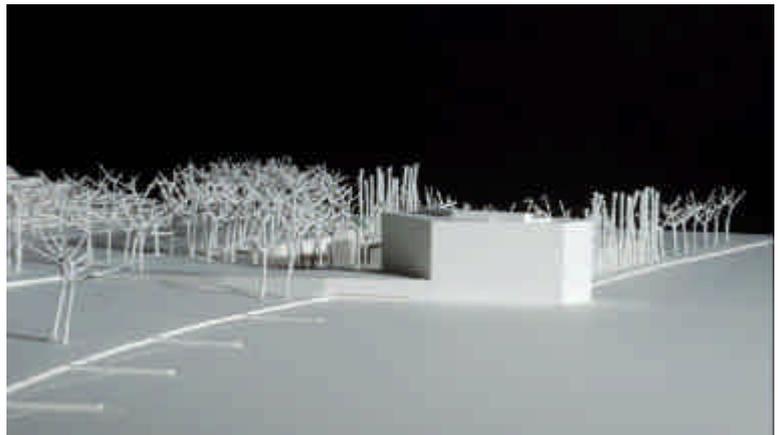




ETAT DE VAUD



CONCOURS D'ARCHITECTURE A DEUX DEGRES
NOUVEAU MUSEE DES BEAUX-ARTS A LAUSANNE
nMBA

RAPPORT FINAL DU JURY
MARS 2005



Table des matières

	<i>Page</i>
<i>Points 1 à 6 : Rappel du programme / Point 7 et suivants : Travaux du jury</i>	
1. Introduction	3
2. Organisateur et adjudicateur	3
3. Type de concours et appel de candidatures	3
4. Objectifs du concours	3
5. Calendrier du concours	4
6. Composition du jury	4
7. Jugement du premier degré	5
7.1 Délibérations	5
7.2 Projets remis	5
7.3 Liste des projets rendus	5
7.4 Examen préalable	38
7.5 Admission au jugement	38
7.6 Admission à la répartition des prix	38
8. Déroulement du jugement du premier degré	38
8.1 Méthode	38
8.2 Tour de sélection	39
8.3 Sélection des projets pour le second degré	39
8.4 Tour de repêchage	39
8.5 Projets retenus pour le second degré	39
8.6 Information aux concurrents	39
8.7 Appréciation d'ensemble des projets	40
8.8 Critique des projets retenus	41
9. Jugement du second degré	43
9.1 Préambule	43
9.2 Délibérations	44
9.3 Projets remis	44
9.4 Examen préalable	44
9.5 Admission au jugement	44
9.6 Admission à la répartition des prix	45
9.7 Critères de jugement	45
10. Déroulement du jugement du second degré	45
10.1 Examen et élimination des projets	45
10.2 Tour de sélection	45
10.3 Tour de repêchage	45
10.4 Classement des projets et attribution des prix et mentions	46
11. Recommandation du jury pour le développement du projet	46
12. Considérations générales	46
13. Signatures du jury	48
14. Levée de l'anonymat	50
14.1 Identification des auteurs des projets primés du second degré	50
14.2 Identification des auteurs des projets non primés du second degré	50
14.3 Identification des auteurs des projets non retenus pour le second degré	51
15. Critiques et illustrations des projets du second degré	61
15.1 Projets primés du second degré	61
15.2 Projets non primés du second degré	109

1. Introduction

En septembre 1992, le Conseil d'Etat vaudois s'est prononcé en faveur du transfert du Musée cantonal des Beaux-Arts à Lausanne hors du Palais de Rumine, considérant que sa situation actuelle compromettrait son avenir. Le Musée ne peut pas en effet développer ses activités dans ce cadre et être ainsi à la hauteur de l'offre culturelle lausannoise et vaudoise. Il manque notamment d'attractivité pour les propriétaires de collections d'œuvres d'art qui seraient prêts à les donner, les léguer ou les déposer et à contribuer ainsi à l'attrait touristique et économique lausannois et vaudois.

En 1999, le Conseil d'Etat a confié à une commission ad hoc le soin d'étudier la question. Cette commission a examiné 17 sites dans la région lausannoise pouvant convenir à un nouveau Musée des Beaux-Arts.

En 2001, c'est la parcelle de Bellerive qui a été retenue pour la construction d'un nouveau bâtiment. Les avantages de cette parcelle sont considérables. Le cadre exceptionnel au bord du lac Léman, au cœur d'une zone vouée aux loisirs et à vocation culturelle (proximité du Musée Olympique, du Musée de l'Élysée et du Théâtre de Vidy), permet la construction d'un bâtiment de grande qualité architecturale, répondant aux normes en matière de conservation et d'exposition des œuvres d'art et offrant une dimension suffisante pour couvrir les besoins actuels et futurs sans excès.

En janvier 2002, une "Fondation pour la création d'un nouveau Musée des Beaux-Arts" a été créée qui réunit des représentants des milieux économiques, des fondations privées, des collectivités publiques et des milieux artistiques concernés. Sa mission est d'entreprendre toute démarche en vue de la création à Lausanne d'un

nouveau Musée des Beaux-Arts (nMBA).

Des représentants du secteur privé intéressés par le projet se sont engagés à participer pour une grande part au coût des études préliminaires à mener. La Ville de Lausanne a également pris un engagement financier à cette fin. En novembre 2002, le Grand Conseil vaudois, pour nouer la gerbe, a voté le solde du crédit d'études et institué le Canton de Vaud comme maître de l'ouvrage.

Bien que le Canton assume le rôle de maître de l'ouvrage, le projet s'affiche ainsi clairement comme l'œuvre de trois partenaires (Etat de Vaud, Ville de Lausanne, représentants du secteur privé issus de divers milieux) qui ont chacun fortement marqué leur engagement.

2. Organisateur et adjudicateur

Le concours d'architecture à deux degrés a été organisé par le Département des Infrastructures de l'Etat de Vaud, représenté par le Service des bâtiments, monuments et archéologie, pour les besoins du Service des affaires culturelles rattaché au Département de la Formation et de la Jeunesse.

3. Type de concours et appel de candidatures

Le présent concours est un concours à deux degrés, en conformité avec l'article 5 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA No 142, édition 1998.

La valeur totale du marché de construction a été estimée à 55 millions de francs (35 millions de francs CFC 2 HT), y compris infrastructures et frais. En conséquence, le concours d'architecture est régi par les Accords internationaux OMC sur les marchés publics et l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994, sous la forme de procédure ouverte.

Ce concours international a été lancé le 20 février 2004 par la parution d'un appel public dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud, le bulletin de la Feuille officielle suisse du commerce, la Feuille officielle européenne et la revue Tracés, ainsi que sur plusieurs sites Internet suisses et étrangers, dont celui de la SIA.

4. Objectifs du concours

L'organisateur du concours attendait des concurrents des propositions pertinentes sur les points suivants :

Situation

par la mise en valeur du site et la contribution du projet à la qualité des espaces des rives du lac, dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement du parcours piétonnier le long de l'axe est-ouest, particulièrement de Ouchy à Vidy, entre le bord du lac et l'Avenue de Rhodanie.

Bâtiment

par la qualité architecturale : Le nMBA doit afficher une « qualité » architecturale qui, extérieurement, prépare le visiteur à l'expérience qu'il s'apprête à vivre et qui, intérieurement, lui permet de se concentrer dans un certain calme sur la perception de l'œuvre d'art. Cette « qualité » permet aussi au personnel de travailler à ses missions dans les meilleures conditions.

Le musée doit se présenter comme un organisme parlant, c'est-à-dire rendant visible l'articulation de ses activités autour de quatre centres de gravité : la fabrique des connaissances, le conservatoire, les espaces publics et les services.

par la convivialité : Le nMBA doit affirmer sa destination publique, donner le sentiment d'appartenir et d'être accessible à la communauté. Il se présente de ce fait comme un organisme vivant, plutôt que comme un monument.

par la fonctionnalité : L'architecture du nMBA doit être au service des missions du musée, qui sont prioritaires. Il s'agit avant tout de résoudre la question des caractéristiques essentielles d'un musée moderne, caractéristiques qui se révèlent souvent antinomiques. En effet, le nMBA doit rester un instrument souple qui permette de travailler sur le court comme sur le long terme, de montrer et de protéger, de consacrer et de découvrir, de vivre une expérience individuelle ou une expérience collective.

par une conservation optimale des œuvres : Le nMBA doit offrir des conditions optimales de stockage des œuvres. L'emplacement des locaux de réserves, l'organisation rationnelle du stockage, les moyens d'assurer les conditions du climat intérieur et de sécurité seront considérés dans le cadre de l'économie générale du projet et des conditions particulières du site de Bellerive (voir rapport géotechnique et environnemental).

Développement durable

par une prise en compte, dès le premier degré, de la notion de développement durable et d'économie générale (construction et exploitation).

En regard de ce qui précède, le nMBA doit

- affirmer le bâtiment comme un des éléments forts de la ville, soit dans son environnement proche,

soit depuis la ville ou depuis le lac,

- affirmer sa destination particulière, à savoir publique et muséale,
- affirmer sa légitimité dans un environnement de typologie mixte, fortement marqué par les loisirs.

5. Calendrier du concours

Premier degré

Publication : 20 février 2004
Rendu des projets : 4 juin 2004
Jugement du premier degré : juillet 2004

Second degré

Distribution des documents : 7 septembre 2004
Rendu des projets : 13 décembre 2004
Rendu des maquettes : lundi 20 décembre 2004
Jugement du second degré : mardi et mercredi 25 et 26 janvier 2005 + jeudi et vendredi 3 et 4 février 2005
Exposition des projets des premier et second degrés : 10 au 31 mars 2005

6. Composition du jury

Président

M. Philippe Biéler
Ancien Conseiller d'Etat, délégué du Conseil d'Etat, Lausanne

Vice-Président

M. Kurt Aellen
Architecte, Berne

Membres non professionnels

M. Yves Aupetitallot
Directeur du Musée Cantonal des Beaux-Arts, Lausanne

M. Jean-Jacques Cevey
Président de la Fondation Planque, Lausanne

M. Jean-Jacques Schilt
Municipal, Culture, Sports et Patrimoine, Lausanne

Mme Brigitte Waridel
Cheffe du Service cantonal des affaires culturelles, Lausanne

Membres professionnels

M. Oriol Bohigas
Architecte, Barcelone, Espagne

M. Gonçalo Byrne
Architecte, Lisbonne, Portugal

Mme Sandra Giraudi
Architecte, Lugano

Mme Silvia Gmür
Architecte, Bâle

M. Eric Perrette
Architecte cantonal, Lausanne

Suppléants

M. Bernard Ceysson
Ancien directeur du Musée de St-Etienne, Roche-la-Molière, France

Mme Lorette Coen
Journaliste, Lausanne

M. Alain Dubois
Professeur émérite, Lausanne

Mme Marie-Claude Jéquier
Cheffe du Service de la Culture, Lausanne

M. Jean-Gérard Giorla
Architecte, Sierre

M. Ivan Kolecek
Architecte, Lausanne

M. Philippe-François Meyer
Architecte, Genève

Experts

Mme Marie-Claude Beaud
Directrice MBA, Luxembourg

M. Pascal Chatelain
Chef du Service d'urbanisme, Lausanne

M. Nicolas Kosztics
Ingénieur, Neuchâtel

Mme Catherine Lepdor

Conservatrice au Musée Cantonal
des Beaux-Arts, Lausanne

Mme Rebecca Lyon Stanton
Architecte au Service cantonal
d'aménagement du territoire, Lau-
sanne

Le jury, après visite du site, a adopté le Programme du premier degré du concours lors de sa session du 12 janvier 2004. Le 20 février 2004, l'organisateur a publié officiellement l'ouverture du concours et des inscriptions. Les candidats inscrits disposaient d'un délai pour transmettre des questions écrites à l'organisateur après avoir pris connaissance du dossier du premier degré du concours. Dès le 2 avril 2004, les réponses du jury aux 105 questions anonymes reçues ont été portées à la connaissance des concurrents.

M. Eric Martinet, président de la Société des artistes visuels et architectes Visarte.Vaud, Lausanne, a été admis par le jury à titre d'expert lors de ses sessions des 1er, 2, 8 et 9 juillet 2004. Il en est allé de même pour M. Nicolas Gyger, délégué à la communication du DIRE, et Mme Diane de Pourtalès, en qualité de secrétaire.

délibérations et exprimé leur point de vue.

7.2 Projets remis

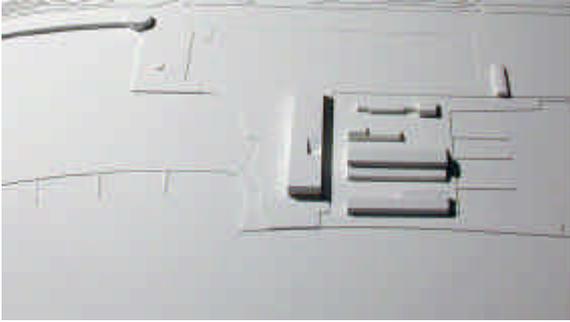
L'organisateur a reçu 340 inscriptions de 15 pays différents, 280 maquettes ont été commandées et 249 projets ont été rendus.

7.3 Liste des projets rendus

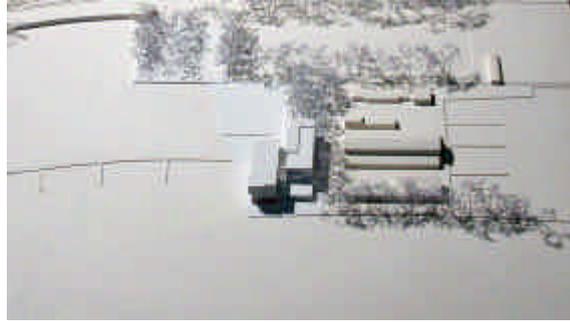
7. Jugement du premier degré

7.1 Délibérations

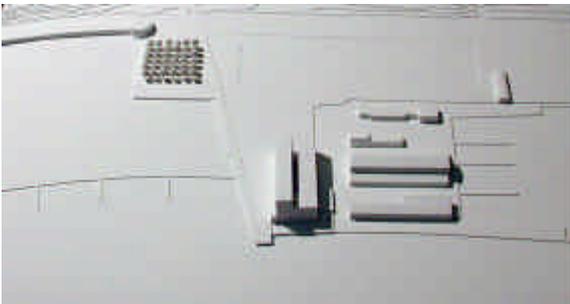
Le jury s'est réuni les 1er, 2, 8 et 9 juillet 2004 dans les locaux de la Haute Ecole Pédagogique, avenue des Bains 21, à Lausanne, à proximité du site, pour examiner et juger tous les projets présentés. Il a défini d'emblée la procédure du déroulement de ses travaux. Il a siégé en plénum, s'engageant à respecter l'anonymat et l'aspect confidentiel des débats. Tous les membres, suppléants et experts ont participé aux



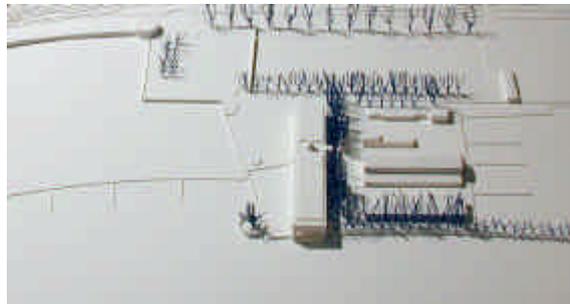
001 PROMENADE



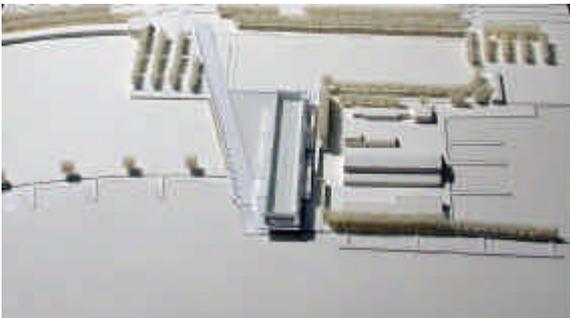
002 ROCHERS FISSURES



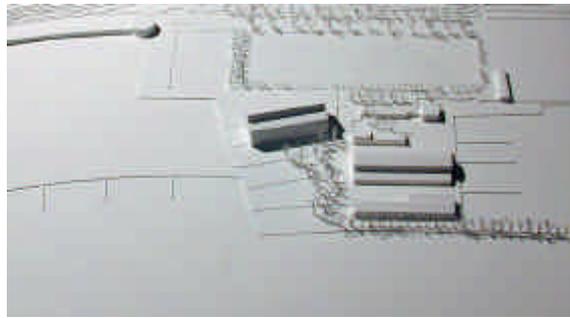
003 ART WALK



004 CHIC MACHINE



005 Y201



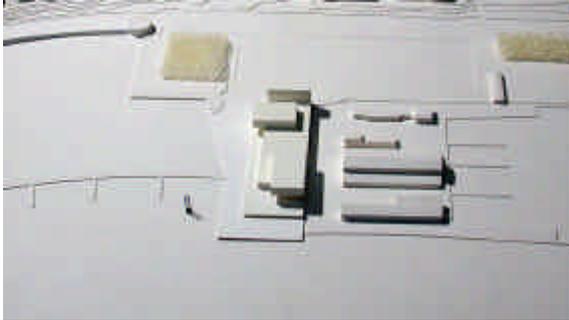
006 HIATUS



007 LEGERTE



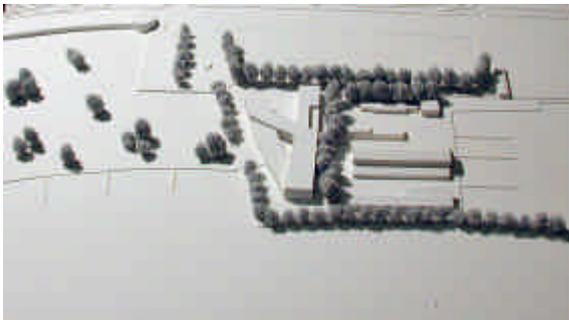
008 LE MUSEE IMAGINAIRE



009 ROTWILD



010 UN REGARD SUR LA VILLE, ...



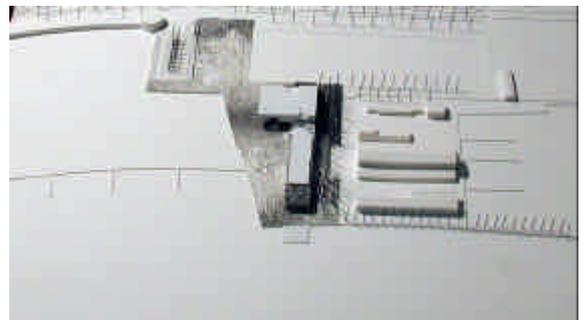
011 NENUPHAR



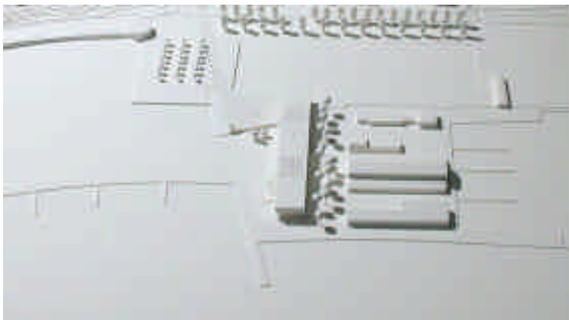
012 GUSTAVE



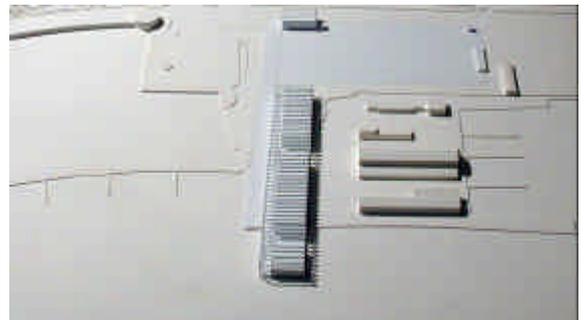
013 VERTIGES



014 CLIMAX



015 ORACLE



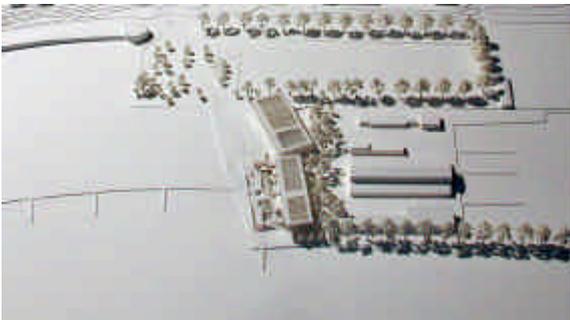
016 LEMANO



017 LE CARREAU D'ART



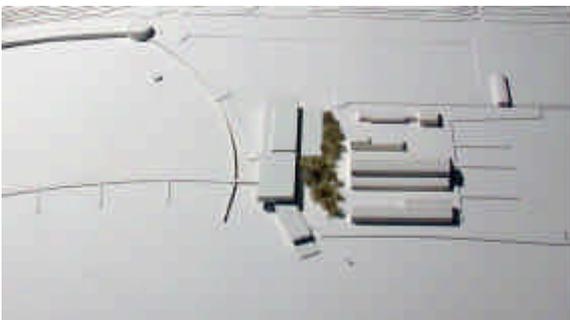
018 NEMO III



019 ART+ESPACE PUBLIC



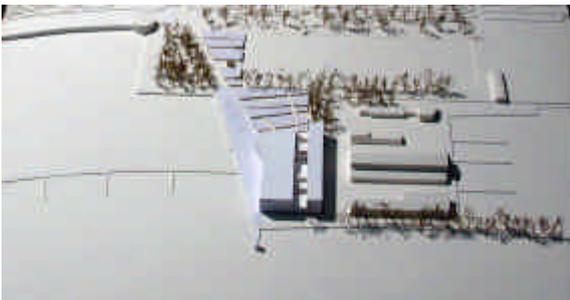
020 MAIKE



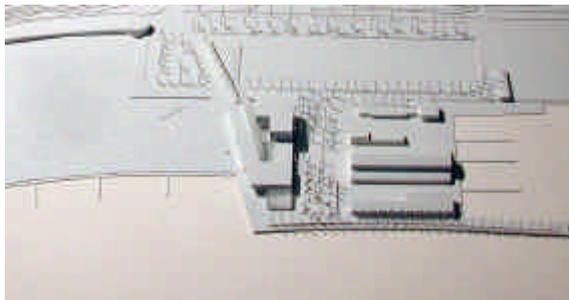
021 SEQUENCE



022 DANS LE PAYSAGE



023 DIALOGUE



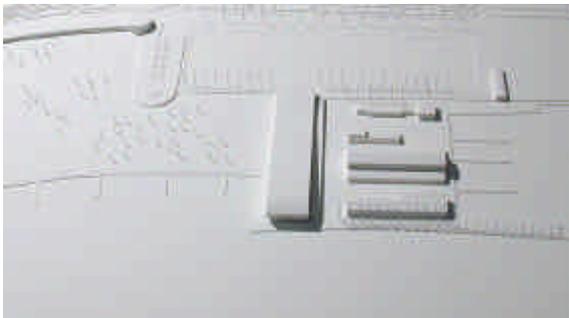
024 LES VITRINES DU LAC



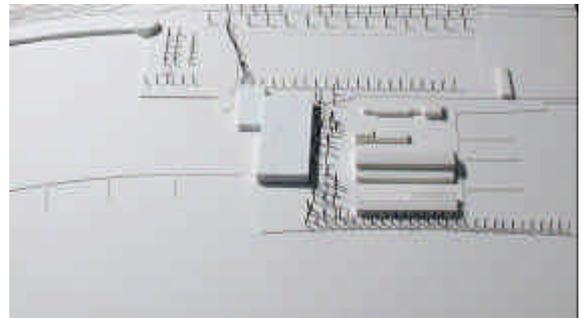
025 PARCE QUE LAUSANNE EST UNE VILLE...



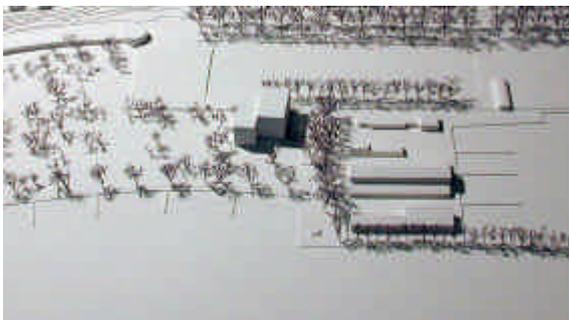
026 MAYA



027 OLA



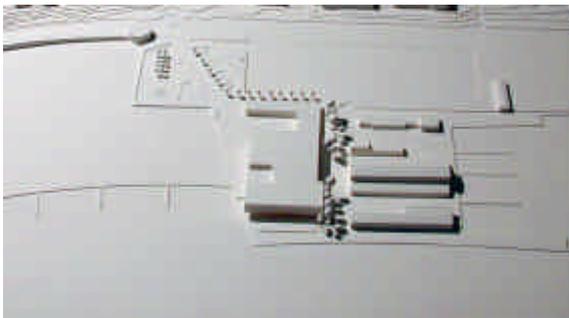
028 QUEL ART FAIT-IL LA-BAS?



029 SOUVENIR DE NAOSHIMA



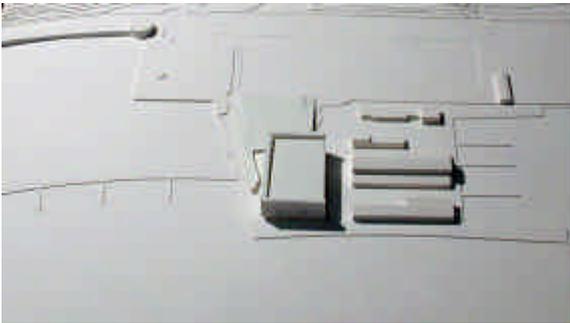
030 DIAPRE



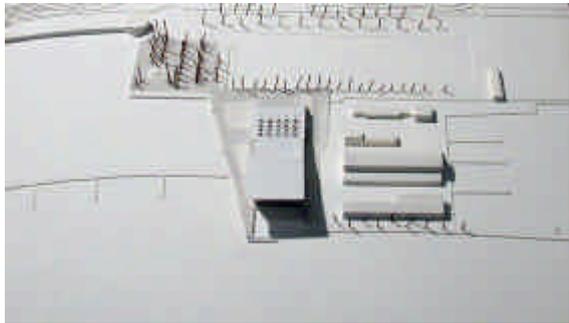
031 ARTE



032 MBA



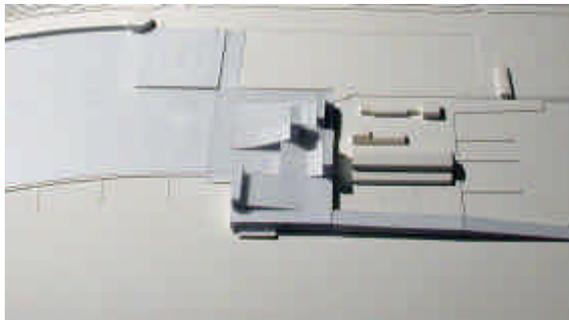
033 LES JARDINS SUSPENDUS DE BELLERIVE



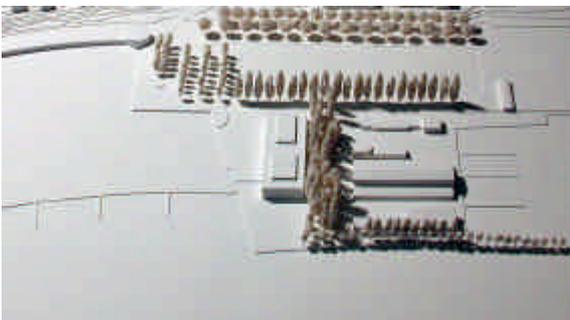
034 100H



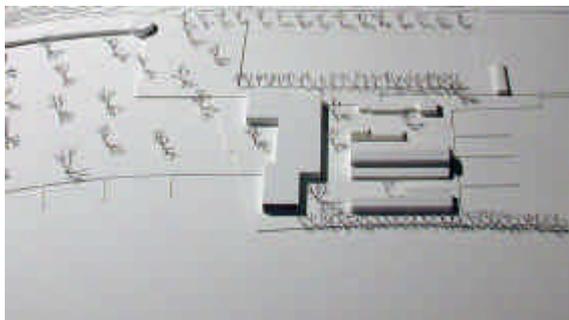
035 VINGT DEUX



036 N-ART-UREL



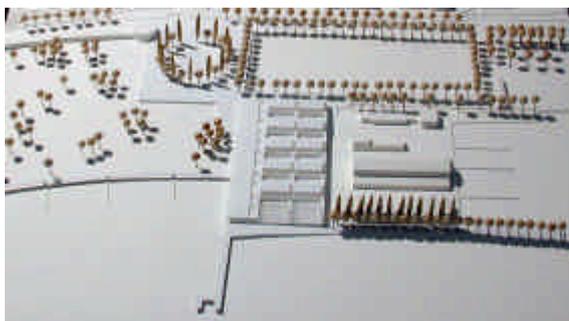
037 ARTIA



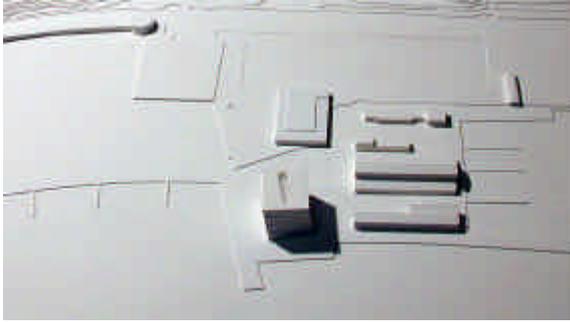
038 « SANS TITRE I »



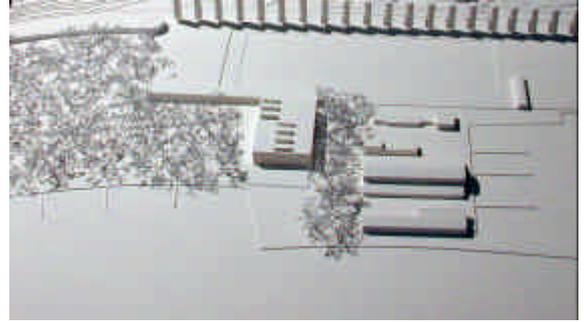
039 THE DARK SIDE OF THE MOON



040 PROJET TOOL



041 HELIX



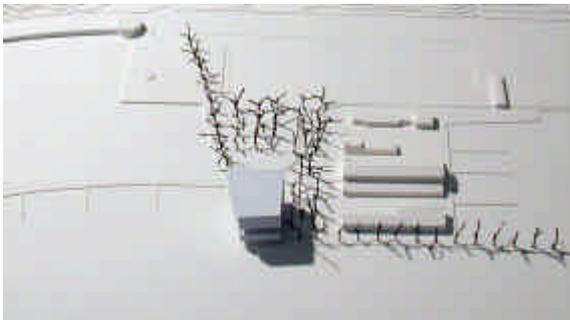
042 SEMPER



043 NAZCA



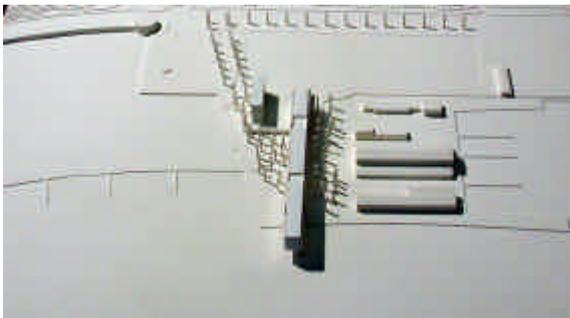
044 ENLENER



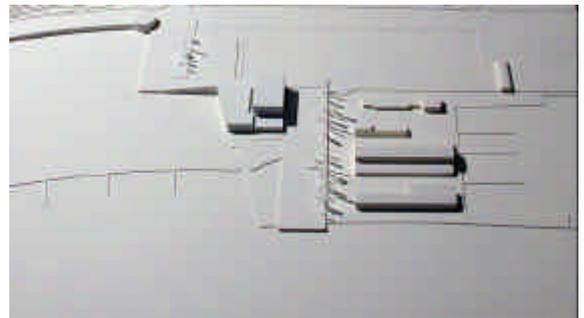
045 NBO 3



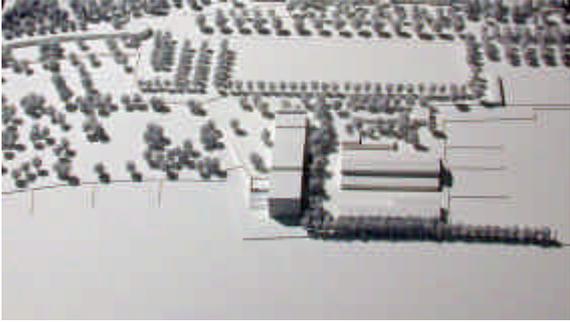
046 RENAISSANCE



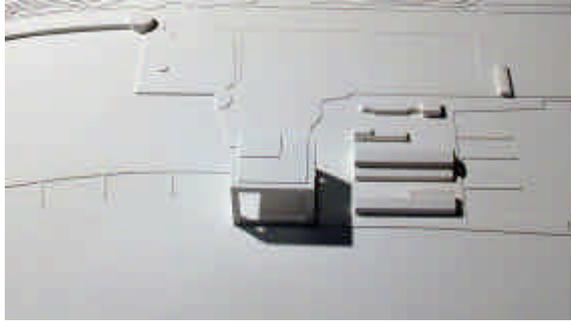
047 MIESEE AU BORD DU LAC



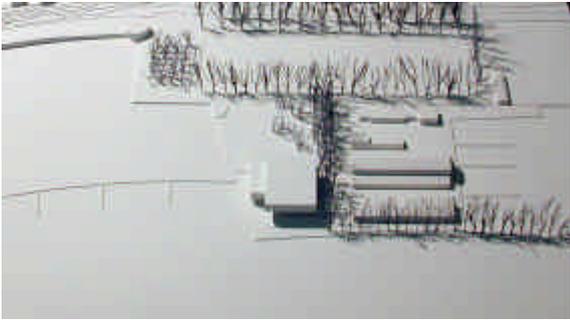
048 STEREOSCOPE



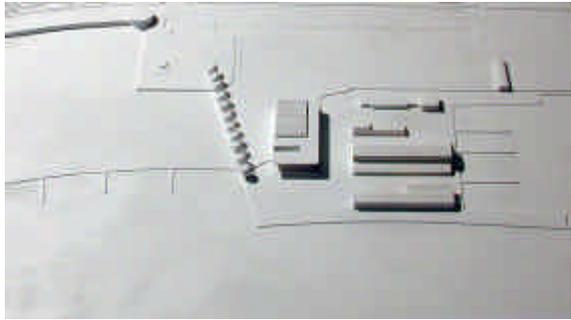
049 MALRAUX



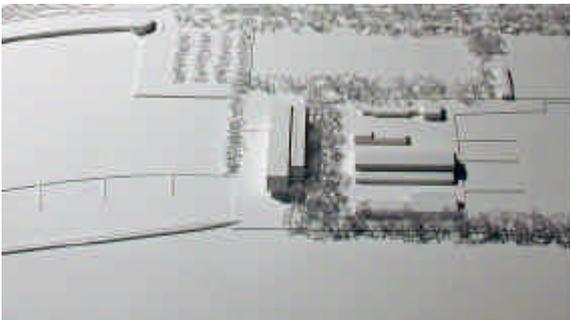
050 THE BALL ROOM



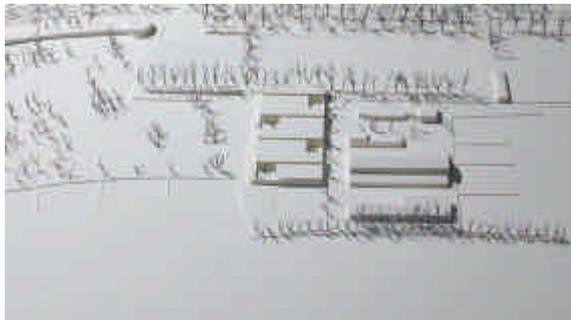
051 FACE AU LAC



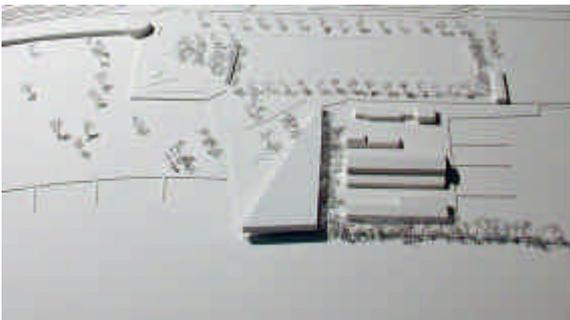
052 RIVE DES ARTS



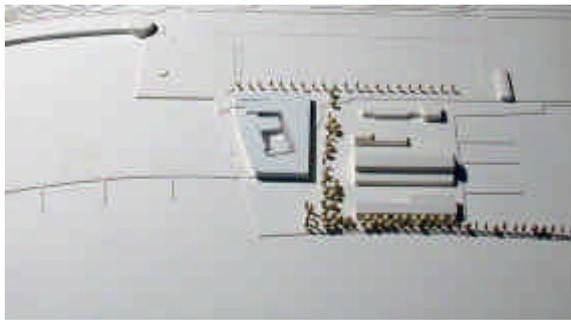
053 CHALAND



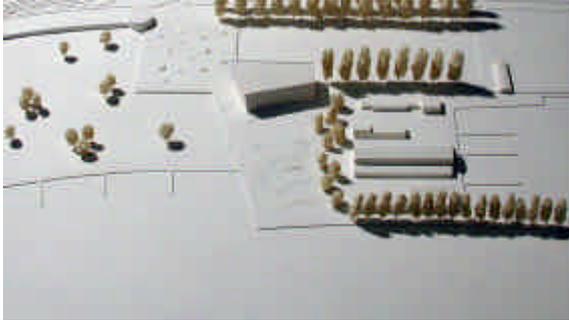
054 PEIGNES DU VENT



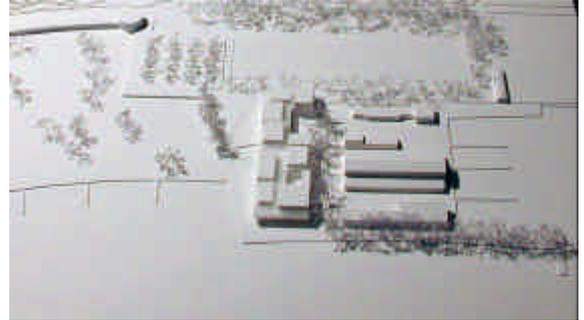
055 BACKGAMMON



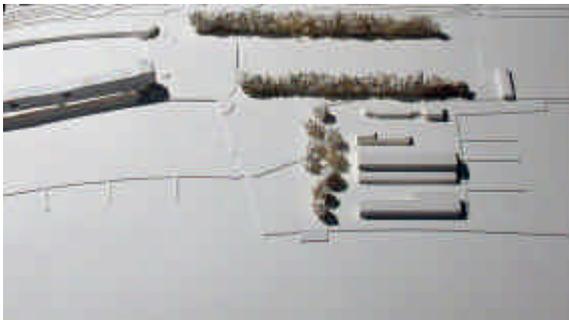
056 _ERITAGE 04



057 NABI



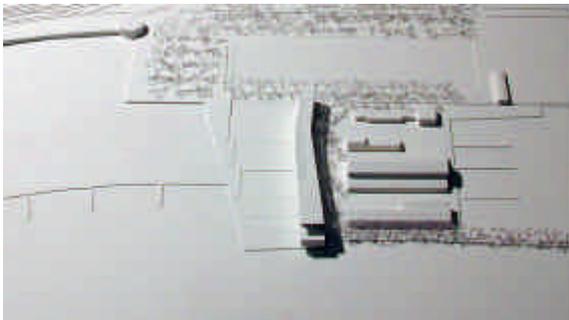
058 PALAFITTE



059 DOUBLE SENS



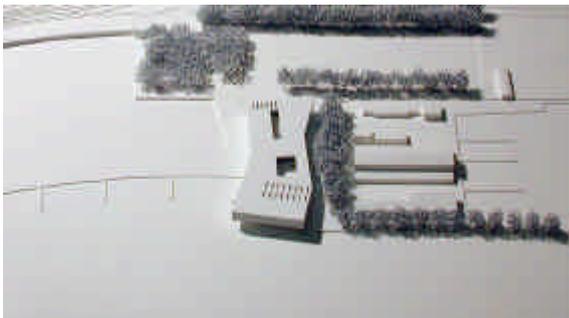
060 FRAMES



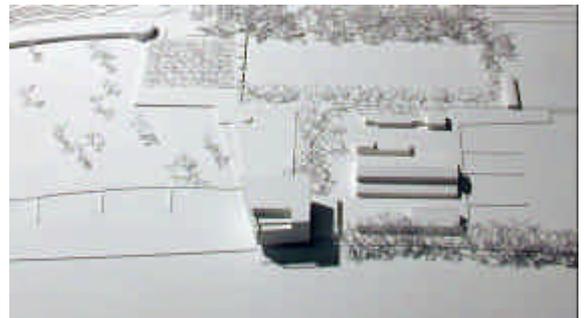
061 SHARK



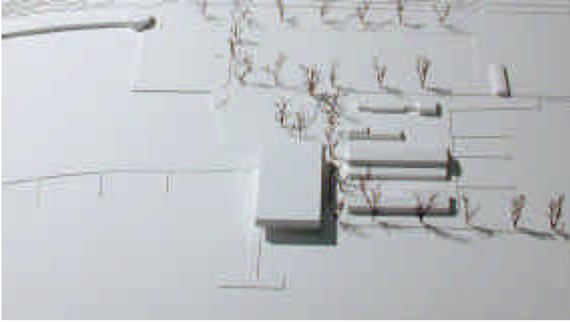
062 FLUIDE



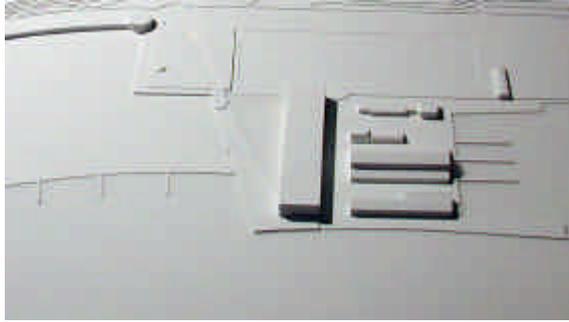
063 UN PARC URBAIN, UN MUSÉE CONTEMPORAIN



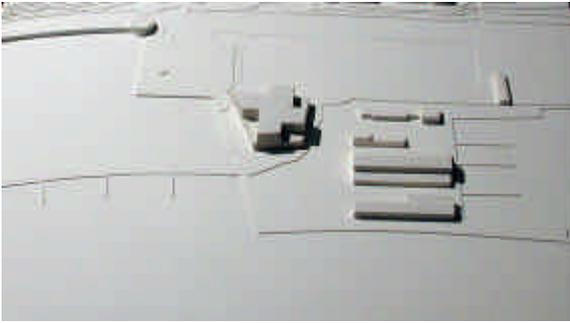
064 LA VIE D'ARTISTE



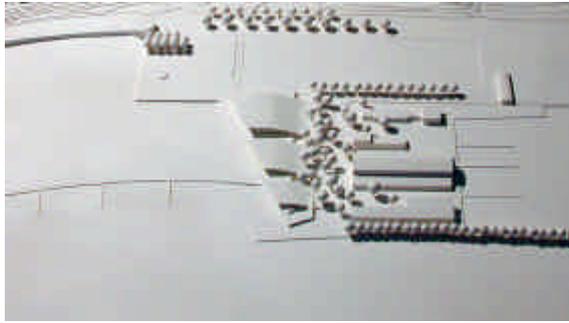
065 LUDWIG



066 MOLE DE LA PROMENADE



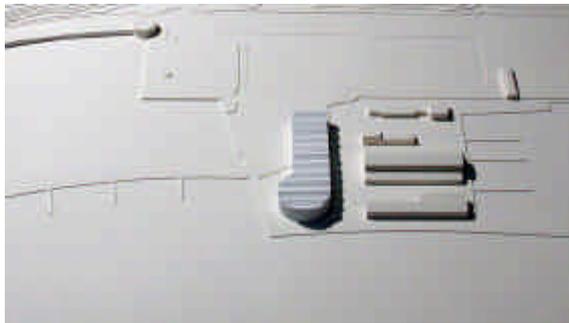
067 RUMINE REVIVAL



068 ROSE



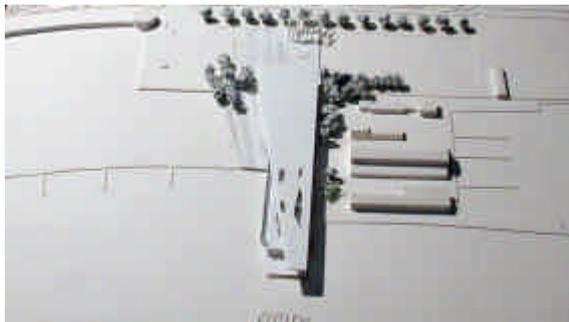
069 LA PLACE SUR LE LAC



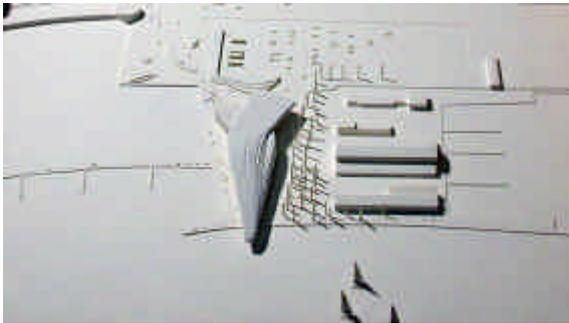
070 616161



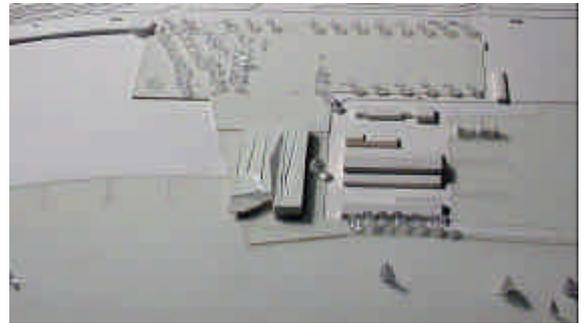
071 NOUH20



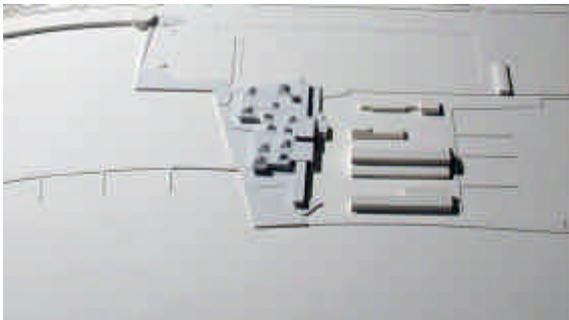
072 <ARTIS FACTUM>



073 2 DEVIENT 1



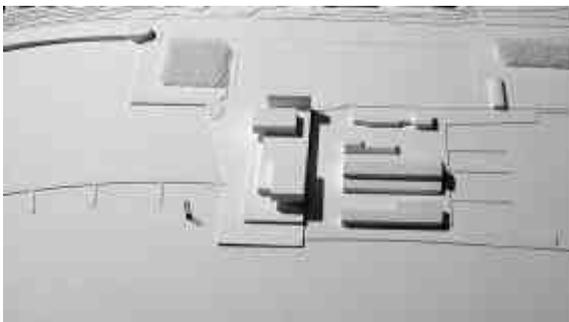
074 MDF123



075 ZIGURAT



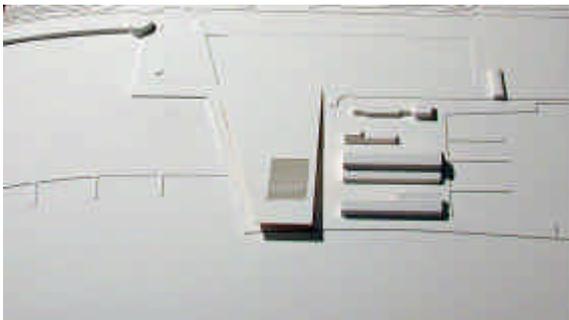
076 372,000



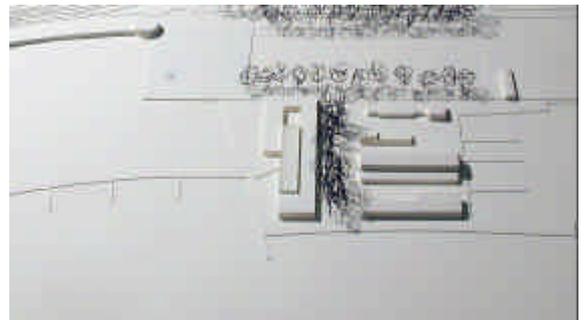
077 LSN 024



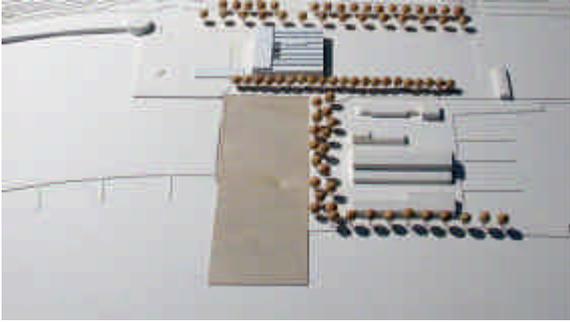
078 LA COUVERTURE



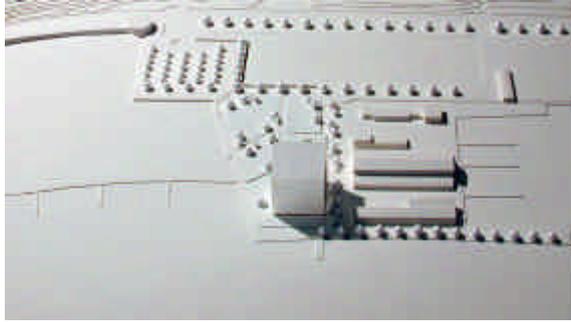
079 ET TOIT, ET TOILES



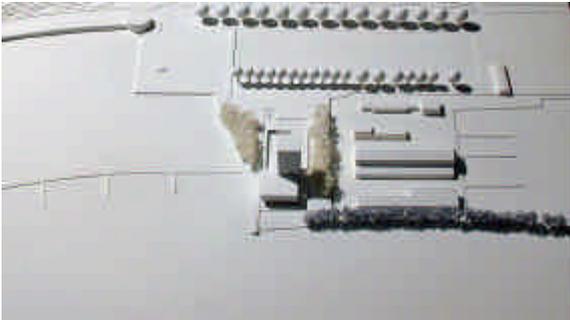
080 NEVER SAY NEVER



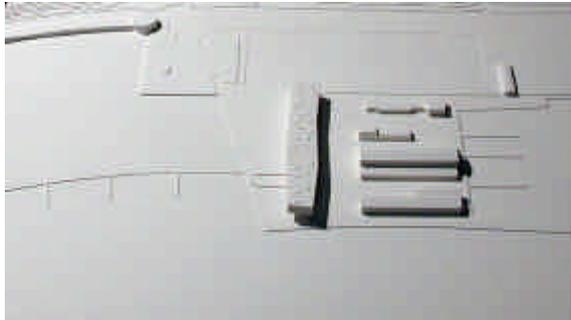
081 BOX-ART



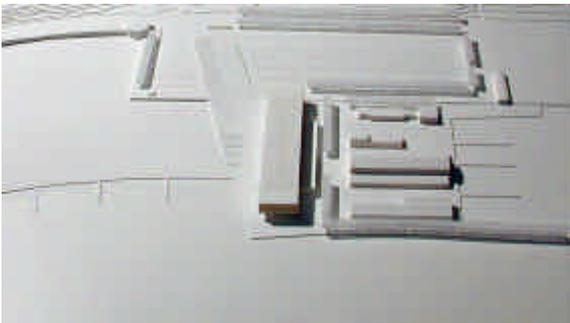
082 MOONLIGHT



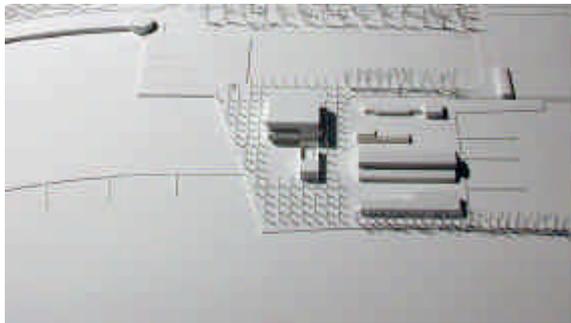
083 ENPLEINETEMPETE



084 CHRYSALIDE



085 LE RADEAU DE LA MEDUSE



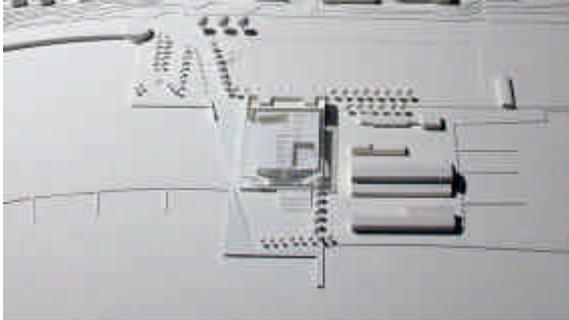
086 QUATTRO



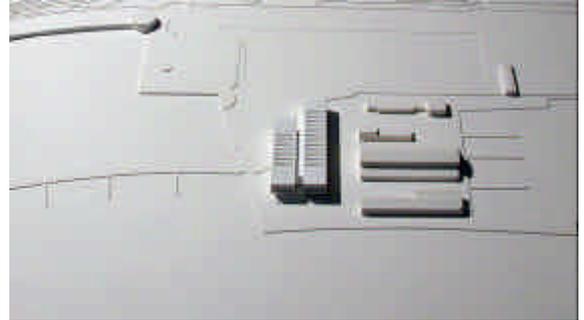
087 PHARE



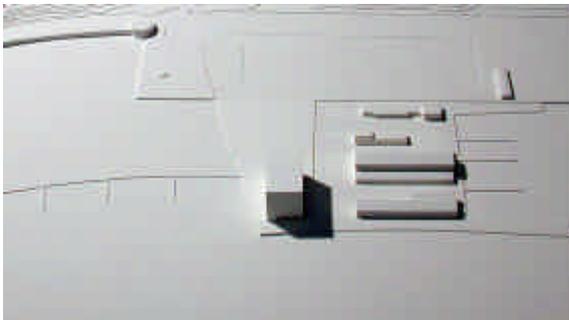
088 FÄRÖER



089 GLASS BOX



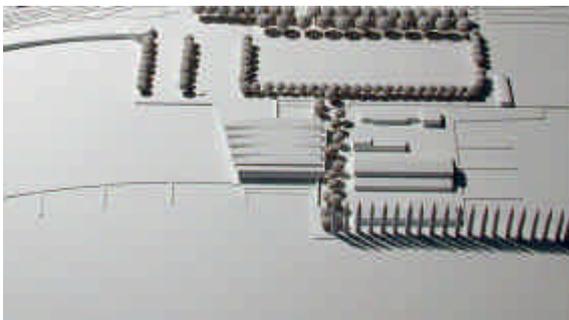
090 LE BATEAU IVRE



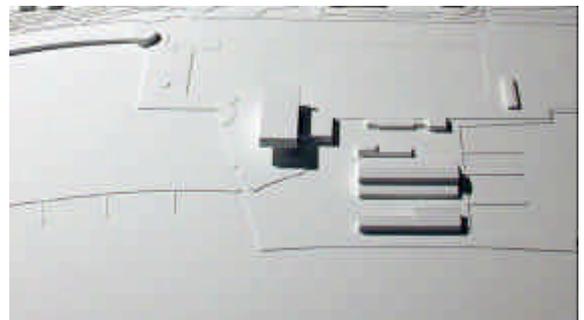
091 TAHO



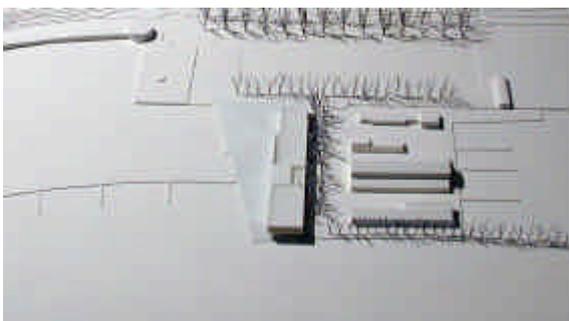
092 BELVEDERE



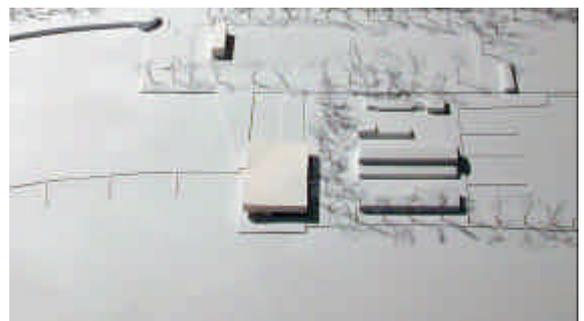
093 ENTRE DEUX EAUX



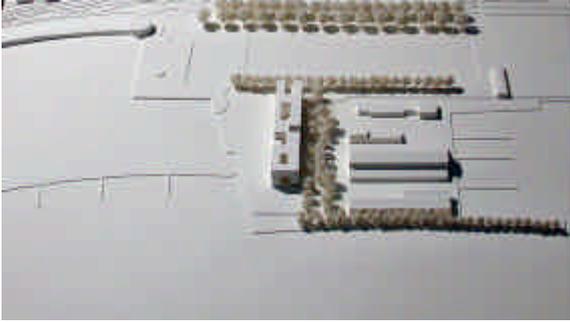
094 THESEUS



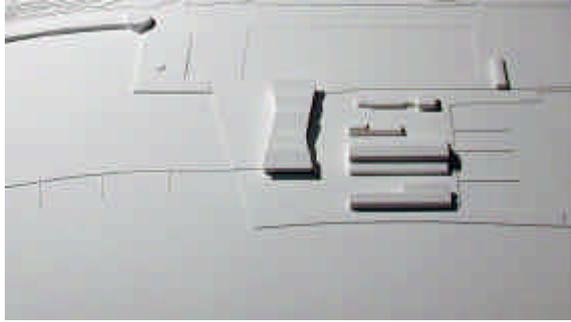
095 CONTAIN'ART



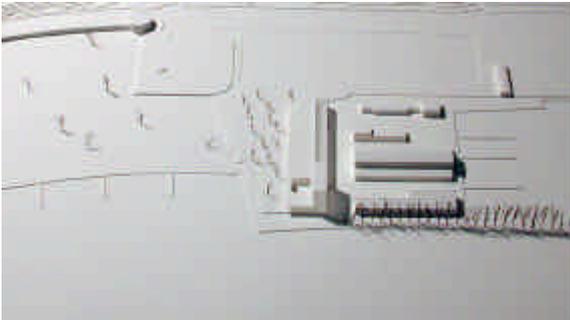
096 RIODELSOL



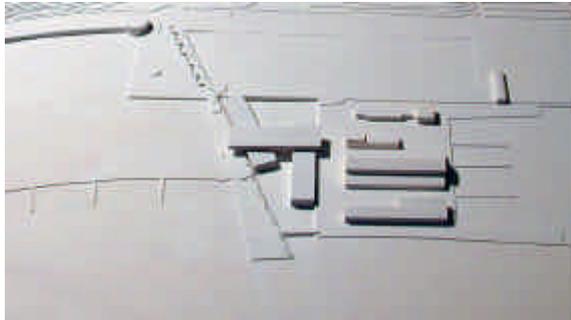
097 LUMIERE



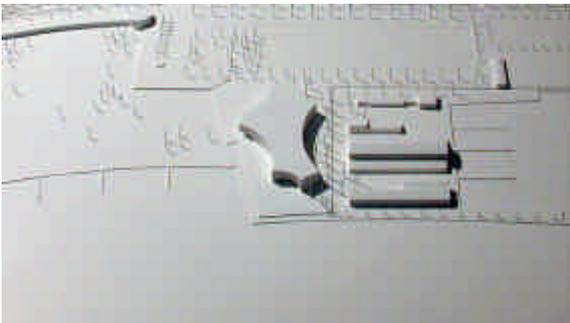
098 VAG



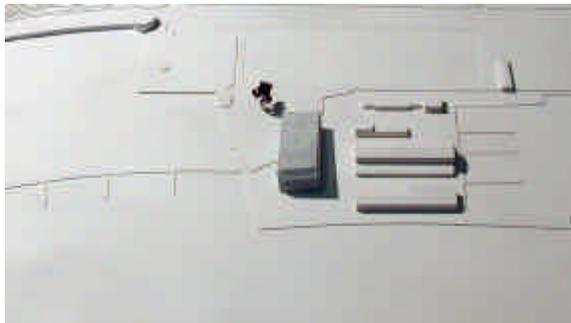
099 LURA



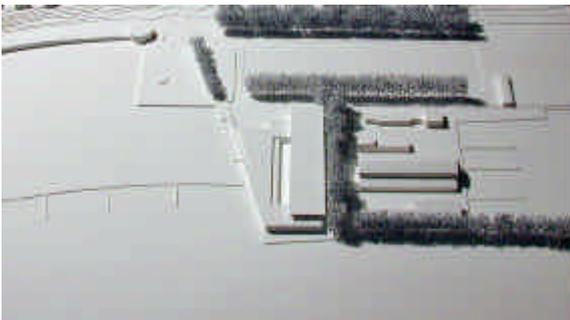
100 ARTIMAGE



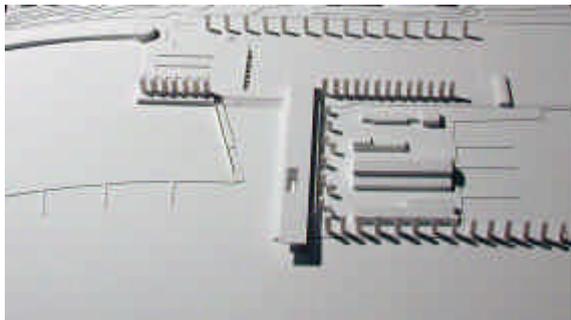
101 TOTO



102 LIQUIDE



103 PASQUEBEAU



104 QUAND L'EAU RENCONTRE LA TERRE



105 NU DESCENDANT L'ESCALIER



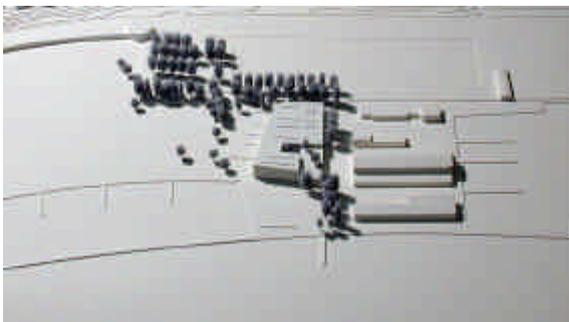
106 EXPO 04



107 ALDERBARAN



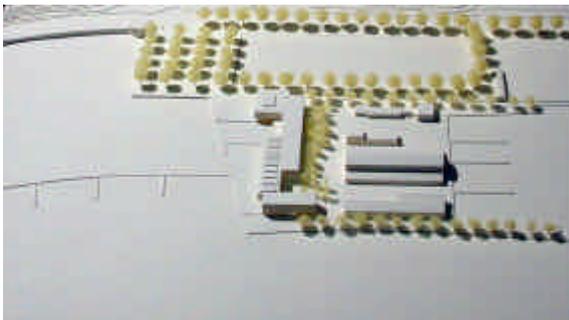
108 FRONSAC



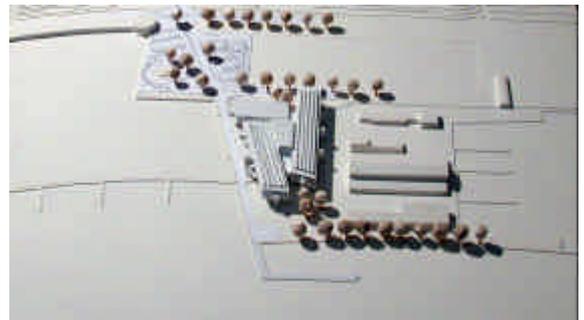
109 NA(R)TURE



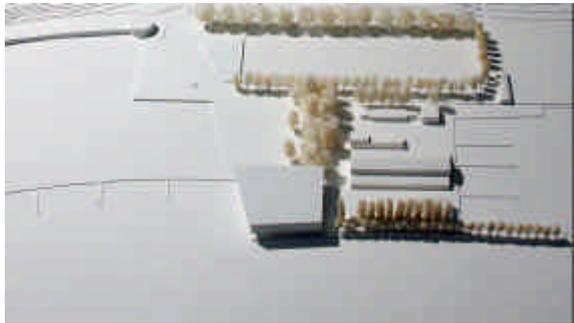
110 ARTEPLAGE



111 VIDIOUCHI

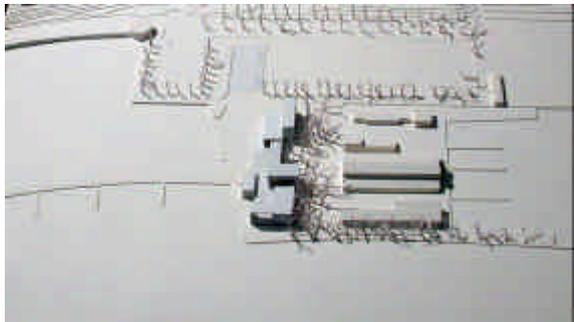


112 NAMELO4

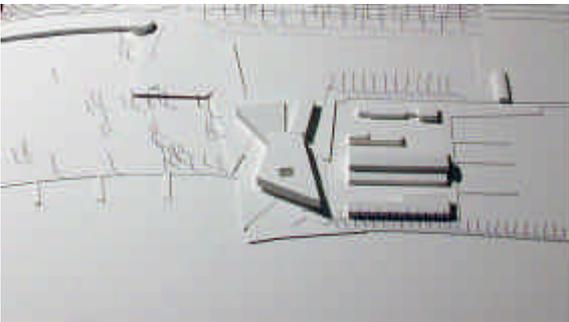


114 FENETRE SUR LE LAC

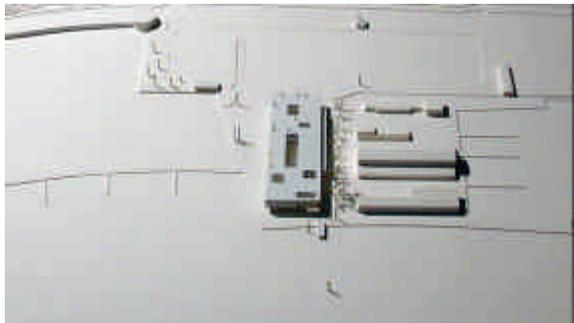
113 PLACE DE LA RIPONNE



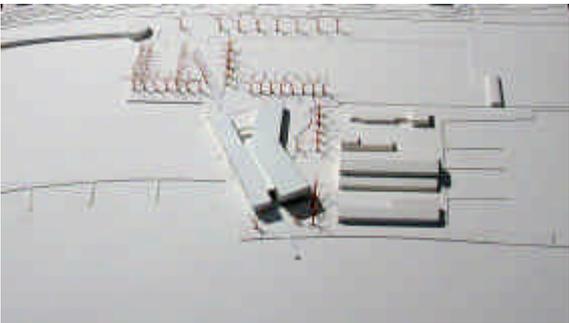
116 SIRTET



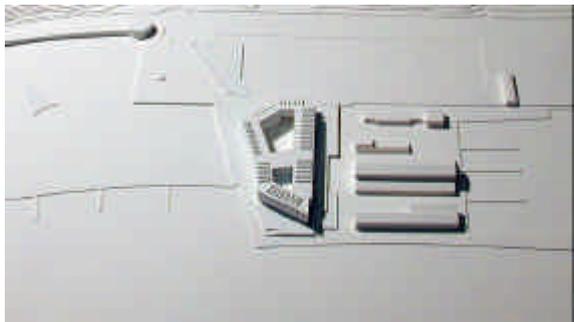
115 RIFT



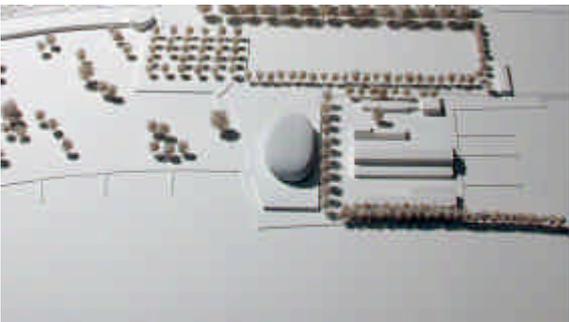
118 MIROIR LACUSTRE



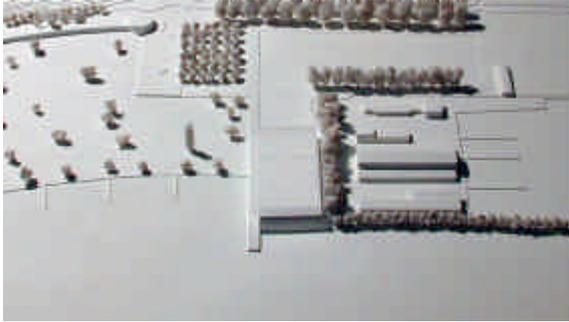
117 FLUXUS



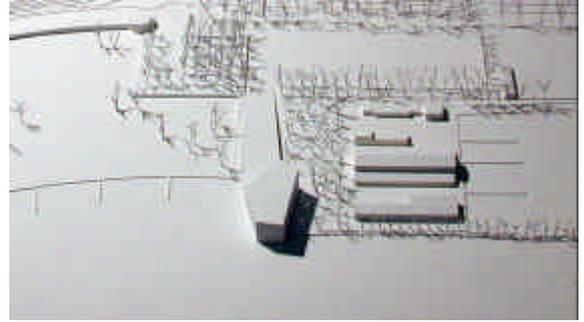
120 ACROBATE



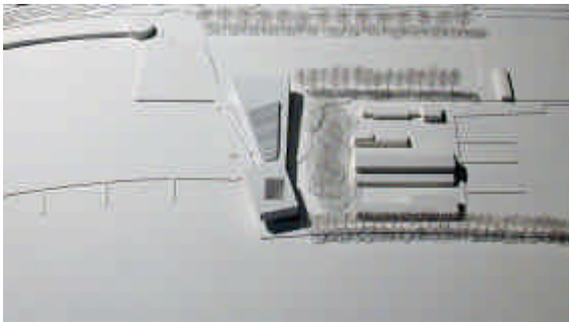
119 H2O



121 UN PLAN VERT, UN PLAN BLEU



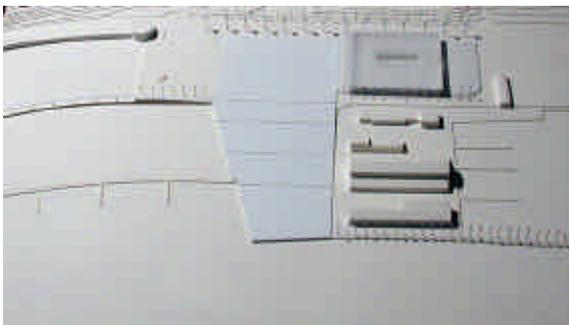
122 YING YANG



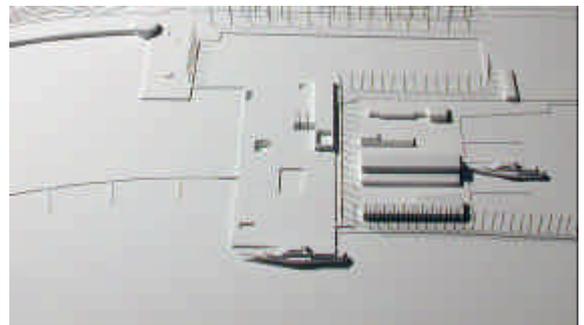
123 FASTENNING



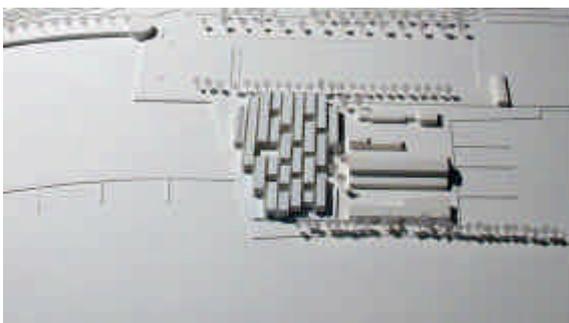
124 ENTREE LIBRE



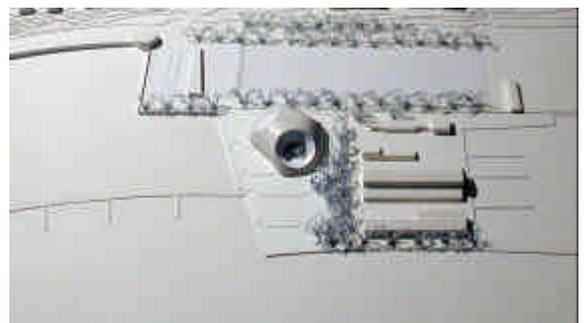
125 2064



126 ARCHIMEDE



127 MAGI



128 N°2009



129 ANIMI LIMINA



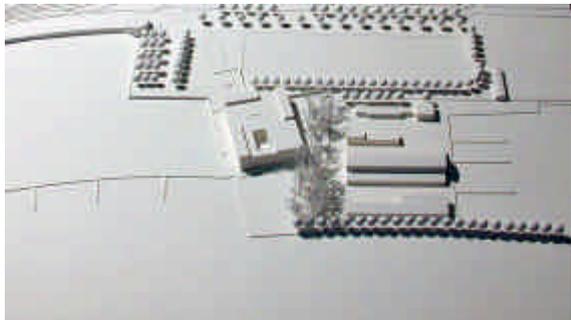
130 HUITRES ET FRAMBOISES



131 BEAU A



132 360°

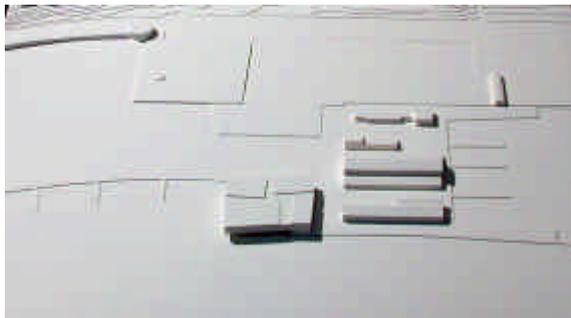


134 PHAROS

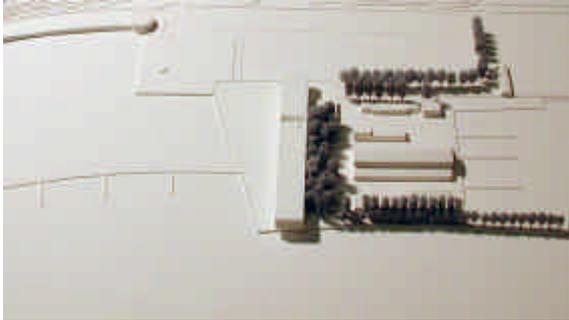
133 RE-MBA



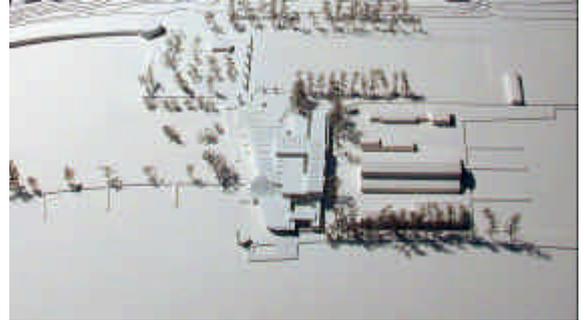
135 PARALLELISME



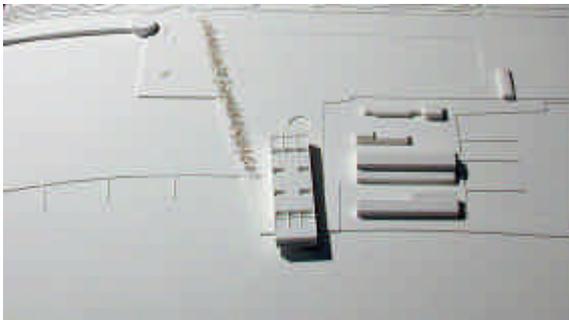
136 PAPILLON



137 LA JETEE



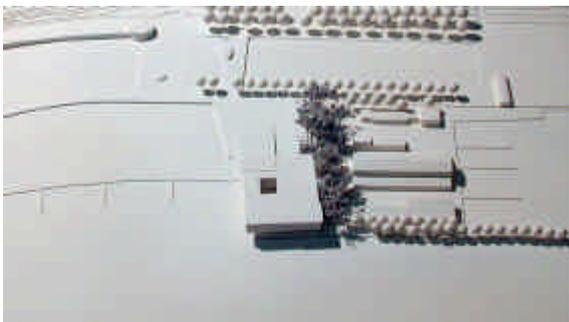
138 AILE



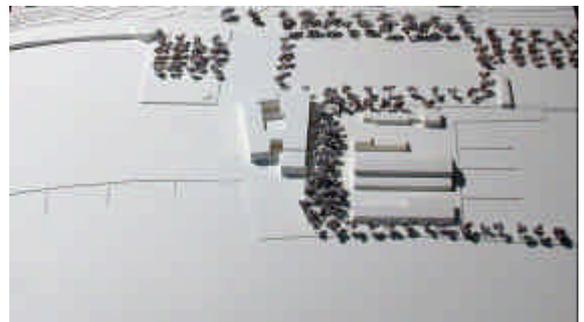
139 JANUS (A)



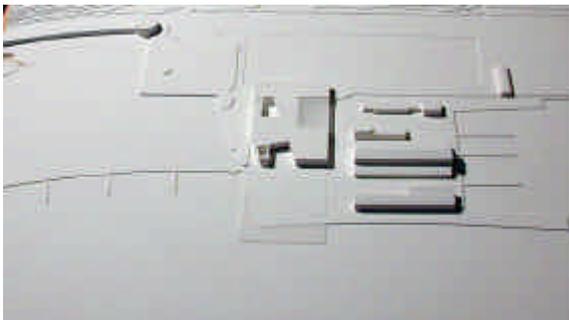
140 BEAU-RIVAGE



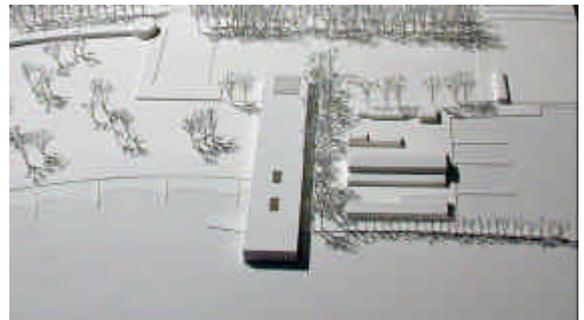
141 ROUGE VERT JAUNE BLEU



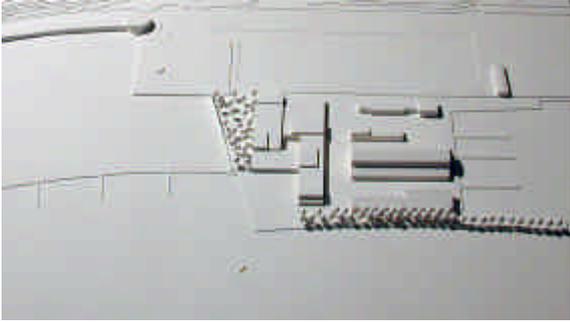
142 AH !



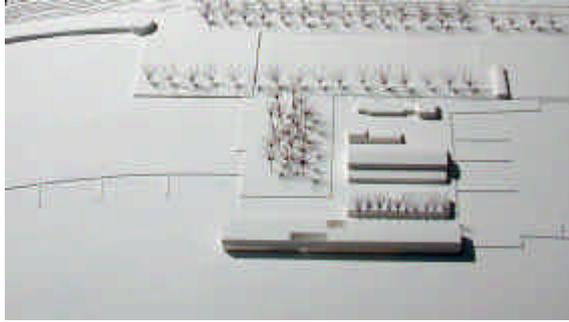
143 PASSAGE DU NATUREL A L'ARTIFICIEL



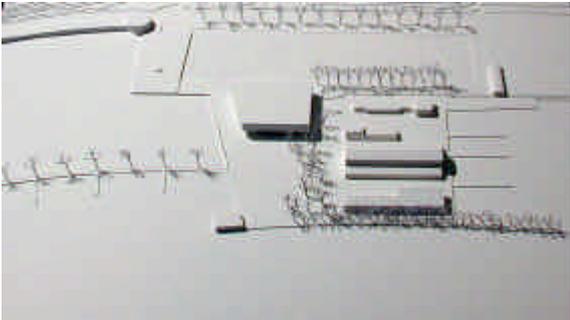
144 LE CELIBATAIRE



145 373.9 MSM



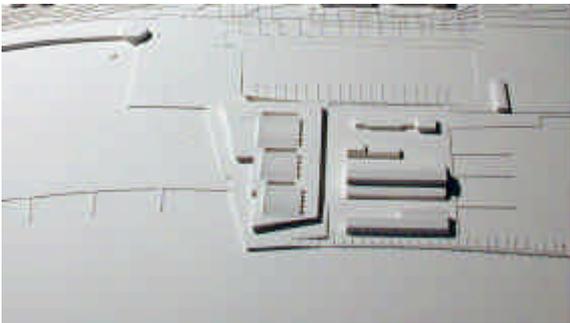
146 CECI N'EST PAS UNE PIPE



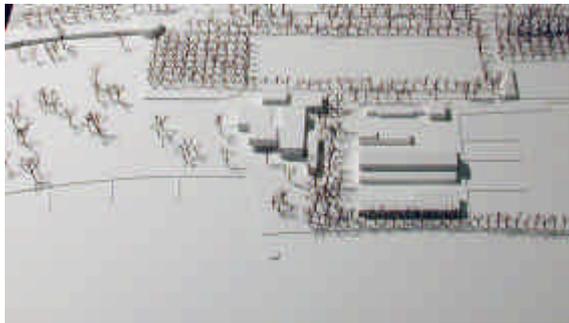
147 CHALCHAN



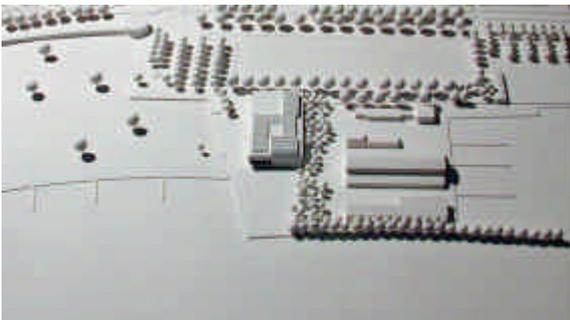
148 OPALE



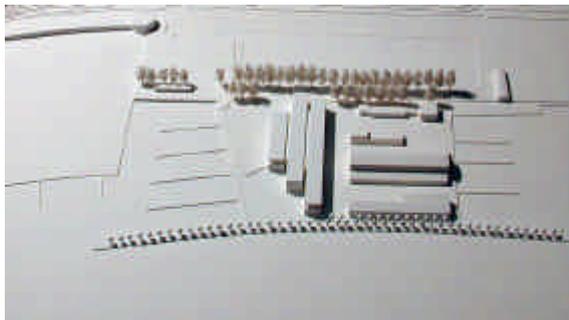
149 DOMINO



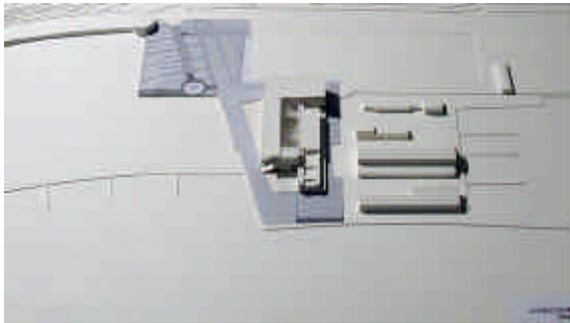
150 PIERRE



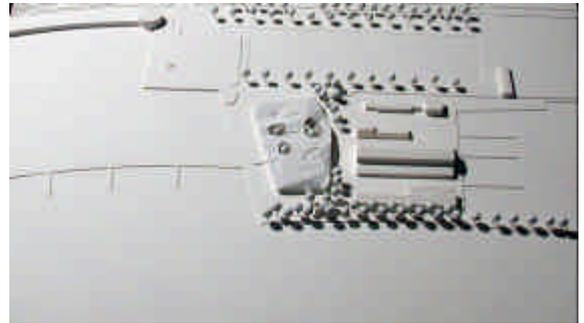
151 MOBY DICK



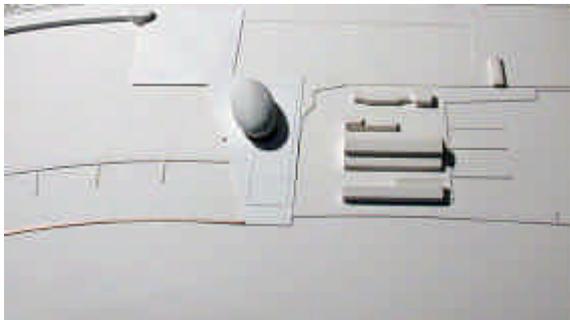
152 MBA CUP



153 DEVIZZE



154 BOXO



155 POISSON



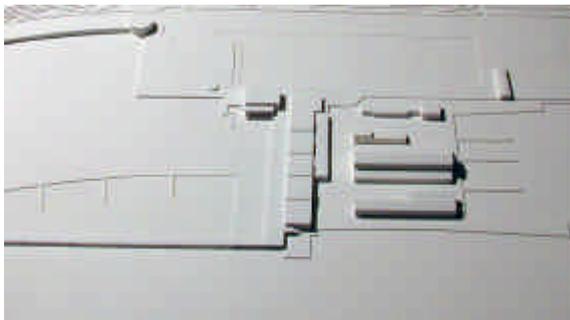
156 NYMPHEAS



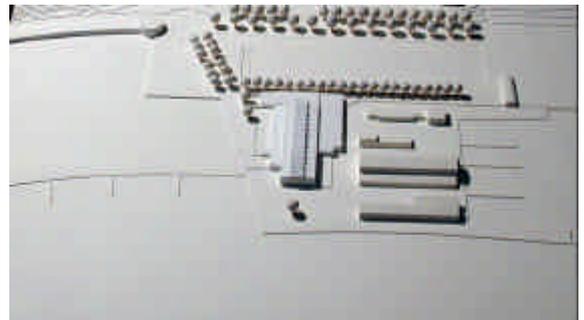
157 RENDEZ-VOUS AU N'MBA



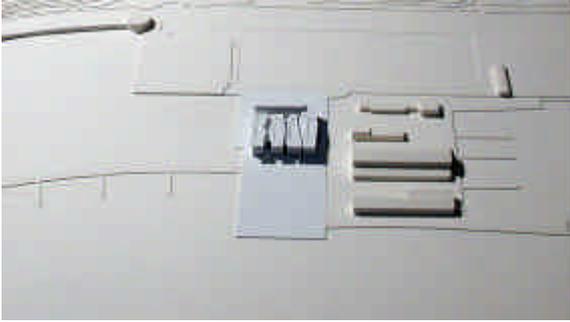
158 PH'ART



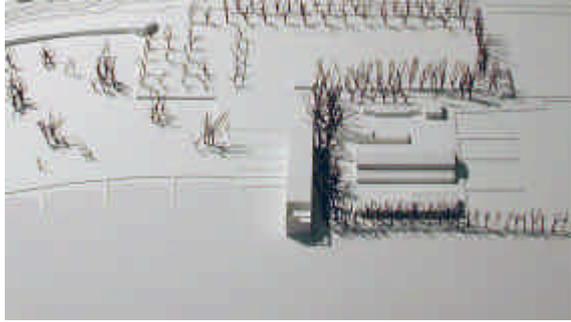
159 OUCHYVIDY1KM7



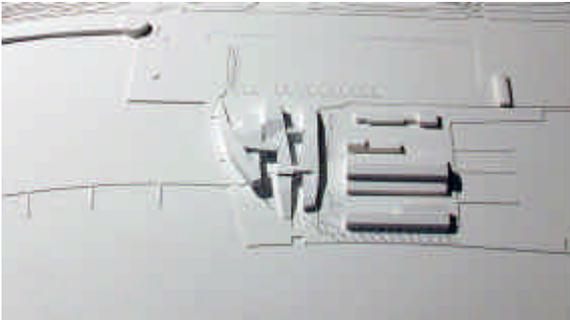
160 ARTELAGO



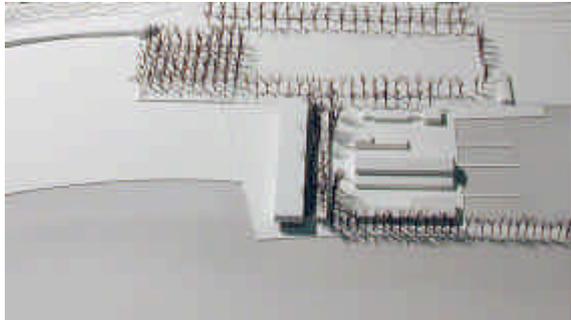
161 BON VENT



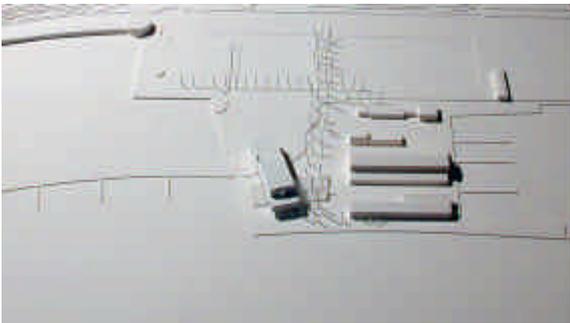
162 _FLUXUS



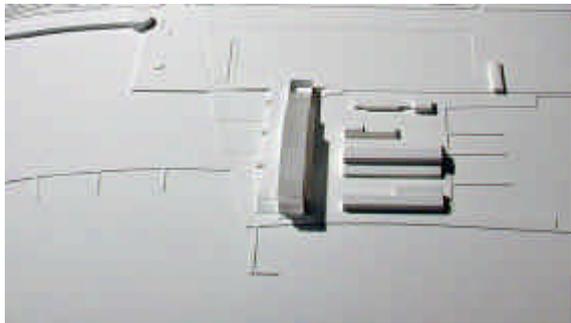
163 EBAY



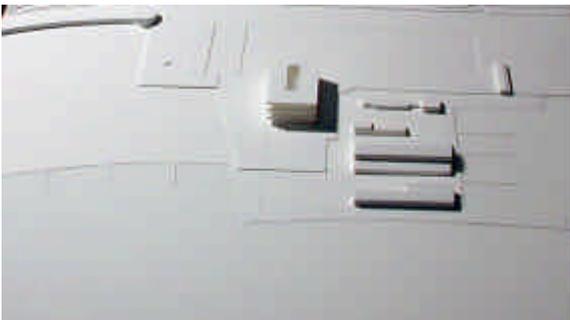
164 ARBORESCENCE



165 LE CYCLOPE



166 LES BEAUX-ARTS AUX QUAIS



167 PERFORMANCE



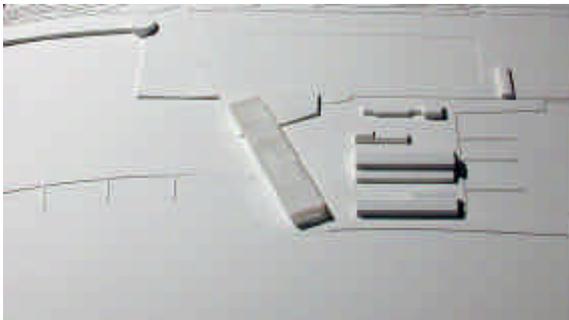
168 UNDERGROUND



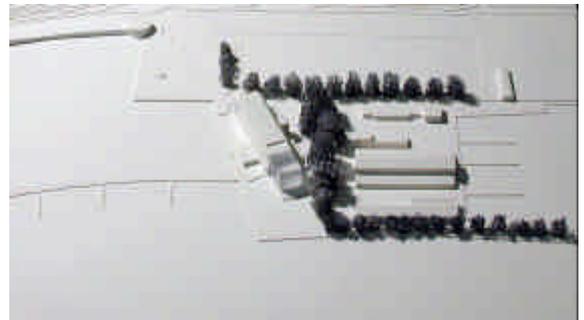
169 RADOUB



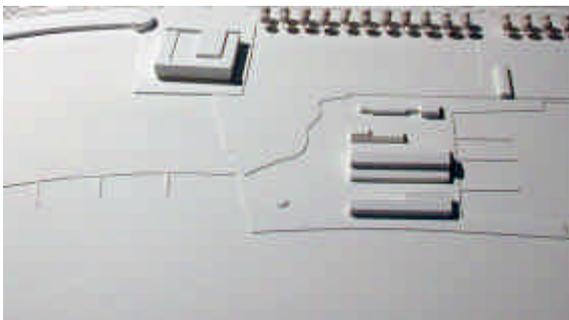
170 ARTEROID



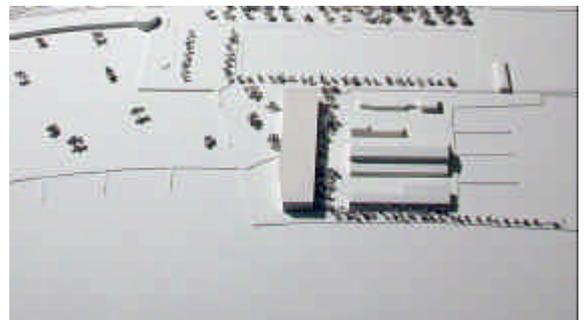
171 HORIZON



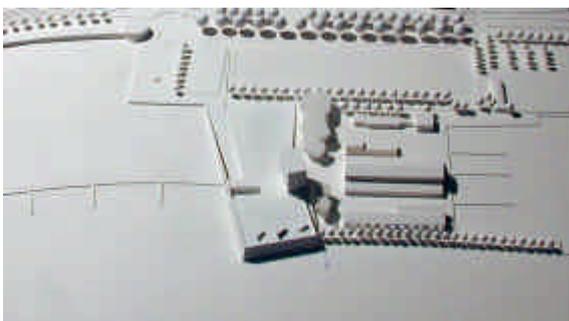
172 ARTLAC



173 EPURE



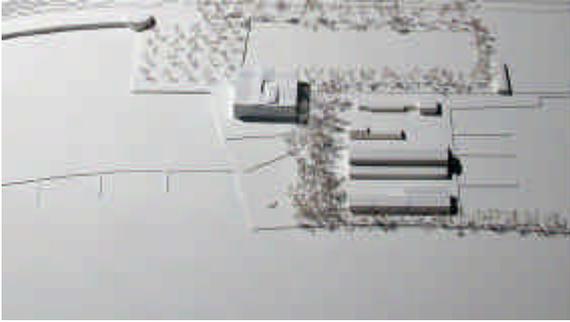
174 MENHIR



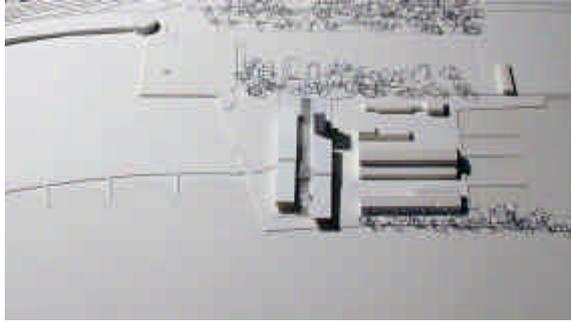
175 L'AEROLITHE !



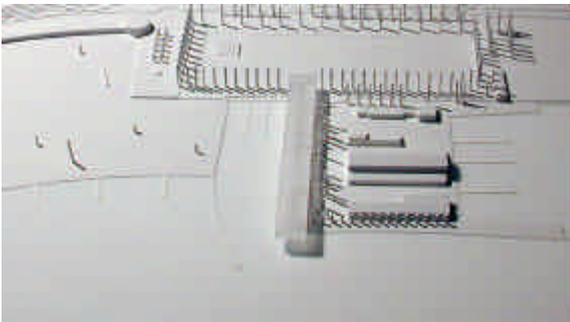
176 ...ODER LEO



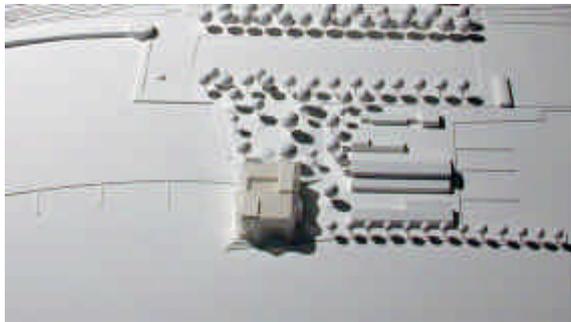
177 LES TROIS ROIS



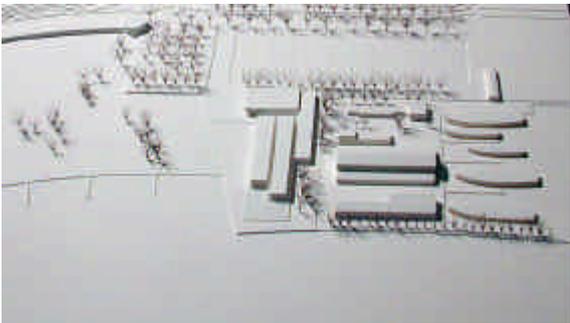
178 QUAI DES ARTS



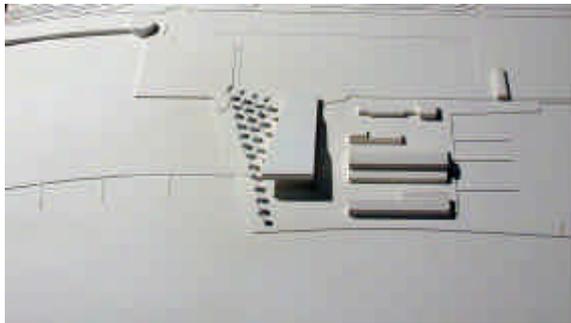
179 KALEIDOSCOPE



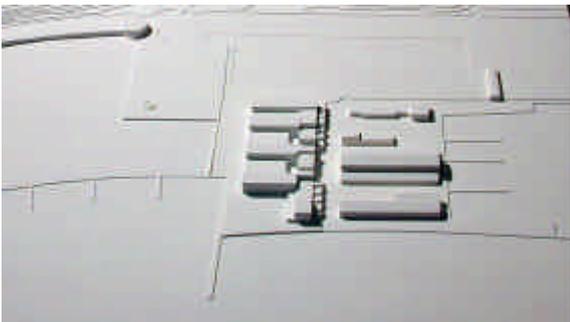
180 TUMULUS CUMULUS



181 A DOCK



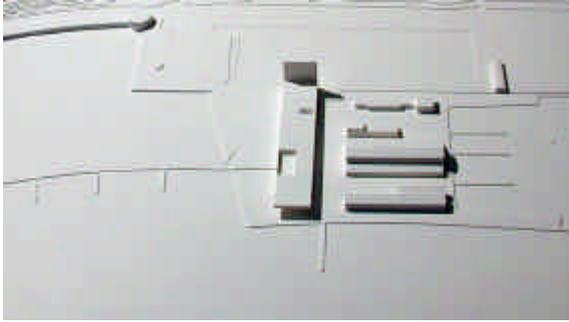
182 SEDIMENT



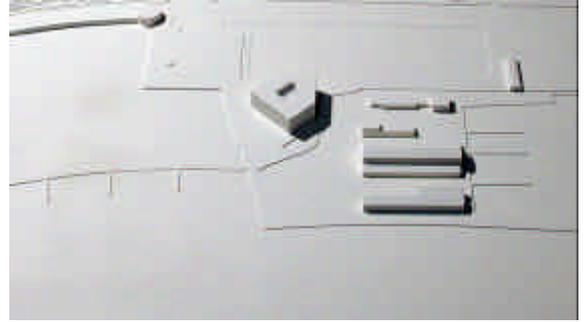
183 DRASANE



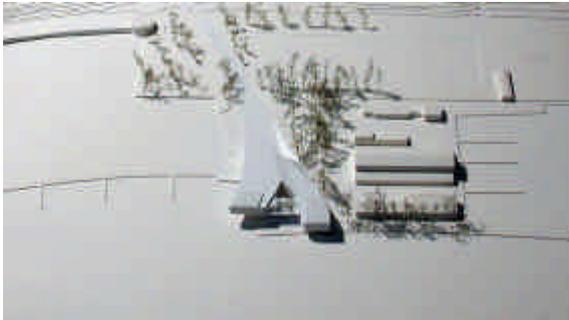
184 NAVEVAN



185 ESPLANADE



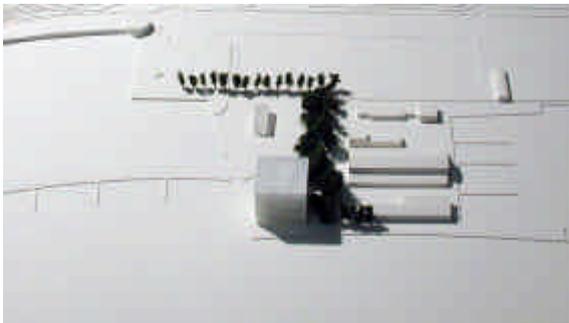
186 PLOGASTER



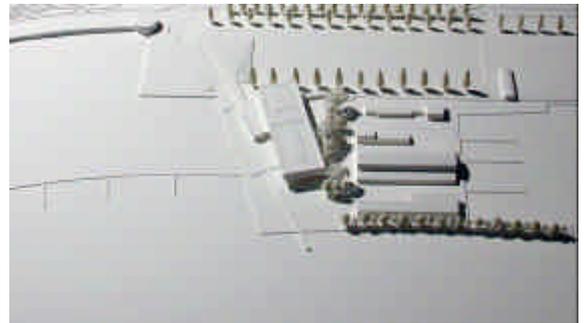
187 NVNC01



188 CHROMA



189 010505



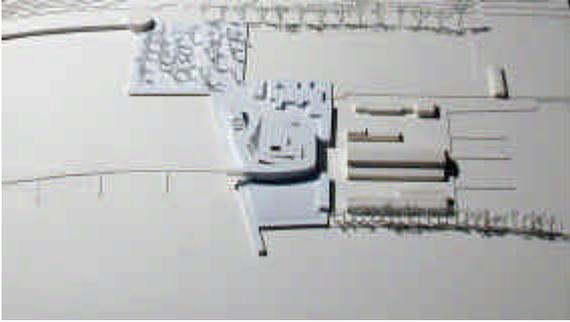
190 JARDIN DES ARTS



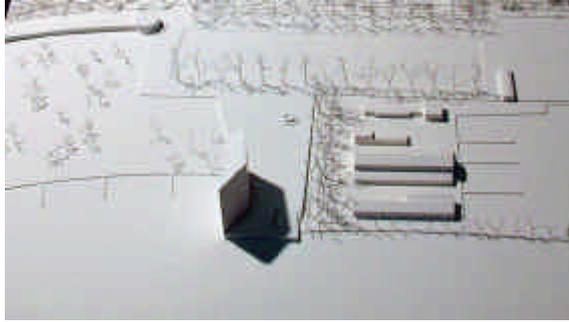
191 LUNA'ART



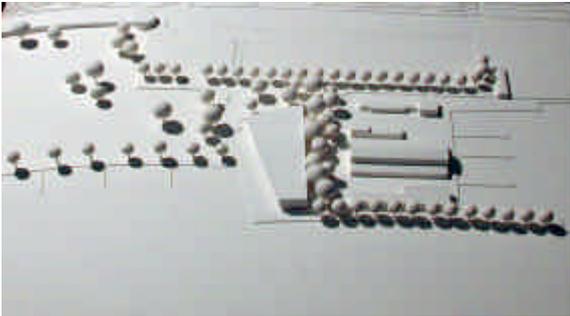
192 HANGART



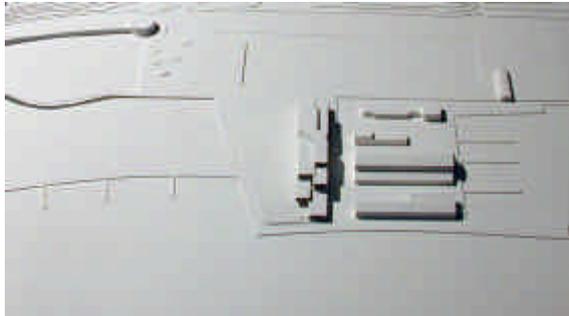
193 LOVE (A)



194 CYGNE (A)



195 NOIRS REFLETS



196 JANUS (B)



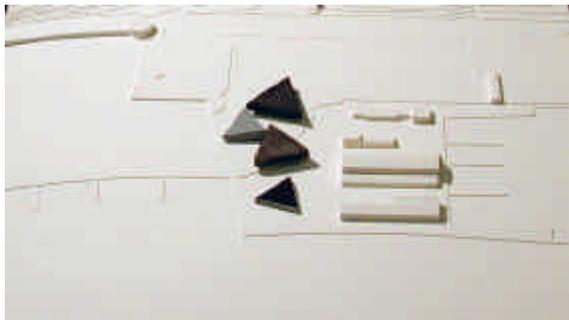
197 VENDREDI



198 HORIZONTS



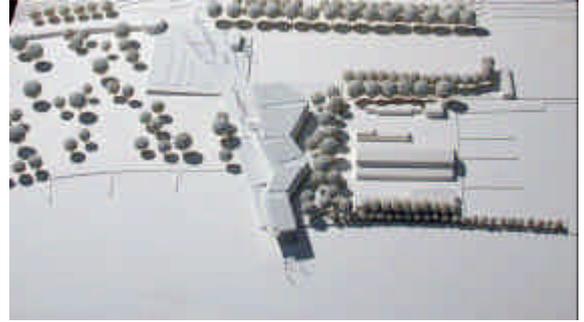
199 36912



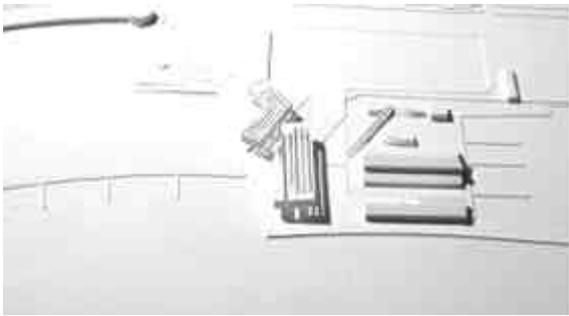
200 ECRINS D'ART



201 MARBEL



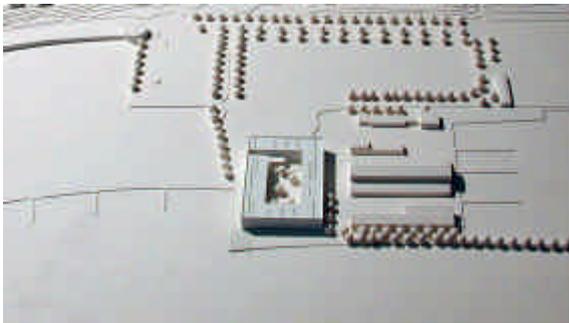
202 LA FORME DU REFLET



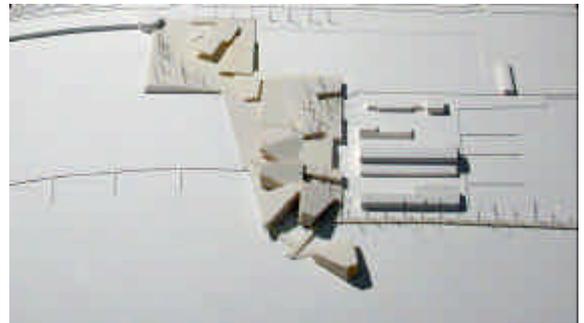
203 XYZ



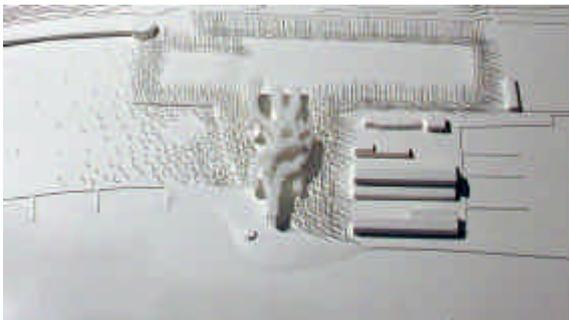
204 CYGNE (B)



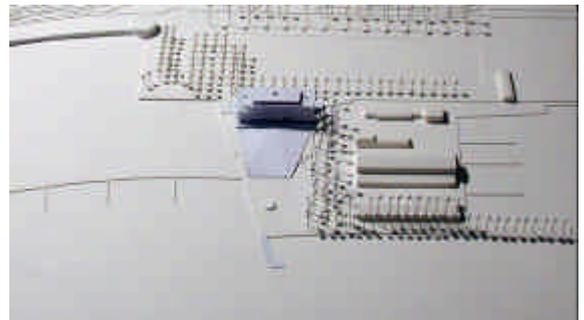
205 NMBA.L.0.1



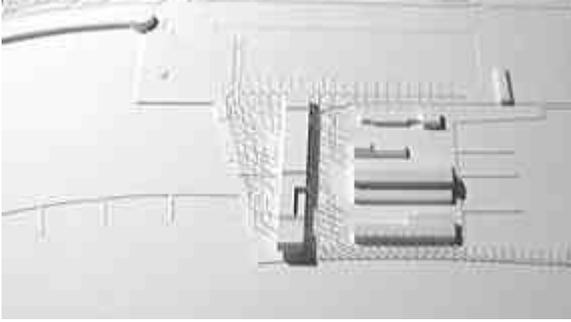
206 APPIA



207 101100101



208 BR-4604



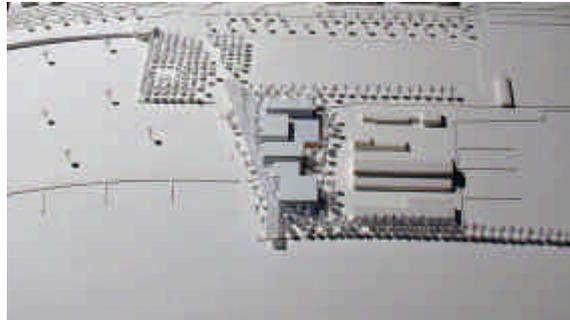
209 FACIT



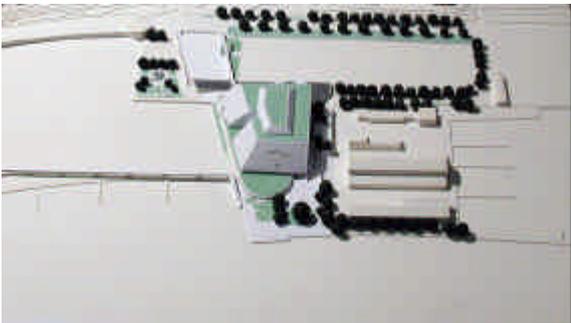
210 NMBA#



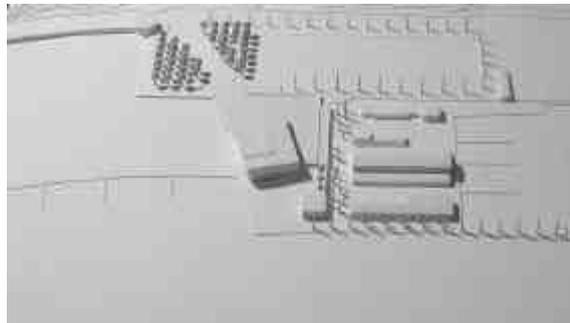
211 LA SOURCE



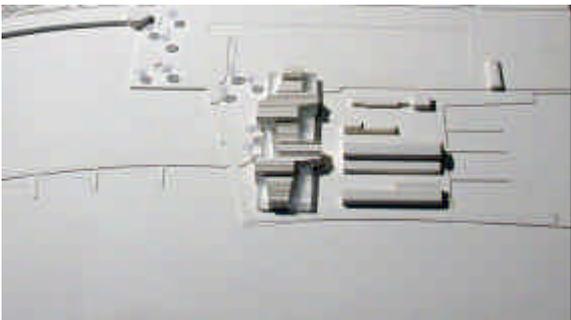
212 CULTURE ET LOISIR



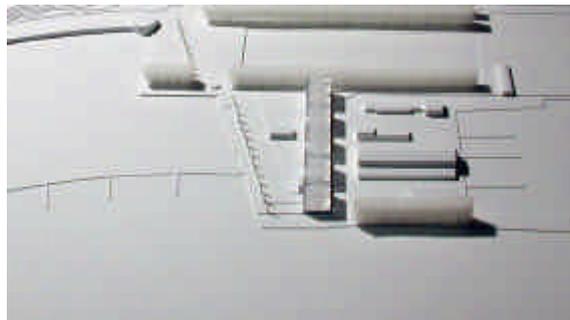
213 RE 25.



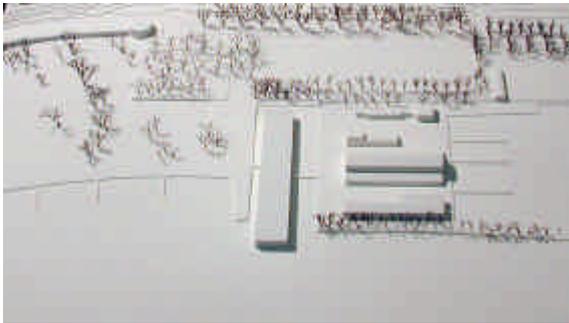
214 VICE VERSA



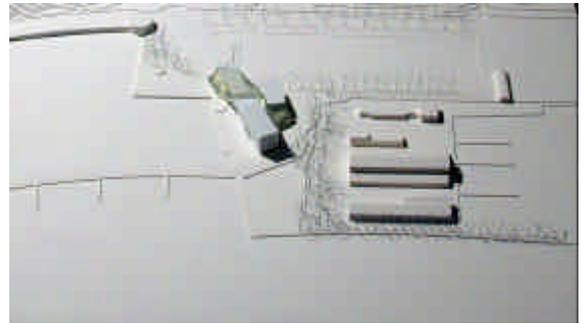
215 CAB DU LAC



216 MNEMOSYNE



217 ... E LA NAVE VA



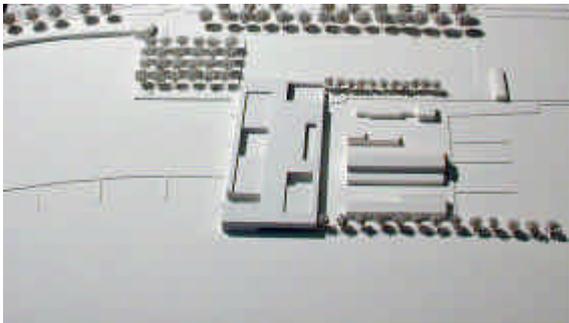
218 HISTOIRE(S) DE L'ART



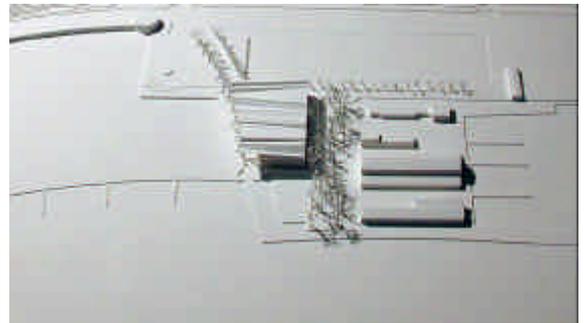
219 BLANC SUR VERT



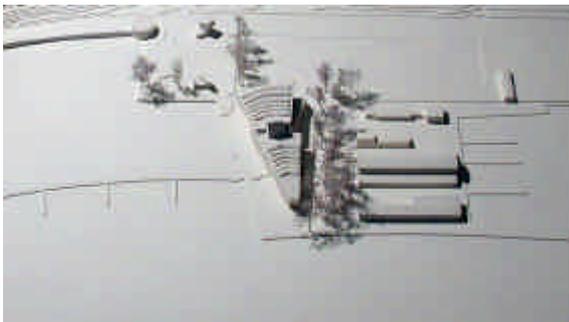
220 ATLANTIQUE



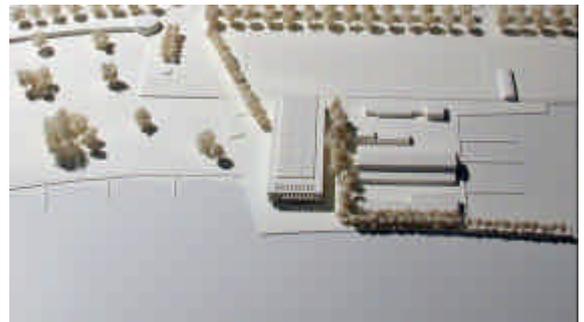
221 LE REGARD SUR LA GORGONE



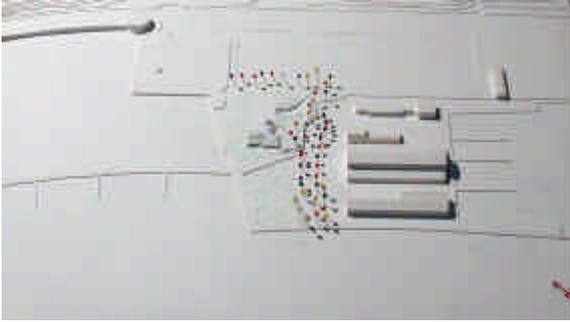
222 PANDEMMONIUM



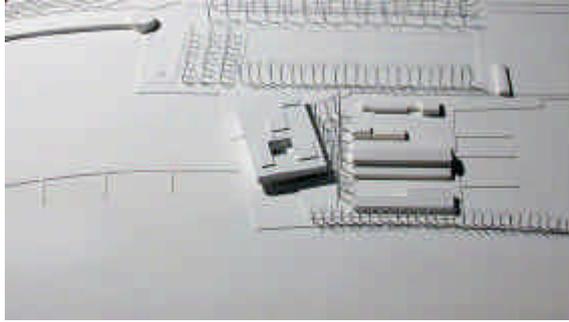
223 ART BOAT



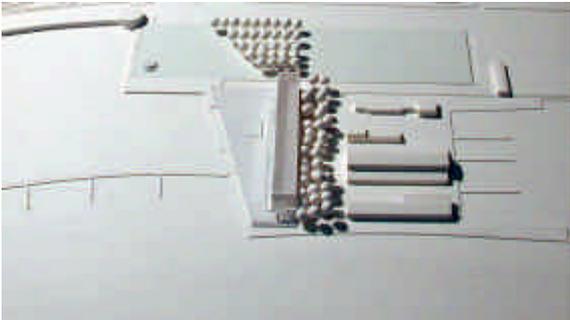
224 APPELLE DE KOS



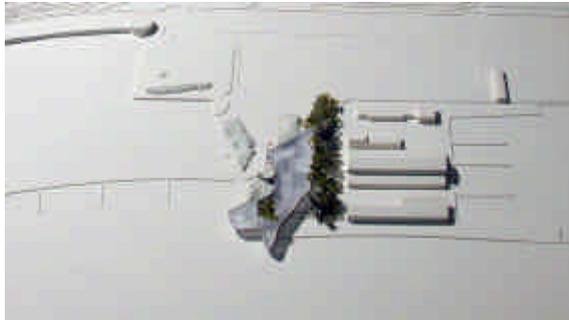
225 SOU TAIR



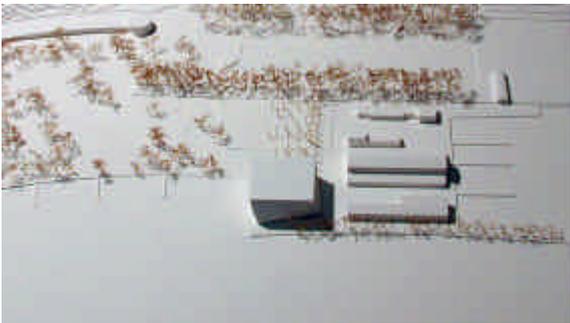
226 PERSONNAGES DANS LA NUIT...



227 MUSES ET ONDES



228 L'AIMANT



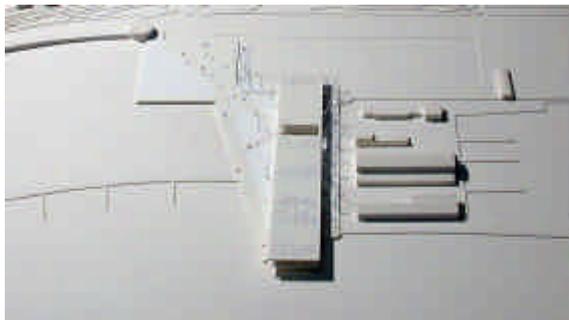
229 LE TEMPS RETROUVE



230 NOS ARTISTES PHARES



231 BATEAUX



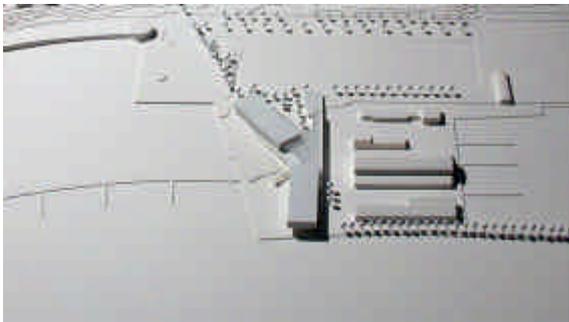
232 112113960



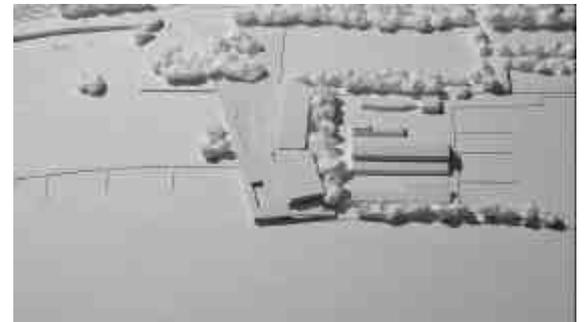
233 LOVE (B)



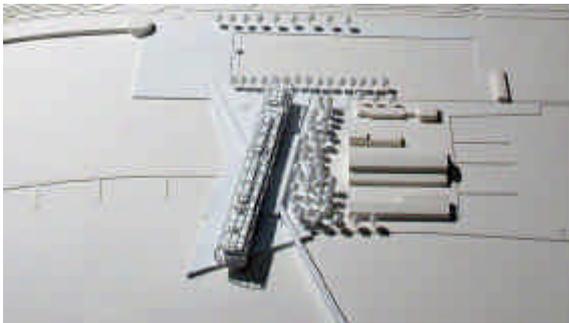
234 L'AIMANT DU LAC



235 375077



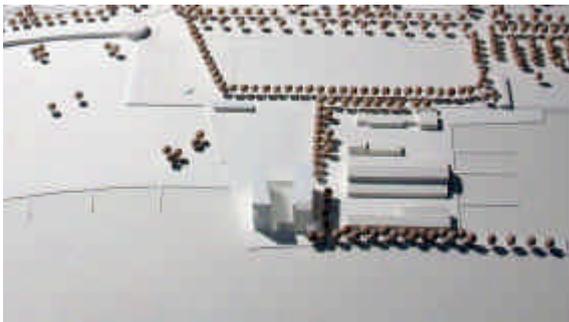
236 PLAN/LEMAN



237 EAUVERTT



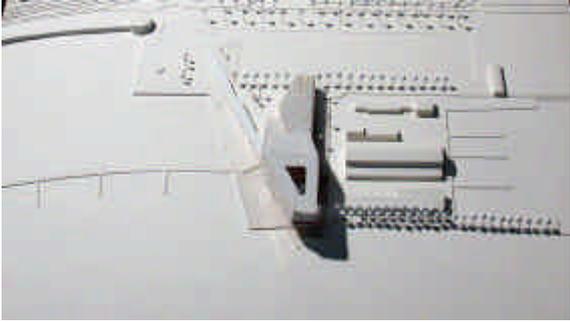
238 TERRE ET EAU



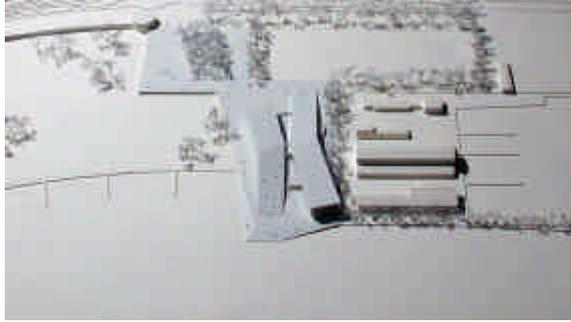
239 XC 2402



240 KADRAGE



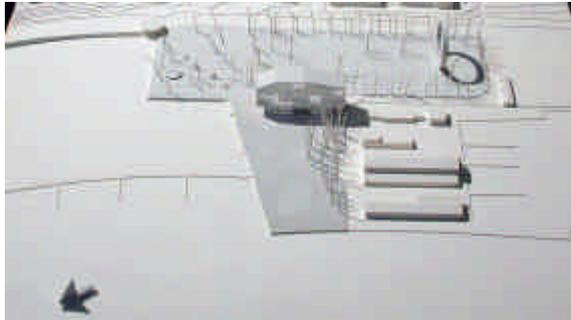
241 NMBA-ART INFINI



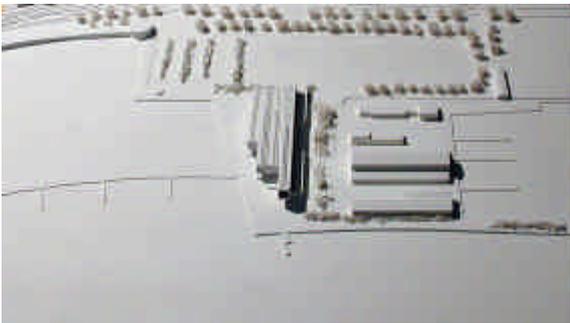
242 DUO



243 ECUEIL



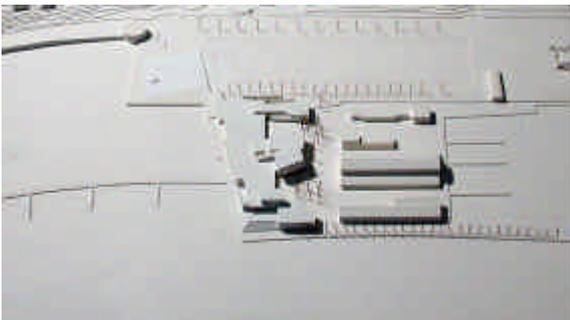
244 BAMBAM !



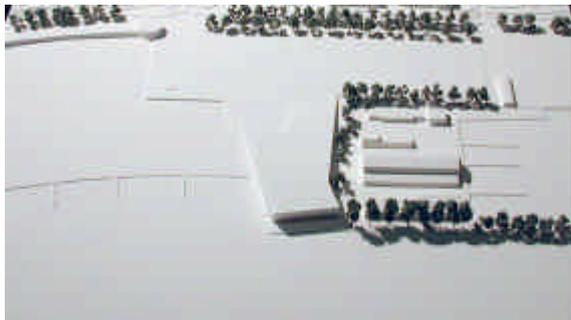
245 NOUVEAU VENT BLANC



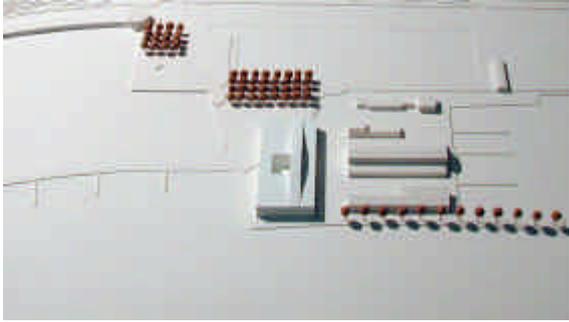
246 PLATEFORME



247 LDN516



248 L'HORIZON OBLIQUE



249 JETEE

7.4 Examen préalable

L'examen préalable des dossiers du premier degré a été effectué par l'atelier d'architecture organisateur du concours, M. Ivan Kolecek, architecte, Lausanne. Il a porté en particulier sur la conformité des documents rendus selon l'article 15.1 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA No 142, édition 1998. Un document de synthèse de cette analyse a été remis aux membres du jury, accompagné d'un catalogue A4 en trois cahiers comprenant la photographie de la maquette, une analyse technique préalable et les réductions des plans de chaque projet.

Par ailleurs, le détenteur du droit de superficie de la parcelle voisine, la Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman, par son directeur M. Luc-Antoine Baehni, l'ingénieur du service des eaux, sol et assainissement, M. Michel Cosendai, et le conservateur cantonal des monuments historiques, M. Eric Teysseire, ont pu prendre connaissance des projets retenus après le tour de sélection et faire part au jury de leurs considérations, à titre d'experts.

7.5 Admission au jugement

Le délai d'expédition des documents, fixé jusqu'au 4 juin 2004. Le délai de remise ou d'envoi des maquettes, fixé au 18 juin 2004, a été respecté par tous les concurrents à l'exception de deux d'entre eux qui n'ont pas rendu de maquette.

Le jury observe que plusieurs maquettes sont arrivées fendues ou cassées. L'une d'entre elles, gravement endommagée par le transporteur mandaté par le concurrent, a même nécessité une lecture sur photographies, obtenues par l'intermédiaire du notaire. Considérant que la bonne compréhension des projets reste tout de même possible, le jury les admet au jugement.

Conformément à l'article 19.1 a) du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA No 142, édi-

tion 1998, le jury décide de l'exclusion de trois projets pour les raisons suivantes :

Non respect de l'anonymat

133 RE-MBA (fiche d'identification sans enveloppe)

Manque de documents essentiels

113 PLACE DE LA RIPONNE (maquette non délivrée)

176 ...ODER LEO (information donnée au notaire que le candidat renonce à présenter une maquette)

7.6 Admission à la répartition des prix

Conformément à l'article 19.1 b) du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA No 142, édition 1998, le jury décide d'exclure de la répartition des prix trois projets pour la raison suivante :

Rendu incomplet par rapport à l'article 2.11 du Programme du premier degré
- Documents demandés aux concurrents

008 LE MUSEE IMAGINAIRE

043 NAZCA

200 ECRINS D'ART

Par ailleurs, le jury constate un grand nombre de dérogations plus ou moins graves. Il devrait, afin de rester équitable, contrôler soigneusement chacune d'entre elles avant de prononcer une sanction. Dans le sens de sa réponse aux questions - où il rappelle aux concurrents de présenter des propositions d'ordre conceptuel -, il décide toutefois de ne pas examiner ces dérogations à ce stade du jugement.

Après le choix des projets retenus pour le second degré le jury exclut de la répartition des prix le projet :

036 N-ART-UREL

pour le dépassement du périmètre de construction et les accès de livraison par la parcelle de la CGN.

8. Déroulement du jugement du premier degré

8.1 Méthode

Le nombre très élevé des projets présentés et l'objectif ambitieux du nouveau Musée des Beaux-Arts nécessitent, pour garantir une réelle équité d'appréciation, l'utilisation d'une méthode appropriée, conforme aux exigences de l'article 21.1 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA no 142, édition 1998 "Les propositions à retenir sont sélectionnées en utilisant une méthode adéquate qui tienne compte du genre de concours et du nombre de propositions" et sa stricte application.

Phase de mise en route

Avant de commencer le jugement des projets, le jury décide de consacrer la première journée à une approche préparatoire pour garantir un niveau d'information homogène à tous ses membres.

Cette première approche consiste en l'étude simultanée des 246 projets admis au jugement. Cette étude est couverte par quatre groupes au sein desquels figure chacune des composantes (maître d'ouvrage, architecte, muséographe) du jury. L'ensemble des projets attribués à chaque groupe est analysé sous les critères essentiels, mais non exhaustifs, suivants :

- implantation,
- image,
- caractère muséographique.

A l'issue de ce premier examen, chaque groupe a la tâche de présenter au jury 5 à 8 projets qui se distinguent de l'ensemble des projets rendus, ceci dans le but de forger l'outil de jugement et de tester, à travers les propositions choisies provisoirement, les forces et les faiblesses des solutions possibles.

Le choix de ces projets constituant le support de cet exercice exploratoire

n'aura aucune portée sur le jugement à faire par la suite.

Les projets sont alors discutés et critiqués par le jury sur plusieurs plans :

- la confrontation des potentialités du site avec les différentes contraintes énoncées,
- la mesure de l'impact représenté par la mise en volume du programme,
- l'exploration du champ des solutions possibles.

Cette analyse est complétée par une visite supplémentaire du site. En fin de journée, le niveau d'information requis est atteint et permet au jury d'aborder le jugement dans une connaissance fondée des paramètres.

8.2 Examen et sélection des projets

A la lumière des connaissances acquises, tous les projets sont ensuite examinés selon les éléments du point 1.12 du Programme du premier degré, soit :

- *"une bonne insertion dans le site,*
- *la contribution du projet à la structuration du paysage, à la qualité des espaces des rives du lac et à l'ensemble des aménagements de Vidy-Ouchy,*
- *des qualités spatiales et fonctionnelles en accord avec les exigences qu'on peut avoir à l'égard d'un musée moderne,*
- *une claire prise en compte de l'écologie,*
- *le respect de principes d'économie générale de la construction et de l'exploitation rationnelle.*

L'ensemble des critères ci-dessus sont examinés sous l'angle du développement durable."

Présenté par les groupes de travail, chacun des 246 projets est reconsidéré selon les mêmes critères par l'ensemble du jury. Contrairement au mode traditionnel de choix par élimination successive, le jury procède à

une sélection positive en recherchant, dès l'entame du jugement, les projets qui à la fois répondent de la manière la plus complète aux exigences du programme et proposent une image forte du musée.

Le jury réexamine en plénum la totalité des projets admis au jugement et dresse collégalement une liste de 26 projets sélectionnables :

010	UN REGARD SUR LA VILLE, UN REGARD SUR LE LAC
012	GUSTAVE
015	ORACLE
025	PARCE QUE LAUSANNE EST UNE VILLE EN PENTE, ON DIT QUE LES FILLES ONT DE TRES BELLES JAMBES
036	N-ART-UREL
042	SEMPER
043	NAZCA
053	CHALAND
057	NABI
058	PALAFITTE
065	LUDWIG
082	MOONLIGHT
085	LE RADEAU DE LA MEDUSE
094	THESUS
095	CONTAIN'ART
097	LUMIERE
110	ARTEPLAGE
122	YING YANG
144	LE CELIBATAIRE
146	CECI N'EST PAS UNE PIPE
162	_FLUXUS
167	PERFORMANCE
185	ESPLANADE
207	101100101
221	LE REGARD DE LA GORGONE
239	XC2402

8.3 Sélection des projets pour le second degré

Réexaminé par les groupes de travail, chacun de ces projets est ensuite présenté à l'ensemble du jury.

Le jury, s'appuyant sur l'analyse approfondie qui lui est présentée, entreprend une nouvelle lecture critique, en confrontant à nouveau critères et propositions, et détermine collégalement une deuxième liste de 7 projets sélectionnables pour le second degré :

012	GUSTAVE
036	N-ART UREL
085	LE RADEAU DE LA MEDUSE
095	CONTAIN'ART
110	ARTEPLAGE
122	YING YANG
162	_FLUXUS

8.4 Tour de repêchage

Le jury entreprend alors une phase de réexamen général des 246 projets admis au jugement. A l'issue de ce passage, le jury décide de retenir les 2 projets suivants :

136	PAPILLON
207	101100101

8.5 Projets retenus pour le second degré

9 projets sont ainsi sélectionnés pour le second degré :

012	GUSTAVE
036	N-ART UREL
085	LE RADEAU DE LA MEDUSE
095	CONTAIN'ART
110	ARTEPLAGE
122	YING YANG
136	PAPILLON
162	_FLUXUS
207	101100101

8.6 Information aux concurrents

Mi-juillet 2004, les concurrents retenus sont avertis par l'intermédiaire du notaire. Le 7 septembre 2004, ceux-ci doivent recevoir, par son intermédiaire, la critique individuelle de leur projet, les considérations générales

du jury sur le premier degré utiles à la poursuite de l'étude, ainsi que le programme du second degré.

Les concurrents non retenus sont informés en parallèle.

8.7 Appréciation d'ensemble des projets rendus au premier degré

Le jury relève le grand nombre de propositions qu'il a reçues. Ensemble, elles représentent une énorme somme de travail. La diversité des approches exprimées offre une vision panoramique des tendances de l'architecture contemporaine. Ce résultat, dont le jury se félicite, correspond à celui que l'on espère d'un concours international. Il y voit l'effet d'une excellente préparation préalable par les différents partenaires associés. Et aussi celui, stimulant, du défi lancé : la construction, en un lieu naturel sensible, d'un bâtiment culturel important, par rapport auquel il existe une attente considérable.

Pour les membres du jury, la grande diversité des approches a fait tout l'intérêt de sa mission. Elle n'a pas manqué de susciter des débats vifs et approfondis. Pour les concurrents, la difficulté première à surmonter aura été celle du site, à la fois particulier et prestigieux. Il s'agissait d'ajouter un équipement culturel à un lieu de loisirs et, tout en respectant les exigences de l'écologie, d'en faire un point fort de Lausanne et de toute la région. Cette question décisive a constitué la ligne de démarcation entre les projets. Beaucoup y ont apporté des réponses habiles, fines, parfois polémiques, toujours passionnantes. Ensemble, ces réponses forment un capital de connaissances qui, par synergie, bénéficiera au site.

Autres pierres d'achoppement : la définition des espaces publics, le rapport à la place de Bellerive, à la fontaine, à la piscine, aux installations de la CGN, ainsi que la question du parking. Dans les réponses obtenues, on observe toutes les gradations. Certains se sont concentrés sur la

thématique de l'objet musée, d'autres ont été jusqu'à annuler l'objet pour en faire un paysage; avec, entre ces deux extrêmes, une vaste gamme de suggestions.

La relation au lac et à ses rives a constitué également l'un des défis de ce concours. Les candidats ont déployé un séduisant éventail de propositions: terrasses, escaliers descendant doucement vers l'eau, plans inclinés, promontoires, passerelles. Ils ont travaillé sur les vitrages, les miroitements, les reflets; parfois ils ont rappelé le lac par des bassins. Le jury a ainsi assisté à un stimulant croisement de thèmes : celui d'un musée d'aujourd'hui, ouvert, novateur et didactique, et celui d'un paysage tout aussi culturel. C'est la réussite du rapport entre les différents aspects – culture, nature et loisirs – qui devrait faire du nouveau Musée des Beaux-Arts un point de convergence pour les Vaudois et leurs visiteurs.

Les espaces intérieurs et leurs exigences en termes de circulation, flexibilité, répartition des locaux publics et de travail, ont suscité de nombreuses bonnes idées qui devront être affinées lors du second degré. A propos de cet aspect décisif, la définition de l'outil musée, le jury recommande aux concurrents retenus pour ce second degré de se montrer très attentifs aux demandes précisément formulées dans le programme. Et de même pour la délicate question des accès qu'il s'agit de traiter à la fois comme des espaces publics et des interfaces. Le jury les invite également à prendre rigoureusement en compte les exigences énoncées en matière d'environnement et d'énergies renouvelables. Enfin, il leur rappelle les contraintes qu'impose l'exploitation du futur musée. Et il leur demande instamment de veiller au respect de l'enveloppe budgétaire prévue pour la construction : 55 millions de francs suisses.

En conclusion, il fait observer que si le concours, au premier degré, a

favorisé un foisonnement d'idées aussi libre et large que possible, il devra permettre de dégager, au second degré, un projet réalisable, formulé au plus près du programme, sans dérogations possibles.

8.8 Critique des projets retenus pour le second degré

Projet n° 12 – GUSTAVE

Plutôt que de se concentrer sur l'objet musée, le projet travaille sur le remodelage de l'ensemble de la parcelle. Ce choix, intéressant pour ce qui concerne les parcours, ne facilite pas l'identification du musée ni, en particulier, celle des accès. Un parcours public supplémentaire à niveau permettrait d'enrichir la diversité des circulations et créerait une situation moins contraignante. Le jury s'est demandé si l'angle nord-est du bâtiment ne devrait pas être retiré pour faciliter l'accès des visiteurs à partir d'Ouchy.

L'organisation des salles d'exposition sur un niveau est intéressante. Les changements de niveaux sont à vérifier. Le concurrent devra démontrer la qualité de l'éclairage naturel zénithal en relation avec l'utilisation publique de la terrasse. Le jury exprime des réserves quant à la géométrie et à l'organisation des locaux de services et des bureaux. La position de la rampe d'accès dans le hall principal n'est pas à l'échelle des locaux à desservir.

Pour prouver que le concept est pertinent, la structure du musée, ainsi que la définition des matériaux doivent être précisées. L'implantation du musée sur la limite du lac impose des mesures pour contenir l'impact des eaux sur les façades.

Projet n° 36 – N-ART-UREL

Le projet propose une lecture intéressante du lieu; l'organisation du terrain, la succession des parcours et l'articulation de l'entrée sont attrayantes. Cependant, l'implantation de l'ensemble, y compris les accès, doit se limiter au périmètre de construction défini par le programme du musée, la continuité du parcours restant assurée.

L'accès au musée et l'organisation des salles sur un niveau ont été appréciés du jury. En revanche, la succession de salles en enfilade sans possibilité de parcours parallèles lui a paru peu réaliste. La surface destinée aux salles est légèrement sous-dimensionnée. L'éclairage naturel et le contrôle de la lumière doivent être vérifiés. La séparation des fonctions proposées est dynamique mais la qualité des liaisons intérieures doit être améliorée. Le traitement des façades et des volumes émergents devra démontrer la pertinence du concept.

L'exploitation distincte de la piscine et du musée doit être garantie. Le concept et le dimensionnement des structures demandent à être clarifiés. L'implantation du musée sur la limite du lac impose des mesures pour contenir l'impact des eaux sur les façades.

Projet n° 85 – LE RADEAU DE LA MEDUSE

Le jury apprécie la bonne insertion du bâtiment qui maintient le cheminement actuel le long du lac tout en le reliant à l'avenue de Rhodanie. Le concurrent devra approfondir la question de la limite entre musée et piscine et préciser l'aménagement de l'espace entre le musée et l'avenue de Rhodanie. Le jury se montre peu convaincu par la nouvelle situation de la fontaine. Le bâtiment possède une identité claire, aussi bien face au lac que face à la ville.

L'organisation interne du bâtiment est encore schématique et nécessite des développements concernant d'une part la relation spatiale entre niveau d'entrée et espaces d'exposition, liée à une orientation verticale cohérente et, d'autre part, la stricte symétrie qui devrait être rompue en relation avec l'aménagement extérieur. La position de l'entrée est ambiguë. Le jury apprécie le principe de la coupe qui permet d'éclairer naturellement les

espaces et suggère de ne pas abaisser le plancher du sol en dessous du niveau du lac I. L'importante excavation entre le musée et la CGN paraît exagérée et doit être limitée aux besoins des livraisons dont l'accès doit être mieux conçu. La liaison entre jardin des sculptures, actuellement reléguée à un rôle secondaire, doit être repensée. L'épaisseur de la peau technique du bâtiment en relation avec l'espace d'exposition doit être vérifiée.

Le concept permet une exploitation rationnelle. Le volume important exige vérification. Le jury attend une réflexion sur le choix des matériaux et sur l'image du bâtiment, de jour comme de nuit.

Projet n° 95 – CONTAIN'ART

Le jury apprécie le volume compact et l'espace public côté lac. La largeur du passage en direction de la jetée devrait être plus généreuse. La relation avec la place Bellerive et l'avenue de Rhodanie n'est pas résolue. Le jury attend des propositions concernant les espaces extérieurs.

Le parcours proposé aux visiteurs depuis l'entrée jusqu'aux espaces d'exposition est de qualité; la séparation des différentes fonctions est claire et la position des jardins judicieuse. L'espace d'entrée pourrait être plus généreux. Les circulations verticales (nombre et largeur) doivent respecter les normes de sécurité. Le jury apprécie la coupe longitudinale montrant les différentes hauteurs des salles d'exposition mais attend un réexamen du concept de l'éclairage zénithal. Le système proposé paraît schématique. Le double accès livraison n'est pas satisfaisant et doit être revu, ainsi que l'accès au monte-charge. D'une manière générale, l'organisation du rez-de-chaussée doit être reprise. Le jury attend un approfondissement de la structure portante qui doit être cohérente avec la qualité

du bâtiment. Le service entre le jardin privatif et la cafétéria doit être assuré.

Le projet n'exige pratiquement pas d'excavation et paraît rationnel. Le jury attend des propositions précises quant aux choix de matériaux et à l'image du bâtiment, de jour comme de nuit.

Projet n° 110 – ARTEPLAGE

Le jury relève le caractère d'icône poétique du projet en parfaite adéquation avec le site et caractérisé par le lac et l'eau. Il apprécie la qualité du traitement diversifié de la lumière et le jeu entre intérieur et extérieur, horizontalité et verticalité, transversalité et longitudinalité. Il recommande toutefois l'approfondissement des études et le contrôle des ouvrages dans leur interaction avec le lac, compte tenu des mesures particulières qu'impose l'impact des eaux sur le bassin et les façades.

Le fonctionnement interne et les espaces du musée répondent correctement aux demandes du programme. Toutefois, le dimensionnement et l'articulation entre l'accès livraisons, le monte-charge et les réserves sont à affiner. Les surfaces du conservatoire sont sous-dimensionnées (85 % de la demande).

Le jury attire l'attention du candidat sur le concept statique du porte-à-faux du premier étage, dont la résolution reste à démontrer; et sur l'hypothèse d'une réduction de l'emprise des locaux techniques dans la nappe phréatique. Il signale également que l'interaction du projet avec le lac et l'eau ne manquera pas de majorer considérablement les coûts de construction et d'exploitation.

Projet n° 122 – YING YANG

Le projet s'articule autour d'un cheminement piétonnier, véritable parcours scénique depuis l'arrivée sur le site jusqu'à à l'intérieur du bâtiment. Il en découle une expression architecturale du musée qui se lit comme une sculpture de forme compacte et sobre posée sur un socle. Le jury apprécie la cohérence entre le parcours piétonnier et la réponse architecturale donnée à l'ensemble du projet ainsi que la mise en valeur des éléments existants sur le site, en particulier l'arborisation à l'est. Il s'interroge sur la relation spatiale entre la partie Est des terrains de la piscine de Bellerive et la volumétrie du projet de musée. La proposition faite pour le périmètre d'aménagement est claire et convaincante. Elle permet de diriger agréablement les visiteurs vers le promontoire Est-Ouest afin de les conduire naturellement vers la rampe d'entrée.

Le fonctionnement du musée est bien résolu et agréable. Le parcours scénique joue habilement avec les points de vues sur l'extérieur et la découverte des espaces d'exposition.

Le projet, par sa compacité, permet une mise en œuvre économique. A ce stade, il n'empiète que légèrement sur la nappe phréatique. Il permet aussi une réalisation à cheval sur la canalisation existante. L'implantation du musée sur la limite du lac impose des mesures pour contenir l'impact des eaux sur les façades.

Projet n° 136 – PAPIILLON

La définition spatiale est précise et la position sur le lac cohérente par rapport à l'idée du projet. Le jury attend que le traitement des espaces d'accès soit réexaminé dans le périmètre d'aménagement. Il souhaite plus d'informations sur la place du musée. Il s'interroge aussi sur l'emplacement du sous-sol en relation avec la canalisation existante.

Le fonctionnement intérieur du musée est convaincant à l'étage supérieur. L'accès des livraisons en façade d'entrée doit être contrôlé en relation avec la visibilité et la sécurité. Les surfaces de la «fabrique de connaissances» sont trop petites. La structure porteuse du rez-de-chaussée demande à être définie en tenant compte de son importance architecturale pour l'expression du projet.

En raison du caractère compact du projet, l'emprise sur le terrain est minimale. L'option choisie implique une pénétration assez importante dans la nappe phréatique, ce qui aura un effet sur le coût. L'implantation du musée sur la limite du lac impose des mesures pour contenir l'impact des eaux sur les façades.

Projet n° 162 - _FLUXUS

La lecture globale des rives du lac effectuée par le concurrent contribue à inscrire précisément le bâtiment dans le site. L'environnement proche est mis en valeur et les percées visuelles sur le lac maintenues. Le jury a particulièrement apprécié le traitement du sol descendant par degrés vers le lac, ce qui permet de définir le site proche tout en améliorant la relation à l'eau et à la plage de Bellerive. Les problèmes relatifs aux éléments naturels (houle) doivent être pris en considération, de même que celui des accès frauduleux à la piscine. La matérialisation des aménagements extérieurs doit être développée afin d'apporter plus de convivialité aux abords immédiats de l'édifice. Le regroupement des places de stationnement à l'ouest du périmètre d'intervention pour améliorer la relation piétonne avec l'avenue de Rhodanie est judicieuse. L'emplacement de la fontaine doit être repensé de façon à ne pas nuire à la qualité de l'aménagement proposé.

La promenade des rives du lac, complétée par la passerelle en prolongement de la jetée de la CGN, passe

désormais sous le bâtiment, ce qui incite à entrer dans le musée. Le concurrent doit être particulièrement attentif à intégrer les prescriptions relatives aux accès de livraisons dont le positionnement et le dimensionnement sont à repenser en fonction de la sécurité. Les bureaux devraient pouvoir bénéficier d'un accès indépendant depuis l'extérieur. La disposition des espaces entre expositions temporaires et permanentes est satisfaisante. Cependant, la géométrie des salles est contraignante en raison, notamment, des angles aigus qu'elles comportent. L'espace polyvalent manque et les réserves, de même que les sanitaires, sont sous-dimensionnés. Pour des raisons d'exploitation, le regroupement des espaces en gestion privée (zone C) est souhaitable.

Le jury propose de trouver une meilleure cohérence entre la façade et les plans. La matérialité de la façade doit être précisée. Les percées visuelles à travers le bâtiment présentent des vues de qualité sur l'environnement alentour. Néanmoins, ce dispositif représente un certain frein à la fluidité des espaces d'exposition. L'ouverture mono-orientée du jardin sur le panorama à l'Est est discutable.

La compacité du bâtiment contribue à l'économie générale du projet. Cependant, le candidat veillera à ce que les importants mouvements de terrain ne grèvent pas le budget de façon trop importante. L'éclatement du programme en gestion privée (zone C) pose problème. La structure porteuse doit être précisée, notamment au rez-de-chaussée. Le jury considère que la nécessité de passer par l'atelier pédagogique pour accéder à l'étage n'est pas satisfaisante. L'implantation du musée sur la limite du lac impose des mesures pour contenir l'impact des eaux sur les façades.

Projet n° 207 – 101100101

Le jury a pris acte du parti très engagé de ce projet qui a suscité un vaste débat en son sein. Il relève la prise en compte globale du périmètre proposé et de ses prolongements par un "continuum" végétal. Bien que l'orientation du visiteur ne soit pas ici favorisée, la gestion des parcours extérieurs, les relations à l'ensemble ainsi que les accès sont satisfaisants. Cependant, le caractère organique de la construction pourrait générer quelques espaces résiduels. Au-delà de la combinaison du végétal naturel et du végétal construit, le remodelage renaturalisé des rives autorise une relation privilégiée à l'eau.

Le jury apprécie la lecture précise du programme. Il considère, néanmoins, que le choix d'une largeur unique pour les salles n'est pas satisfaisant et demande que soit proposé une plus grande diversité dimensionnelle. Par ailleurs, la monotonie de la répétition à l'identique de ces mêmes salles, dont le sol en pente n'est pas souhaitable, nuit à l'expérimentation formelle que propose l'enveloppe. La distinction des deux composantes du musée, permanente et temporaire, est clairement affirmée; leur mise en relation paraît à la fois riche et multiple. Le jardin privatif bénéficie d'une orientation et d'une exposition justement choisies. Le contrôle global de la lumière, dont on devine la pertinence, reste à affiner. Cette remarque est également applicable à la composition et à la définition de la matérialisation générale des édifices. Enfin, même si la rationalité des espaces inscrits en sous-sol est évidente, le jury s'interroge sur la forte emprise de l'excavation envisagée.

Structurellement, le projet traduit une grande cohérence et confirme ses attendus. Les auteurs devront faire la démonstration d'une adéquation aux conditions budgétaires énoncées. Par ailleurs, le concept exprimé demande une maintenance et un entretien dont l'évaluation est attendue.

9. Jugement du second degré

9.1 Préambule

L'organisateur a confirmé les objectifs du concours, les critères d'appréciation et le programme des locaux.

En complément au Programme du premier degré, le Programme du second degré comporte plusieurs articles relatifs aux conditions de participation et au contexte du projet (*extraits*) :

"10.2 Groupe pluridisciplinaire

Conformément à l'article 1.8 du programme du premier degré, les concurrents retenus doivent constituer des groupes formés de l'architecte, auteur du projet, et d'un ingénieur civil.

...

Les concurrents pourront consulter des spécialistes en d'autres disciplines dans la mesure où ils le jugent utile. Cependant, le maître de l'ouvrage se réserve la possibilité de choisir les intervenants, autres que l'architecte et l'ingénieur civil, pour la suite du déroulement (article 1.14 Attribution et ampleur du mandat du programme du premier degré).

10.4 Confirmation de participation

Chaque concurrent confirmera par écrit sa participation au second degré du concours, ainsi que la composition de son groupe formé de l'architecte et de l'ingénieur civil. ..."

20.4 Conditions cadres

Les caractéristiques du site de Belle-rive en rapport aux règles des périmètres et des contraintes techniques, telles que décrites dans le programme du premier degré, restent d'actualité, ainsi que les réponses aux questions des concurrents du premier degré. Le maître de l'ouvrage y prête une grande importance.

En complément du point 2.7.3 du programme du premier degré Investi-

gations géologiques et environnementales, le maître de l'ouvrage transmet aux concurrents le rapport du bureau technique Conus & Bignens SA « Ce qu'il faut savoir sur le lac Léman et à proximité du site de construction » (document 20.1.5).

Périmètre d'aménagement

La proposition d'aménagement doit tenir compte de plusieurs points particuliers au site, dont :

- la faible visibilité du site côté ville, avenue de Rhodanie,
- le respect de l'intégrité de la place de Bellerive qui doit être maintenue d'un seul tenant, sans interruption par des accès piétons et véhicules,
- les différences de niveaux entre la place et ses abords,
- les difficultés d'accès, notamment pour les camions transportant les oeuvres d'art.

30.4 Extension

Le maître de l'ouvrage n'a pas à ce jour de projet d'extension. Cependant, bien que ceci ne constitue pas une exigence formelle de jugement, une surface de l'ordre de 20 % des espaces d'exposition et de dépôt devrait être préservée à cet effet à l'intérieur du périmètre de construction."

M. Edgar Fasel, expert en communication, et M. Jean-Bernard Gay, ancien privat-docent à l'EPFL-LESO, ont rejoint le jury à titre d'experts lors de ses sessions des 25 et 26 janvier 2005. M. Bernard Ceysson, ancien directeur du Musée de St-Etienne/Roche-la-Molière et membre suppléant du jury n'a pu participer aux sessions de premier degré, ni de second degré.

9.2 Délibérations

Le jury s'est réuni en plénum les 25 et 26 janvier et 3 et 4 février 2005 dans les locaux de la Haute Ecole Pédagogique, Avenue des Bains 21, à Lausanne, à proximité du site, pour examiner et juger les projets présentés au second degré. Après avoir confirmé son engagement au respect de

l'anonymat et de l'aspect confidentiel des débats, il a défini la procédure du déroulement de ses travaux.

9.3 Projets remis

L'organisateur a reçu dans les délais les 9 projets du second degré :

012	GUSTAVE
036	N-ART UREL
085	LE RADEAU DE LA MEDUSE
095	CONTAIN'ART
110	ARTEPLAGE
122	YING YANG
136	PAPILLON
162	_FLUXUS
207	101100101

9.4 Examen préalable

L'examen préalable des dossiers du second degré a été effectué par l'atelier d'architecture organisateur du concours, M. Ivan Kolecek, architecte, Lausanne. Il a porté en particulier sur la conformité des documents rendus selon l'article 15.1 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA No 142, édition 1998. Un document de synthèse de cette analyse a été remis aux membres du jury, accompagné d'une brochure A3 comprenant les photographies de la maquette, une analyse technique préalable et les réductions des planches de chaque projet.

Les experts désignés par le jury ont examiné les 9 projets et établi à son intention les rapports suivants :

M. Pascal Chatelain, chef du Service d'urbanisme de Lausanne : Conformité aux exigences de la Commune de Lausanne

M. Jean-Bernard Gay, ancien privat-docent EPFL-Laboratoire d'énergie solaire et de physique du bâtiment : Evaluation écologique selon la méthode SNARC

M. Nicolas Kosztics, ingénieur civil, Neuchâtel : Analyse des structures

M. Jacques Conus, ingénieur, Lausanne : Evaluation des problèmes liés au lac

M. Michel Coubès, économiste, Lausanne : Evaluation du coût de la construction et de l'exploitation sur 30 ans.

M. Luc-Antoine Baehni, directeur de la Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman : Appréciation des projets (en tant que titulaire d'un droit de superficie sur la parcelle attenante).

9.5 Admission au jugement

Attestation de participation

Tous les auteurs des projets retenus pour le second degré ont répondu à cette demande.

Délais

Le délai pour l'envoi des documents, fixé au 13 décembre 2004, a été respecté par tous les concurrents. Les maquettes ont été livrées le 20 décembre 2004 à l'Avenue des Bains 21, Lausanne, et réceptionnées par une tierce personne.

Anonymat

L'anonymat de tous les concurrents du second degré a été respecté.

Dans la période entre le premier et le second degré du concours, l'auteur du projet 013 VERTIGES a dérogé aux règles de l'anonymat précisées dans le Programme du premier degré (article 1.15) en envoyant à plusieurs membres du jury une plaquette de présentation de son bureau où figure son projet pour le nMBA. En vertu de l'article 19.1 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA No 142, édition 1998, le jury décide d'exclure du jugement le projet 013 VERTIGES avec effet rétroactif.

Les 9 projets retenus pour être développés dans le cadre du second degré sont admis au jugement.

9.6 Admission à la répartition des prix

Rappel du point 7.6 du jugement du premier degré

"Après le choix des projets retenus pour le second degré le jury exclut de la répartition des prix le projet :

036 N-ART-UREL

pour le dépassement du périmètre de construction et un accès de livraison par la parcelle de la CGN."

Le dépassement du périmètre de construction et les accès de livraison et du personnel par la parcelle de la CGN n'ont pas été corrigés dans la proposition du projet au second degré. Cependant, le jury se réserve la possibilité d'octroi d'une mention.

Projets non conformes sur des points importants, mais non essentiels

Un certain nombre de projets présentent des problèmes liés à l'empiètement sur la place de Bellerive, à l'accès pour l'entretien des rives, à la houle du lac et au fonctionnement du musée, notamment des difficultés d'accès (œuvres ou livraisons café).

Le jury estime qu'il s'agit de problèmes pouvant être traités dans le cadre de l'élaboration du projet définitif. Il considère qu'il s'agit de points importants, mais non essentiels.

9.7 Critères de jugement

Les critères du jugement du premier degré définis par le jury restent valables pour le second degré, soit :

- "une bonne insertion dans le site,
- la contribution du projet à la structuration du paysage, à la qualité des espaces des rives du lac et à l'ensemble des aménagements de Vidy-Ouchy,
- des qualités spatiales et fonctionnelles en accord avec les exigences qu'on peut avoir à l'égard d'un musée moderne,
- une claire prise en compte de l'écologie,

- le respect de principes d'économie générale de la construction et de l'exploitation rationnelle.

L'ensemble des critères ci-dessus sont examinés sous l'angle du développement durable."

Le jury évalue par ailleurs les projets en fonction de leur capacité à tenir compte des critiques et considérations générales formulées dans le cadre du premier degré.

10. Déroulement du jugement du second degré

10.1 Examen et élimination des projets

Le jury décide de procéder à une analyse préparatoire.

3 groupes, chacun représentatif des différentes instances concernées, passent en revue les 9 propositions du second degré.

Présentée ensuite à l'ensemble du jury, chaque proposition est examinée sous l'angle des critères énoncés. Un soin particulier est donné à l'appréciation de l'évolution des projets entre les deux degrés du concours.

Les experts commentent les résultats de leur analyse, ce qui complète les connaissances du jury en ce qui concerne les points techniques, écologiques et économiques. Suite à un nouveau réexamen des projets, le jury décide d'éliminer de l'attribution des prix (et mentions) les projets ne conciliant pas les exigences de base des critères suivants :

- insertion dans le site et contribution du projet à la structuration du paysage
- qualités spatiales et fonctionnelles
- écologie et économie.

Les 2 projets suivants sont écartés de l'attribution des prix :

012 GUSTAVE
136 PAPILLON

10.2 Tour de sélection

Les 7 projets restants sont repris à l'étude de leurs qualités par rapport au site, au paysage des rives, à leur fonctionnalité et au caractère de leurs espaces d'exposition, ainsi qu'à leur prise en considération des contraintes écologiques et économiques. Sur la base de cette nouvelle lecture, le jury, confrontant critères et propositions, décide de sélectionner les projets suivants pour l'attribution des 4 premiers prix :

095 CONTAIN'ART
110 ARTEPLAGE
122 YING YANG
162 _FLUXUS

Avant de procéder au classement des projets, le jury rédige une appréciation détaillée des 9 propositions.

10.3 Tour de repêchage

Le jury procède à une nouvelle lecture des 9 projets du second degré et confirme le choix de 7 projets pour l'attribution de prix et de mention :

036 N-ART-UREL
085 LE RADEAU DE LA MEDUSE
095 CONTAIN'ART
110 ARTEPLAGE
122 YING YANG
162 _FLUXUS
207 101100101

Les projets

012 GUSTAVE
136 PAPILLON

restent définitivement écartés de cette attribution.

10.4 Classement des projets

Dans un premier temps, le jury, après un nouvel examen, procède au classement des projets du 7^e au 4^e rang[!]:

7^e rang - 036 N-ART-UREL
6^e rang - 207 101100101
5^e rang 085 LE RADEAU DE LA MEDUSE
4^e rang - 095 CONTAIN'ART

Dans un deuxième temps et à une très forte majorité, le jury procède au classement des projets aux 3^e et 2^e rangs [!]:

3^e rang - 110 ARTEPLAGE
2^e rang - 162 _FLUXUS

Ensuite et à l'unanimité, le jury classe le projet suivant au 1^e rang:

1^e rang - 122 YING YANG

10.5 Attribution des prix et mentions

Chaque auteur d'un projet admis au jugement du second degré recevra une indemnité de CHF 15'000.- HT. Le jury dispose en outre d'une somme de CHF 140'000.- HT pour l'attribution d'environ 8 prix, ainsi que des mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA No 142, édition 1998.

Le jury décide à l'unanimité la répartition des prix suivante :

1^e rang/1^e prix
122 YING YANG
CHF 35'000.- HT

2^e rang/2^e prix
162 _FLUXUS
CHF 30'000.- HT

3^e rang/3^e prix
110 ARTEPLAGE
CHF 25'000.- HT

4^e rang/4^e prix
095 CONTAIN'ART
CHF 18'000.- HT

5^e rang/5^e prix

085 LE RADEAU DE LA MEDUSE

CHF 12'000.- HT

6^e rang/6^e prix
207 101100101
CHF 10'000.- HT

7^e rang/Mention
036 N-ART-UREL
CHF 10'000.- HT

11. Recommandations du jury pour le développement du projet

Conformément à l'article 23 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA No 142, édition 1998, le jury recommande à l'unanimité au maître de l'ouvrage d'attribuer aux auteurs du projet classé au 1^e rang/1^e prix le mandat d'étude et de réalisation.

L'auteur du projet 122 YING YANG, recommandé au maître de l'ouvrage pour la poursuite des études et de la réalisation, doit prendre en compte les considérations générales formulées par le jury et donner des réponses pertinentes aux objectifs fixés par l'organisateur lors du développement du projet, afin de faire évoluer le projet définitif conformément aux besoins des utilisateurs.

Par ailleurs, il sera tenu compte des remarques formulées dans la critique du projet.

12. Considérations générales

Après examen approfondi des dossiers puis étude des projets retenus pour le second degré du concours, le jury, dans son appréciation d'ensemble, se félicite de la qualité des travaux qui lui ont été soumis. Un grand nombre de candidats ont fourni des

propositions d'un niveau élevé, tant en termes de programme que de contenu. Les résultats de cette vaste compétition en vue de la construction à Lausanne d'un nouveau Musée des Beaux-Arts pour le canton de Vaud renforcent la connaissance du site et améliorent la compréhension des enjeux. Aussi le jury tient-il à remercier l'ensemble des intervenants, architectes et experts, pour le travail fourni. Et souligne combien l'excellente préparation du concours a facilité sa tâche.

La manière dont le nouveau musée prendra place sur le site choisi – une zone en bordure du lac dévolue à la promenade et aux loisirs –, son inscription dans le tissu urbanistique lausannois et la requalification générale qui en résulte ont fait l'objet des discussions les plus nourries. Trois solutions principales ont été proposées: celle de la barre perpendiculaire à la rive, celle de l'objet posé s'avancant en promontoire dans le lac, celle de l'immeuble avec emprise quasi totale ou même totale sur le site. Approfondies pour les projets retenus en vue du second tour, ces différentes typologies ont donné lieu à des réponses originales, que le jury a méthodiquement analysées et dont il a exploré les potentialités sous toutes leurs facettes.

A ce degré d'examen, la question des espaces intérieurs a fait l'objet d'une attention particulière. A la différence d'une halle d'exposition, un musée doit répondre à des missions complexes et multiples telles que présentation de la collection permanente, accrochages temporaires, mise en lumière, par roulement, d'œuvres conservées en dépôt. D'où l'exigence de locaux différenciés et celle de la plus grande souplesse dans les options de circulation offertes aux visiteurs. Or, force a été de constater que nombre de concurrents, auteurs de projets par ailleurs intéressants, ne sont pas parvenus à formuler cette différenciation, ni à ménager, voire organiser cette souplesse. En insis-

tant sur ces aspects, qui ont figuré parmi les critères déterminants de son choix, le jury a souligné la fonction à long terme du bâtiment. Il s'est également montré très attentif à la manière dont les différents projets ont répondu au souci de conserver une vue sur le lac aussi dégagée que possible. De même qu'il a veillé aux impératifs écologiques et financiers.

Le programme du concours offrait la possibilité de prendre en compte non seulement le site choisi mais également un périmètre élargi. Il est à remarquer que peu de concurrents se sont attachés à développer leur projet dans ce sens, préférant considérer l'ensemble du paysage lacustre plutôt que la zone bordant le lac.

La valeur des projets reçus confirme la pertinence de la procédure choisie, celle d'un concours totalement ouvert qui, en dépit d'une enveloppe financière relativement serrée, parvient à d'excellents résultats.

13. Signatures du jury

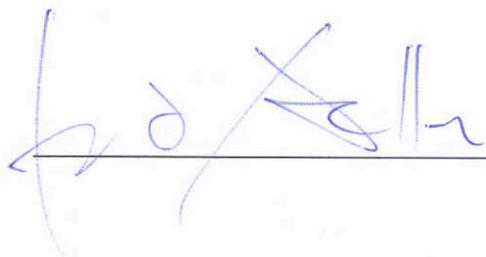
Président

M. Philippe Biéler



Vice-Président

M. Kurt Aellen



Membres non professionnels

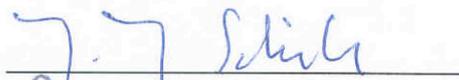
M. Yves Aupetitallot



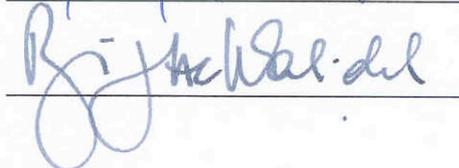
M. Jean-Jacques Cevey



M. Jean-Jacques Schilt



Mme Brigitte Waridel

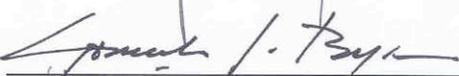


Membres professionnels

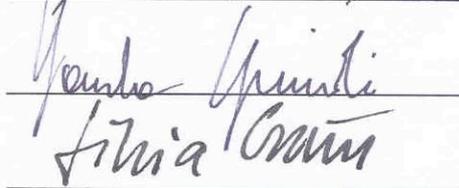
M. Oriol Bohigas



M. Gonçalo Byrne



Mme Sandra Giraudi



Mme Silvia Gmür



M. Eric Perrette



Suppléants

Mme Lorette Coen

M. Alain Dubois

M. Jean-Gérard Giorla

Mme Marie-Claude Jéquier

M. Ivan Kolecek

M. Philippe-François Meyer

L. Coen
A. Dubois
Jean Gerard Giorla
M.C. Jéquier
Ivan Kolecek
P.F. Meyer

Experts

Mme Marie-Claude Beaud

M. Pascal Chatelain

M. Edgar Fasel

M. Jean-Bernard Gay

M. Nicolas Gyger

M. Nicolas Kosztics

Mme Catherine Lepdor

Mme Rebecca Lyon Stanton

M. Eric Martinet

M.C. Beaud
P. Chatelain
E. Fasel
J.B. Gay
N. Gyger
N. Kosztics
Catherine Lepdor
R. Lyon Stanton
E. Martinet

14. Levée de l'anonymat

En présence du notaire, le jury procède, vendredi 4 février 2005, à l'ouverture des enveloppes cachetées et lève l'anonymat :

14.1 Identification des auteurs des projets primés du second degré

1^{er} rang/1^{er} prix - 122 YING YANG

Auteurs : Maurice Berrel, Charles Wülser - Berrel & Wülser Architekten, Zürich et Raphael Kräutler, architecte, Zürich - Suisse

Collaboratrice : Sophie Schmid, architecte cand., Zürich

Ingénieurs civils : Walt + Galmarini AG, Zürich

Sando Balliana - Hager
Landschaftsarchitektur AG, Zürich
Waldhauser Haustechnik AG,
Ingenieurbüro, Basel

Reflexion AG, Zürich

Licht Szenografie : Rolf Derrer - Delux AG, Zürich

Kunsthistoriker : Prof. Dr. Philip

Ursprung, Zürich

Miriam Varadinis, Kunsthau Zürich, Zürich

Stefan Kuenz, Kunsthau Aarau

Sicherheitsinstitut : Werner Zeberli, Zürich

2^e rang/2^e prix - 162 _FLUXUS

Auteurs : Manuel Bieler, Antoine Robert-Grandpierre et Laurent Saurer - Localarchitecture & Bureau d'architecture Danilo Mondada, Lausanne - Suisse

Ingénieurs civils : BG Ingénieurs conseils, Lausanne

Paysagistes : Paysagegestion, Lausanne

Ingénieurs CVS : Weinmann

Energies, Echallens

Modélisations : Marco De Francesco, Lausanne

Graphiste : Vincent Sahli, New York

3^e rang/3^e prix - 110 ARTEPLAGE

Auteurs : Michel W. Kagan, Fernando Lopes et Emmanuel Périnet-Marquet - Consortium M. W. Kagan + Lopes & Périnet-

Marquet Architectes associés, Paris/Genève - France/Suisse

Collaborateur : Jean-Pierre Laute, ingénieur

Ingénieurs civils : Aurelio Muttoni, Echi-chens et Grignoli Muttoni Partner, Lugano

Spécialistes : TRIBU-A. Bomarel, Paris
Commins Acoustics Workshop - Daniel E. Commins, Paris

Simon Simos, architecte éclairagiste, Genève

Zissis Nasioutzikis, éclairagiste,

Genève

Socotec - Marc Saluden, ingénieur E.T.P., Senlis

4^e rang/4^e prix - 095 CONTAIN'ART

Auteurs : Luscher Architectes SA Rodolphe Luscher, Lausanne - Suisse

Collaborateurs : Robin Kirschke, architecte, André Luscher, architecte, et

Stephane Baeriswyl, dessinateur

Ingénieur civil : Rodolphe Weibel - AIC

INGENIEUR CONSEIL SA

Spidermass - Infographie - Salvatore Chillari

5^e rang/5^e prix - 085 LE RADEAU DE LA MEDUSE

Auteurs : Jacques Richter, Ignacio Dahl Rocha et Kenneth Ross - Richter et Dahl Rocha Bureau d'architectes SA, Lausanne - Suisse

Collaborateurs : Emmanuel Oesch, Adrian Barakat, Nermine Skroeder, Maria Losana

Vela, Eva Sanchez, Sebastien Sterchi,

Gilles Richter et Diego Camalallia

Ingénieurs civils : Martin Bormand - Tappy,

Bormand Michaud Ingénieurs Civils SA

Ingénieur CVC : Jakob Forrer

Bernard Paule - ESTIA SA PSE

Maquettiste : Yves Gigon

Photographe : Yves André

6^e rang/6^e prix - 207 101100101

Auteurs : François Roche, Stephanie Lavaux, Jean Navarro, architectes - R&S, architectes, Paris - Associés à l'artiste Philippe Parreno

Ingénieur général et structure :

Guscetti et Tournier, Carouge

Ingénieur façade : VP & Green, Paris

Ingénieur thermique : Klaus Daniels - HL Technik, Munich

Paysagiste : Michel Boulcourt, Paris

Designer : Mathieu Lehanneur, Paris

Scientifique botaniste : Sergio Ochatt, Paris

Muséographe : Ami Barak, Paris

Artiste : Mark Dion, USA

7^e rang/Mention - 036 N-ART-UREL

Auteurs : Eduardo Arroyo, architecte - No.Mad Arquitectos, S.L., Madrid - Espagne

Collaborateurs : Francesco Monaco, Javier Tamer Elshiek et Cristina Fidalgo, architectes

Ingénieur civil : Javier Rui-Wamba, Esteyco S.A.

Historiens d'art : Vincent Juillerat et Stefano Stoll, Sélénium

Ingénieurs spécialistes : Daniel Gurrutxaga, Coener Systems) et Ignacio

Muniz, Scheuten Solar

Paysagiste : Teresa Gali

14.2 Identification des auteurs des projets non primés du second degré

012 GUSTAVE

Auteurs : Cornelia Schwaller, Annibale Ceballos et Mike Mattiello - phalt atelier d'architecture, Zürich - Suisse

Ingénieurs civils : Dr. Lüchinger & Meyer - Daniel Meyer et Andrea Bassetti, Zürich

Paysagiste : Lukas Schweingruber - Zulauf Seippel Schweingruber, Baden

Spécialiste musée : Joachim Huber - prev art GmbH, Winterthur

Ingénieur CVS : Alberto Garzon - Meierhans & Partner, Fällanden

Visualisation : Manuel Guedes, Zurich

Pierre et France-Line Gianoli, Villeret

136 PAPILLON

Auteurs : Stefan Hauswirth, Andreas Keller et Mario Branzanti, architectes, Zürich - Suisse

Collaborateur : Etienne Vetterli, architecte

Ingénieur civil : Dr. Heinrich

Schnetzler, WGG Schnetzler Puskas, Basel

Collaborateur : Salome Hug-Meier

Paysagiste : Maurus Schifferli,

4d Schöni Schifferli, Bern

Construction façade : Emmer

Pfenninger Partner AG, Münchenstein

Collaborateurs : Steffi Neubert et Jean-Pierre Haist

14.3 Identification des auteurs des projets non retenus pour le second degré

001 PROMENADE

Auteur : Jean-Pierre Dürig, architecte, Zürich -CH

Collaborateur : Simon Kempf

002 ROCHERS FISSURES

Auteurs : Casanova + Hernandez architectes, (Atlantic Huis), Rotterdam - NL

Collaborateurs : Iñaki Arbelaiz, Paul Verhoeff et Daniel Pantillon

003 ART WALK

Auteur : Dario Oechsli architecte, Paris - F

Collaborateur : Philippe Harder, architecte

004 CHIC MACHINE

Auteur : Patrick Magnin, architecte, Genève - CH

005 Y201

Auteurs : Atelier d'architecture Beng S.A., Esch-sur-Alzette - L

Collaborateurs : Nico Engel, Yung-Nam Bastin, Pascal Riff, Anna Rühland, Christophe Collignon et Vincent Aubertin
Spécialiste : Espace et paysage SA, urbaniste et paysagiste

006 HIATUS

Auteurs : Yves Dreier et Cyril Kramer, architectes, Berne - CH

007 LEGERTE

Auteurs : Manuel de Las Casas, Iciar de Las Casas et Sergio de Las Casas, architectes, Madrid - E

Collaborateur : Charles Meyer

Paysagiste : Felicidad Rodriguez

008 LE MUSEE IMAGINAIRE

Auteurs : Charles Duboux, plasticien, Gebert et Spax, architectes, Lausanne - CH

009 ROTWILD

Auteurs : T. Louvieux et C. Claus, - Gnädinger Architectes, Berlin - D

Collaborateur : Juan Leschber

010 UN REGARD SUR LA VILLE, UN REGARD SUR LE LAC

Auteur : Dominique Perrault, architecte, Paris - F

Collaborateurs : Gaëlle Lauriot-Prévost, Caroline Nachtigall-Marten, Anne Speicher, Taciana Laredo et Bronislav Stratil

011 NENUPHAR

Auteurs : Simone Schnyder et Yves Reinacher, architectes, Zürich - CH

013 VERTIGES

Exclu du jugement

014 CLIMAX

Auteurs : Samuel Voltolini et Julien Maugat, architectes, Lausanne - CH

015 ORACLE

Auteurs : Fonso et Patrick Boschetti, architectes, Lausanne - CH

Collaborateurs : Saba Christoforidis, Gabriele Fusco et Giancarlo Troccoli

016 LEMANO

Auteur : Jacques Vaucher, architecte, Genève - CH

Collaborateur : Claude Thelin, architecte

017 LE CARREAU D'ART

Auteur : Flore Stuby, architecte, Begnins - CH

BETI: Ove Arup & Partners

Paysagiste : Michel Desvignes

Muséographie : YDV - Muséographie

Signalétique : Intégral, Ruedi Baur

018 NEMO III

Auteur : Olivier Reymondin, architecte, Pully - CH

Collaborateur : Olivier Hofmann

019 ART + ESPACE PUBLIC

Auteurs : Marta Mendonça et Gonzalo Galindo, Pierre Ferrero, urbanistes et architectes, Genève - CH

Collaborateur : Simone Breitkopf

020 MAIKE

Auteur : Ricardo Antón, architecte - Anton-Harmon & Asociados SL, Madrid - E

Collaborateurs : Ann Harmon, Guillermo Muñiz, José Manuel Jiménez, Susana Belaña, Beatriz Garcia, Alejandro Martinez, Luis Aldama, Suzel Vanel et Jacqueline Canivet

021 SEQUENCE

Auteur : Francfort Sylver, architecte - Erbat Sàrl, Architecture et Construction, La Sarraz - CH

Collaborateurs : Stéphane Nicod, Lorenz Nussbaumer et Patrick Schwab

022 DANS LE PAYSAGE

Auteur : Andrea Bassi, architecte, Genève - CH

Collaborateur : Anne-Sophie Meichtry, architecte stagiaire

023 DIALOGUE

Auteur : Michael Baltès, Dipl. Ing. Regensburg - D

024 LES VITRINES DU LAC

Auteur : Julien Bergier, architecte - DN'A Design & Architecture, Miami, Florida - USA

Collaborateur : Rodrigo Carrion

025 PARCE QUE LAUSANNE EST UNE VILLE EN PENTE, ON DIT QUE LES FILLES ONT DE TRES JOLIES JAMBES

Auteurs : Nicolas Pham, Stefan Al et Alain-Celest de Buck, architectes - Ariane Widmer & Nicolas Pham, Lausanne - CH

Collaborateurs : Kim Hamers, Emilie Koch et Anne Snijders

Spécialistes : Ariane Widmer et Christina Zoumboulakis

026 MAYA

Auteurs : Raphael Schmid et Christoph Ramser, Ramser Schmid, architectes, Zürich - CH

027 OLA

Auteurs : Consortium Furrer-Paschoud-Vanderauwera architectes & Partenaires, Lausanne - CH

Collaborateurs : Petra Stump-Lys, Daniel Furrer, Marion Zahnd, Sarah Hottinger, Jean-Daniel Pachoud, Alain Vanderauwera et Dimitri Vanderauwera

Muséographie : Dominique Tcherdyne, scénographe - muséologue

Architecte-paysagiste : Fabrice Aubert

Ingénieur civil : Jean-Marc Duvoisin

028 QUEL ART FAIT-IL LA-BAS ?

Auteurs : Rodrigo Del Canto et José Da Silva, architectes - Studio 03, Lausanne - CH

029 SOUVENIR DE NAOSHIMA

Auteurs : Antoine Graf et Pierre Rouault, architectes, Lausanne - CH

Collaborateurs : Anne Luyet, architecte, et Fanny Sicre, architecte stagiaire

030 DIAPRE

Auteurs : Mentha & Rosset Architectes SA, Genève - CH

Collaborateur : W. Bieniasz-Nicholson, architecte

Ingénieur-civil : M. Z. Sacharuk, Münchenstein

031 ARTE

Auteurs : Monot et Monot, architectes, Lausanne - CH

Collaborateurs : Pierre-Etienne Monot et Jean-Philippe Holzmann, architectes

032 MBA

Auteurs : Carlos Castanheira - C.C. & C.B. Arquitectos, LDA, Nova Gaia, P

Collaborateurs : Pedro Carvalho, Luis Calheiros et Denis Lopes, architectes stagiaires

033 LES JARDINS SUSPENDUS DE BELLERIVE

Auteur : Antonio Carlone - Atelier CA architecture, Corseaux - CH

Collaborateur : Alexandre Pera

034 100H

Auteurs : Federico Bargone, architecte - S.B. Arch. Associati, Roma - I

Collaborateur : Corrado Falsetti, architecte

Spécialiste: Maragnia, architecte

035 VINGT DEUX

Auteurs : Architectes Gabriel Orizet, Grand-Lancy - CH et Vincent Pastor, Seyssel - F + Olivier Rosset, architecte, Genève - CH

037 ARTIA

Auteur : Thomas Rotzler, architecte, Lausanne - CH

038 "SANS TITRE I"

Auteurs : Laurent Geninasca et Bernard Delefortrie, architectes, Neuchâtel - CH

Collaborateur : Daniel Gonvers

Spécialiste : Thierry Feuz, artiste

039 THE DARK SIDE OF THE MOON

Auteur : Luca Ortelli, architecte, Lausanne - CH

040 PROJET TOOL

Auteurs : Yann Keromnes et Alain Zufferey, architectes, Genève - CH

Collaborateurs : Achim Hussong et Isabelle Dubuis Fleurissant

041 HELIX

Auteur : Mario Lins, architecte, Sennwald - CH

042 SEMPER

Auteur : Noam Berchier, architecte, Fribourg - CH

043 NAZCA

Auteur : Montserrat Nolla Torello, architecte-urbaniste, Gland - CH

044 ENCLENCHER

Auteur : Ruger Hubeli, architecte, Oberhasli - CH

Collaborateurs : Kevin Benham, Liron Cohen, Daniel Gore et ulie Larsen

045 NBO 3

Auteurs : Benjamin Fleury, Nicolas Radovanovic et Olivier Sinet, Coligny - CH

046 RENAISSANCE

Auteur : Bruce Dunning, architecte, Genève - CH

Collaborateurs : Sébastien Desciaux et Cindy Dulac, architectes, et Grégoire Martin, architecte stagiaire

Ingénieur civil : Marcel Sabin

Ingénieur CVS : Mathey Bernard

Ingénieur : E. Perrin et Spaeth

047 UN MIESEE AU BORD DU LAC

Auteur : Emilio Bernegger, architecte, Massagno - CH

Collaborateurs : Jasmine Bassett, architecte, et Dragos Mihai Dordea, étudiant architecte

048 STEREOSCOPE

Auteurs : Paolo Amaldi, Federico Neder et Citlalli Reynoso López, architectes, Genève - CH

049 MALRAUX

Auteurs : Schnebli Ammann Menz - Sam Architectes et associés SA, Zürich - CH

Collaborateurs : Prof. Dolf Schnebli et Marc Fontolliet

Architecte paysagiste : Vogt Landschaftsarchitekten / Günther Vogt

Ingénieur génie civil : Walt und Galmarini / Carlo Galmarini

Ingénieur CVS : Visani Rusconi Talleri / Sergio Rusconi

Ingénieur électricien : Perrin & Spaeth

050 THE BALL ROOM

Auteurs : Winy Maas, Jacob van Rijs et Nathalie de Vries, architectes - MVRDV, Rotterdam - NL

Collaborateurs : Marco de Francesco, Jérôme Chenal et Luc Bovard

Spécialiste: Ove Arup International et Rory McGowan

- 051 FACE AU LAC**
Auteurs : Stephanie Bender, Philippe Béboux et Raffael Mallepell - 2b architectes sàrl, Lausanne - CH
Ingénieurs civils : Mantilleri & Schwarz SA
Architectes paysagistes : Michèle Robin et Christophe Hüsler
Ingénieur CVS : Pierre Chuard
- 052 RIVES DES ARTS**
Auteur : Christian Wurth, architecte, Genève - CH
Collaborateurs : Christian Geissbühler, architecte, et Sandrine Oppliger, architecte d'intérieur
Ingénieurs civils : ESM SA, Christian Morel
Pierre Keller, directeur de l'ECAL
- 053 CHALAND**
Auteur : Atelier 98 Sàrl, architectes associés, Lausanne - CH
Collaborateurs : Philippe Longchamp et Anne Longchamp-Litzistorf, architectes
Historien de l'art : Christian Longchamp, Musée du Louvre
- 054 PEIGNES DU VENT**
Auteurs : Atelier traces (architectures) & Collectif d'architectes, Genève - CH
Collaborateurs : Ph. Ramseier, V. Gleiber Ramseier, Y. Dupanloup, M. Barthassat, M. Brunn, C. Butty et J. Menoud
Ingénieurs CVCS : SB Technique
- 055 BACKGAMMON**
Auteurs : Aeby & Perneger, architectes, Genève - CH
Collaborateurs : Yannis Durisch et David Milione
- 056 HERITAGE 04**
Auteur : H. Alain Sabbah, architecte, Genève - CH
Spécialiste : Management du Projet
- 057 NABI**
Auteurs : Daniel Helfer et Alexandre Hurzeler - H2 Architectes, Genève - CH
- 058 PALAFITTE**
Auteurs : Graeme Mann et Patricia Capua Mann, architectes + Tekhne Management SA, Jean-Daniel Beuchat et René Braune, architectes, Lausanne - CH
Collaborateurs : Dominik Riser, architecte, Korbinian Schneider, stagiaire, et Mojca Zavodnik, architecte-ingénieur
Artiste : Daniel Schlaepfer
Ingénieur civil : AIC Ingénieurs Conseils SA, Rodolphe Weibel
Ingénieur CV : Weinmann - Energies SA, Enriקה Zurita
- 059 DOUBLE SENS**
Auteur : Duygu Okay Arikok, architecte, Genève - CH
Consultant : Marina Agarici, architecte
- 060 FRAMES**
Auteurs : Hunger, Monnerat, Petit-pierre, architectes - MPH l'atelier d'architecture, Lausanne - CH
Collaborateurs : Julianne Brandej, Audanne Comment et Edson Cayana
Ingénieur civil : Jérôme Boillat, Yoca concept SA
- 061 SHARK**
Auteur : Daniele Marques, architecte, Luzern - CH
Collaborateurs : Judit Laszlo, Thomas Schumann, Fanny Hofmann, architectes, et Janine Koch, étudiante architecte
Architecte paysagiste : Appert & Zwahlen
- 062 FLUIDE**
Auteurs: David Linford et Christian Berutto - Concept Consult Architectes Sàrl, Lausanne - CH
Collaborateurs : Jutta Schaber, Fanny Terrin, Marie-France Gravel, Annette Beier, Stefan Michel, et Michelle Gubser
- 063 UN PARC URBAIN, UN MUSEE CONTEMPORAIN**
Auteurs: Jean-Frédéric Luscher et Sacha Marchal, architectes, Bâle - CH
- 064 LA VIE D'ARTISTE**
Auteurs : Béatrice Giovanoli et Fani Tayeh Gotzos, architectes - Giovanoli-Mozer, Lausanne - CH
Collaborateurs : Catherine Lourme et Janett Eichhorn
- 065 LUDWIG**
Auteur : Jan Kinsbergen, architecte, Zürich - CH
- 066 MOLE DE LA PROMENADE**
Auteurs : Andreas Benzing et Christoph Grossmann, architectes, Berlin - D
Maquette : Rolf Zweifel
- 067 RUMINE REVIVAL**
Auteur : Sakda Khamphet, architecte, Rennes - F
- 068 ROSE**
Auteur : Lucia Gabriela Talpes, architecte, Padova - I
- 069 LA PLACE SUR LE LAC**
Auteurs : Andrea Santacroce, Maria Linda Di Giacomo Russo et Gaetano Avitabile, architectes, Caserta - I
- 070 616161**
Auteurs : Etienne Descloux et Oda Palmke, architectes, Berlin - D
- 071 NOUH20**
Auteur : Andrea Viviani, architecte, Padova - I
Collaborateurs : Claudio Berin, Alessia Bergamin, Karen Cecchin et Giulia Tagliapietra
- 072 <ARTIS FACTUM>**
Auteur : Eric Maria, architecte, Genève - CH
Collaborateurs : Vincent Sainlez, Nicolas Guinand et Hania Khalef
Ingénierie civile : ingPhi SA
Electricité : Scherler SA
Ingénieurs CVS : Rigot & Rieben - Scherler SA
Muséographie : Ducks Lyon

073 2 DEVIENT 1

Auteurs : Oosterhuis et Lénárd, architectes - ONL Rotterdam - NL

Collaborateurs : Kas Oosterhuis, Ilona Lénárd, Rafael Seemann, Paulina Gurak et Michael Gorczynski

074 MDF123

Auteurs : Michele Crò et Davide Marchetti, architectes, Roma, I

Collaborateur : Fabrizio Gernei, architecte

075 ZIGURAT

Auteurs : Lucrezia Muti et Emile Revier, architectes - Rotterdam - NL

076 372,00

Auteurs : Matteo Poli et Mirko Zardini, architectes, Milano - I

Collaborateurs CAD et maquette: 99IC Architecture Media Design srl
Alfonso Cantafora, Ekaterina Golovatyuk, Stefano Maderna, Andrea Borgatti, Gianluca Lugli et Daria Trovato

077 LSN 024

Auteurs : Francesco Isidori, Claudia Clemente et Marco Sardella - Labics, Roma - I

Collaborateurs : Alessandro Turina, Stéphane Boucher, Luca Landolfi et Giorgio Pasqualini
Ingénieur : Camillo Sommesse

078 LA COUVERTURE

Auteur : Rafael de La-Hoz Castanys, architecte – Castellana SO SL, Madrid - E

Collaborateurs : Carlos Burguete, Flavia Toselli et Dante Frascaroli

079 ET TOIT, ET TOILES...

Auteur : Bernard Matthey, architecte, Architram HS Architecture et Urbanisme SA, Renens - CH

Collaborateurs : Antonio Garifo et Vincent Mavilia

080 NEVER SAY NEVER

Auteur : Christian Dupraz, architecte, Genève - CH

Collaborateur : Sergio Neves, architecte

081 BOX - ART

Auteur : Daniel Piolino, architecte + Lmen - Ateliers d'architecture, Chavannes - CH

Collaborateur : Salvatore Mercuri, architecte

082 MOONLIGHT

Auteurs : Lorenzo Lotti, architecte - Architectes et Urbanistes Associés, Carouge - CH

Collaborateur : Raphaël Burkhardt et Santiago Weideli, architectes

083 ENPLEINETEMPETE

Auteurs : Corrado Alberi et Christophe Empeyta, architectes, Chêne-Bougeries - CH

084 CHRYSALIDE

Auteur : Jean-Lou Rivier, architecte, Lausanne - CH

Collaborateur : Ludovic Grisoni

086 QUATTRO

Auteur : Stéphane Kaiser, architecte - Atelier d'Architecture, Bévilard - CH

Collaborateur : Xavier Wittwer, architecte

087 PHARE

Auteurs : Ugo Brunoni et Olivier Mesple - AMB Atelier d'Architectes, Genève - CH

Collaborateurs : Matteo Gandolfi et Victor De Almeida

088 FÄRÖER

Auteurs : Peter Reuss et Jürg Schluep, architectes, Berne - CH

089 GLASS BOX

Auteurs : Mauro Riva - Bureau d'Architecture et de Recherche Urbaine, Carouge - CH

Collaborateurs : Mirco Barriviera, Noël Baud-Lavigne, Laurent Demolis, Maurizio di Nolfi et Hervé Gusthott

090 LE BATEAU IVRE

Auteurs : Jordi Garcés et Véronique Favre, architectes, Barcelona - E

Collaborateurs : Antonio Giménez et Ryan Mingo

Ingénieurs civils : N. Perregaux et J.I. Eskubi

Ingénieurs CVSE : Grupo JG&Asociados, Barcelona

091 TAHO

Auteurs : Cédric Badelard et Christian Geser - G.A.S., Basel - CH

Kunst In Architektur : Hans Danuser

092 BELVEDERE

Auteur : Pauline Blamo, architecte, Zürich - CH

Collaborateur : Willi Kladler, architecte

093 ENTRE DEUX EAUX

Auteurs : O. Galletti & C. Matter, architectes, Lausanne - CH

Collaborateur : Cyril Lecoultre

094 THESEUS

Auteurs : Jean-Paul Jaccaud, Philippe Bonhôte et Julia Zapata, architectes, Genève - CH

Collaborateurs : Gregor Kamplade et Mathieu Rouillon

096 RIODELSOL

Auteurs : Studio_OFF, Lausanne - CH

Collaborateurs : Bernd Gotthardt et David Pecoraro

Ingénieur civil : Pierre-Alain Bongard

097 LUMIERE

Auteurs : Tibiletti Associati et Francisco Aires-Matheus, Lugano - CH

Collaborateurs : Patricia Marques et Tiago Mestre

098 VAG

Auteurs : Felix Altermatt, Rochus Eysel, Ingrid Heitz et Remigius Stalder - ARGE, Basel - CH

Collaborateur : Annick et Claus Helbing

- 099 LURA**
Auteurs : Christian Bridel et Marina Marinov - Bridel_Architectes, Lausanne - CH
Collaborateurs : Serge Truchard et Andreas Tschopp
Conception visuelle : André Baldinger
- 100 ART IMAGE**
Auteurs : Alain Beuret et Jeanne Kocian, architectes, Delémont - CH
- 101 TOTO**
Auteurs : Mathias Müller et Daniel Niggli - EM2N Architekten, Zürich - CH
Collaborateurs : Atsushi Tarutani et Jonas Fritschi
- 102 LIQUIDE**
Auteurs : Patrick Ph. Zumwald et Stefanie Overbeck, architectes - zo2stdios, Fribourg - CH
Collaborateur : Peter Lee
- 103 PASQUEBEAU**
Auteurs : Ferrero - Delacoste, architectes, Genève - CH
- 104 QUAND L'EAU RENCONTRE LA TERRE**
Auteur : Heidy Rey, architecte, Lausanne - CH
- 105 NU DESCENDANT L'ESCALIER**
Auteurs : Janos Farago et François Joss, architectes, Genève - CH
Présentation graphique : Daniel Hahn
Modélisation : Thais Pellet
- 106 EXPO 04**
Auteurs : Vincent Pittier et Raphaël Schüll, architectes, Lausanne - CH
- 107 ALDEBARAN**
Auteurs : Lisa Snider, Yvan Ramseier et Miklos Gyarfas - Snider + Ramseier Architectes Sàrl, Lausanne - CH
- 108 FRONSAC**
Auteur : Jean-Yves Giovannoni, architecte, La Tour-de-Peilz - CH
Collaborateur : Thanh-Tung Trinh
- 109 NA(R)TURE**
Auteurs : Matei Agarici et Florin Agarici, architectes, Acacias - CH
Collaborateurs : Pascale Strausak-Péroux et Sylvie Pozzi, architectes
Ingénieur : Ricardo Munoz, Aerni ing.
Eclairagiste : Florence Colace
- 111 VIDIUOCHI**
Auteur : David Reffo, architecte, Genève - CH
- 112 NAMELO4**
Auteur : Gualtiero Gualtieri, architecte, Roma - I
- 113 PLACE DE LA RIPONNE**
Exclu du jugement
- 114 FENETRE SUR LAC**
Auteur : Hervé Dessimoz, architecte - Groupe H, Meyrin - CH
Collaborateurs : Bertrand Counson et Delphine Ganter, architectes
- 115 RIFT**
Auteurs : Isa Stürm et Urs Wolf, architectes, Zürich - CH
Collaborateurs : Aurel von Richthofen, Anne Sauerbruch-Jollet, Isa Stürm et Urs Wolf
- 116 SIRTET**
Auteurs : Daniel Fraile Ortiz et Juan José Soria Rodriguez, architectes - Arquivio Arquitectural SL, Madrid - E
Collaborateurs : Georg Thesing, architecte, et Daniel Ibañez, étudiant architecte
Ingénieurs : Inursed SA
- 117 FLUXUS**
Auteur : Riccardo Bianchini, architecte - Bianchini e Lusardi Associati, Roma - I
- 118 MIROIR LACUSTRE**
Auteur : Frédéric Blerot, architecte, Reims - F
Collaborateur : Sylvain Molon, architecte
Sculpteur : Christian Lapie
- 119 H2O**
Auteurs : Françoise Rey, Pierre de Almeida et Jacques Wirthner - dAR architectes SA, Lausanne - CH
Collaborateurs : Sandrine Veya, Anne Prida et Markus Zimmerman
- 120 ACROBATE**
Auteur : Christoph Schmid - Bureau Erich Schmid, architecte, Schaffhausen - CH
- 121 UN PLAN VERT, UN PLAN BLEU**
Auteurs : H. Buri, O. Morand et N. Vaucher - BMV Architectes, Genève - CH
Collaborateur : Gion Durisch
- 123 FASTENING**
Auteur : Didier Collin, architecte - Archi41.C2, Genève - CH
Collaborateurs : Michael Darbellay, architecte, Stéphane Schers, dessinateur, et Anne-Line Duss, architecte
- 124 ENTREE LIBRE**
Auteurs : Jacqueline Pittet, Blaise Tardin - Tardin & Pittet Architectes, Lausanne - CH
Collaborateurs : Guy Loude et Léonard Chabloz
- 125 2064**
Auteurs : Olivier Graz, Nicholas Haagensen, Pierre Lauper et Florian Schmied, architectes - Trivial Mass Production Sàrl + Marcel Kultscher, architecte, Lausanne - CH
Graphiste et designer industriel Oxyde : Laurent Clément et Blaise Magnenat - Oxyde
Historien d'art : Marco Costantini
- 126 ARCHIMEDE**
Auteurs : Laurent Guidetti, Christophe Gnaegi et Alvaro Varela - Tribu Architecture Sàrl, Lausanne - CH
Collaborateur : Anaïs Cosneau
- 127 MAGI**
Auteur : Natalie Girth, architecte, La Neuveville - CH

- 128 N°2009**
Auteur : Bernhard Buchberger, architecte - AKA - Agence Kaiser Architecte, Paris - F
- 129 ANIMI LIMINA**
Auteur : Silvio d'Ascia, architecte, Paris - F
Collaborateurs : Marie Boenders, Amélie Cossin et Carlo Crispello
- 130 HUITRES ET FRAMBOISES**
Auteurs : M. Hauenstein, A. La Roche et D. Schedler - HLS Architekten, Zürich - CH
Collaborateur : M. Muccioli
- 131 BEAU A**
Auteur : Ivo Frei, architecte - Atelier Niv-o, Lausanne - CH
Collaborateur : Jaime Baluarte Elias
- 132 360°**
Auteurs : Enzo Greco et Thierry Suchet, architectes, Genève- CH
Collaborateur : Rebecca Rossi
- 133 RE-MBA**
Exclu du jugement
- 134 PHAROS**
Auteurs : Daniel Champion et Thierry Cornaz, architectes - A. Cornaz + Associés Sàrl, Nyon - CH
Collaborateur : David Jordan
- 135 PARALLELISME**
Auteurs : Group8, architectes, Les Acacias - CH
Aide à la décision en physique du bâtiment et développement durable : Estia SA
Ingénieurs civils : Guscetti & Tournier
- 137 LA JETEE**
Auteur : Yves Habegger, architecte, Genève - CH
Collaboratrice : Martine Perret
Ingénieur civil : Jacques Lebet
Ingénieur CVSE : Galliano Perrut
- 138 AILE**
Auteur : Patrice Roggwiler, architecte - Roggwiler Therese et Associés, Puteaux - F
Collaborateurs : Mattieu Roggwiler et Hervé Bourrin, architectes
BET Fluides : RCA René Cuilhe et Associés
- 139 JANUS (A)**
Auteur : Tobias Nissen - Vera Arktitektur AB, Stockholm - S
Collaborateur : Mats Eriksson, architecte
- 140 BEAU-RIVAGE**
Auteurs : Pierre-André Bohnet, Steeve Ray et Diana Stiles - BRS Architectes, Genève - CH
Collaborateurs : Fabrice David et Romain Cadoux, architectes
Paysagiste : In Situ
Ecologie et géographies appliquées : Hintermann & Weber SA
- 141 ROUGE VERT JAUNE BLEU**
Auteur : Pierre Cagna - Cagna Architectes + Coll. Associés, Sion - CH
Collaborateurs : Hervé Savioz et Frédéric Ferioli
- 142 AH !**
Auteurs : Simonet & Chappuis Architectes, Fribourg - CH
Collaborateurs : Pierre-André Simonet, Jean-Baptiste Bruderer, Pedro Cardoso, architectes, et David Python, stagiaire
- 143 PASSAGE DU NATUREL A L'ARTIFICIEL**
Auteurs : Architects Gus Wustemann, Zürich - CH
Collaborateur : Alexander Thieme, MA architecte
Hans Frei + Co AG, Ingenieurunternehmen
Blathasar Zimmermann, Kunsthistoriker
- 144 LE CELIBATAIRE**
Auteurs : Matti Ragaz Hitz Architekten AG, Liebfeld - CH
Collaborateurs : Claudia Reinhard, Alain Walther, Sandra Grossenbacher et Melanie Lüthje
- 145 373.9 MSM**
Auteur : Cornelius Moscher Architekten AG, Berne - CH
Collaborateurs : Teodora Pencheva et Michael Lengacher, architectes
- 146 CECI N'EST PAS UNE PIPE**
Auteur : Lorenz Bräker, architecte, Lausanne - CH
Collaboratrice : Delphine Clavien, architecte
Image : Imre Batral - Architron @
Maquette : Catherine Latreille - Micro-Relief
- 147 CHALCHAN**
Auteurs : Christian Bandi et Chantal Imoberdorf, architectes, Zürich - CH
- 148 OPALE**
Auteurs : Blue Architects, Zürich - CH
Collaborateurs : Anouk Benon, Gianni Cito, Ludo Grooteman, Thomas Hildebrand, Miriam Seiler et Wouter Nieuwenhuis
Paysagistes : Kuhn Trunninger
Conservatrice : Dr. Phil. Annemarie Seiler-Baldinger
- 149 DOMINO**
Auteur : Mauro Turin, architecte, Lausanne - CH
- 150 PIERRE**
Auteurs : Müller und Fleischli Architekten, Zürich - CH
Collaborateurs : Michèle Blätz et Nadja Keller, architectes
- 151 MOBY DICK**
Auteurs : Martin Isler et Ueli Baumann, architectes, Basel - CH
- 152 MBA CUP**
Auteurs : Alexandra Mavrocordatos, Mathieu Thibault, architectes, Pully - CH
Collaborateurs : Patrick Latronico et Julien Passera
- 153 DEVIZZE**
Auteurs : Marjorie Jousserand et Jean-Marie Tabourdiot - Architecture Concept SA, Douvaine - F
- 154 BOXO**
Auteur : Guillaume Chapallaz, architecte, Orzens - CH

- 155 POISSON**
Auteurs : Eric Froment, architecte -
Lichens Architectes, Genève - CH
Collaborateur : Christophe Baenziger
- 156 NYMPHEAS**
Auteurs : Stucky Schneebeli Archi-
tekten, Zürich - CH
- 157 RENDEZ-VOUS AU N'MBA**
Auteur : Pierre Devaud, architecte,
Genève - CH
Collaboratrice : Anne Schmilinsky, archi-
tecte
- 158 PH'ART**
Auteur : Nicolas Fröhlich, archi-
tekte, Vich - CH
Collaborateur : Mélanie Gruaz
- 159 OUCHYVIDY1KM7**
Auteurs : Archilab & Atelier Zero 2,
architectes associés, Lausanne -
CH
Collaborateurs : Gabriele M. Rossi, Le
Tuan N'Guyen, Stefano Röttura, Yves
Schalcher et Claude-Alain Porchet, ar-
chitectes
- 160 ARTELAGO**
Auteur : Meinrad Hänggi, archi-
tekte, Basel - CH
- 161 BON VENT**
Auteur : Christian Gindre - Atelier
d'Architecture, Genève - CH
Collaborateurs : Mikaël Zanolini et Chris-
tine Bailat
- 163 EBAY**
Auteurs : Shape Architekten, Ba-
den - CH
Collaborateurs : Philippe L. Barman,
Gabriela Barman-Krämer et Brandt
Schwayder
- 164 ARBORESCENCE**
Auteurs : Atelier WW Architekten,
Zürich - CH
Collaborateurs : W. Wäschle, U. Wüst, U.
Oechslin, R. Züst, M. Frey et P. Schöll
- 165 LE CYCLOPE**
Auteur : Urs Külling - Külling Archi-
tekte, Bienne - CH
Rédaction texte : Daniel Suter
Mise en page : Olivier Salchli
- 166 LES BEAUX-ARTS AUX
QUAIS**
Auteurs : Regina et Alain Gonthier,
architectes, Berne - CH
Collaborateurs : Daniel Durrer et Michel
Wittwer, architectes
Spécialiste : Marchand Partner SA
Ingénieur : Beat Aeschbacher
- 167 PERFORMANCE**
Auteurs : Jean-Claude Frund, An-
tonio Gallina et Alexandre Rey -
Frund Gallina Rey Architectes SA,
Neuchâtel - CH
Ingénieurs civils et géotechniques : Am-
sler et Bombeli SA
- 168 UNDERGROUND**
Auteurs : , Joël Chervaz et Roland
Vassaux, Nunatak Architecte Sàrl,
Fully - CH
Collaborateurs : Philippe Chassot et
Philippe Scufari
- 169 RADOUB**
Auteur : Dominique Reverdin,
architecte - Atelier d'architecture et
d'urbanisme, Genève - CH
Ingénieur civil : Perreten et Milleret
- 170 ARTEROID**
Auteurs : Philipp Rösli et Chris-
tian Maeder - ro.ma. Rösli & Mae-
der, architectes, Luzern - CH
- 171 HORIZON**
Auteurs : Philipp Hirtler et Raphael
Frei - Pool Architekten, Zürich - CH
Collaborateurs : Maja Miladinovic et
Tobias Baitsch
- 172 ARTLAC**
Auteurs : Benedicte Montant, Car-
melo Stendardo et Jean-jacques
Oberson, architectes - 3BM3 SA +
Jean-Jacques Oberson, Genève -
CH
Collaborateurs : Martina Mori Ubaldini,
Patrice Harder et Laura Vellella, architec-
tes
- 173 EPURE**
Auteur : Edgar Dezuari Dr. Prof. -
**ENVAR Environnement et Architec-
ture Sàrl, Nyon - CH**
Collaborateurs : David Prudente, Fran-
çoise Cuhe et Laurent Bertschi
- 174 MENHIR**
Auteurs : Ralph Blaettler et Ruedi
Weber Architekten + Planer AG,
Beinwil am See - CH
Collaborateurs : André Meyer et Wolfgang
Fehrer, architectes
Architecte paysagiste : W + S BSLA
Landschaftarchitekten
- 175 L'AEROLITHE !**
Auteurs : Guy Collomb, Marc Col-
lomb et Patrick Vogel - Atelier
Cube SA Architectes, Lausanne -
CH
Collaborateur : Adrian Leuenberger
Architecte-paysagiste : J.-J. Borgeaud
- 176 ...ODER LEO**
Exclu du jugement
- 177 LES TROIS ROIS**
Auteurs : Andreas Rubin et Tho-
mas Weiss, architectes, Villigen -
CH
- 178 QUAI DES ARTS**
Auteur : Fabian Reichenbach,
architecte, Gstaad - CH
- 179 KALEIDOSCOPE**
Auteurs : Burckhard + Partner AG -
**Architectes / Planifications géné-
rales, Berne - CH**
Collaborateurs : Olivier Schmid, Ivan
Giaccari, Monika Giaccari, Pierre Collet et
Emil Mürger
- 180 TUMULUS CUMULUS**
Auteurs : Nicolas Hünerwadel,
Michael Locher, Christopher Pan-
net, architectes - Archetact_, Basel
- CH
Collaborateur : Andreas Germann

181 A DOCK

Auteurs : E. Catella, E. Hauenstein et H. Ehrensperger, architectes, Lausanne - CH

Collaborateurs : Yves Beetschen, Sylvain Cordey et Xavier Marlaire, architectes

182 SEDIMENT

Auteurs : Vrendli et Arnold Amsler, architectes, Winterthur - CH

Collaborateurs : Bettina Haberbeck et Katharina Schmidt, architectes

183 DRASANE

Auteurs : Baumann Roserens Architekten, Zürich - CH

184 NAVEVAN

Auteur : Andres Ojeda, architecte, Genève - CH

Collaborateur : Lucia Moure

185 ESPLANADE

Auteurs : Sophie Jaillard et Stephan Derendinger - Derendinger Jaillard Architectes, Zürich - CH

186 PLOGASTER

Auteur : Jonas Wüest, architecte, Zürich - CH

187 NVNC01

Auteurs : Yves Arnold et Isabel Herauld - Herauld Arnod Architectes, Grenoble - F

Collaborateurs : Eric Alfieri et Florent Bellet, architectes, + Karine Deschamps et Yann Prungnaud, assistants

188 CHROMA

Auteur : Nils Mjaaland, architecte - Blue architecture landscapes, Enskede - S

Collaborateurs : Stephane Letrésor, Louise Robinson et Bertil Malmström, architectes + Anders Linde, étudiant architecte

189 010505

Auteurs : Bourguignon Siebenaler Strasser, architectes, Diekirch - L

Collaborateurs : Benoît Hernalsteens, Jeremy Lucas, Valérie Gosset, Geoffrey Hucorne, Gregory Montreuil et Jessica Bonblet

190 JARDIN DES ARTS

Auteurs : Association d'architectes SHCA Swanke Hayden Connel Architecture Sàrl, Paris - F + Patrick Giorgis - Bureau d'Architecture SA, Lausanne - CH

Collaborateurs : Laurent Giudicelli, Nora Belobrk, Roger Klein et Poku Chen, architectes
Weidlinger Associates Inc. Consulting Engineers
RFR Verre structurel

191 LUNA'ART

Auteurs : Jean-Pierre Stefani, architecte - Frei & Stefani SA - Architecture et Développement, Genève - CH

Collaborateurs : Raphaël Lachat, Guillaume Aymon et Hilaire Amadio

192 HANGART

Auteurs : Ian Vogel, Christiane de Muralt et Christian Bischoff - Vogel-de Muralt-Bischoff, architectes, Genève - CH

193 LOVE (A)

Auteurs : Franco Tagliabue, Ida Savian et Luisa Origgi - Ifdesign, Milano - I

194 CYGNE (A)

Auteurs : Jean-Marc Bovet et André Jeker, architectes, Fribourg - CH

Collaborateurs : Catherine Rotzetter Scheder et Eliane Traveletti, architectes

195 NOIRS REFLETS

Auteurs : Olivier de Perrot et Irene Mattle, architectes, Zürich - CH

Collaborateur : Alexander Schaefer

196 JANUS (B)

Auteurs : Martin Saarinen et Barbara Frei - Frei / Saarinen Architecture Urbanism, Zürich - CH

197 VENDREDI

Auteur : Yves Macherel, architecte, Lausanne - CH

Collaborateurs : Séverine Cattani, Loïc Fumeaux et Arnaud Zen Eldin

198 HORIZONTS

Auteurs : Raumzeit, architectes, Berlin - D

Collaborateurs : Gunnar Tausch et Julia Neubauer

Paysagiste : Ludivine Baruton

199 36912

Auteurs : William Tenet, Patrick Arrighetti - Arrighetti + Tenet Architectes, Grenoble - F

Collaborateur : Alexandre Demonte

200 ECRINS D'ART

Pas de fiche d'identification

201 MARBEL

Auteur : Mario Bellini, architecte - Mario Bellini Associati Srl, Milano - I

202 LA FORME DU REFLET

Auteur : Enrico Frigerio - Frigerio Design Group Srl, Genova - I

Collaborateurs : Andrea Capurro, Paola Salis et Cristina Frau, architectes
B.R.E. Engineering - Ing. G. Bozino

203 XYZ

Auteur : Guglielmo Acciario, architecte - Studio Di Progettazione Acciario, Palermo - I

Collaborateurs : Vincenzo Marchese, architecte, Calogero Scaglione, architecte-designer, Dorota Morelewska, architecte, et Luca Olivelli, étudiant architecte

Ingénieur: Angelo Morello

204 CYGNE (B)

Auteur : D. Gebara, architecte, Paris - F

Collaborateur : B. Spycher, architecte

205 NMBA.L.0.1

Auteur : Loïc-Charles Millet, architecte - Atelier d'architecture Arch & Types, Montmorency - F

Architecte d'intérieur /design : Lionel Duveau - Société Moda

206 APPIA

Auteur : Soledad Revuelto Romero, architecte, Barcelone - E

Collaborateurs : Luis Diaz Mauriño, Fabian Asuncion Burguillos, Keneth Bonifaz

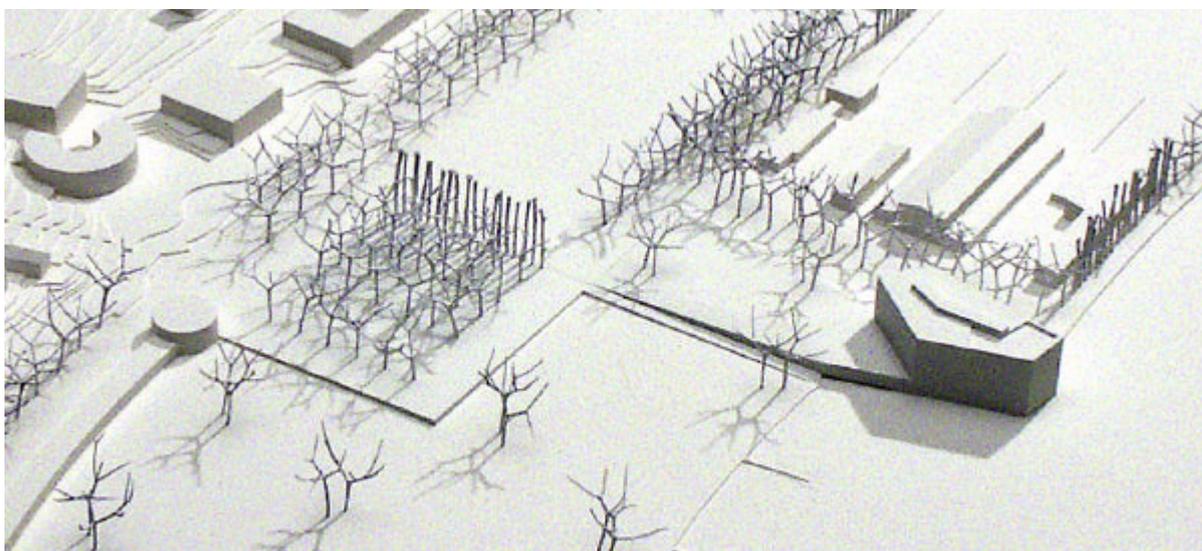
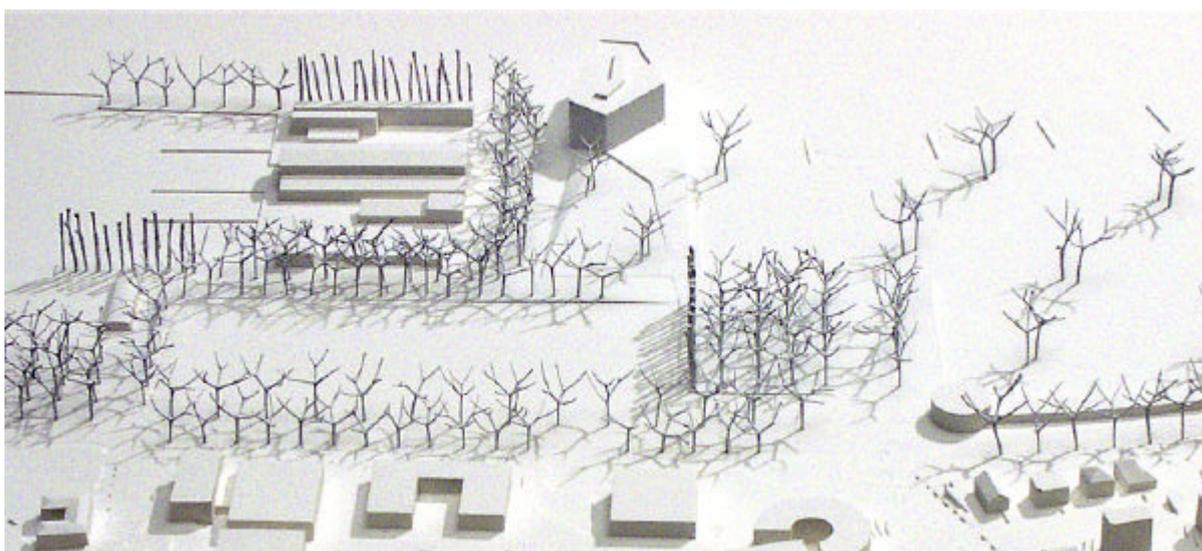
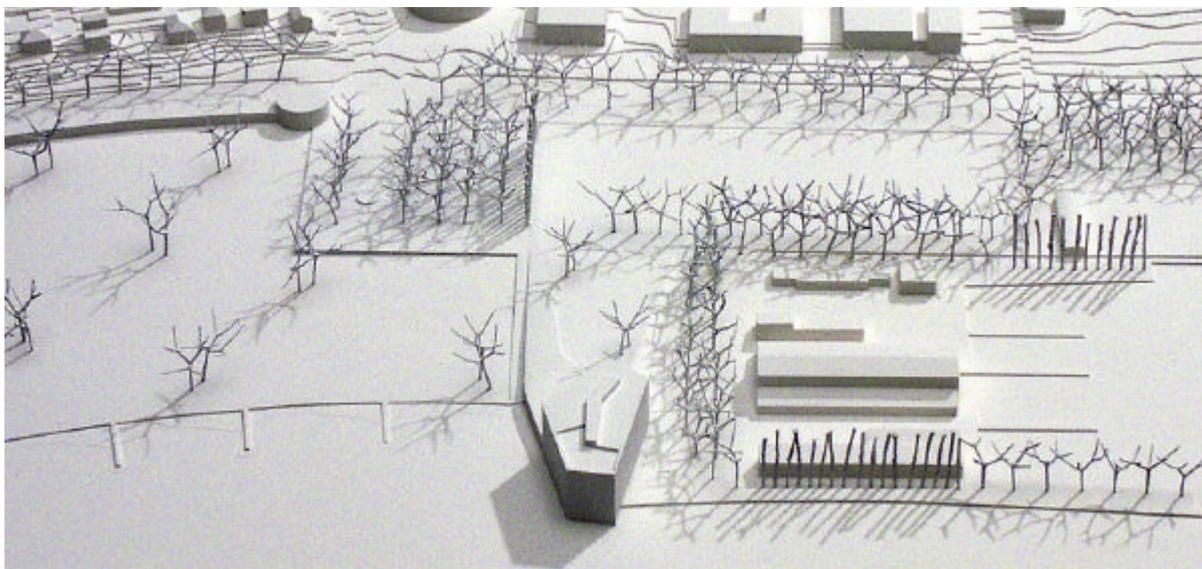
- 208 BR-4604**
Auteur : Aladar Kish, architecte, Lausanne - CH
- 209 FACIT**
Auteur : Anita Emele - emele + winkler, architectes, Zürich – CH
Collaborateur: Jakob Winkler
- 210 NMBA#**
Auteurs : Andreu Arriola & Carme Fiol – Arriola & Fiol arquitectes, Barcelona - E
- 211 LA SOURCE**
Auteur : Stéphane Kayanakis, architecte, Paris - F
Collaboratrice : Fabienne Costel, architecte
- 212 CULTURE ET LOISIR**
Auteurs : Emmanuel Combarel, Dominique Marrec et Thomas Raynaud - Combarel Marrec Architectes, Paris - F
- 213 RE 25.**
Auteur : Jacques A. Lecloux, architecte, Verviers - B
- 214 VICE VERSA**
Auteurs : Julia Molles et Franziska Gensichen, architectes, Berlin - D
- 215 CAB DU LAC**
Auteurs : Daniëlle Huls et Lovisa Rottier - de architectengroep + Architecturen Design, Amsterdam - NL
- 216 MNEMOSYNE**
Auteurs : Stéfano Cittolin, Patrick Polli, Didier Castelli et Christophe Corthay - Cittolin Polli & Associés - Agence d'architectes, Lausanne - CH
Collaborateur : David Favre
- 217 ... E LA NAVE VA**
Auteurs : Stäuble et W2 Architekten AG, Berne - CH
Collaborateur : Rocco Parente
Grünplaner : scapes Landschaftsarchitektur Tino Buchs
- 218 HISTOIRE(S) DE L'ART**
Auteurs : Jessica Label et Philippe Blandini - In / On Blandin et Lebel, Paris - F
Collaborateurs : Nina Feix, Romain Brenas, Sébastien St-Jean, Paul Girard, Eric Amir et Nargis Lemrint
Ingénieur : Alban Hintzy
- 219 BLANC SUR VERT**
Auteur : Jan Wahlgren, architecte, Stockholm - S
Collaborateur : Magnus Wahlgren
- 220 ATLANTIQUE**
Auteurs : Matteo De Pau, Alessandro Massera et Roberto Panara, architectes, Parma - I
- 221 LE REGARD DE LA GOR-GONE**
Auteur : Jean-Paul Chabbey, architecte, Monthey - CH
Collaborateurs : Maja Stoos, architecte, Sophie De Quervain, architecte d'intérieur, et Pierre-Alain Mounir, dessinateur
- 222 PANDEMNIUM**
Auteurs : AAP Atelier für Architektur und Planung, Berne - CH
Collaborateurs : Bernard Cormier, Tthink Nguyen et Willy Aeppli
- 223 ART BOAT**
Auteurs : Jean-Philippe Poiroux, Nicolas Fragier et Frédéric Meunier, architectes, Paris - F
- 224 APELLE DE KOS**
Auteurs : Patrick Mestelan & Bernard Gachet, architectes, Lausanne - CH
Collaborateurs : Marc Bretler, Olivier Vulliamy et Olivier Bernay
- 225 SOU TAIR**
Auteur : Eric de Goumoëns, architecte, Lausanne
- 226 PERSONNAGES DANS LA NUIT GUIDES PAR LES TRACES PHOSPHORESCENTES DES ESCARGOTS**
Auteur : Eligio Novello - U15 Architectes, Vevey - CH
Collaborateurs : Esteban Amaya-Casas et Samuel Bigger
Spécialiste: Dominique Chuard - Sorane SA
- 227 MUSES ET ONDINES**
Auteurs : Bernard Dufournet et Alain Rihn, architectes, Paris - F
- 228 L'AIMANT**
Auteurs : Stéphane Maupin + Thomas Sériès, architectes, Paris - F
- 229 LE TEMPS RETROUVE**
Auteurs : 0815 architectes Sàrl, Fribourg
Collaborateurs : Cyrill Haymoz, Olivier Schmid, Antoine Baertschi et Leandro Lopes
- 230 NOS ARTISTES PHARES**
Auteurs : François Yenny et Martial Meylan, architectes - Imagine, Savigny - CH
Spécialistes: Rachel et Raimund Fridrich-Vez
- 231 BATEAUX**
Auteur : Leonhard Weil, Architecte, Zürich - CH
- 232 112113960**
Auteur : Mateo Paiva, architecte, New York - USA
Collaborateur : Lily Lim
- 233 LOVE (B)**
Auteur : Céline Delattre, architecte, Saint-Cloud - F
Collaborateur : Guillaume De Martinis, architecte
Géographe : Magalie Renault
Ingénieur : Patrice Rodrigues
- 234 L'AIMANT DU LAC**
Auteurs : Cédric Callewaert et Jean-Jacques Jungers, architectes, Bruxelles - B
Collaborateurs : Grégory Roger, Sylvain André et Benoît Vraie

235 375077**Auteur : Giovanni Bracci, ingénieur, Milano - I***Collaborateurs* : Luca Abbaneo, Sara Benedetti, Roberto Capozzi, Marco Carrenzo, Michele Lazio, Nicola Pisani, Elungo Velvamangalam et Mattia Villani**236 PLAN/LEMAN****Auteurs : Carl Fredrik Svenstedt et Pascal Dutertre, architectes, Paris - F****237 EAUVERTT****Auteurs : Leonardo Macheda, Oliviero Peaquin et Pier Giorgio Trevisan, architectes, Aosta - I***Collaborateur* : Claudio Bittetti, licencié en dessin industriel**238 TERRE ET EAU****Auteurs : Eduardo Samper et Dominique Gampert, architectes, Carouge - CH***Collaborateurs* : Fernando de la Carrera, Alejandro Cavanzo, Juanita Samper, William Martinez, Rafael Tamayo, Victor Sanchez et Camilo Correa
Spécialistes: Manouteker Hadji
Thermogestion : M. Müller**239 XC 2402****Auteurs : David Lafon et Matthieu Gelin, architectes, Paris - F****240 KADRAGE****Auteurs : Laurent Duport et Nicolas Cregut, architectes, Nîmes - F***Collaborateurs* : Keswarnath Poonith et Rizk Lahlou, architectes**241 NMBA-ART INFINI****Auteur : Laetitia Aurelia Antonini, architecte - Tao Architectes, Paris - F***Collaborateur* : Tom Darmont**242 DUO****Auteurs : Kim Herforth Nielsen, Michael Kruse, Per Damgaard-Sorensen, Tommy Bruun et Jorgen Sondermark, architectes - 3xNielsen A/S, Aarhus - DK***Ingénieur A/S* : Soren Jensen Radgivende
Artiste : Olafur Eliasson**243 ECUEIL****Auteurs : Christian Kosack-Freier, architecte, Neustadt - D + H. Sander et L. Hofrichter, architectes, Ludwigshafen - D***Conseiller d'artiste* : Sandro Pino Cicatello et Ulrike Rieder*Technical arti*: Michael Siepe**244 BAMBAM !****Auteurs : Solid Arquitectura SL, Madrid - E***Collaborateurs* : Alvaro Soto Aguirre et Francisco Javier Maroto Ramos**245 NOUVEAU VENT BLANC****Auteur : Mariano Bayón, architecte - Bayón, Arquitectura y Urganismo, SL, Madrid - E***Collaborateurs* : Maria Armero, Luis Escudero, María González Pendás, Carlos de Luxán, Carlos de Miguel et Dominik Wach, architectes + Pablo Bayón, José Aangel Azañedo, Juan de Dios Hernández, Jesús Rey et Teresa Villamor*Ingénierie structurelle* : ETESA*Ingénierie des installations* : ARGU SL*Muséographie* : Fornielles SA*Ingénierie de qualité et qualité environnementale* : ERAC SL, NETAL SL**246 PLATEFORME****Auteurs : Philipp von Matt, Bertold Henzler, Christian Dengler et Stefan Pernthaller, architectes, Berlin - D***Collaboratrice* : Hélène Viollet*Spécialistes*: Leiko Ikemura et Javier von der Pahlen**247 LDN516****Auteurs : Jean-Christophe Matt et Alexandre Scalabrino, architectes, Nancy - F****248 L'HORIZON OBLIQUE****Auteurs : Katharina Feldhusen et Ralf Fleckenstein, Dipl. Ing., Berlin - D***Conseiller artistique* : Tristan Lannuzel**249 JETEE****Auteurs : Karsten Hönig et Samuel Lindell, architectes, Berlin - D****Répartition par pays % du total**

Allemagne	2	3,2 %
Belgique	2	0,8 %
Canada	1	0,4 %
Danemark	1	0,4 %
Espagne	10	4 %
France	26	10,5 %
Hollande	5	2 %
Italie	16	6,4 %
Luxembourg	2	0,8 %
Portugal	1	0,4 %
Suède	2	0,8 %
Suisse	173	69,5 %
<i>Dont 56 du Canton de Vaud</i>		
USA	2	0,8 %

15. Critiques et illustration des projets du second degré

15.1 Projets primés du second degré



1^e rang/1^e prix

Projet n° 122 – YING YANG

Auteurs : Maurice Berrel, Charles Wülser - Berrel & Wülser Architekten, Zürich et Raphael Kräutler, architecte, Zürich - Suisse

Ce musée d'art moderne réunit toutes les fonctions dans un bâtiment compact, sculpté, un objet posé avec précision entre lac et rive, nature et construit. Dans cette juxtaposition, c'est la nature qui reste dominante, à l'extérieur comme à l'intérieur du bâtiment.

Le bâtiment est composé des trois figures classiques : socle, corps principal et couronnement; ceux-ci sont interprétés d'une façon spécifique pour mettre en évidence l'idée du projet, celle du parcours.

Le « Piano Mobile » est le prolongement de ce parcours extérieur; sa façade vitrée relie l'intérieur avec le paysage et, affleurant à peine à la surface de l'eau, semble plonger le spectateur dans ce paysage lacustre.

Les salles des expositions, introverties pour permettre une vision concentrée des œuvres, forment un couronnement massif en apesanteur sur un rez-de-chaussée transparent. C'est le socle, la base de l'édifice, qui exprime le mouvement des espaces intérieurs et rassemble "sculpture" et sol en un geste généreux.

Le résultat du second degré présenté par YING YANG est un approfondissement du concept, la mise en valeur synthétique et l'interprétation spécifique d'un musée d'art dans un site et paysage extraordinaire. Les qualités du projet relevées par le jury dans sa critique du premier degré ont été précisées et travaillées dans l'ensemble des domaines, tels que muséologie, éclairage, structure et système de construction, solution technique et écologie. L'idée du projet exprime une mise en scène simultanée de l'art et du

paysage. Elle propose un parcours architectural pour découvrir le monde complexe de l'interprétation artistique et de la transformation du paysage à travers la géométrie du bâtiment.

Ce parcours est composé avec intelligence et sensibilité; il est en même temps naturel, aussi fluide que surprenant par ses contrastes spatiaux, son mouvement de rotation autour de son propre centre de gravité. Les ouvertures des façades suivent cette rotation et permettent une appréciation de tout le panorama : lac et montagnes, rives et parcs arborisés, ville et collines suburbaines bâties. Les espaces proposés permettent une grande variabilité pour les expositions, une diversité spatiale qui peut être mise en valeur pour l'installation du musée. La continuité du parcours permet un cheminement et une orientation facile et aisée à travers la partie permanente et temporaire.

Le système statique est développé pour répondre au choix spatial. Les difficultés constructives que pose un emplacement en telle proximité de l'eau ont été étudiées et les solutions semblent évidentes. Une solution cohérente des structures de la façade vitrée côté lac est évidemment un des points importants pour l'architecture de ces espaces. Les propositions pour la protection solaire de l'éclairage zénithal ne sont pas démontrées.

Le concept d'un corps monolithique est rigoureusement traité dans chacune des parties du projet : c'est sans doute une des grandes qualités de cette proposition. Les aménagements extérieurs sont en accord avec le projet architectural, laissant de larges espaces des deux côtés du chemin d'accès. Quelques problèmes fonctionnels se posent cependant : l'usage indépendant des espaces publics (caféteria, fabrique de connaissance) hors des heures d'ouverture du musée, l'accessibilité des ascenseurs depuis le hall d'entrée et la caféteria, la géométrie de certains espaces techniques et administratifs, le manque de lumière naturelle dans certains de ces locaux.

Les coûts de ce projet correspondent au budget prévu, démontrant que, outre sa poésie, sa présence forte mais tranquille, sa générosité, sa qualité principale réside dans la synthèse.

Cette synthèse artistique permet au projet d'être dense et rationnel, économique et écologique. Cette économie de gestes permet la réalisation d'un volume simple, précis, avec une emprise au sol demeurant minimale.

7 Plan 04/05

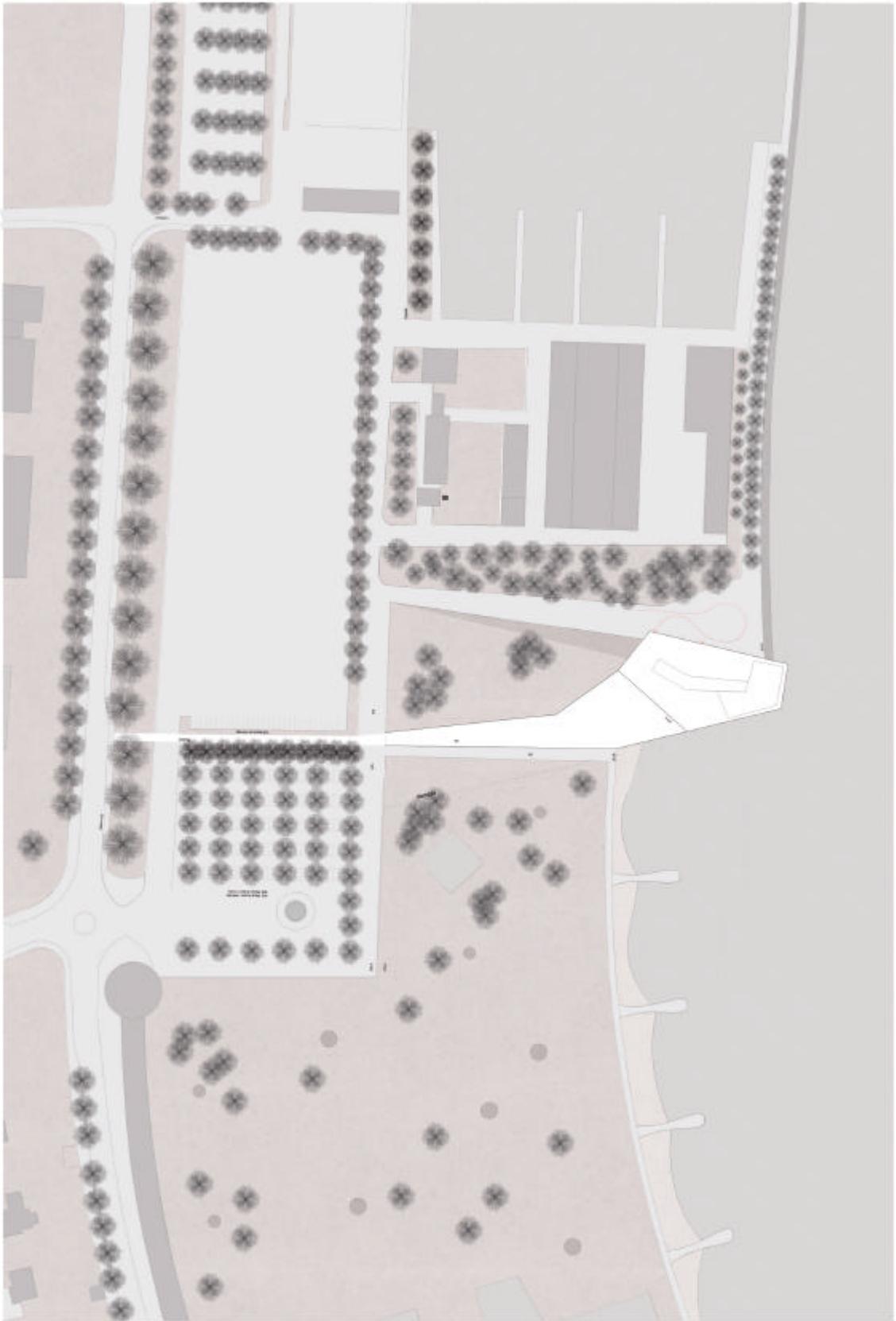
La zone d'habitat est conçue en fonction des besoins des habitants, à travers des logements sociaux et des logements à loyer modéré. Elle est destinée à accueillir des familles de différentes tailles, des jeunes professionnels, des étudiants, des retraités et des personnes à mobilité réduite. Les logements sont répartis sur un terrain plat, ce qui permet de bénéficier d'une vue dégagée sur la mer et les montagnes environnantes. Les logements sont conçus de manière à être accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. Les logements sont répartis sur un terrain plat, ce qui permet de bénéficier d'une vue dégagée sur la mer et les montagnes environnantes. Les logements sont conçus de manière à être accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.

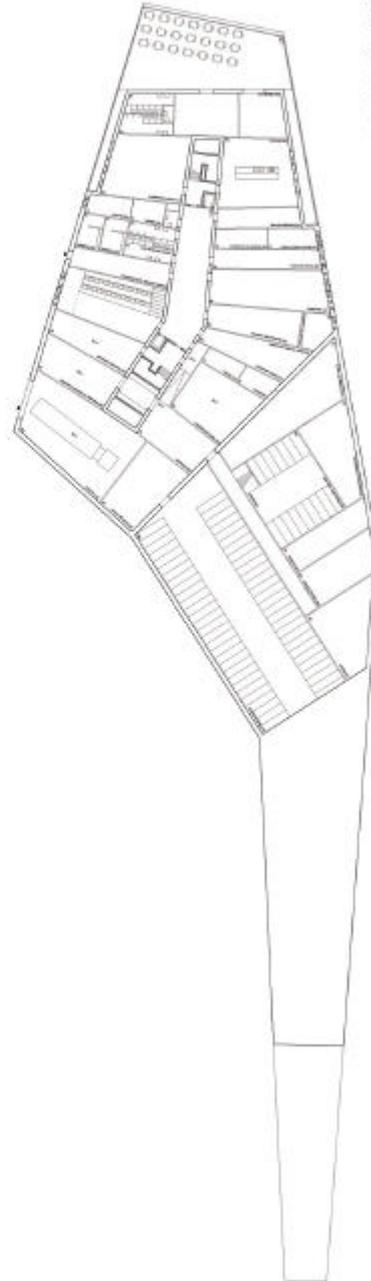


FIGURE 1/10



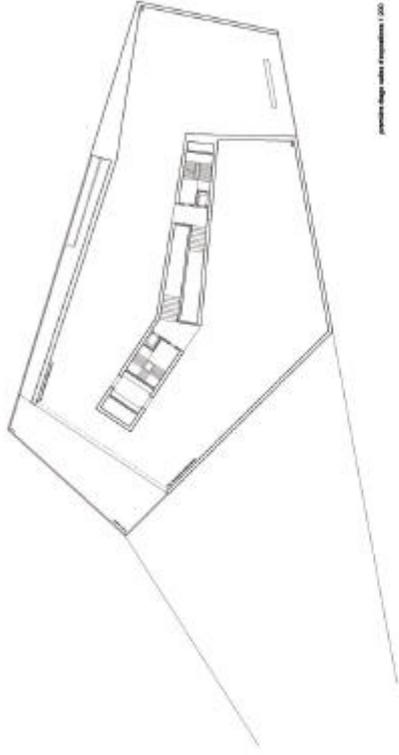
FIGURE 2/10



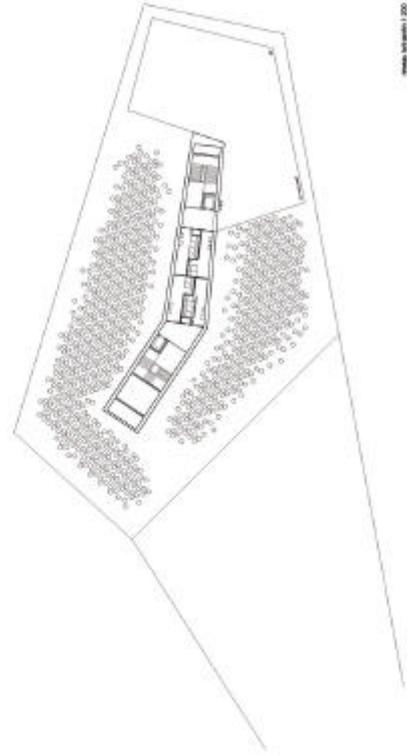


Scale: 1:1000

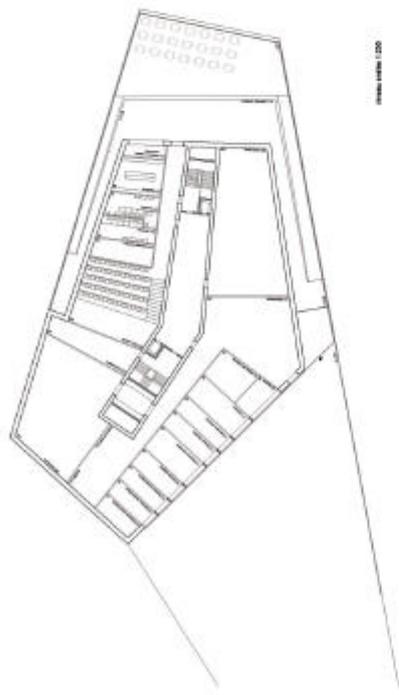




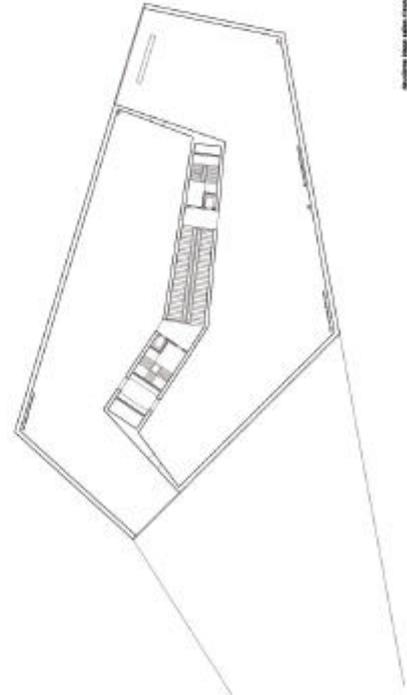
progetto dopo la demolizione 1/200



progetto dopo 1/200



progetto 1/200

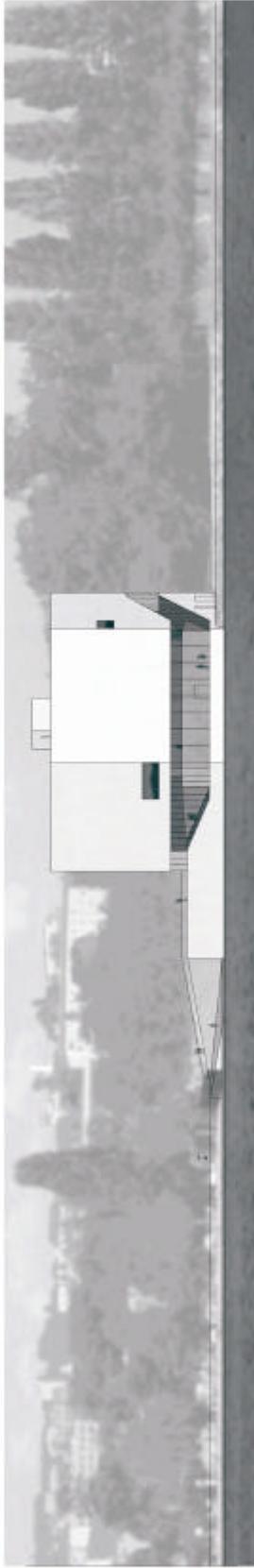


progetto dopo la demolizione 1/200

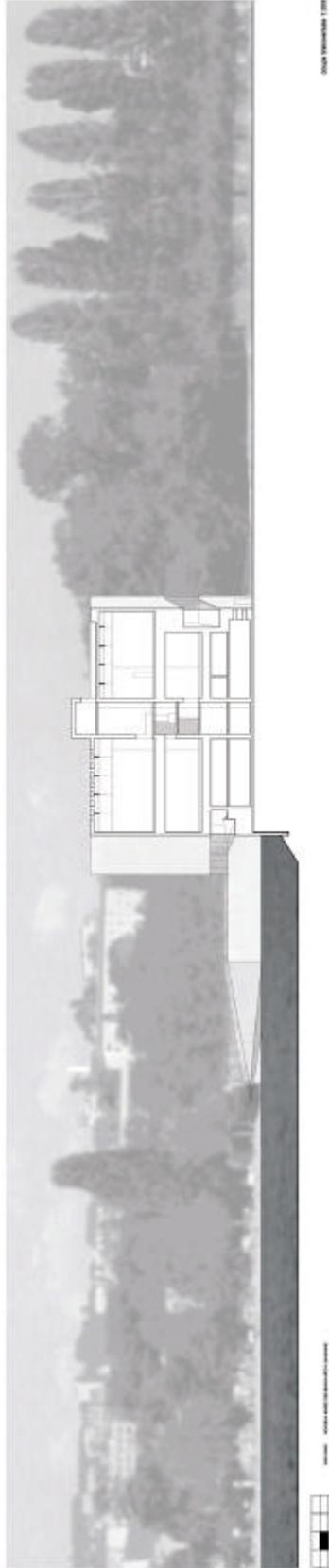




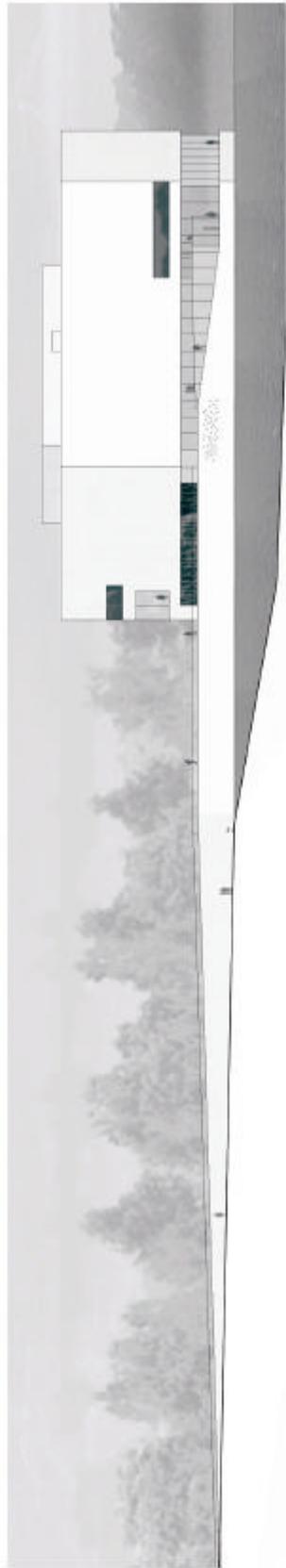
Northwest Elevation 1:200

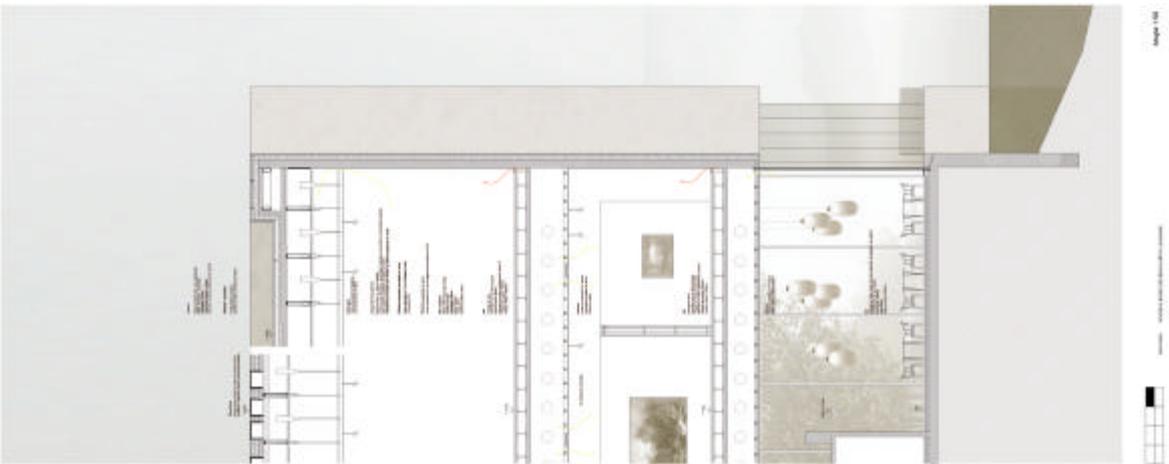
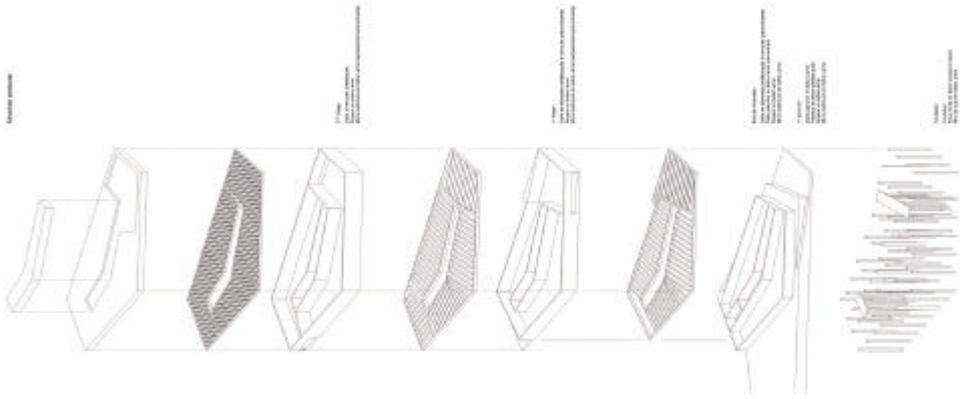


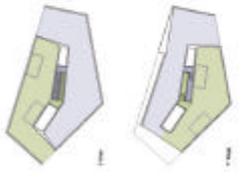
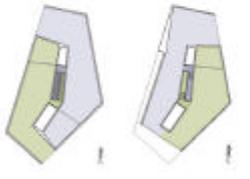
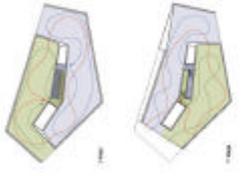
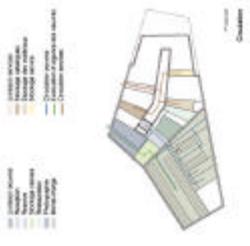
Northwest Elevation 1:200



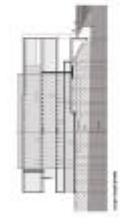
Northwest Elevation 1:200







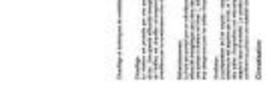
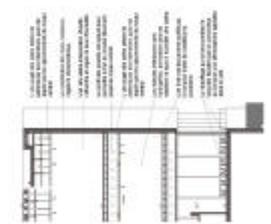
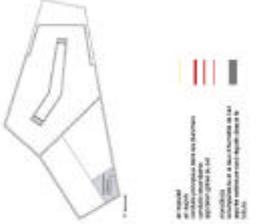
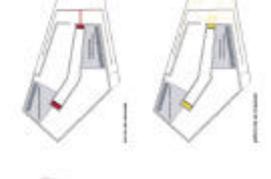
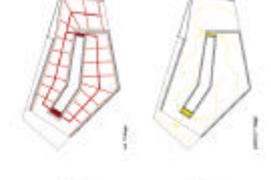
Das Projekt ist ein Wohnhaus mit einer Fläche von ca. 120 qm. Die Grundrissgestaltung ist durch die unregelmäßige Grundfläche des Grundstückes bedingt. Die Planung zielt auf eine optimale Nutzung des Raumes ab, wobei die verschiedenen Nutzungszonen klar voneinander abgegrenzt sind. Die Farbgebung ist in warmen, natürlichen Tönen gehalten, um eine angenehme Atmosphäre zu schaffen.



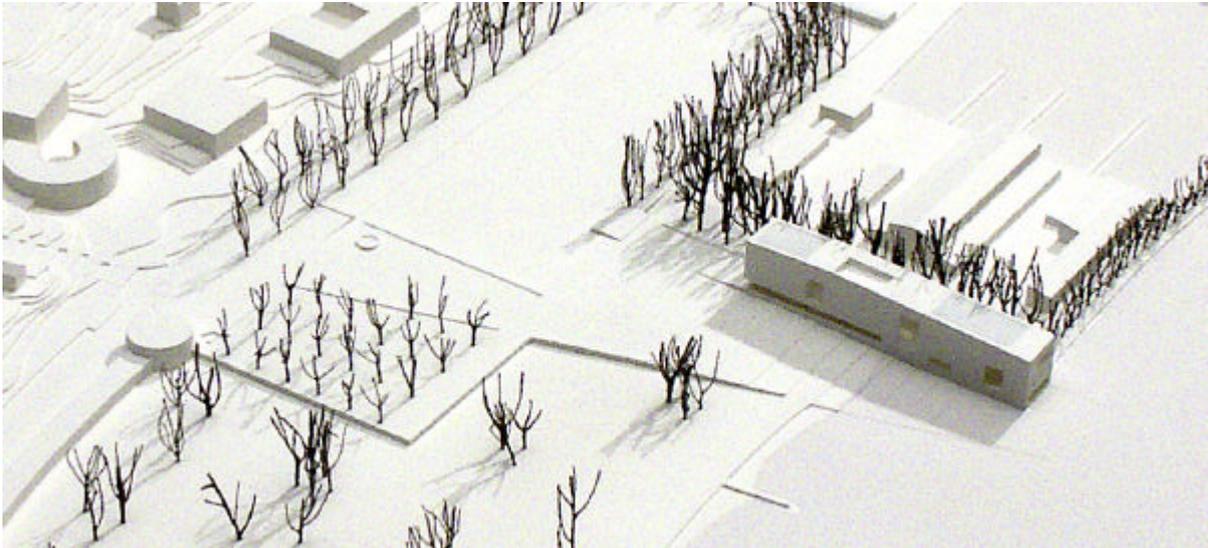
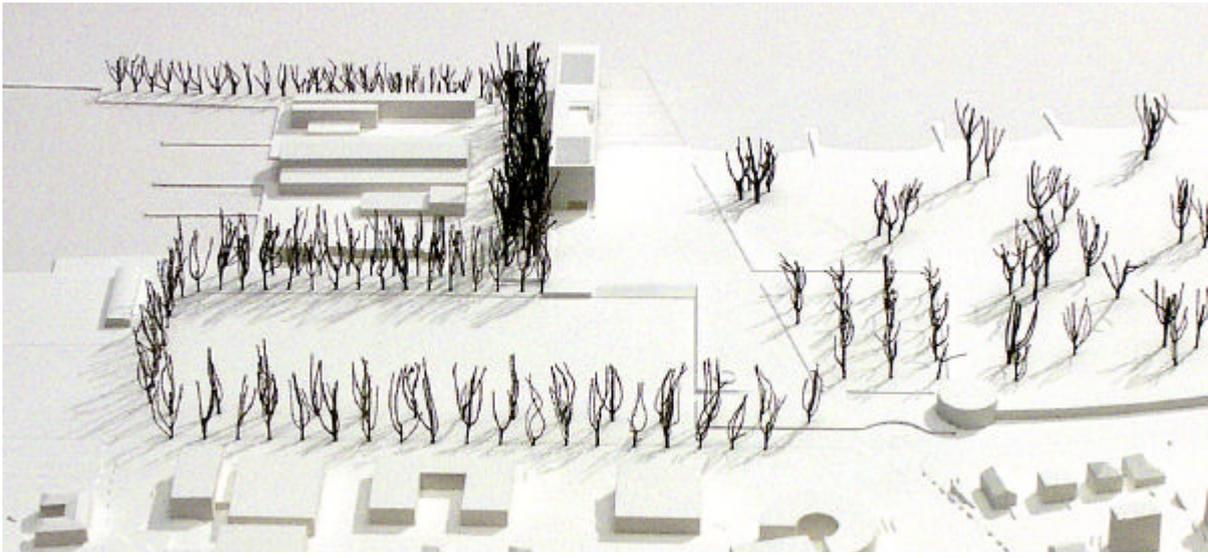
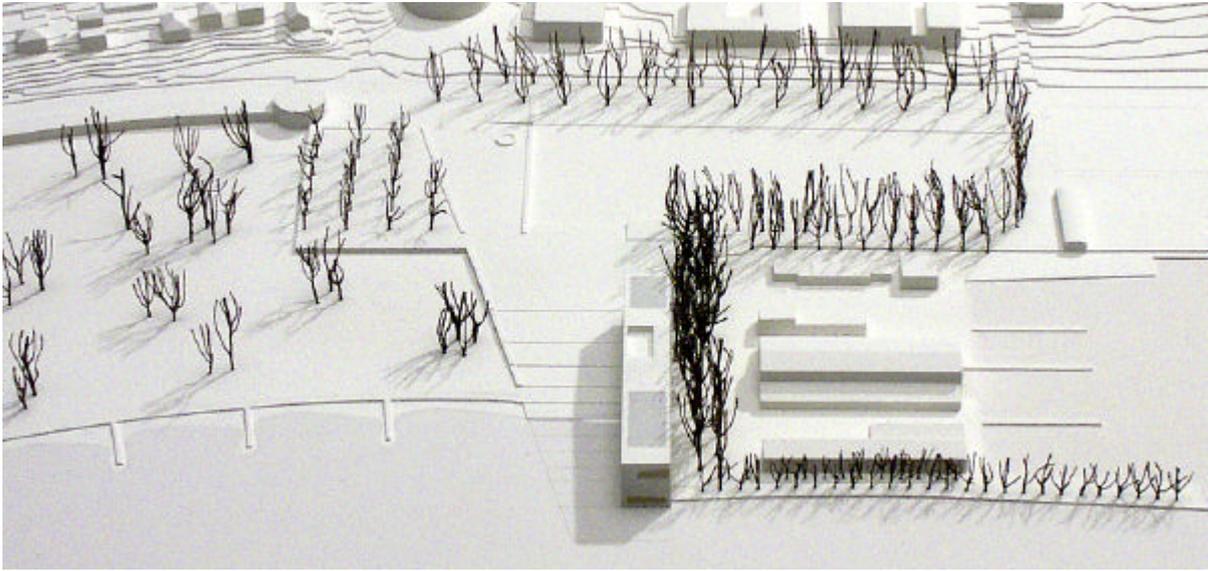
Die Grundrissgestaltung ist durch die unregelmäßige Grundfläche des Grundstückes bedingt. Die Planung zielt auf eine optimale Nutzung des Raumes ab, wobei die verschiedenen Nutzungszonen klar voneinander abgegrenzt sind. Die Farbgebung ist in warmen, natürlichen Tönen gehalten, um eine angenehme Atmosphäre zu schaffen.

Das Projekt ist ein Wohnhaus mit einer Fläche von ca. 120 qm. Die Grundrissgestaltung ist durch die unregelmäßige Grundfläche des Grundstückes bedingt. Die Planung zielt auf eine optimale Nutzung des Raumes ab, wobei die verschiedenen Nutzungszonen klar voneinander abgegrenzt sind. Die Farbgebung ist in warmen, natürlichen Tönen gehalten, um eine angenehme Atmosphäre zu schaffen.

Das Projekt ist ein Wohnhaus mit einer Fläche von ca. 120 qm. Die Grundrissgestaltung ist durch die unregelmäßige Grundfläche des Grundstückes bedingt. Die Planung zielt auf eine optimale Nutzung des Raumes ab, wobei die verschiedenen Nutzungszonen klar voneinander abgegrenzt sind. Die Farbgebung ist in warmen, natürlichen Tönen gehalten, um eine angenehme Atmosphäre zu schaffen.



Das Projekt ist ein Wohnhaus mit einer Fläche von ca. 120 qm. Die Grundrissgestaltung ist durch die unregelmäßige Grundfläche des Grundstückes bedingt. Die Planung zielt auf eine optimale Nutzung des Raumes ab, wobei die verschiedenen Nutzungszonen klar voneinander abgegrenzt sind. Die Farbgebung ist in warmen, natürlichen Tönen gehalten, um eine angenehme Atmosphäre zu schaffen.



2^e rang/2^e prix
Projet n° 162 - _FLUXUS
Auteurs : Manuel Bieler, Antoine Robert-Grandpierre et Laurent Saurer - Localarchitecture & Bureau d'architecture Danilo Mondada, Lausanne - Suisse

Le projet établit, par son inscription, un rapport de précision avec la rive - dont il devient, en complétant son enrochement, un élément constituant - et le front de plage - dont il assure, sur fond végétal, l'écran latéral.

En revanche, la proposition reste banale dans sa relation avec la ville, en subissant trop littéralement les aménagements préexistants.

La lecture offerte est celle d'un éperon rocheux, tout à la fois échoué et élané à la conquête des flots.

Au terme de ce plan de transition, incliné entre ville et lac, le visiteur et le promeneur sont associés dans un mouvement parallèle, parcourant simultanément déambulatoire d'entrée et esplanade minérale.

L'entrée, par trop discrète, se conjugue au café du Musée dont on déplore une situation éloignée oubliant le paysage.

Le parcours interne se qualifie par une alternance d'espaces clos et de cadrages ouverts.

Ces prises de vues transversales s'expriment comme des "sas de décompression" dont les découpes volumétriques offrent autant de promontoires d'observation que de "patios horizontaux" à la recherche de toute lumière traversante.

Ces recherches plastiques hésitent entre brutalisme et maniérisme.

La partition des salles semble obliger à la fastidieuse nécessité de l'aller-retour; cependant, en liant verticalement, par les césures pratiquées dans la matière, les deux niveaux d'exposition, d'autres modes combinatoires sont permis.

L'éclairage naturel au bénéfice des espaces d'expositions est contrôlé, régulé et se confronte avec la lumière

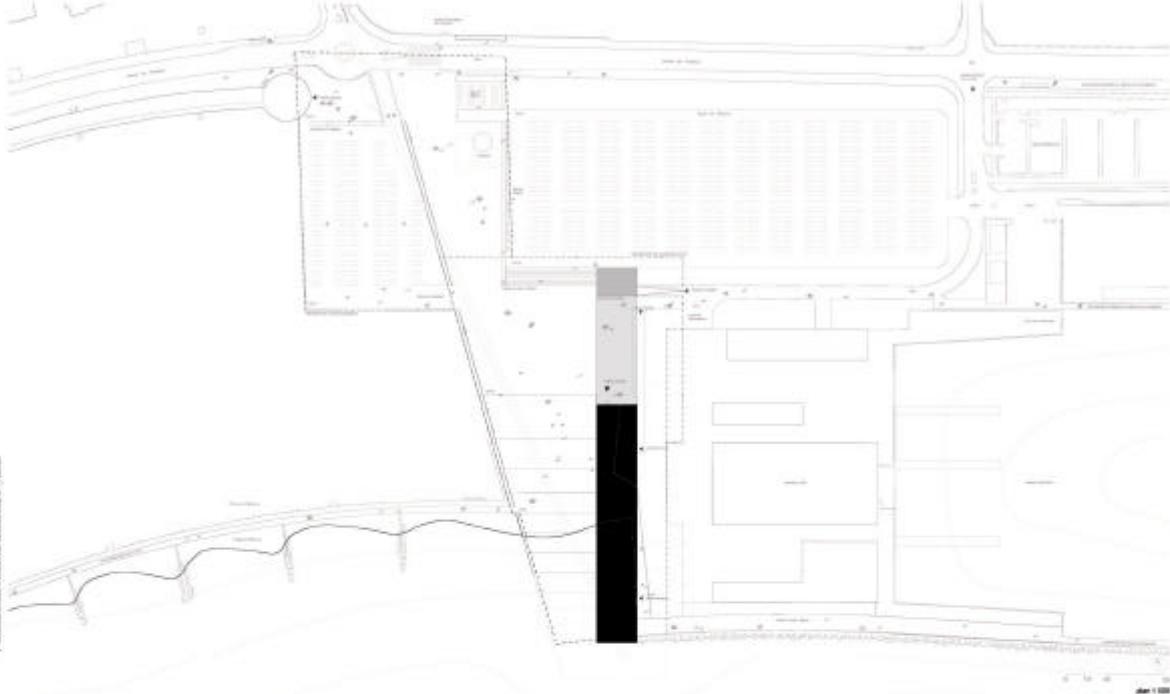
dramatisée des interstices conférant au parcours un effet multiplié de rythme.

Les salles sont neutres, simplement dessinées et, bien que pouvant révéler une banalité contestable, offrent une attendue liberté d'usage et d'occupation.

Les installations techniques sont judicieusement disposées dans un socle décalé, portant l'accès piétonnier et facilitant les opérations de livraison.

Sans remblai, fondé sur pieux, organisant un espace en sous-sol inscrit dans la nappe phréatique mais ne nécessitant pas de détourner la canalisation, le projet, relativement économe en surfaces de circulation, s'édifie au moyen d'une succession de voiles précontraints et de dalles nervurées transversales.

Habillé de galets (revêtement dont la corrélation avec l'image monolithique recherchée peut manquer de pertinence), irisant sa peau, adoptant en caméléon une teinte absorbée des reflets du lac, cet ensemble joue sur la compacité et préfigure, au-delà d'une enveloppe budgétaire conforme aux objectifs énoncés, de faibles coûts de maintenance.



1. CONCORSO ARQUITETTURA SECONDA ZONA - TUNISI

Una rigatura architettonica costruita ad linee industriali
 In un'area del Sud, lontano da tutti gli sviluppi del settore pubblico e privato, con le linee d'ingegneria navale, pensati
 alla scala industriale, ad un'architettura di qualità
 nella struttura, in grado di ospitare un volume
 che richiama le strutture costruite ad alta scala, il
 quale, in termini spaziali, è un volume che genera
 una scala di volume.
 Il progetto di una rigatura a linee industriali, in termini
 architettonici, è un volume che genera una scala di volume.

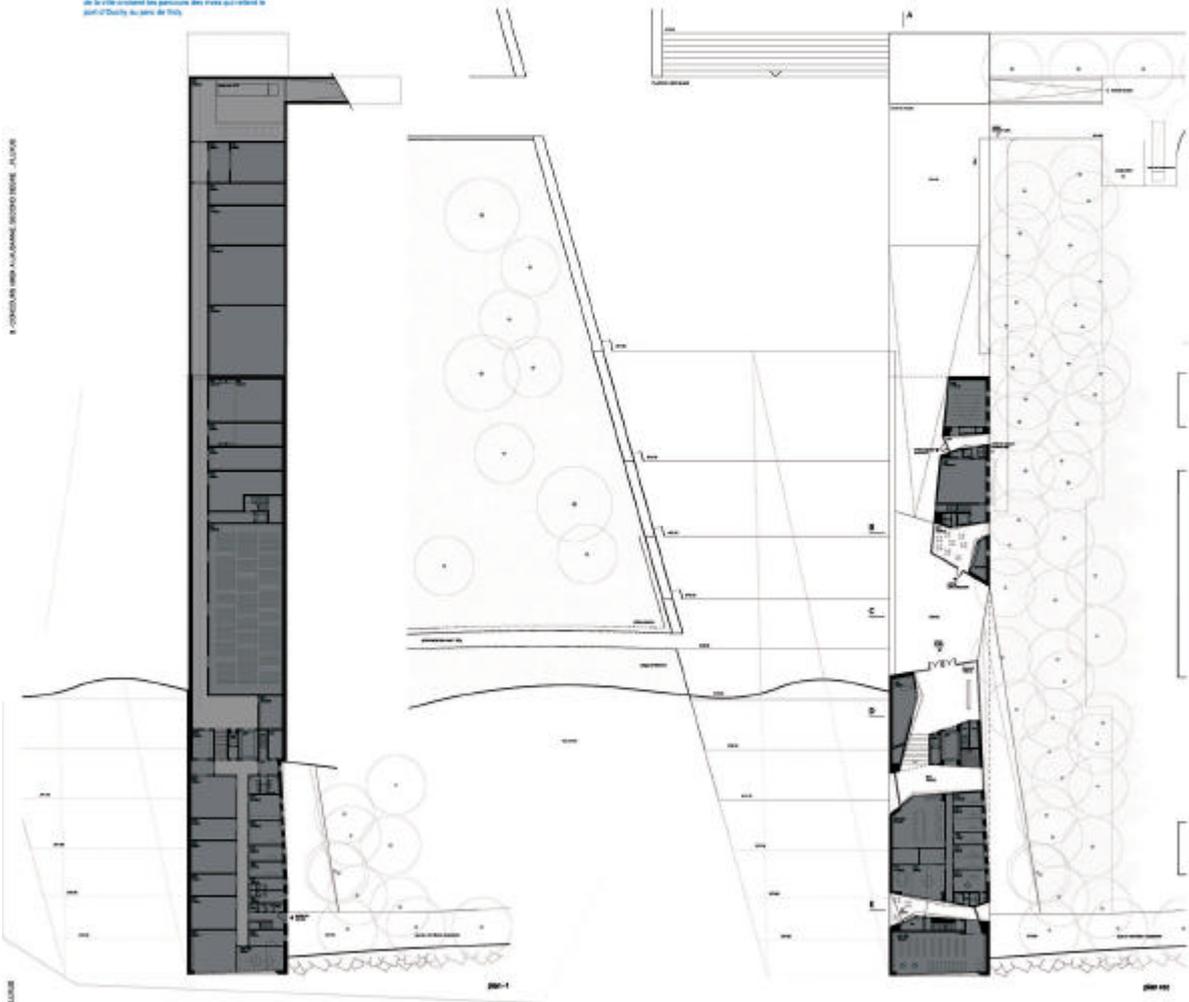


2. CONCORSO ARQUITETTURA SECONDA ZONA - TUNISI



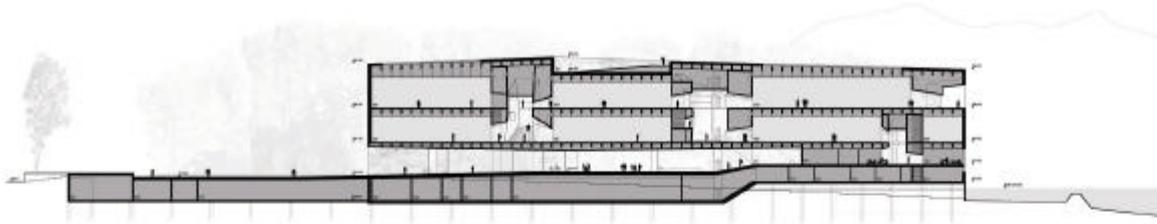
Une place en pente douce vers le Léman.
 Et l'édifice en lui-même, une partie des volumes géométriques qui
 définissent la composition s'élève sur une terrasse plane, comme si elle
 reposait en pente douce vers le surface de l'eau, une
 terrasse plane qui protège le site vers le sud. Sur cette
 plate-forme, les volumes géométriques s'assemblent
 de la ville versent les parcs et des zones qui servent de
 pont d'acier au sein de l'île.

4. CONCORDIA UNIVERSITÄT, BIELLA, ITALIE



4. CONCORDIA UNIVERSITÄT, BIELLA, ITALIE





Le plan qui est au rythme de la saison

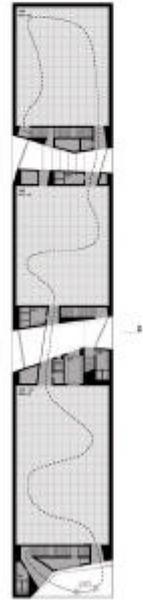
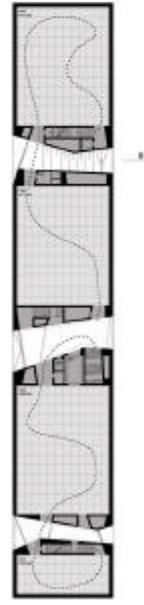
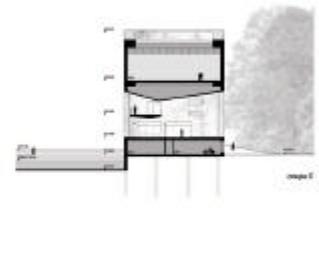
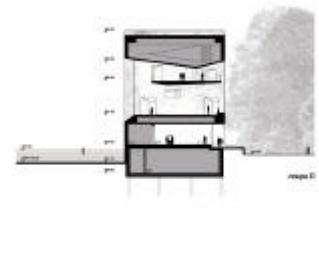
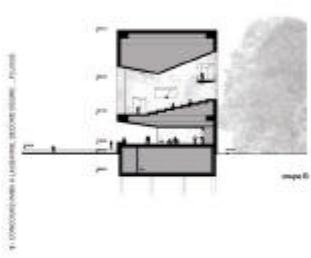
Après une première conception et un volume de base, le plan se développe au fil du temps. Selon les équipements, les besoins et les usages, des volumes sont ajoutés. Les parties enterrées sont donc les plus anciennes. Elles disposent de planchers de sol pour garantir une température optimale pour les activités extérieures.

Le plan qui s'adapte à l'usage

Le bâtiment est composé de deux volumes de base et de nombreux volumes de service. Les volumes de service sont donc les plus anciens. Ils sont conçus pour accueillir les activités publiques, comme le café, les bureaux, l'accueil, le parking et les espaces de stockage et d'accompagnement de tous les jours.

L'usage qui est au rythme de la saison

À l'image d'un bâtiment conçu pour la saison, le volume principal est conçu pour accueillir les activités extérieures. Le bâtiment est donc conçu pour être utilisé pendant toute l'année. De nombreux volumes sont ajoutés à mesure que le bâtiment se développe. Cela permet de créer un espace flexible.

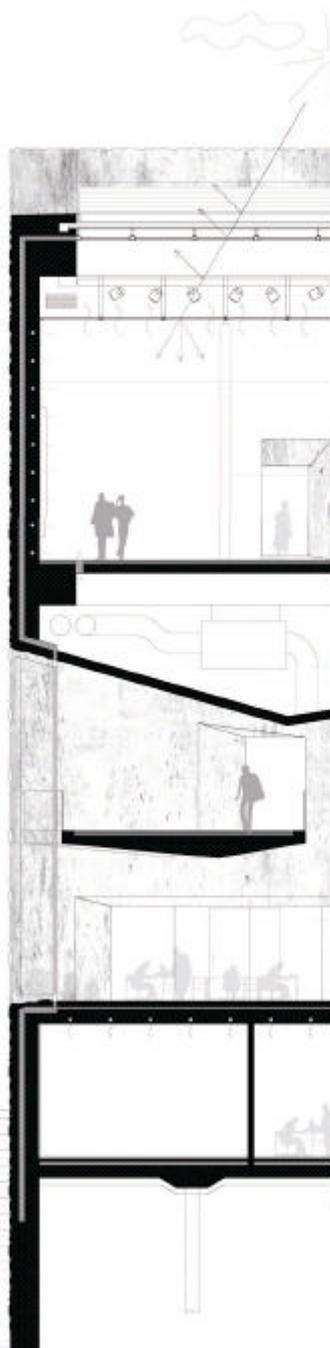




Un parcours entre salles d'exposition et paysage
 Au travers du bâtiment, les galeries offrent une scénographie inédite qui ne privilégie que la mise en conversation du visiteur. Elles s'ouvrent la nuit et font partie du programme de médiation dans le prolongement de la hauteur du musée. Elles offrent des scénarios qui relient les salles d'exposition à l'environnement extérieur.

3 - CONCEPTION ARCHITECTONIQUE - L'AVANT

4 - CONCEPTION ARCHITECTONIQUE - L'AVANT



PROFONDITEUR
 Type : ...
 Localisation : ...
 Surface : ...
 Date : ...

MISSIONS
 Le projet de musée est un acte politique et culturel. Il vise à offrir un espace de médiation et de dialogue entre le musée et le territoire. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable à l'évolution des besoins et des technologies. Les galeries sont conçues pour offrir une expérience immersive et interactive. Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement.

ÉCLAIRAGE
 Le projet de musée est conçu pour offrir un éclairage naturel et artificiel. Les galeries sont conçues pour offrir un éclairage doux et uniforme. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable à l'évolution des besoins et des technologies.

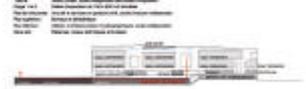
DÉVELOPPEMENT DURABLE
 Le projet de musée est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Les galeries sont conçues pour offrir un éclairage naturel et artificiel. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable à l'évolution des besoins et des technologies.

PARCOURS
 Le projet de musée est conçu pour offrir un parcours immersif et interactif. Les galeries sont conçues pour offrir un éclairage doux et uniforme. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable à l'évolution des besoins et des technologies.

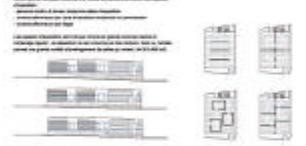
ÉTAT DES LIEUX
 Le projet de musée est conçu pour offrir un état des lieux précis et détaillé. Les galeries sont conçues pour offrir un éclairage doux et uniforme. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable à l'évolution des besoins et des technologies.

Un musée fait de galeries de jour
 Le bâtiment est fait de galeries de jour qui offrent une scénographie inédite. Les galeries sont conçues pour offrir une expérience immersive et interactive. Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement.

PROFONDITEUR



MISSIONS



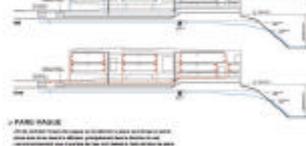
ÉCLAIRAGE



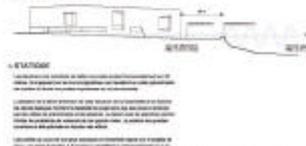
DÉVELOPPEMENT DURABLE



PARCOURS

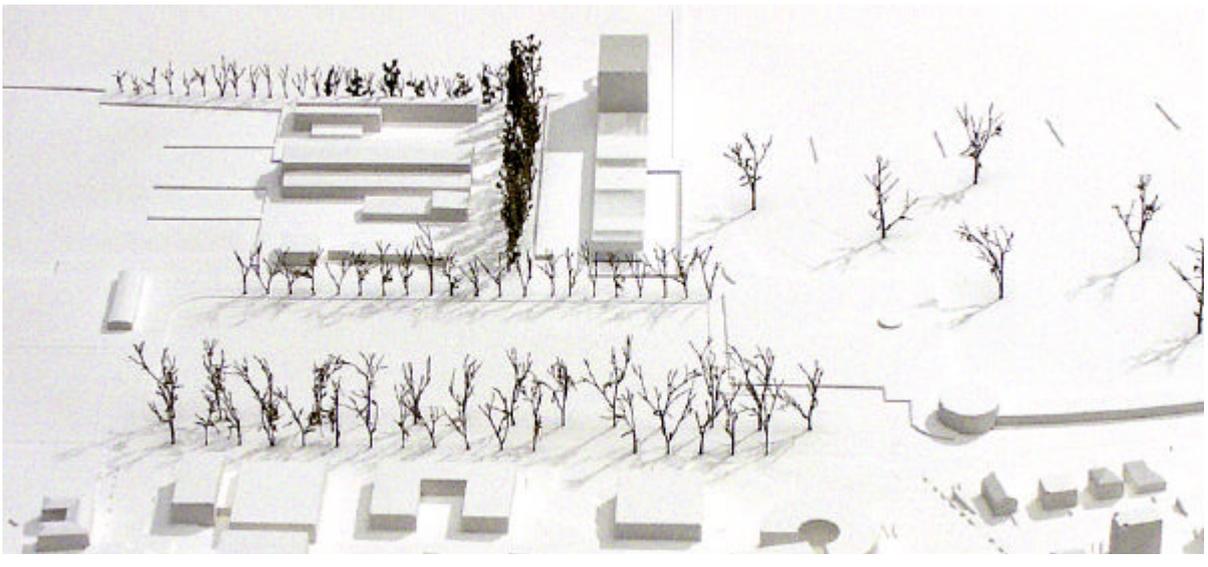
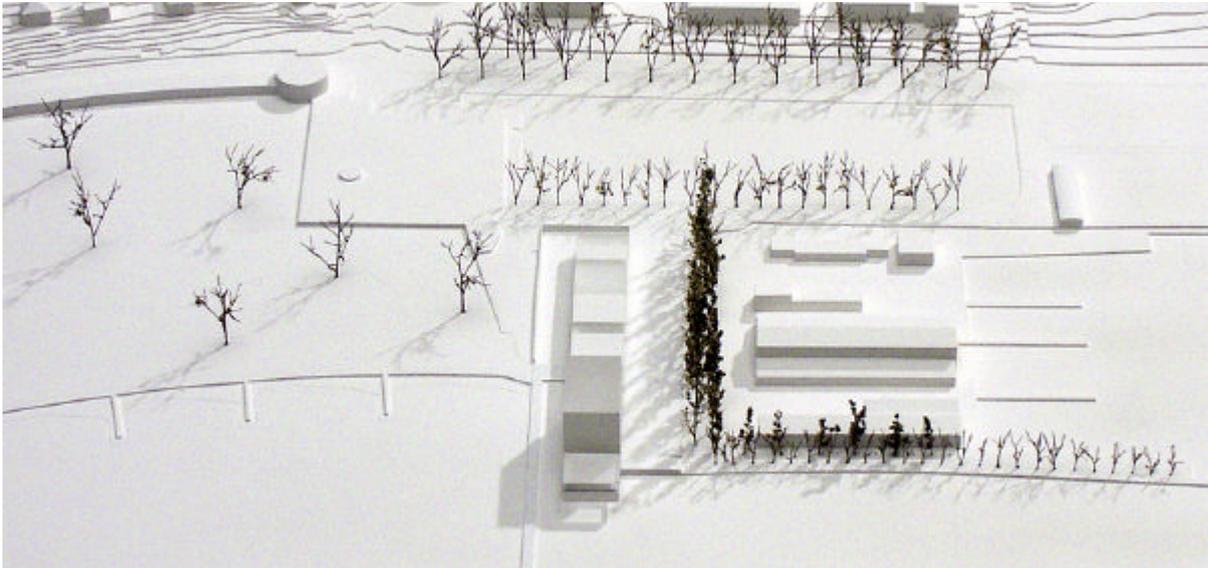


ÉTAT DES LIEUX



GÉNÉRAL





3^e rang/3^e prix
Projet n° 110 – ARTEPLAGE
Auteurs : Michel W. Kagan,
Fernando Lopes et Emmanuel
Périnet-Marquet - Consortium M. W.
Kagan + Lopes & Périnet-Marquet
Architectes associés, Paris/Genève -
France/Suisse

Le thème est la dualité, l'horizontalité et la verticalité, l'infini et la délimitation, l'extraverti et l'introverti. L'espace architectural est créé par la structure et la lumière et le projet prend tout le soin pour exprimer ce credo, message fondamental de Louis Kahn, en parlant de "L'idée des parties inséparables dans une chose". Le paysage devient un élément constructif du projet, le lac longe la façade ouest du musée dans un grand bassin géométrique. Les reflets de cette surface font partie de l'atmosphère des salles d'exposition temporaire.

Le projet n'a pas pu, peut-être, mûrir suffisamment pour écarter le "surplus" en richesse et en complexité dans les espaces intérieurs, en particulier dans les parcours, et exprimer ainsi d'une façon encore plus cohérente l'essence de son parti. Pour répondre à la critique du premier degré, les locaux de service (dépôts et techniques) ont été portés au - dessus de la nappe phréatique. Cette opération légitime d'un point de vue constructif crée pourtant une coupe déséquilibrée, compréhensible de l'intérieur du rez-de-chaussée inférieur et du côté est de la parcelle vers le chantier naval. C'est un des rares projets qui se préoccupent d'une extension future du musée, mais en ajoutant ce volume au socle de service, il ne fait qu'en péjorer le défaut. La logique du rapport infini, donc sans limites spatiales entre musée horizontal et paysage, souffre de ce décalage de niveau et contredit une idée essentielle du projet. La partie verticale du musée (expositions permanentes) est appréciée par son caractère plus intime recevant une belle lumière zénithale. Le noyau fermé des circulations

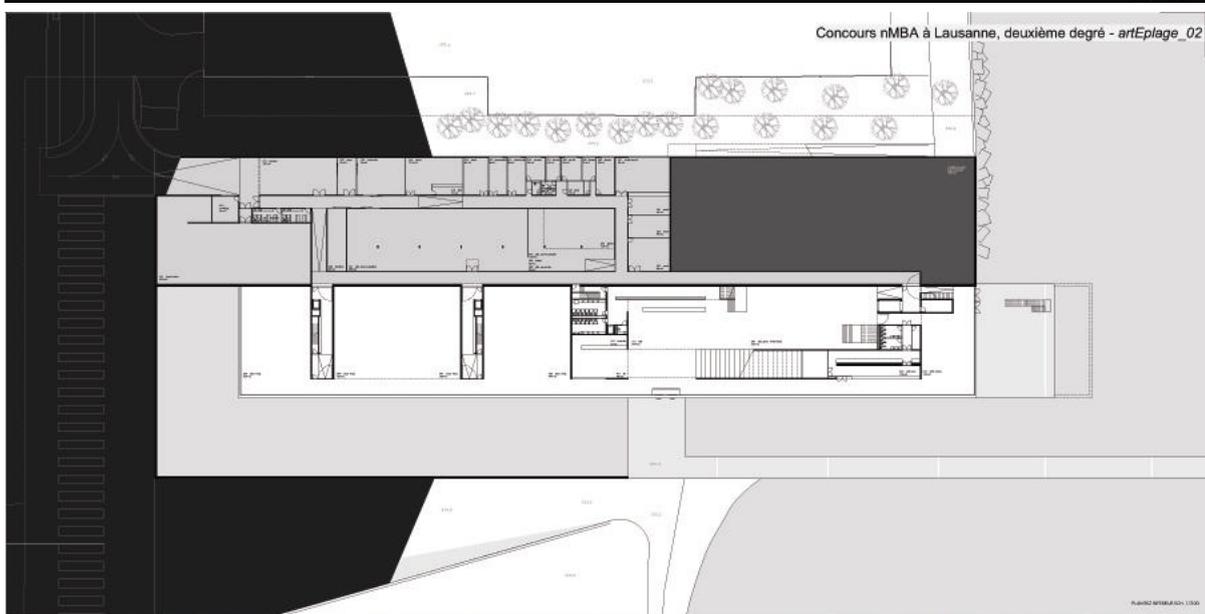
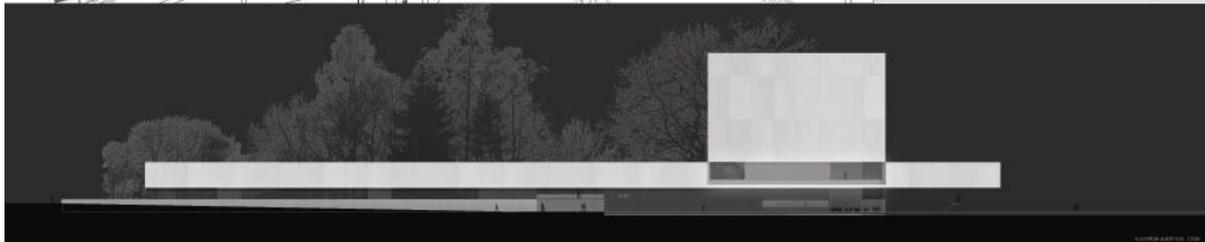
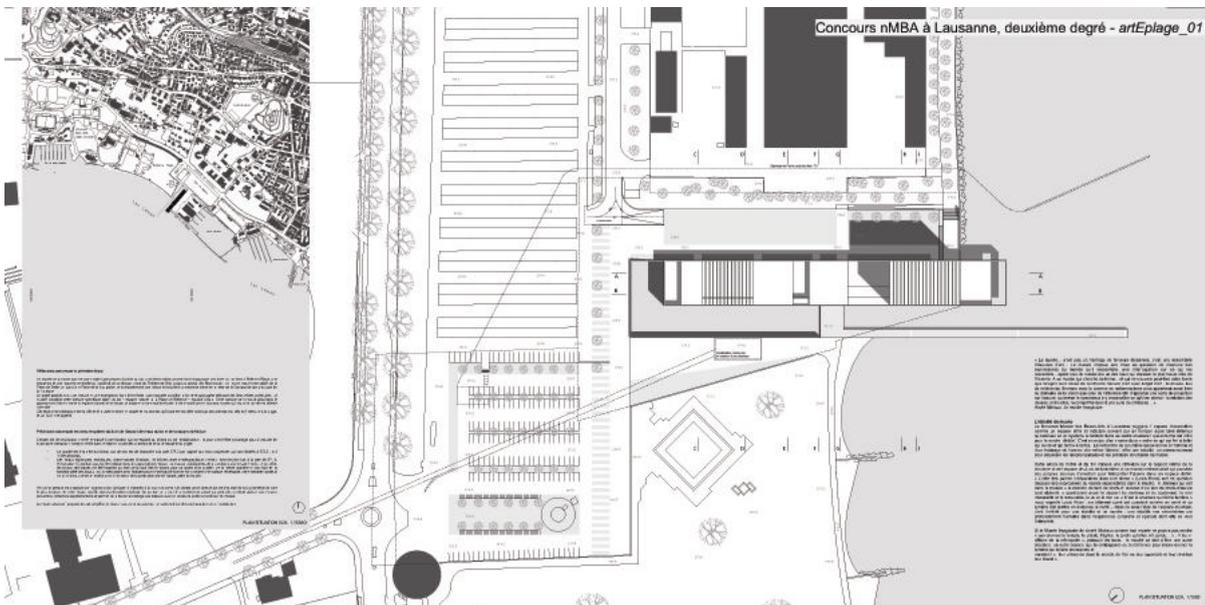
verticales (ascenseurs et escalier de secours) dérange pourtant la lisibilité de l'espace et ses appuis, le dévalorise. Une organisation plus discrète de ce noyau vertical serait favorable à la qualité de ces étages.

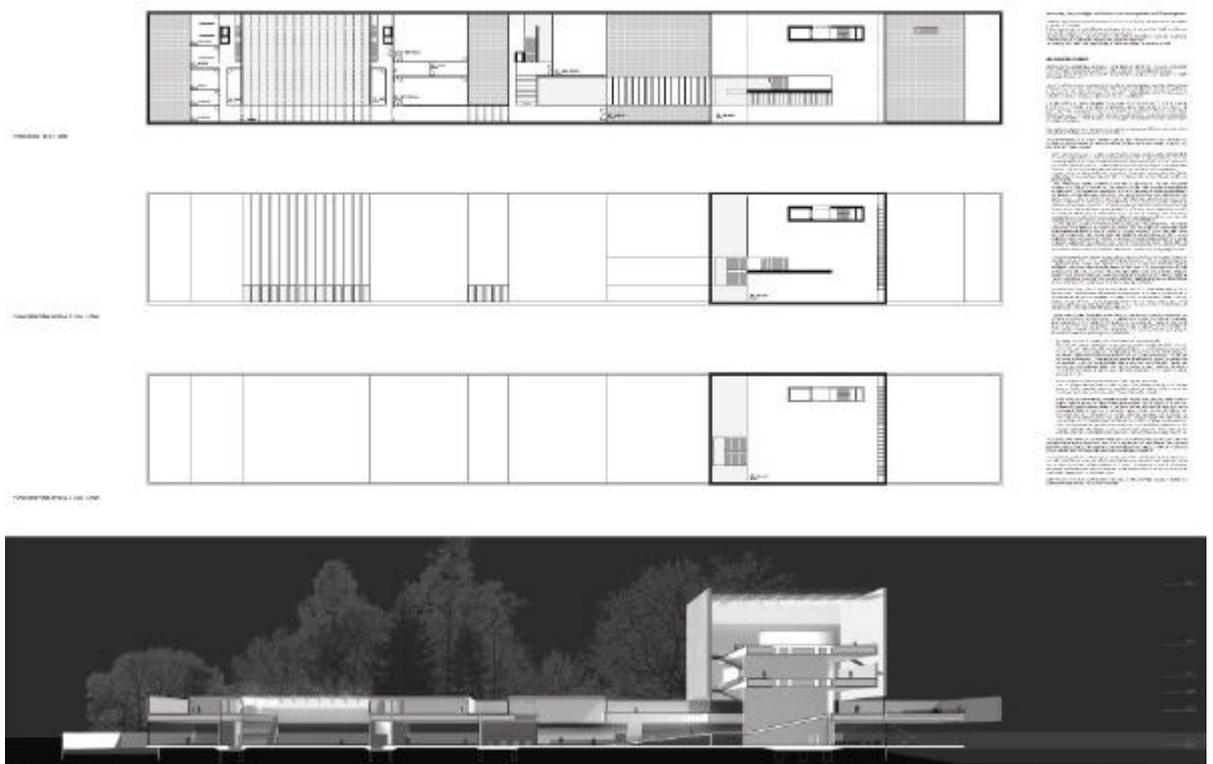
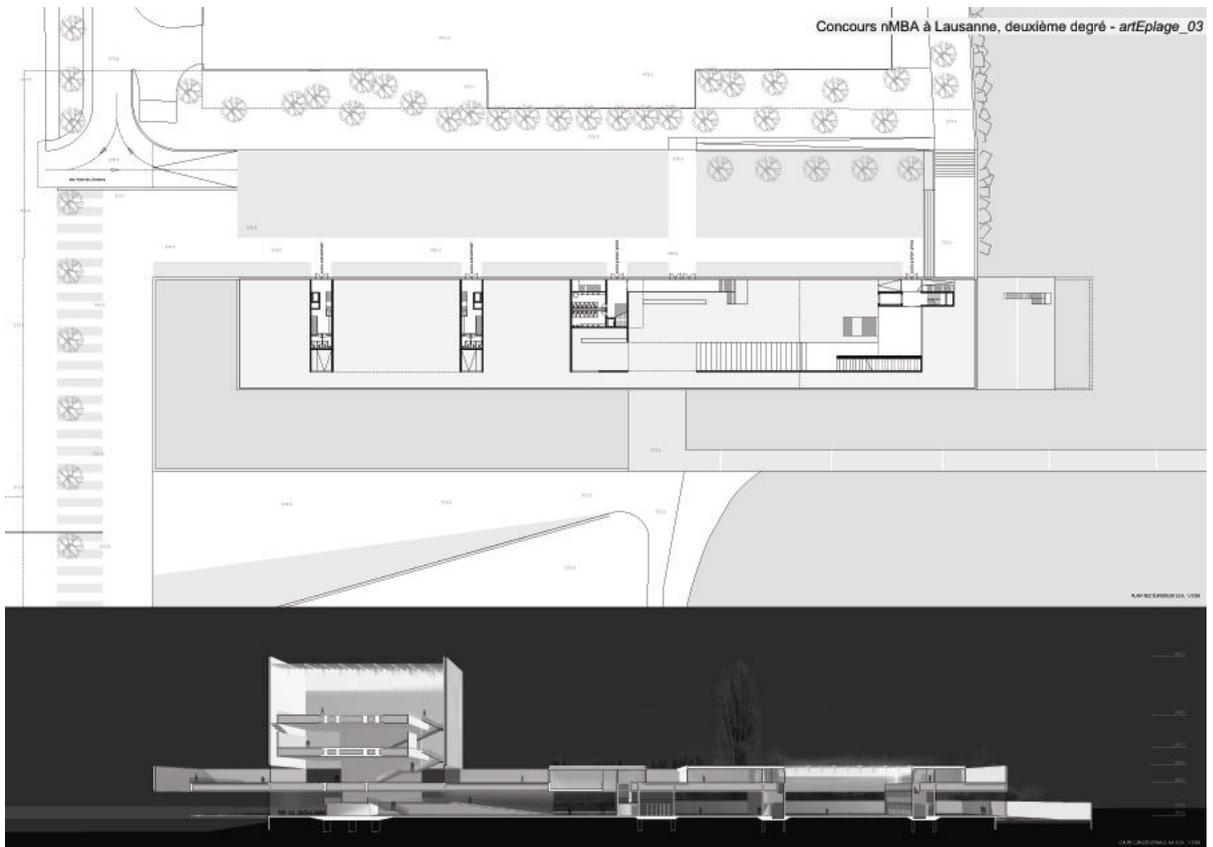
L'intensité du travail est apportée également à l'étude de la structure, aux questions de confort, aux installations techniques et aux considérations sur le développement durable. Tous ces éléments sont traités d'une manière cohérente et intelligente. Les propositions pour la réalisation de la structure porteuse et des façades manquent cependant d'explications.

Les coûts de ce projet dépassent sensiblement la moyenne et la limite prévue.

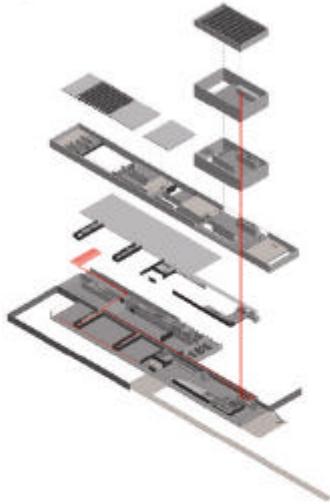
Ce projet convaincant se traduit dans une architecture claire, précise et poétique et crée un paysage intérieur varié, riche, en dialogue avec la beauté du site.

C'est l'architecture qui crée le site, l'encadre et le rend œuvre d'art.





Extérieur plan de circulation et circulation souterraine



Annexe

Annexe
 Cette annexe est destinée à accueillir les bureaux de la direction régionale de l'énergie et de l'environnement. Elle est conçue pour être intégrée au bâtiment principal et pour offrir un espace de travail moderne et fonctionnel. L'annexe est reliée au bâtiment principal par un passage souterrain et dispose de ses propres entrées et sorties. Elle est conçue pour être flexible et adaptable aux besoins de la direction régionale de l'énergie et de l'environnement.

Intégration au bâtiment principal

Intégration au bâtiment principal
 L'annexe est conçue pour être parfaitement intégrée au bâtiment principal. Elle partage les mêmes matériaux de construction et les mêmes finitions que le bâtiment principal, ce qui assure une harmonie visuelle et architecturale. L'annexe est également reliée au bâtiment principal par un passage souterrain, ce qui permet de maintenir l'aspect extérieur du bâtiment principal intact. L'annexe est conçue pour être flexible et adaptable aux besoins de la direction régionale de l'énergie et de l'environnement.

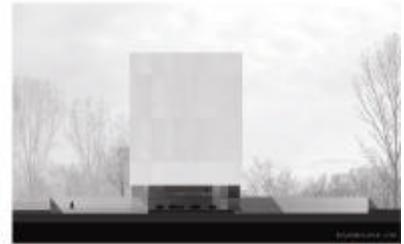
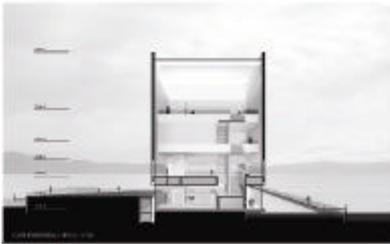
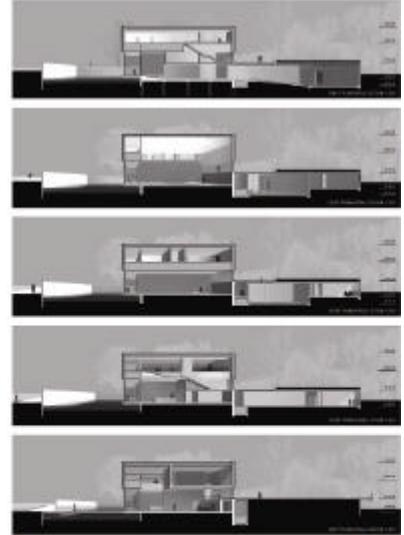
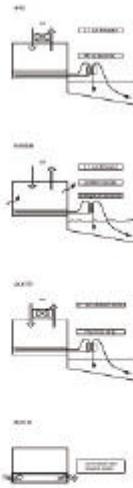


Schéma d'application de structure parasismique

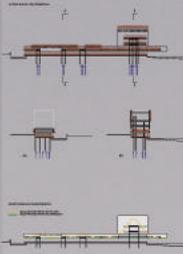
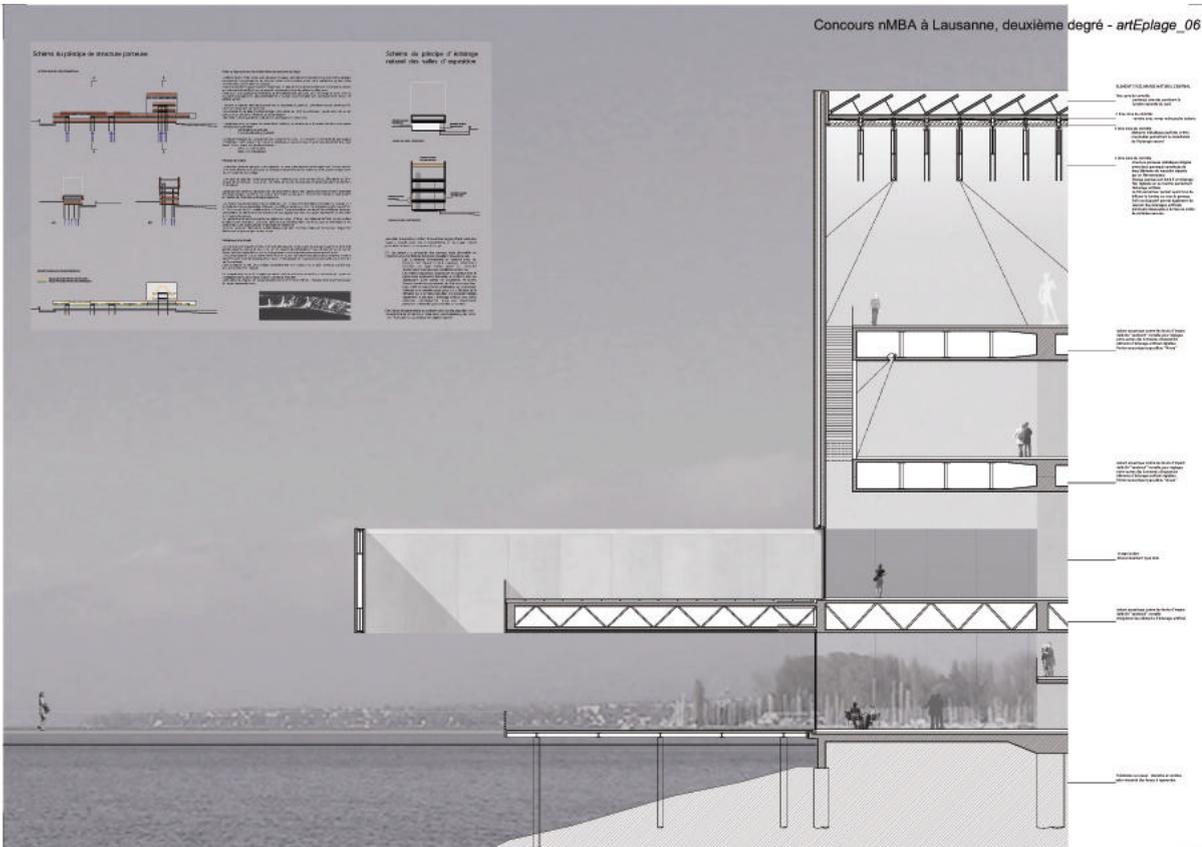


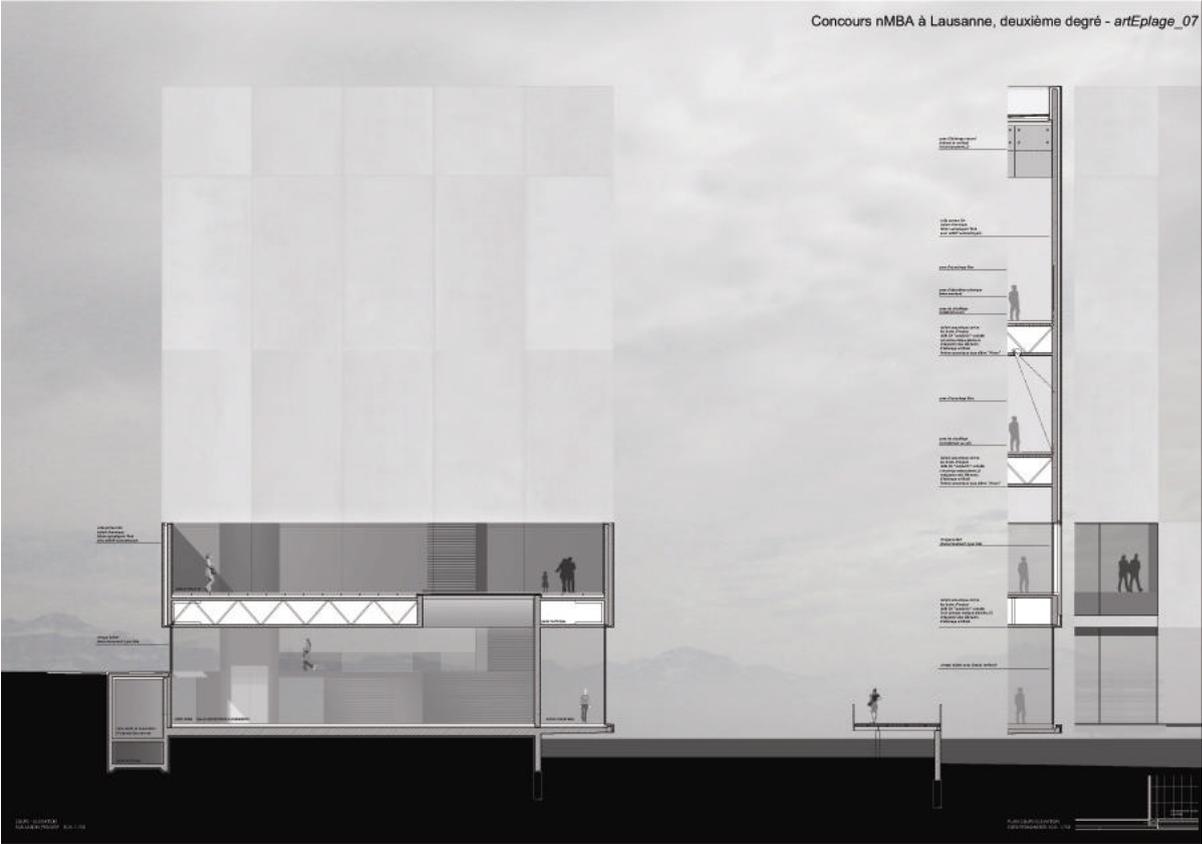
Schéma d'application de structure parasismique
 Ce schéma illustre l'application de la structure parasismique au bâtiment. Il montre comment les forces sismiques sont réparties et absorbées par la structure du bâtiment. Les éléments de la structure sont conçus pour résister à ces forces et maintenir l'intégrité du bâtiment en cas de séisme. Le schéma est basé sur des normes de construction parasismique strictes.

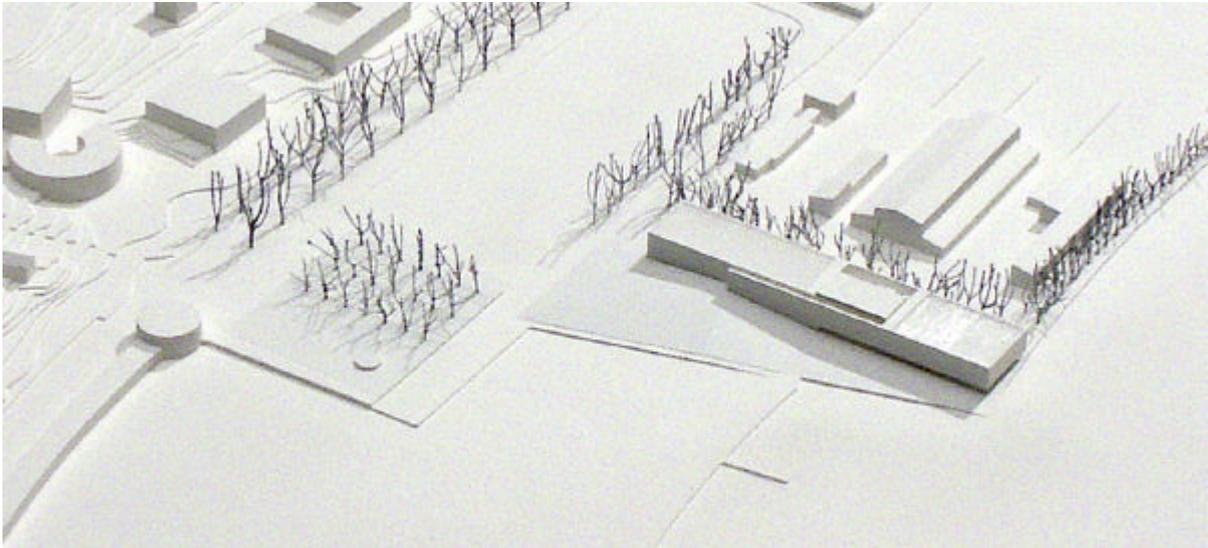
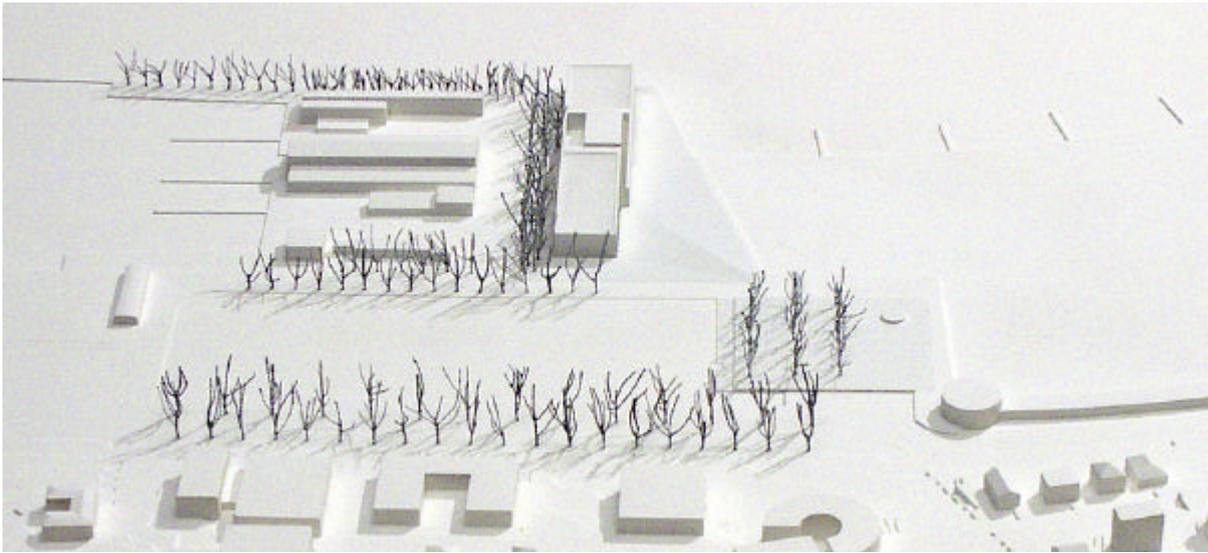
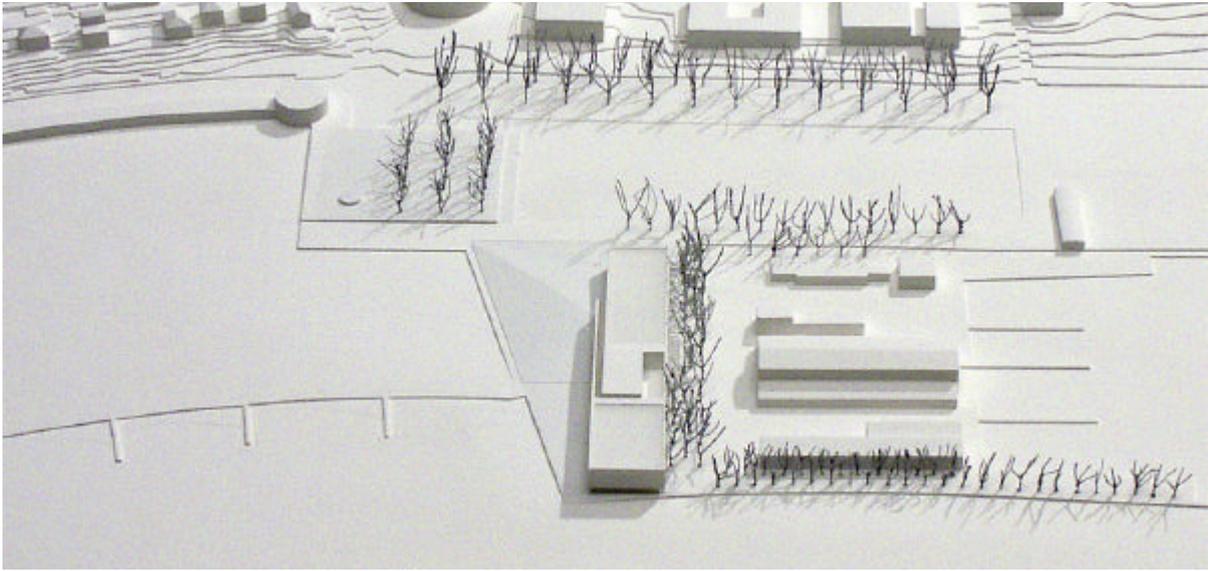
Schéma de principe d'attelage lateral au solle d'appuyage



Schéma de principe d'attelage lateral au solle d'appuyage
 Ce schéma illustre le principe d'attelage lateral au solle d'appuyage. Il montre comment les éléments de la structure sont reliés latéralement au solle d'appuyage pour assurer la stabilité et la rigidité du bâtiment. Ce type de liaison permet de mieux résister aux forces sismiques et de maintenir l'intégrité du bâtiment en cas de séisme.







4^e rang/4^e prix
Projet n° 095 - CONTAIN'ART
Auteurs : Luscher Architectes SA
Rodolphe Luscher, Lausanne -
Suisse

Le Musée des Beaux-Arts, perpendiculaire au lac, s'exprime par la précision et la compacité de sa volumétrie. Cette implantation définit clairement l'espace public côté lac et marque la limite vers les chantiers de la CGN.

L'emprise minimale du bâtiment dans le paysage de Bellerive, se concentrant sur le dialogue entre deux surfaces - l'une verticale et minérale, l'autre, segmentée en différents plans horizontaux - a intéressé le jury. Concrètement, la réduction de l'image de l'édifice à un simple mur ne peut cependant pas être représentative de l'identité du nouveau Musée des Beaux-Arts.

Le thème du parcours est déterminant pour le développement du projet. Le cheminement proposé aux visiteurs, à l'intérieur de l'édifice, est composé d'une séquence de différentes relations spatiales, dès l'accès, pris entre deux lames et depuis lequel on pose un premier regard sur le musée, jusqu'à l'entrée et aux espaces majeurs. Le jardin privatif, installé entre les salles d'expositions, articule l'ensemble des circulations.

Ce concept d'interaction spatiale est, en revanche, complètement absent à l'extérieur. La vaste plate-forme, formant un pli sur la rive, reste isolée de l'évènement culturel que manifeste l'édifice.

La promenade entre les différentes expériences spatiales internes, si elle est intéressante sur un plan conceptuel, n'est que partiellement exprimée dans sa concrétisation. L'espace d'entrée trop exigüé, l'escalier circulaire, élément important de connexion verticale entre les salles d'expositions et les espaces de détente du rez-de-chaussée ne sont pas convaincants. L'organisation de ce niveau, qui oc-

cupe le site privilégié du bord du lac, souffre d'une expression par trop schématique.

On peut alors apprécier la grande flexibilité des espaces et des structures, la claire division des deux espaces d'expositions, permanente et temporaire, et le jeu des différences d'altitude.

Mais on regrettera l'éclairage zénithal des salles qui, développé jusqu'à la grande ouverture sur le lac, dévalorise la relation avec le paysage et compromet l'exposition dans ce lieu spécifique.

La matérialisation du projet est cohérente, même si le jury s'interroge sur la « peau » en béton et sa réalisation (joints - coulée sur place ou préfabriquée).

Le bâtiment se distingue par des qualités remarquables et homogènes concernant les aspects principaux de développement durable et ce, malgré l'absence d'une installation solaire active. Ces qualités contribuent à un projet rationnel et économique.

Le jury, préalablement intéressé par le potentiel du projet, en particulier en regard de son implantation et du mode d'exposition proposé constate que son évolution n'a pu que répondre partiellement aux critiques formulées.



Albert Grossmann - Singsen | 1954-1955

Le Nouveau Musée des Deux-Arts à Lausanne...
 ...est un bâtiment
 ...et non une sculpture

Le Nouveau Musée
 ...est une Salle
 ...solide et légère dans sa forme
 ...forte et massive dans

Le Nouveau Musée...
 ...est pensé sur un principe
 ...d'absence de perspectives
 ...orientée sur l'extérieur du fait

L'architecture
 ...est subordonnée à l'exposition d'Art

L'Économie des moyens architecturaux
 ...permet une œuvre sobre mais expressive
 ...sans avoir dévié de la cible budgétaire
 ...présentée dans pour ne pas être vue un futur voir

L'Art
 ...est l'élément en Dérivement des espaces vides

L'Exposition
 ...est le point de départ
 ...d'une œuvre en soi

A la lumière du premier concept
 ...l'Architecture est conçue en état de veille

Appuyé sur la philosophie épurée et esquissée lors du premier rendu, le concept retravaillé du projet a maintenu son objectif :
 ...créer un bâtiment vide pour permettre la mise en scène de l'Art
 ...avec une architecture sobre mais emblématique « exposée sur un radier » au bord de l'eau

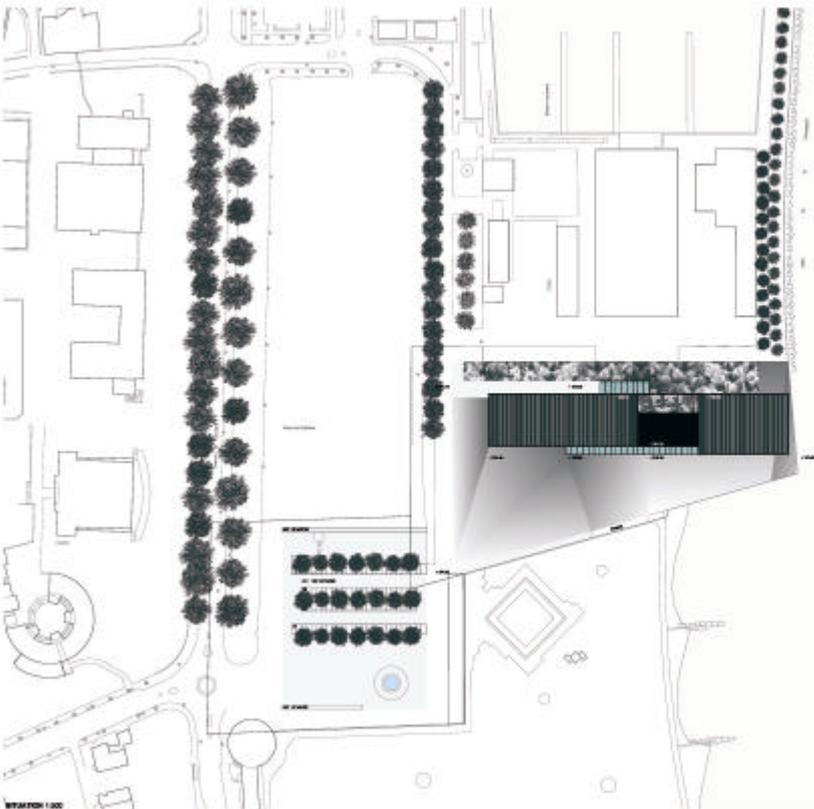
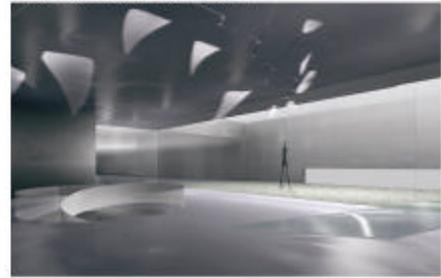
Marc Grossmann - Figure dans une salle | 1957



Marc Grossmann - Figure dans une salle | 1957



Albert Grossmann - Notre galeries II | 1950 - Alexandre Calvi - Musée

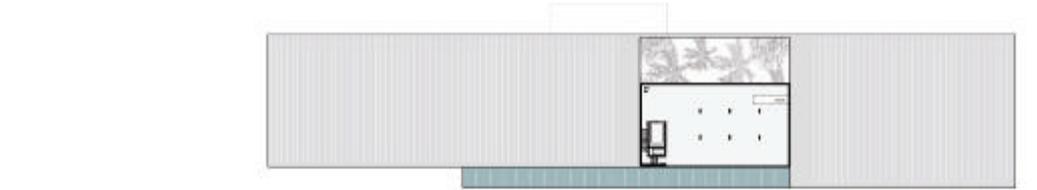
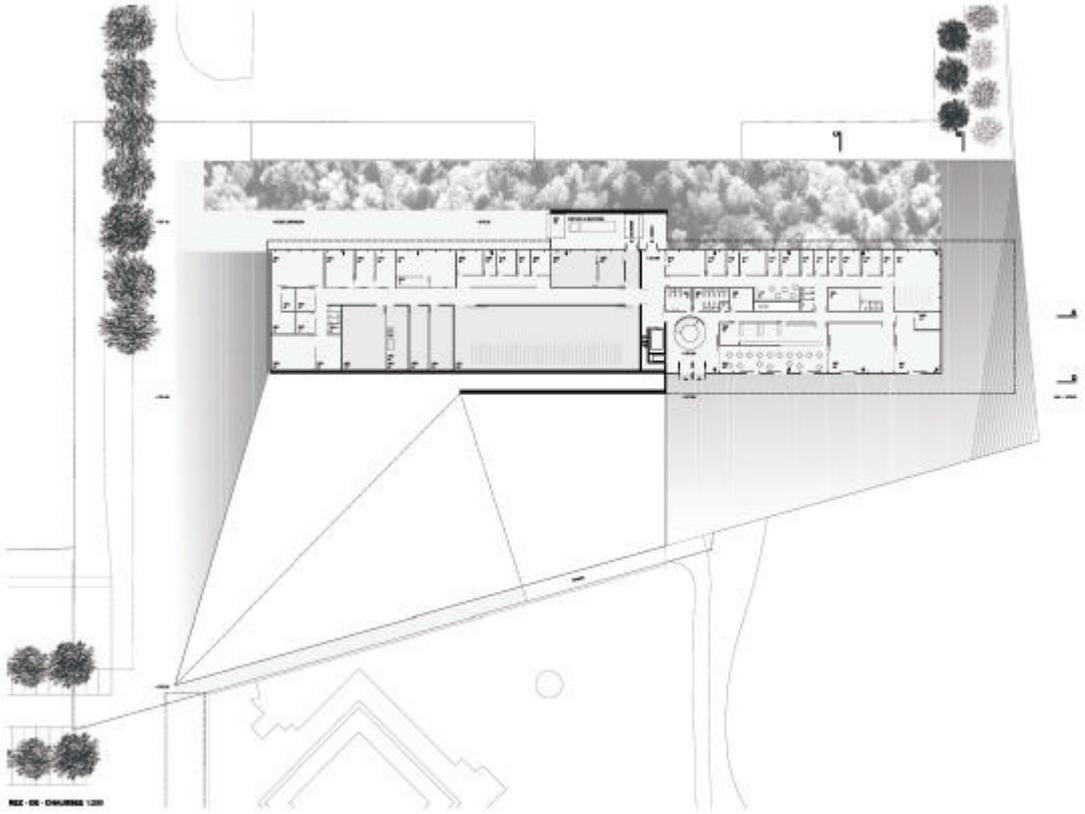


1/2000

CONTAIN'ART



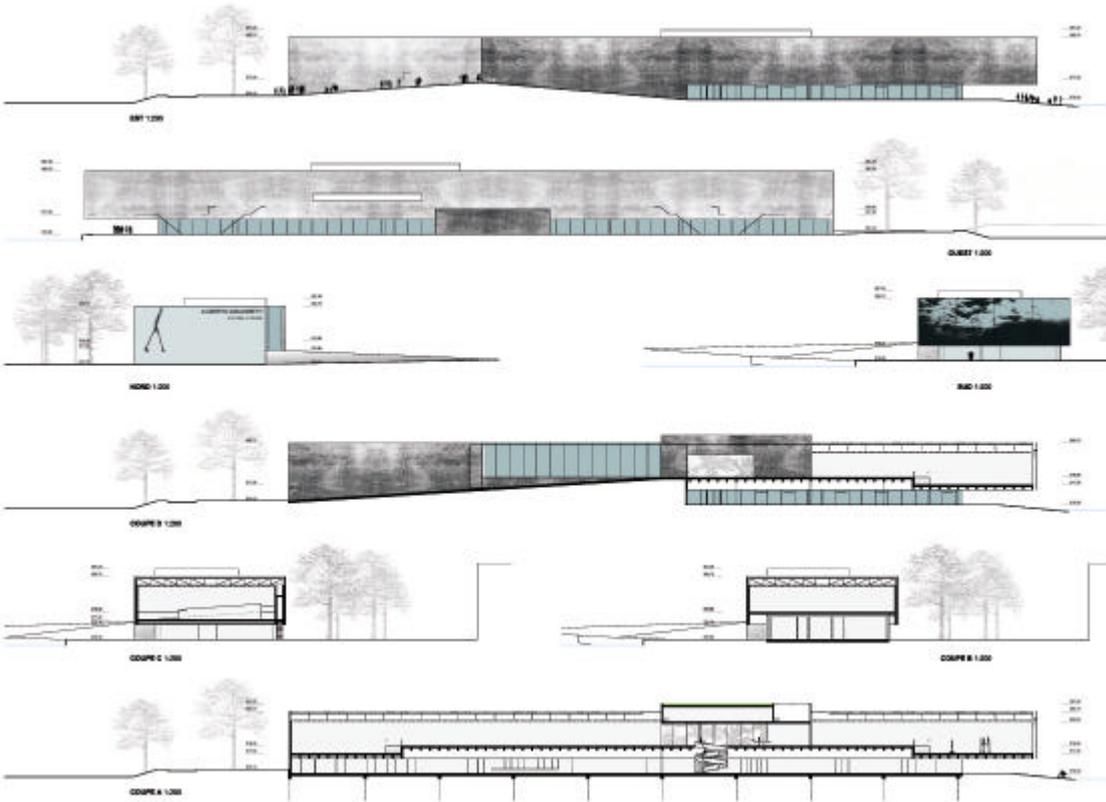
CONTAIN'ART



CONTAIN'ART - COX DESPRES NOTREAU MOORE DES REALUX ARTS A LAUSANNE - ANMA - SECOND DROHE



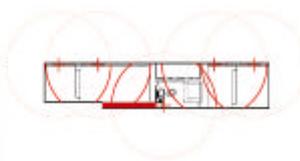
CONTAIN'ART - COX DESPRES NOTREAU MOORE DES REALUX ARTS A LAUSANNE - ANMA - SECOND DROHE



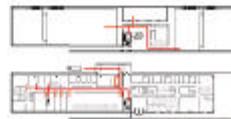
PLAN DE SITUATION 1:000 - REFLEXION SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN



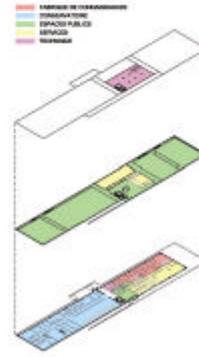
VARIABLES: RESTAURATION/ESPACES



EVACUATION D'URGENCE



CIRCULATION DES DEVIÉS



ESPACES DE TRANSMISSION
ESPACE PUBLIC
ESPACES
MUSEE

CONTAIN'ART



CONTAIN'ART

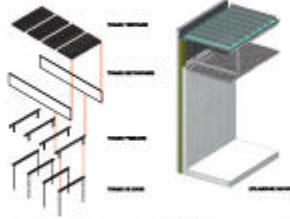
STRUCTURES PORTANTES

Le site
 Le site est un terrain plat, orienté à l'est, avec une pente de 10% vers le sud-est. Le terrain est plat, orienté à l'est, avec une pente de 10% vers le sud-est. Le terrain est plat, orienté à l'est, avec une pente de 10% vers le sud-est.

Le bâtiment
 Le bâtiment est un bâtiment à usage d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m². Le bâtiment est un bâtiment à usage d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m². Le bâtiment est un bâtiment à usage d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m².

Le programme
 Le programme est un programme d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m². Le programme est un programme d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m². Le programme est un programme d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m².

Le budget
 Le budget est un budget d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m². Le budget est un budget d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m². Le budget est un budget d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m².



CONCEPT GÉNÉRAL DU CLIMAT

Le concept
 Le concept est un concept d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m². Le concept est un concept d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m². Le concept est un concept d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m².

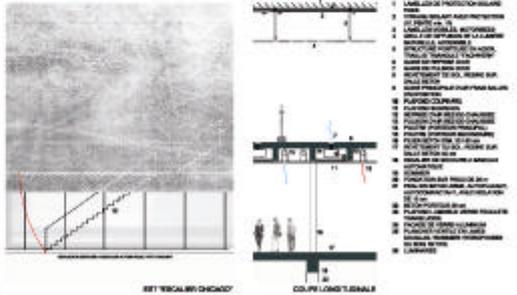
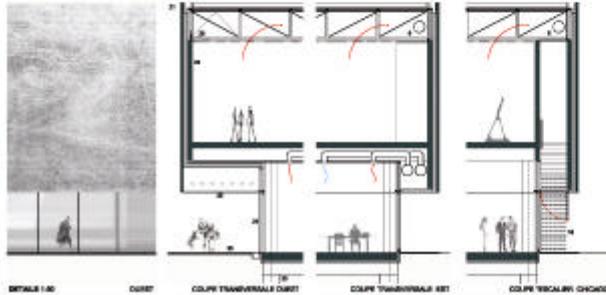
Le climat
 Le climat est un climat d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m². Le climat est un climat d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m². Le climat est un climat d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m².

Le confort
 Le confort est un confort d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m². Le confort est un confort d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m². Le confort est un confort d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m².

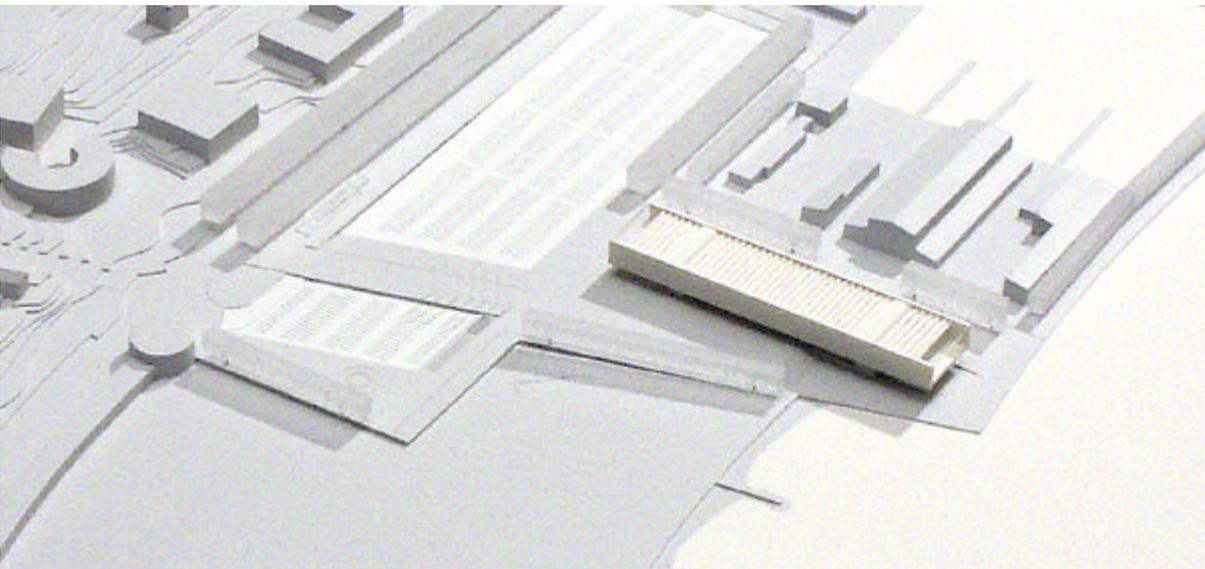
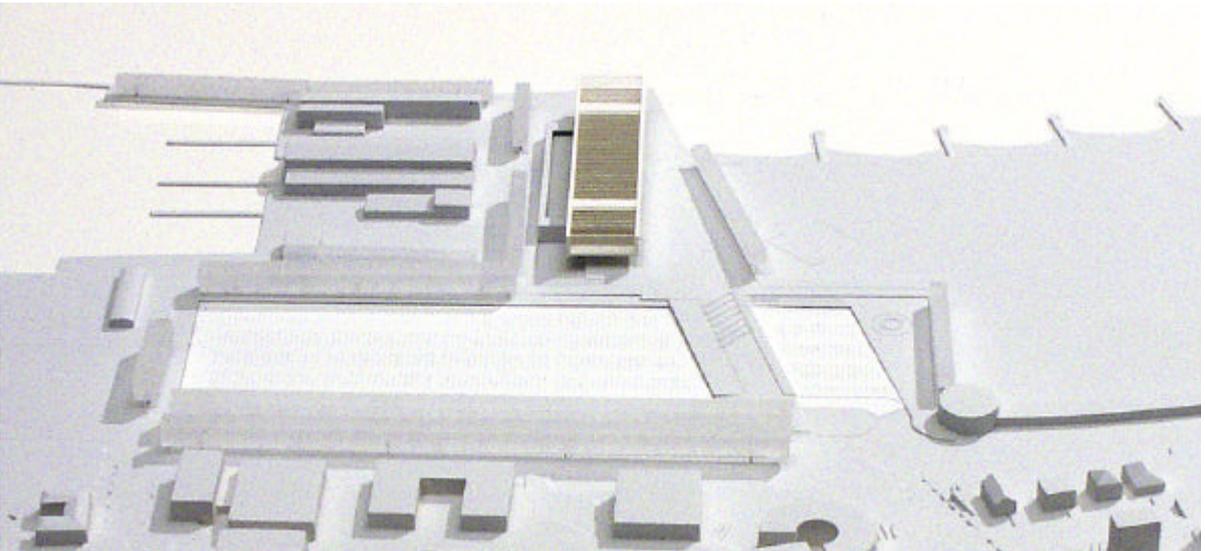
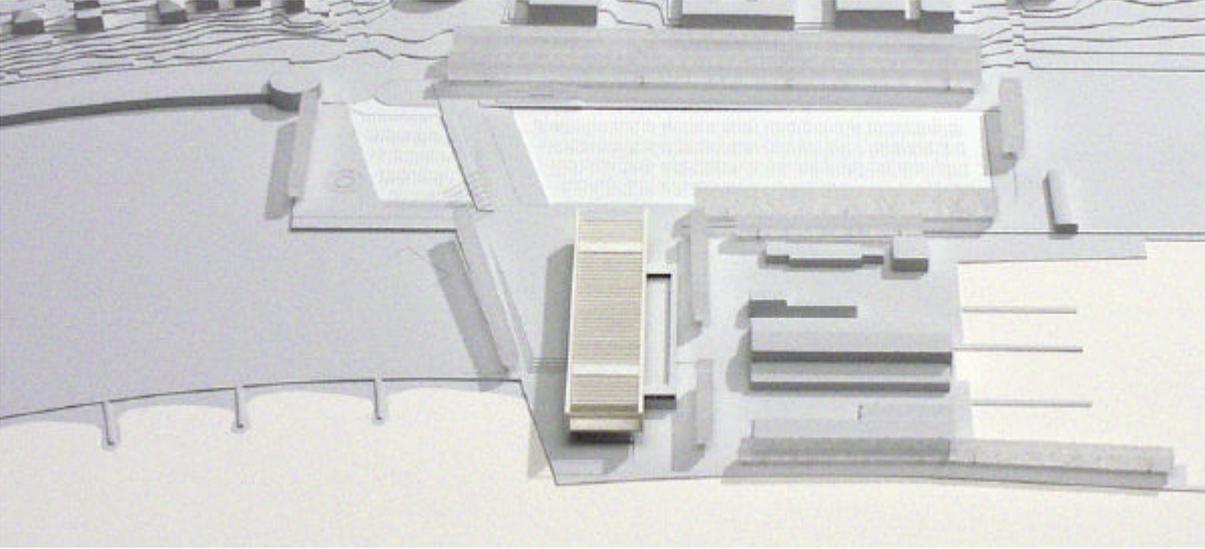
Le confort
 Le confort est un confort d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m². Le confort est un confort d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m². Le confort est un confort d'habitat, avec une surface de plan de 1000 m².



Albert Einstein - Le monde à 1000 mètres d'altitude - Paris 1908-1910
 Dessin: La Photographie - Paris 1908-1910



CONTAIN'ART



5^e rang/5^e prix

**Projet n° 085 - LE RADEAU DE LA
MEDUSE**

**Auteurs : Jacques Richter, Ignacio
Dahl Rocha et Kenneth Ross -
Richter et Dahl Rocha Bureau d'ar-
chitectes SA, Lausanne - Suisse**

L'insertion dans le site du projet est de qualité. Les auteurs proposent un bâtiment-pont adossé au chantier de la CGN et créent ainsi un parcours invitant le long des rives du lac.

Le dispositif mis en place pour accéder depuis l'avenue de Rhodanie jusqu'au site du musée s'inscrit fortement sur la place de Bellerive.

Ce concept de bâtiment-pont est cependant annulé dans la coupe et dans le plan du rez-de-chaussée par l'introduction d'un volume décalé et encastré entre les piles du pont. Le traitement de l'entrée au musée qui conduit aux bureaux ne peut rivaliser avec l'amplitude du geste proposé.

L'introduction d'un escalier monumental qui amène le visiteur aux salles d'expositions fait la tentative d'une forme structurante de l'espace. Les auteurs proposent alors de réaliser une série de salles distribuées par un corridor à l'intérieur de cette grande structure.

Ces salles formées par le montage de cloisons génèrent une grande monotonie que confirment la différenciation de la hauteur des salles (demandée par le programme mais négligée) et un traitement de l'éclairage zénithal entraînant une gestion très difficile de la lumière.

La proposition faite pour la toiture, composée de sheds répétitifs, ne convainc pas, en particulier dans sa rencontre avec les deux éléments structures du pont. Son évocation est moins poétique que ce que laissait envisager la proposition du premier degré.

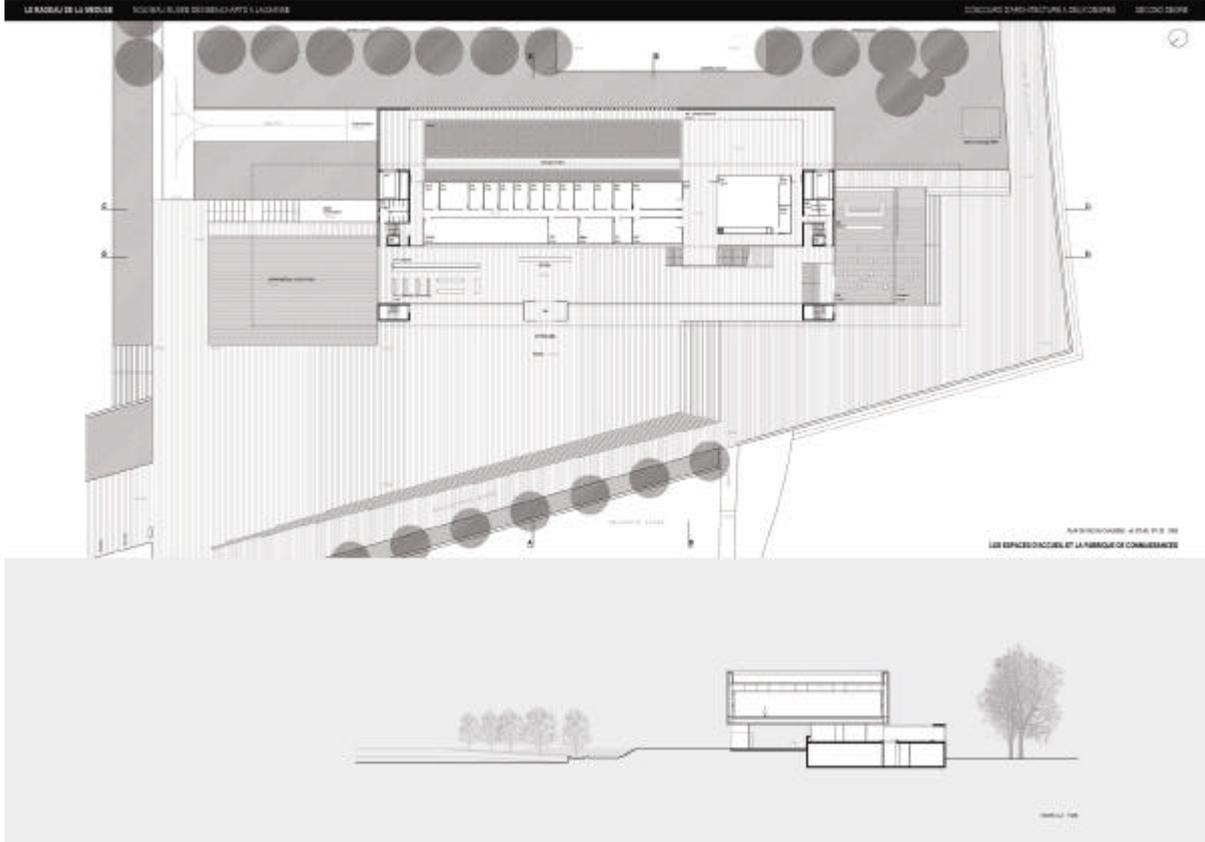
Paradoxalement, l'expression architecturale des façades, bien que servie

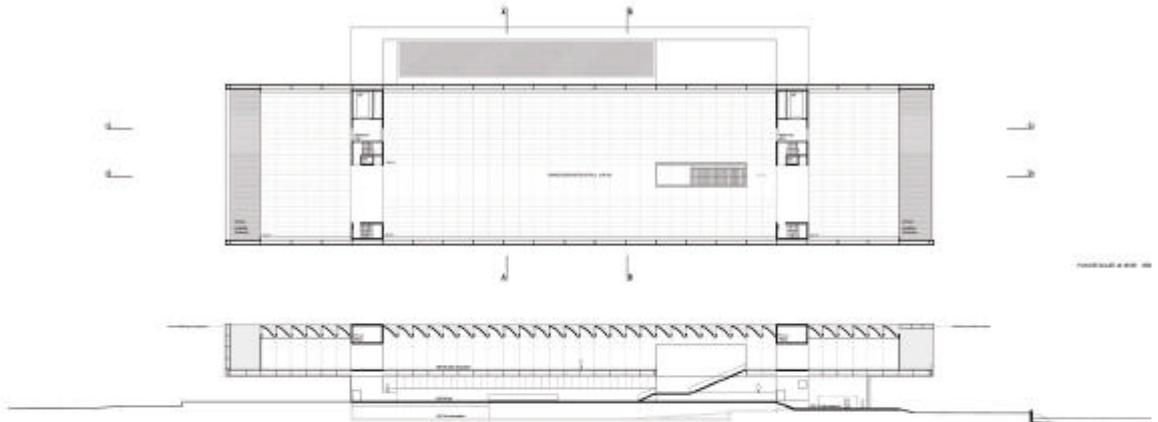
par une grande quantité d'images, accentue une certaine banalité du projet.

Le système structurel propose un pont de quatre-vingt mètres de portée et deux porte-à-faux de quinze et vingt-cinq mètres réalisés avec des poutres en acier perpendiculaires à la structure principale. Correctement élaboré, exprimant des hauteurs statiques suffisantes, ce mode constructif peut conduire à des déformations de la structure longitudinale et pourrait avoir des effets négatifs sur le type de revêtement de façade envisagé.

Le projet donne une réponse satisfaisante aux objectifs de développement durable que le maître de l'ouvrage s'est fixé et ne dépasse que légèrement le montant prévu pour la construction du nouveau Musée des Beaux-Arts.

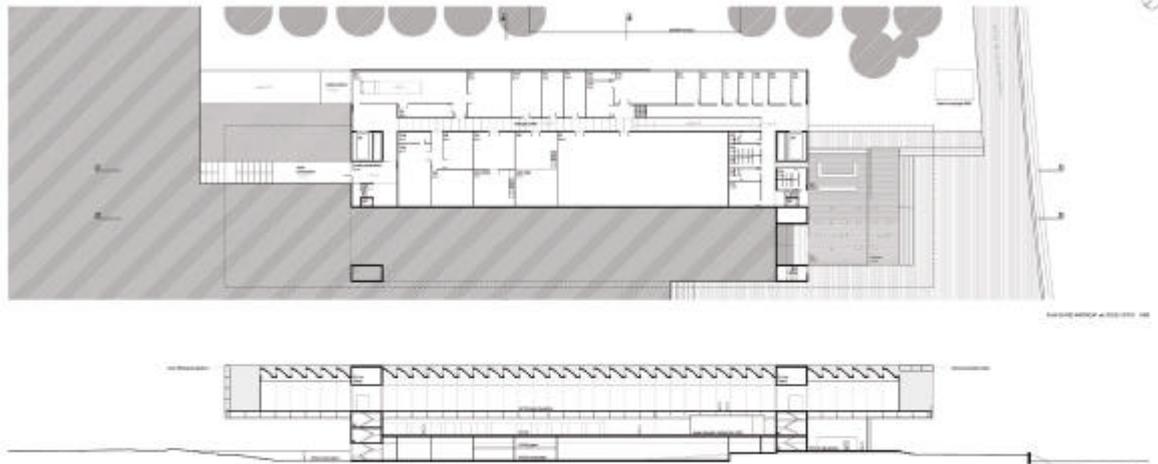
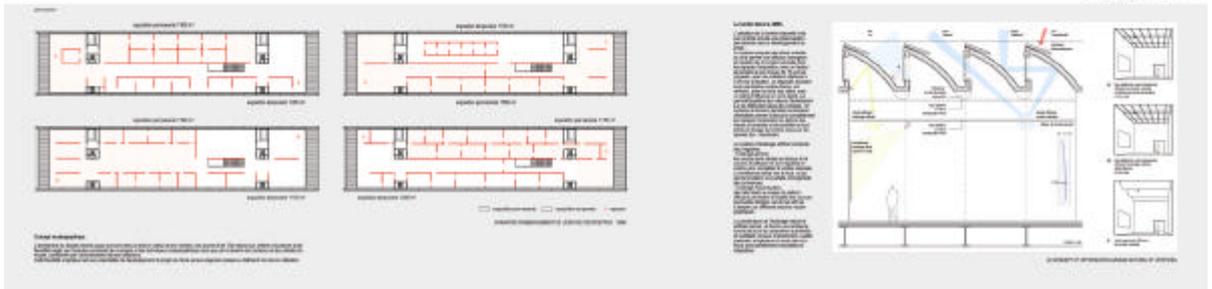
Malgré l'intérêt que représente sa définition urbanistique et paysagère, le projet n'a pas évolué suffisamment entre le premier et le second degré.





SECTION 00/00

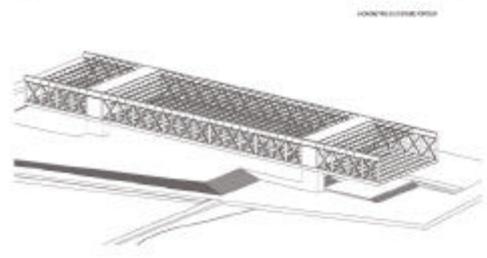
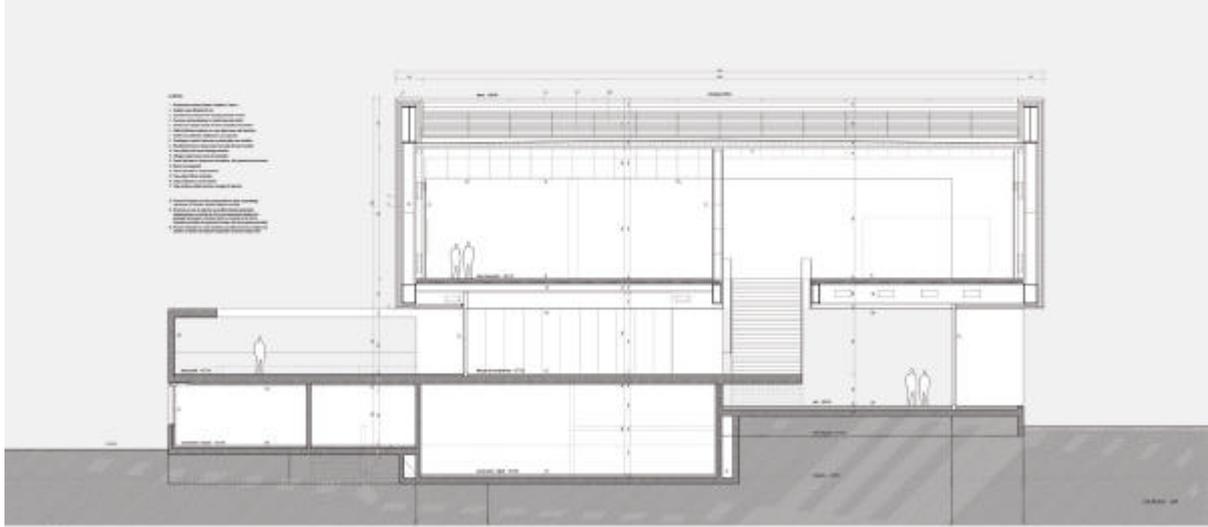
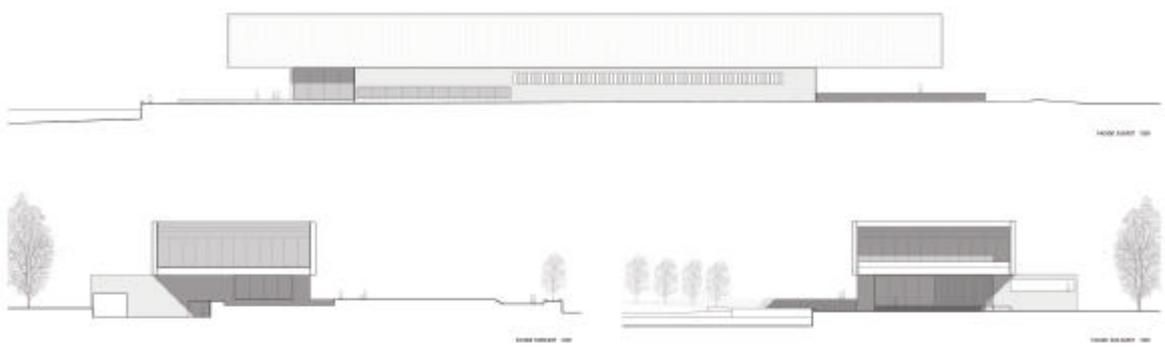
SECTION 00/00



SECTION 01/01

SECTION 01/01

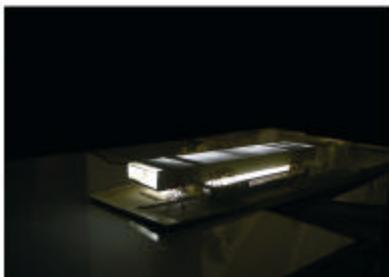
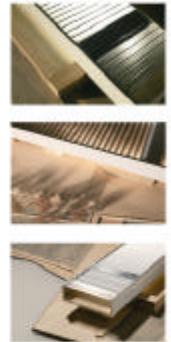




Structure et fondations
 La structure est en béton armé. Les fondations sont en béton armé et sont situées sur des pilotis en acier. Les murs sont en béton armé et les planchers sont en béton armé. Les escaliers sont en acier et les rampes sont en béton armé. Les portes et fenêtres sont en aluminium anodisé. Les sols sont en carrelage et les murs sont en plâtre. Les plafonds sont en plâtre et les poutres sont en bois. Les toitures sont en zinc et les façades sont en verre et en aluminium anodisé. Les escaliers sont en acier et les rampes sont en béton armé. Les portes et fenêtres sont en aluminium anodisé. Les sols sont en carrelage et les murs sont en plâtre. Les plafonds sont en plâtre et les poutres sont en bois. Les toitures sont en zinc et les façades sont en verre et en aluminium anodisé.



PROGETTO SPAZIO ESPOSITIVO



PROGETTO SPAZIO ESPOSITIVO



PROGETTO SPAZIO ESPOSITIVO



PROGETTO SPAZIO ESPOSITIVO



PROGETTO SPAZIO ESPOSITIVO





6^e rang/6^e prix
Projet n° 207 - 101100101
Auteurs : François Roche,
Stephanie Lavaux, Jean Navarro,
architectes - R&Sie, architectes,
Paris - Associés à l'artiste Philippe
Parreno

Le projet choisit d'adopter une option large, celle d'une occupation territoriale. Expansive, dégénérescente, prenant ses sources dans une lecture poétique de l'espace, une végétation artificielle ou naturelle, géométrisée, mimée, formatée, se soumet aux nécessités expressives. Cette vision inspirée est la représentation d'une approche atypique qui pose, au-delà de toute réponse à un programme donné, l'inévitable question de l'échelle, la légitimité de l'ambition, la validité du résultat, sans pour autant nier l'intérêt manifeste de la recherche.

La réflexion se porte sur un aménagement extensif du site. Attentif à chacune de ses composantes, cette préoccupation a l'incontestable mérite de mettre en évidence les conditions hétérogènes du lieu d'évolution.

Au sein de cette architecture-paysage, la traduction des exigences programmatiques se révèle particulièrement respectueuse. La mise en forme qui en résulte est cependant parfois trop concrète; trop souvent, la forme stigmatise la fonction, le sentiment qui s'en dégage est celui d'un projet trop axé sur la construction d'un parcours, d'une promenade, "mi-dedans mi-dehors", prenant le risque de s'éloigner de l'image attendue.

Malgré les divergences que peuvent susciter ces interprétations thématiques, les espaces d'exposition proposés sont, dans leur diversité, riches, induisent des jeux de combinaisons multiples et, dans leur traitement, une forme dont la référence « traditionnelle » est insolite.

Les dispositifs d'éclairage et les principes thermiques adoptés font, une fois encore, la démonstration de la qualité

de l'investissement en termes d'investigation, d'innovation et de cohérence.

Paradoxalement à ce que le projet donne à voir, des lacunes difficilement admissibles apparaissent sur le plan environnemental. Les besoins en production de chaleur, de par une démultiplication des espaces de liaison, sont exagérément importants. A l'identique, le mode d'organisation envisagée préfigure des excavations lourdes et, par conséquent, une sur-occupation en pleine terre.

Structurellement, la solution exprimée est celle d'une série de pilotis portant un système en coque (structure-enveloppe). La légèreté de l'ensemble, si elle facilite les opérations de mise en œuvre, peut laisser craindre une forme d'instabilité dynamique lors des déplacements en masse du public.

La conjugaison de ces différents facteurs détermine, pour cette "machinerie organique" des coûts de construction et de maintenance excessifs et confirme, selon l'appréciation initiale, une incapacité à établir un rapport exact entre les objectifs limités de cette opération et l'ambition que nécessite cette démarche.

Contexto
 El proyecto se sitúa en un entorno urbano consolidado, caracterizado por una trama de manzanas y calles que define un tejido urbano tradicional. La intervención busca integrar el nuevo edificio con este tejido existente, respetando los valores patrimoniales y urbanísticos del lugar.

Objetivos
 El principal objetivo es crear un espacio público de calidad que mejore la calidad de vida de los vecinos. Esto se logra a través de la creación de zonas verdes, áreas de juego y espacios de encuentro que promuevan la cohesión social y el bienestar.

Programa
 El programa incluye un conjunto de viviendas que responden a las necesidades habitacionales de la zona. Además, se integran espacios comunes, áreas verdes y zonas de juego que contribuyen a un entorno urbano más saludable y atractivo.

Concepto
 El concepto arquitectónico se basa en la integración del edificio con su entorno. Se emplean materiales locales y técnicas constructivas tradicionales para lograr un lenguaje arquitectónico que dialogue con el patrimonio urbano.



Descripción
 El edificio se caracteriza por su integración con el entorno. Su diseño incorpora elementos que reflejan la arquitectura local, utilizando materiales como ladrillo y piedra. La fachada presenta una gran variedad de volúmenes y texturas que se armonizan con el tejido urbano.

Programa de Edificio
 El programa del edificio incluye un conjunto de viviendas que responden a las necesidades habitacionales de la zona. Además, se integran espacios comunes, áreas verdes y zonas de juego que contribuyen a un entorno urbano más saludable y atractivo.

Plan de Edificio
 El plan de edificio muestra la distribución de las viviendas y los espacios comunes. Se observan diferentes tipos de viviendas, desde unidades de menor tamaño hasta viviendas más grandes con áreas comunes.

Plan de Sitio
 El plan de sitio muestra la ubicación del edificio dentro del contexto urbano. Se observan las calles, las manzanas y los espacios públicos que rodean el proyecto.

Plan de Planta
 El plan de planta muestra la distribución de las viviendas y los espacios comunes. Se observan diferentes tipos de viviendas, desde unidades de menor tamaño hasta viviendas más grandes con áreas comunes.

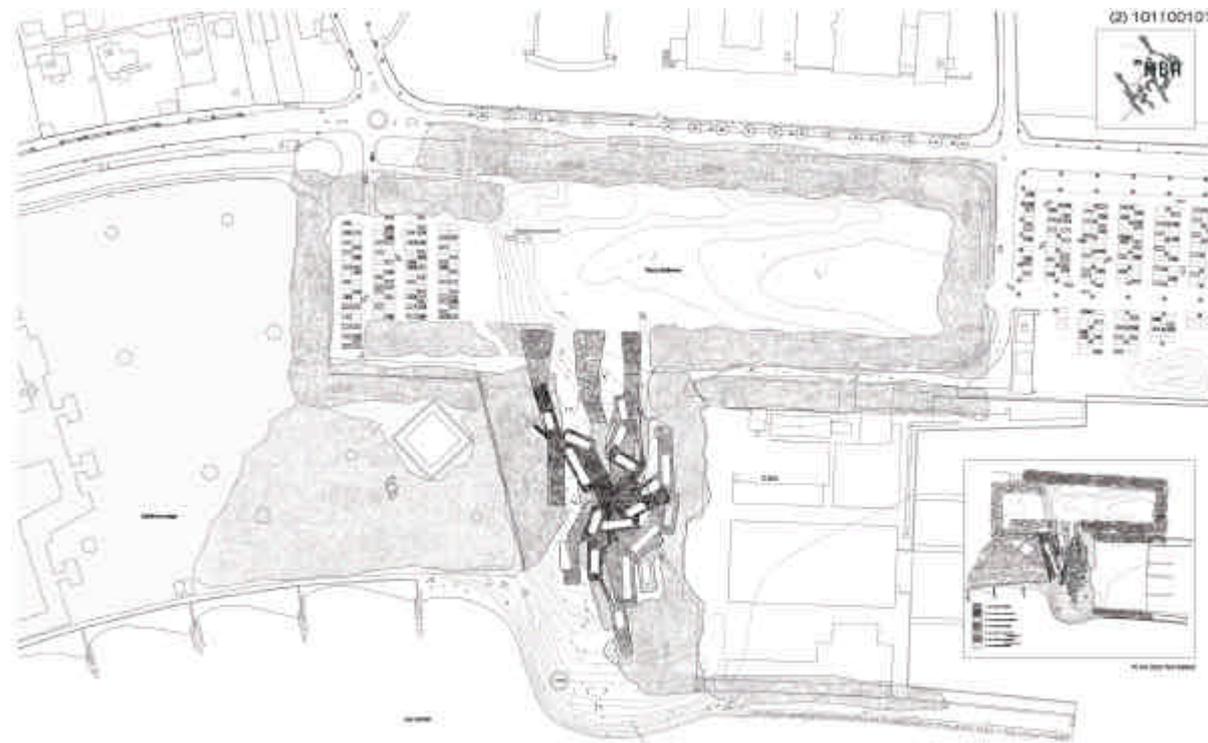
Plan de Alzado
 El plan de alzado muestra la fachada del edificio. Se observan los volúmenes, las texturas y los materiales que componen la fachada.

Plan de Edificio
 El plan de edificio muestra la distribución de las viviendas y los espacios comunes. Se observan diferentes tipos de viviendas, desde unidades de menor tamaño hasta viviendas más grandes con áreas comunes.

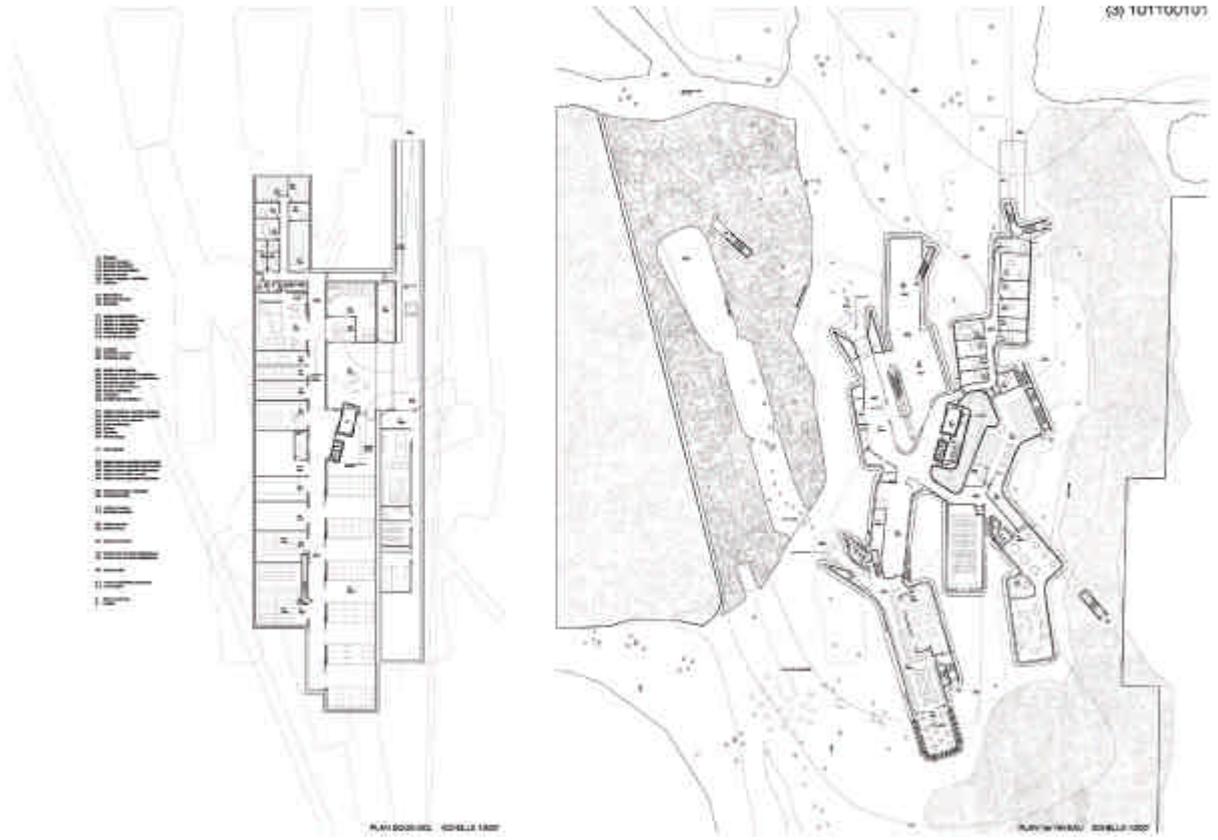
Plan de Sitio
 El plan de sitio muestra la ubicación del edificio dentro del contexto urbano. Se observan las calles, las manzanas y los espacios públicos que rodean el proyecto.

Plan de Planta
 El plan de planta muestra la distribución de las viviendas y los espacios comunes. Se observan diferentes tipos de viviendas, desde unidades de menor tamaño hasta viviendas más grandes con áreas comunes.

Plan de Alzado
 El plan de alzado muestra la fachada del edificio. Se observan los volúmenes, las texturas y los materiales que componen la fachada.



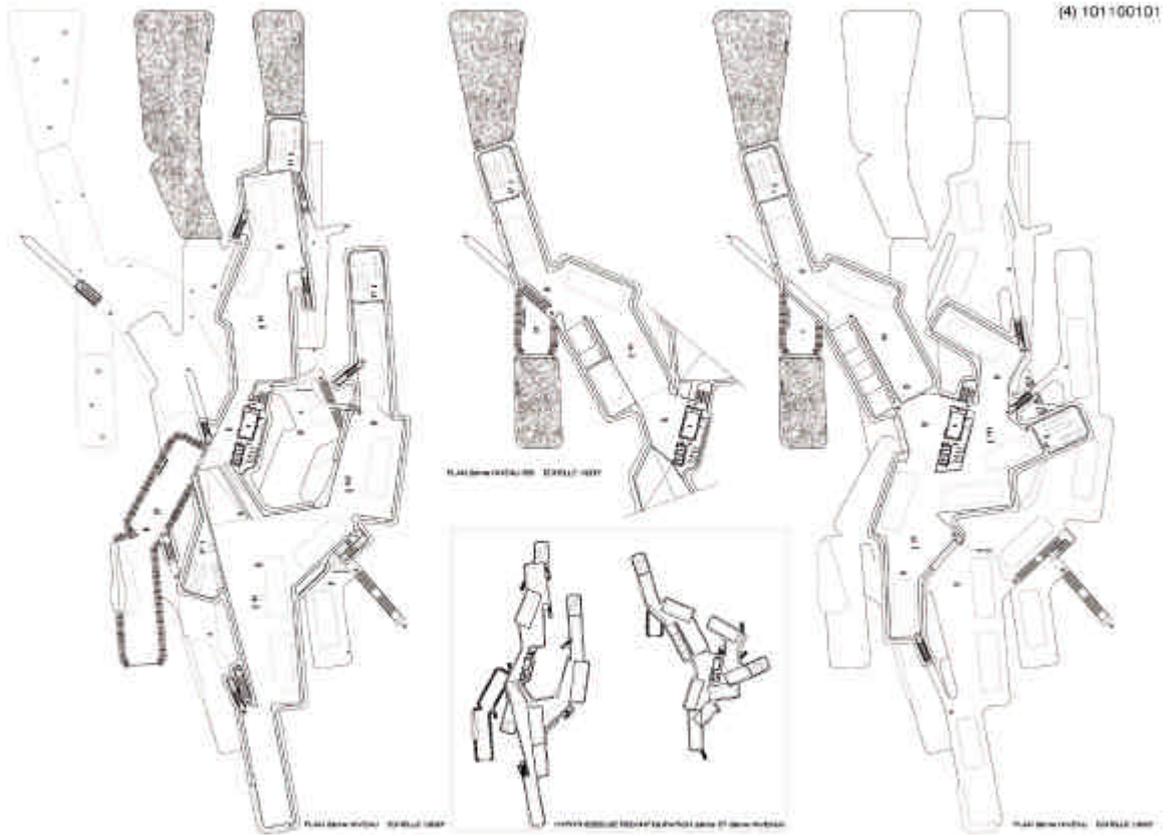
(3) 101100101



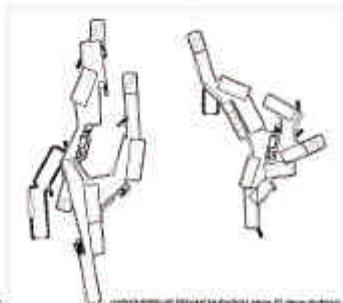
PLAN 101100101 2012.12.18

PLAN 101100101 2012.12.18

(4) 101100101



PLAN 101100101 2012.12.18

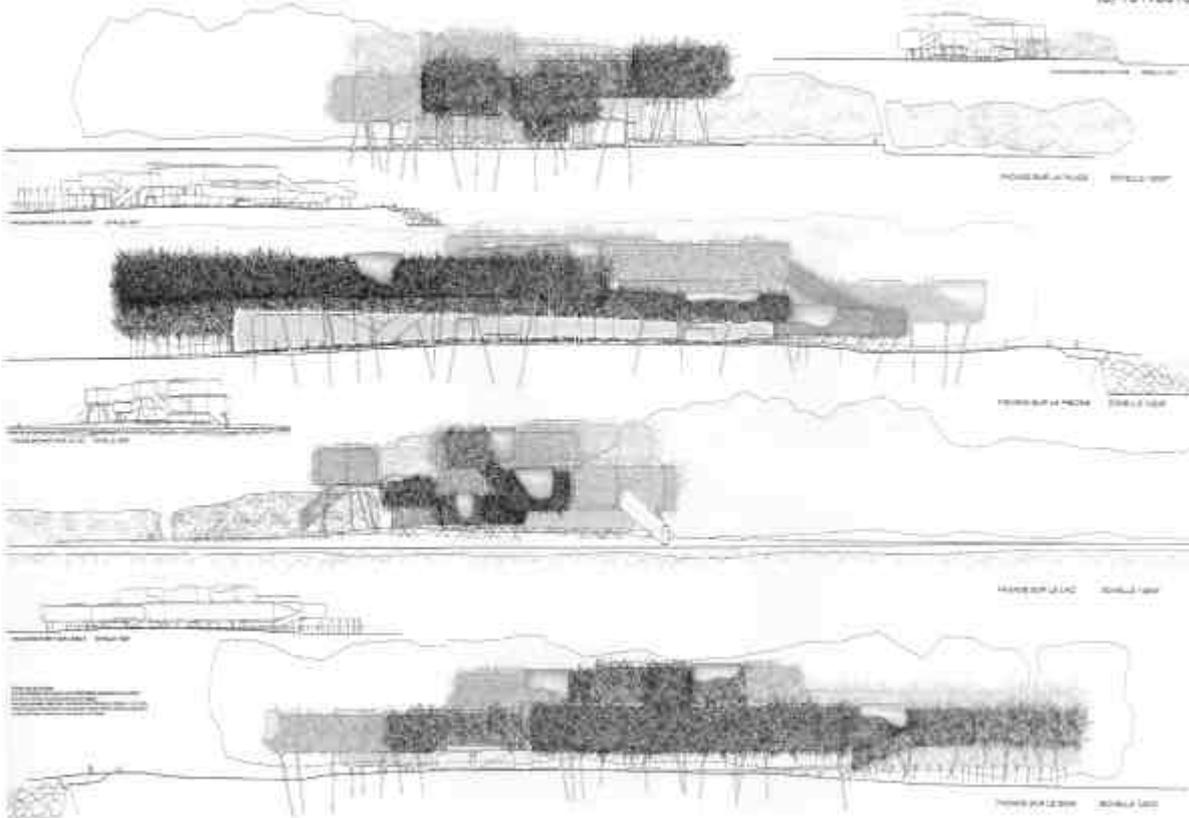


PLAN 101100101 2012.12.18

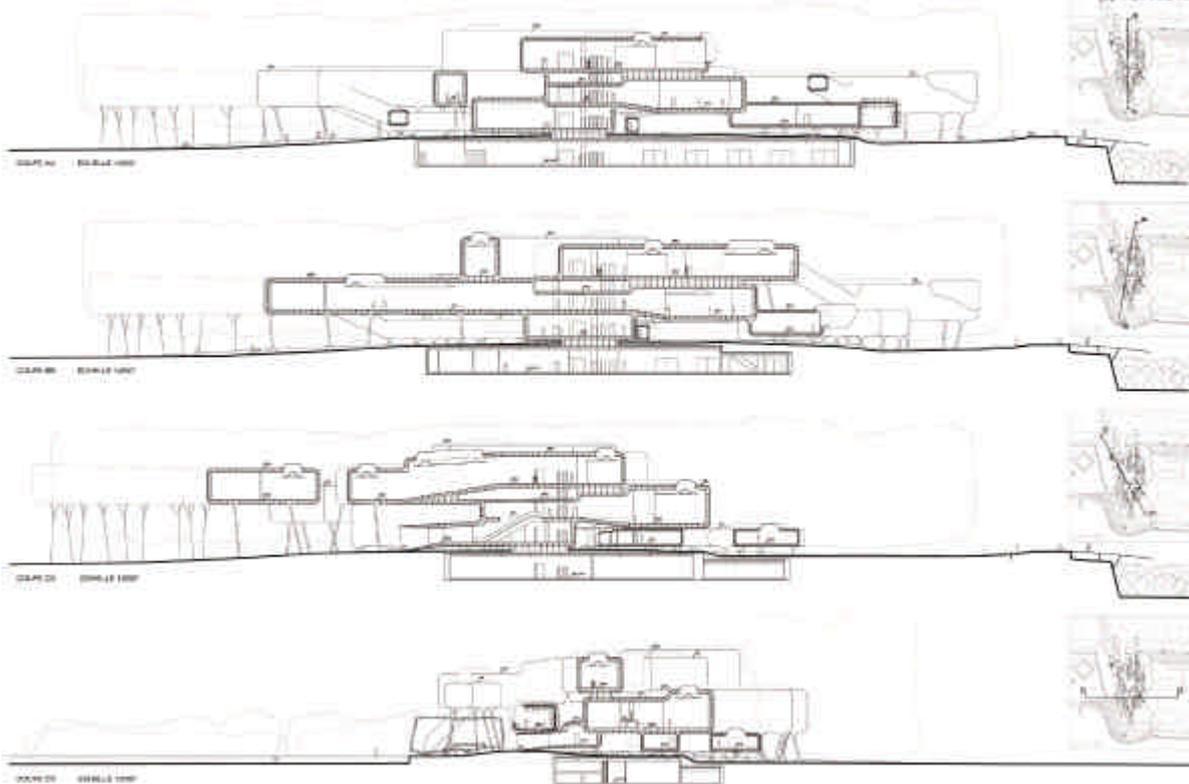
PLAN 101100101 2012.12.18

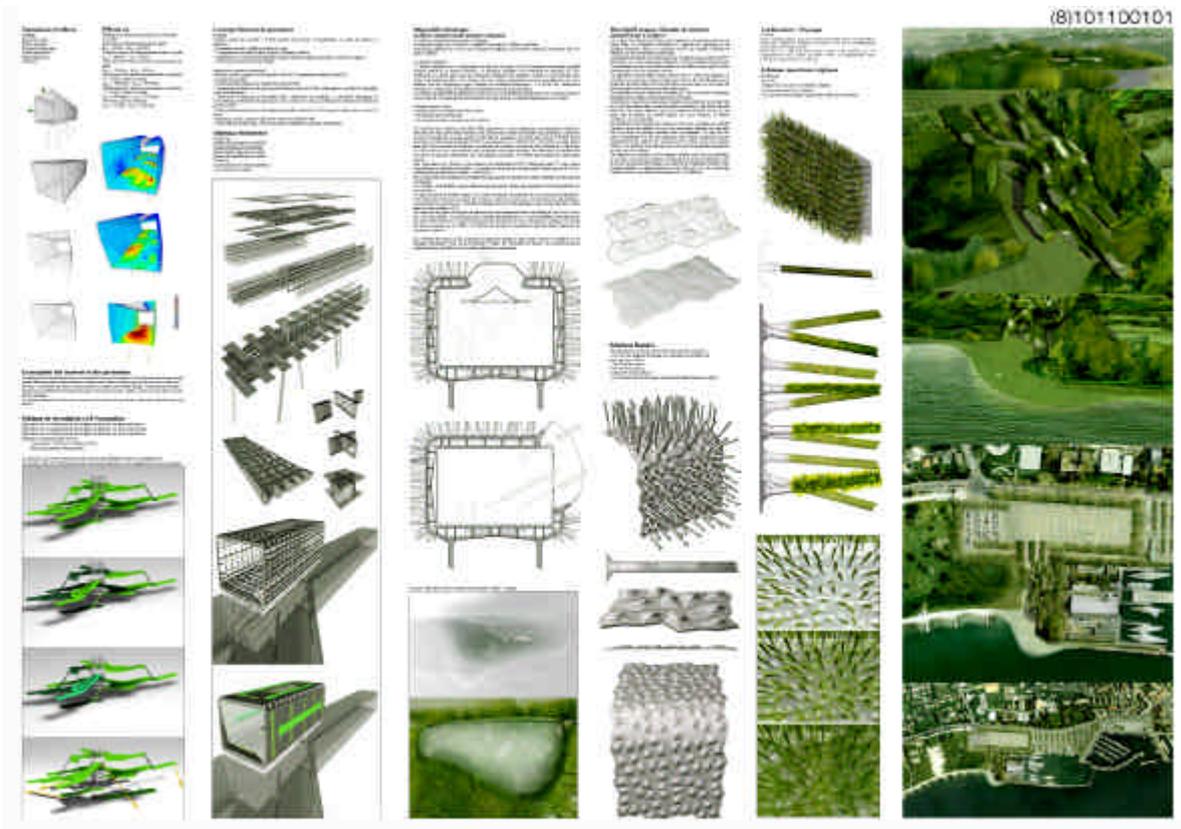
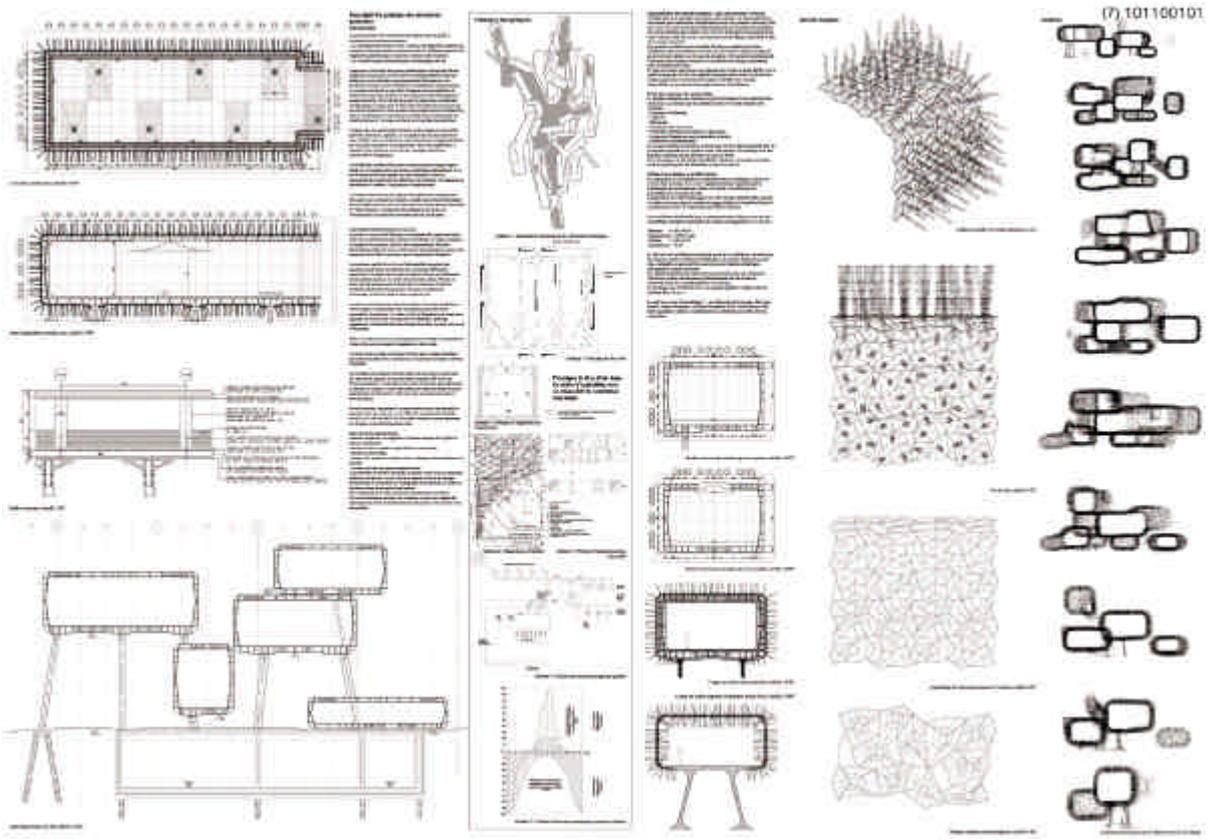
PLAN 101100101 2012.12.18

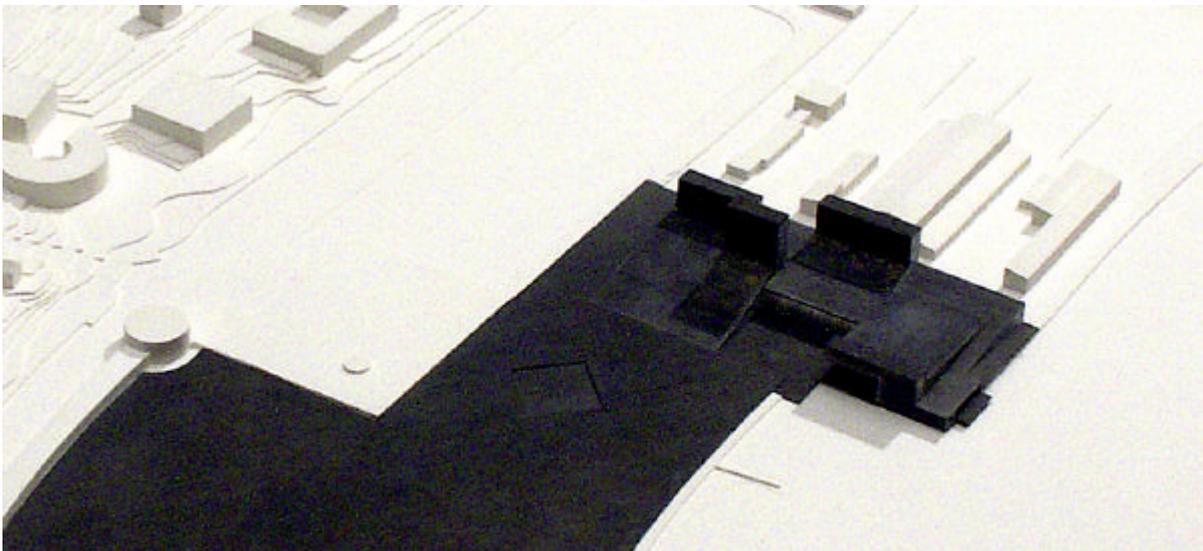
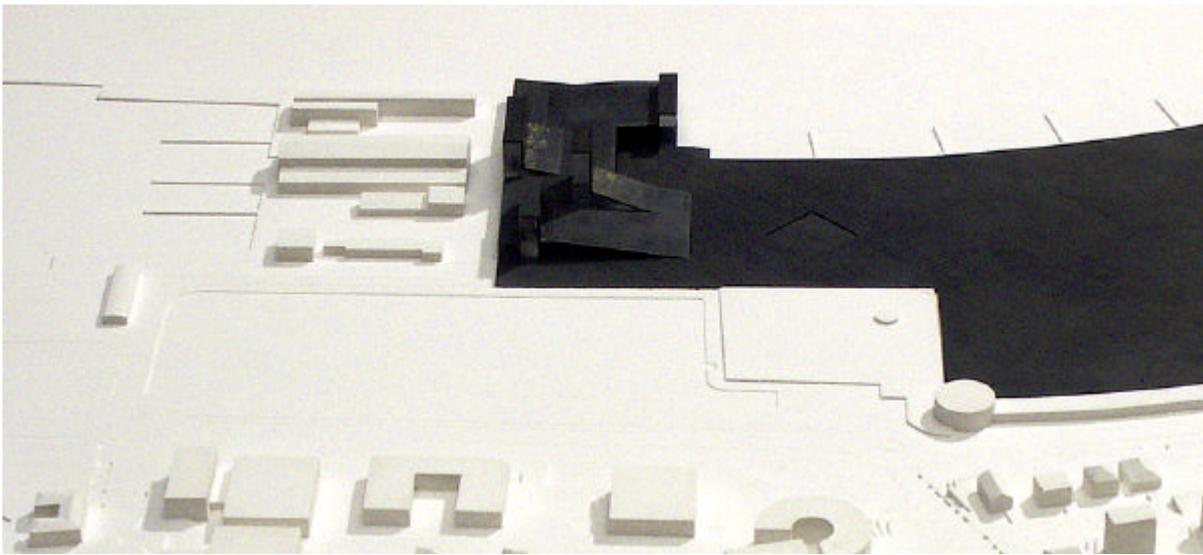
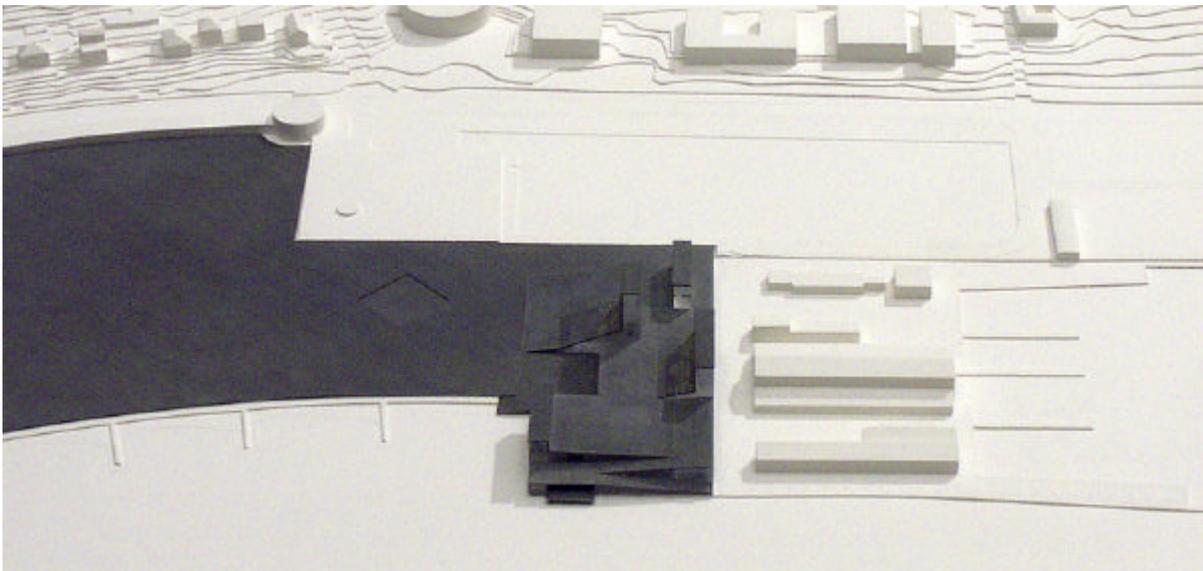
(b) 10110010



(b) 10110010







7^e rang/Mention

Projet n° 36 – N-ART-UREL

Auteurs : Eduardo Arroyo, architecte - No.Mad Arquitectos, S.L., Madrid - Espagne

Le projet est l'expression d'un bâtiment complexe qui répond à la ville, à l'eau et au paysage par une succession de rampes et de volumes tours occupant l'ensemble de la parcelle, mais également une partie des terrains de la CGN, hors du périmètre de construction proposé aux concurrents.

Les auteurs insistent sur la relation du Musée avec la composition végétale des rives situées à l'ouest du site.

Cependant, l'image donnée de cette relation, où piscine et musée restent séparés par une clôture, prouve que cette volonté n'est pas aboutie. De surcroît, cette accentuation de la relation à la végétation environnante ne se fait qu'au détriment de la relation entretenue avec la ville. L'obligation faite d'emprunter le jeu de rampes qui forment la toiture du musée pour le promeneur nuit, en outre, à la continuité du parcours le long des rives.

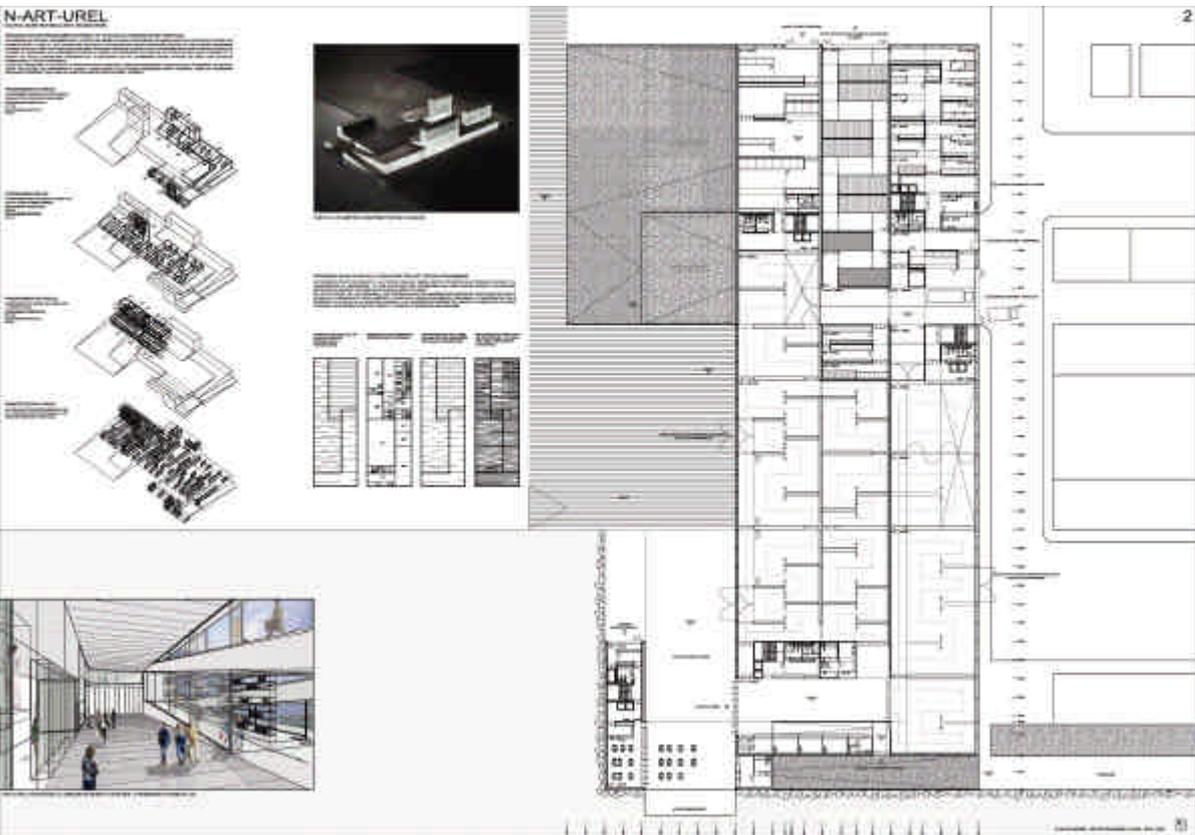
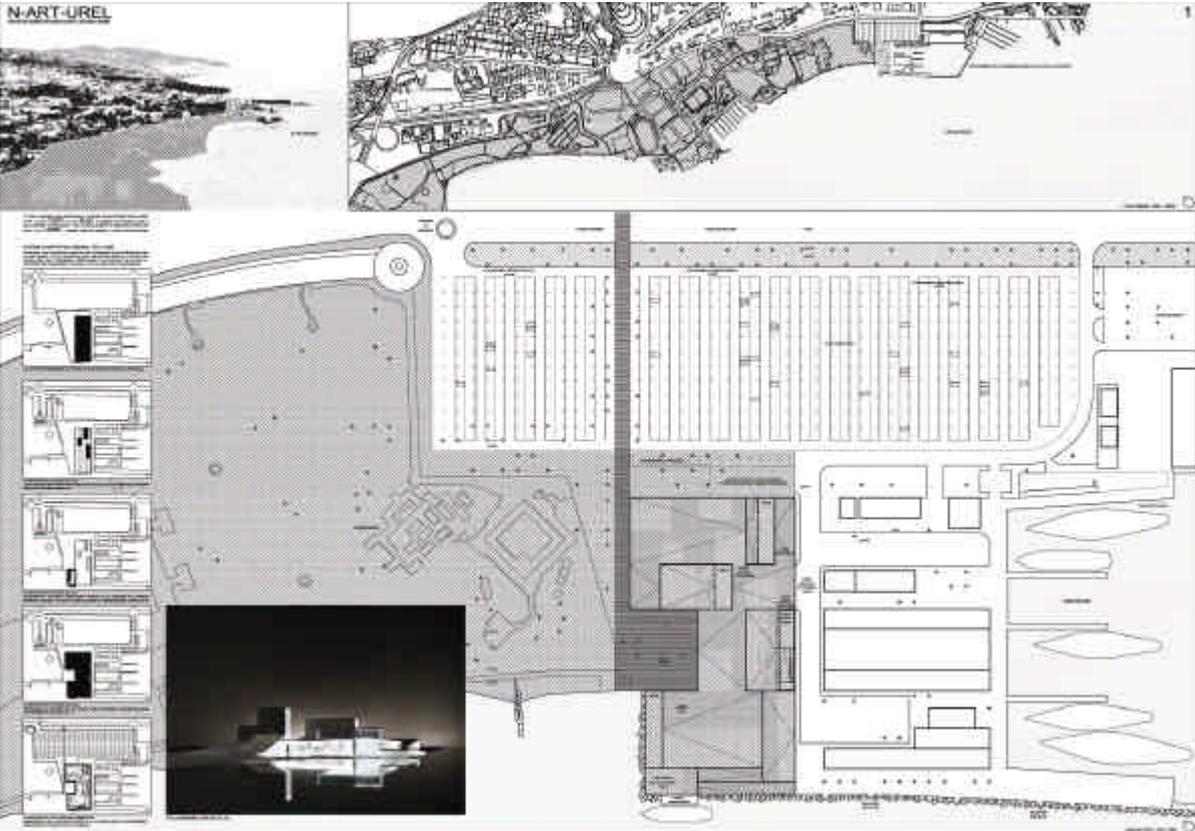
Les auteurs distinguent, d'une part, les parties du programme qui s'organisent horizontalement sur un niveau - les salles d'exposition et le stockage - et, d'autre part, les parties qui peuvent être disposées verticalement - bureaux, bibliothèque, espace polyvalent et atelier pédagogique. Cette approche du programme du musée a séduit le jury, mais le traitement des volumes manque d'unité, alors que le parcours des expositions se fait à sens unique.

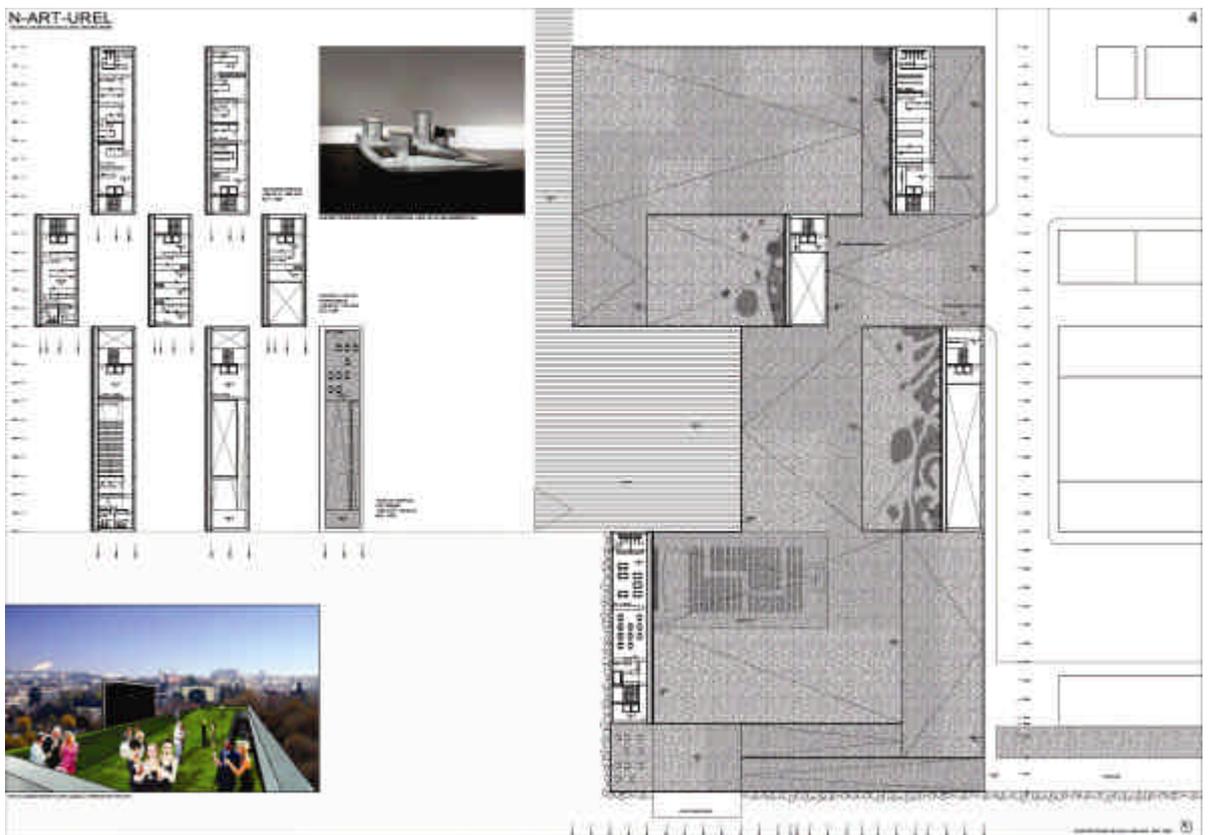
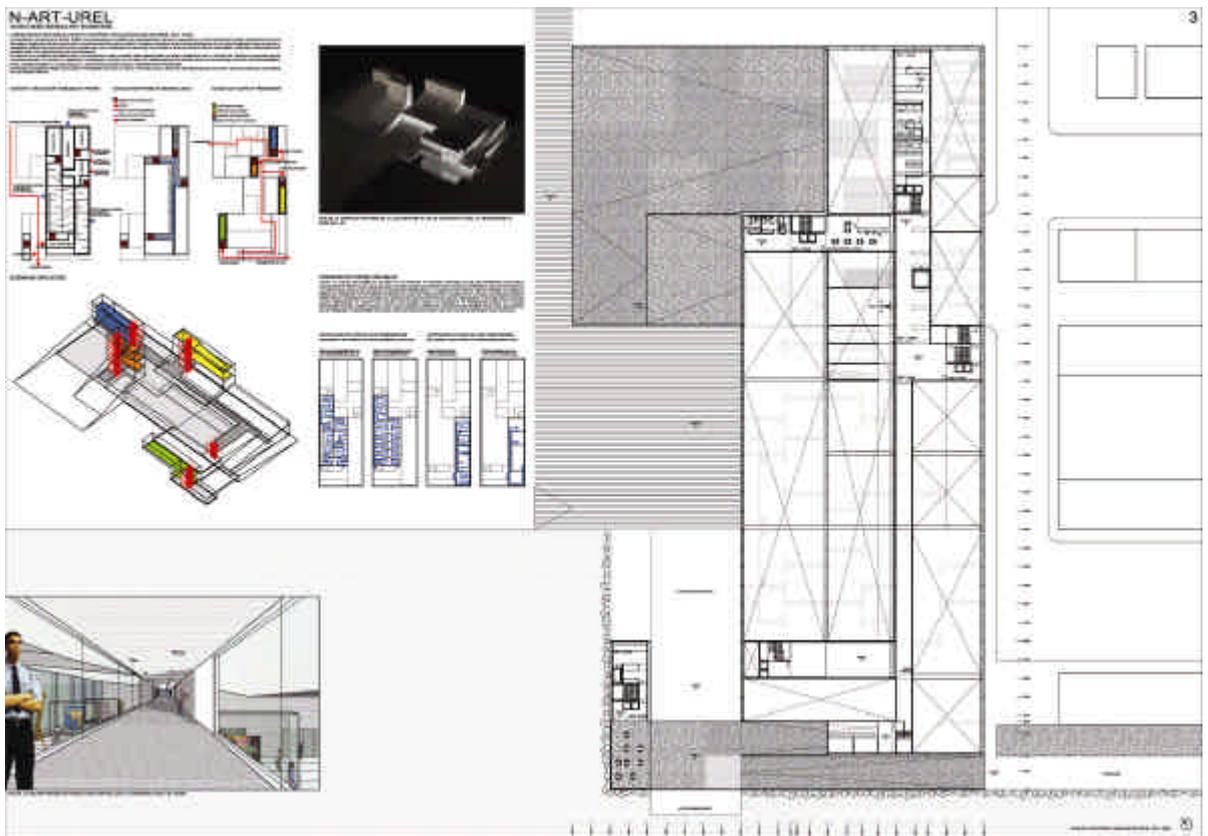
Le système statique est clairement défini. Le principe structurel choisi unitaire se traduit par un réseau très dense de piliers. Le bâtiment est à la fois revêtu d'une couverture végétale complexe, continue sur l'ensemble des plans obliques, verticaux, horizontaux, et de grandes façades vitrées photovoltaïques.

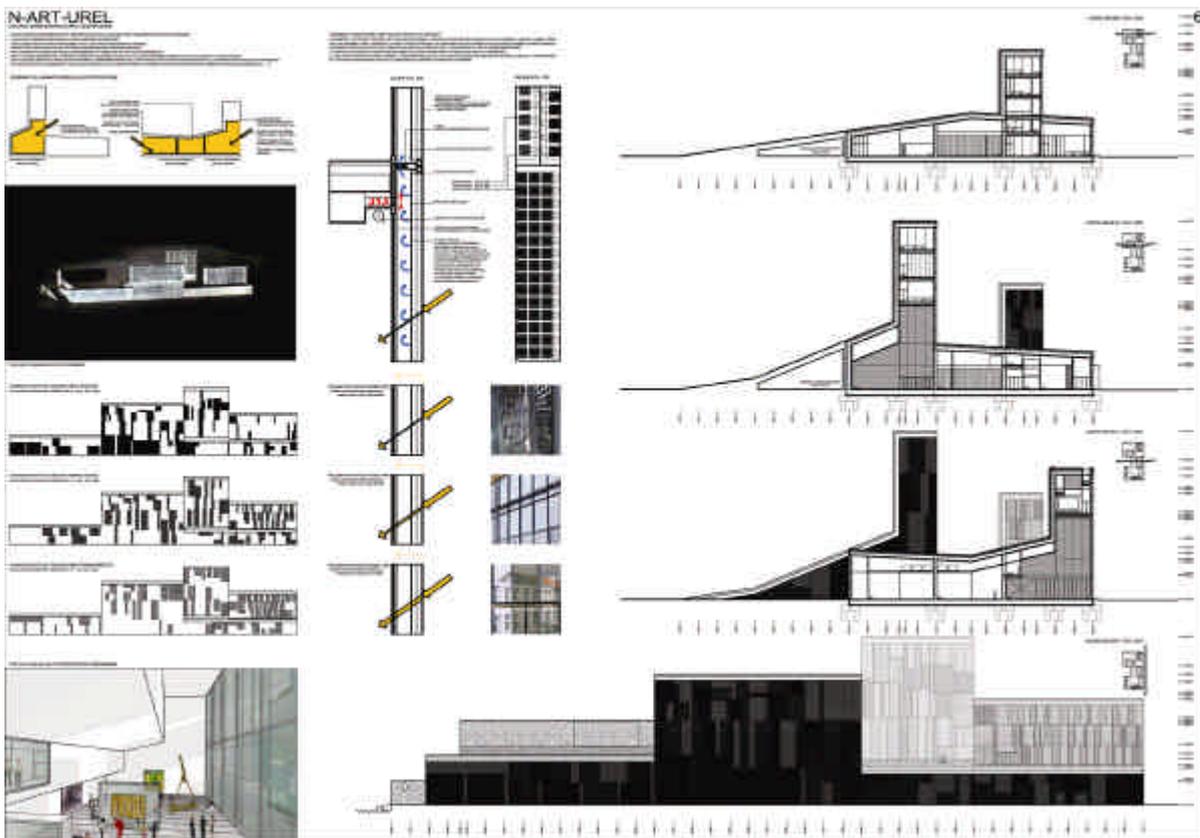
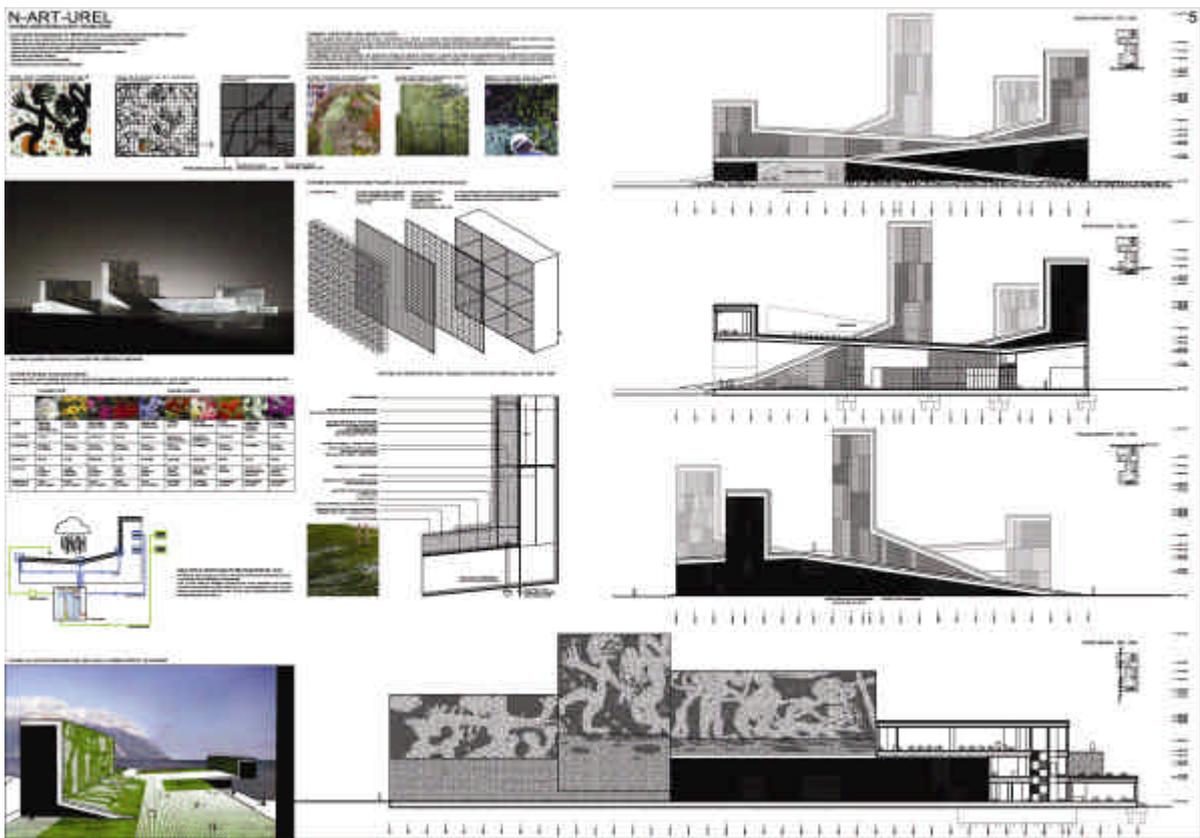
Le concept général et la sophistication constructive qu'il engendre déterminent, pour ce projet, des coûts de construction et d'exploitation largement supérieurs aux estimations budgétaires.

Le jury regrette que les critiques émises au premier degré n'aient pas été suffisamment prises en compte dans le développement du projet qui recélait un grand potentiel.

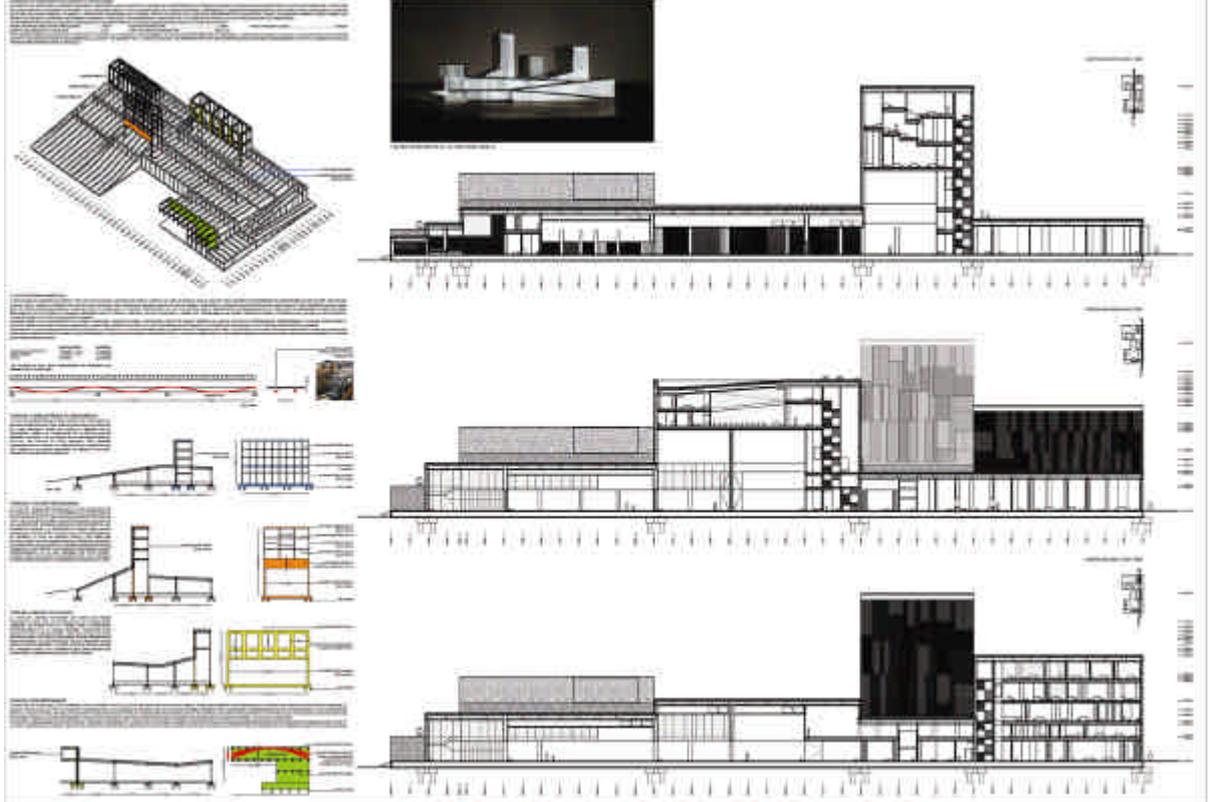
En voulant être exagérément naturel, le projet devient artificiel.





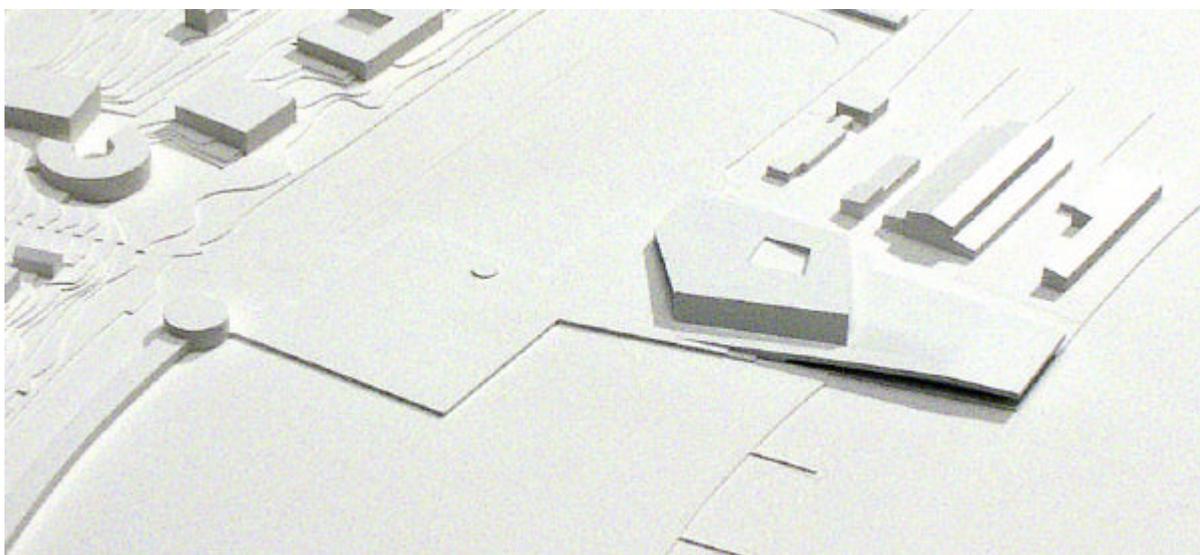
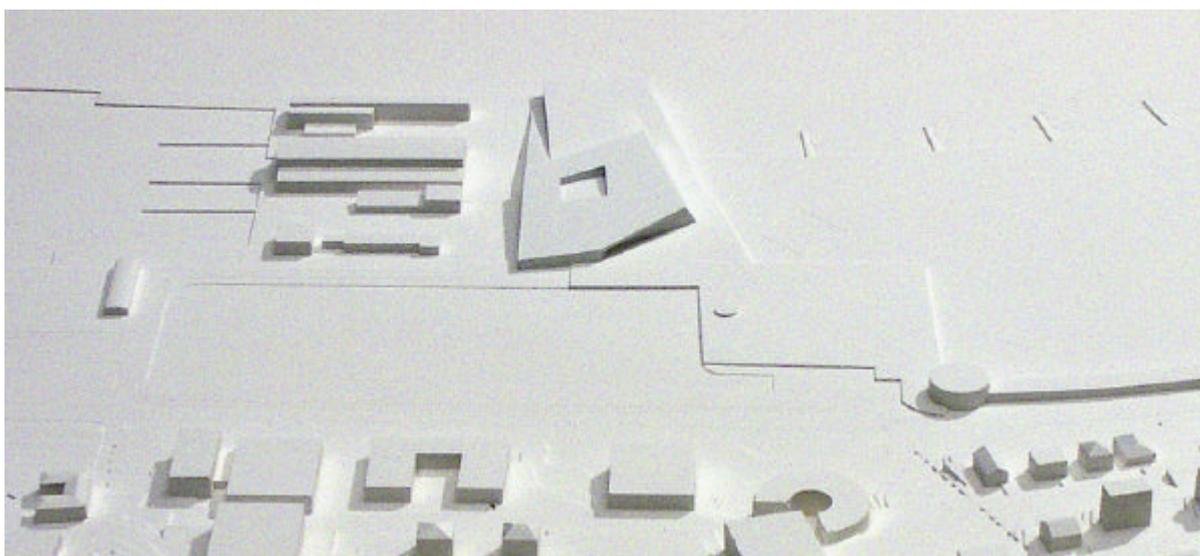
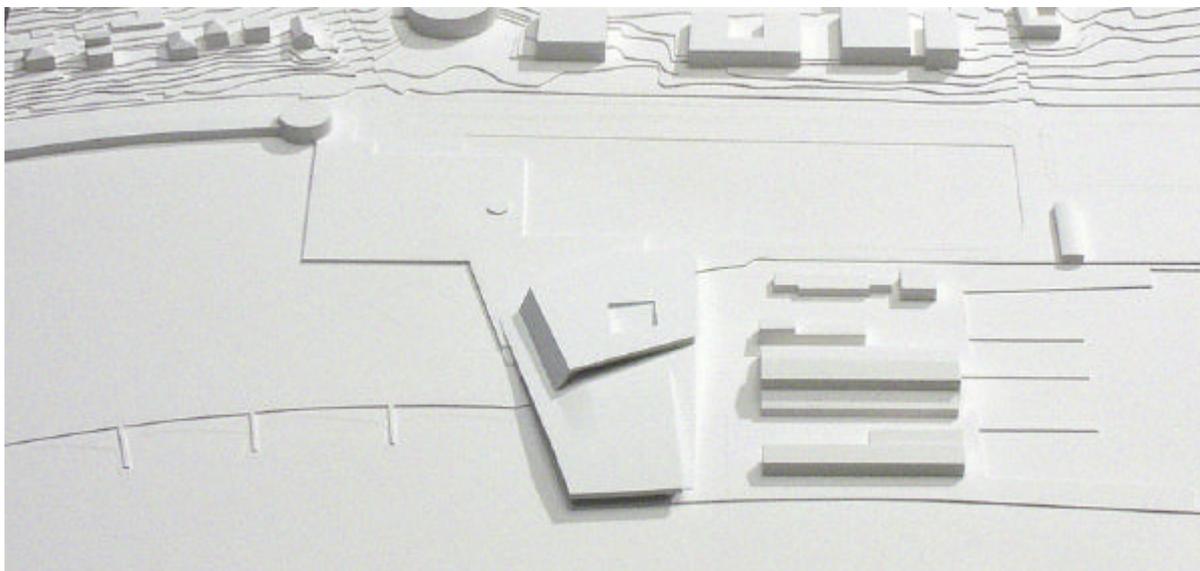


N-ART-UREL



N-ART-UREL





15.2 Projets non primés du second degré

Projet n° 12 – GUSTAVE

Auteurs : Cornelia Schwaller, Annibale Ceballos et Mike Mattiello - phalt atelier d'architecture, Zürich - Suisse

Le musée des Beaux-Arts occupe l'entier de la surface du site pour devenir place publique et point de référence des parcours de Bellerive.

La générosité des espaces extérieurs, priorité du concept, détermine l'image d'un Musée en relation forte avec paysage et environnement.

Exprimée par une construction basse se confondant avec les lignes horizontales du lieu et entretenant un dialogue avec ses éléments constituants principaux, le lac et la végétation, le projet, malgré une évidente volonté d'harmonisation, constitue cependant un obstacle face au lac.

L'identité du Musée, fortement soumise au concept, ne correspond pas aux attentes d'une institution culturelle d'une telle importance.

Trop souvent soumis à une forme de compromission, à l'image du corridor d'accès aux salles d'exposition où la relation entretenue avec le lac est perturbée par une structure très présente et emphatique, les espaces intérieurs ne traduisent pas la simplicité et la générosité du geste qu'exprime l'enveloppe extérieure.

L'entrée principale est aussi très ambiguë. Le front d'approche qu'elle propose ne peut être représentatif de la façade principale du Musée et ne se met jamais en relation directe avec le lac.

Toutes les salles d'exposition sont accessibles depuis le même espace de dégagement, facteur qui peut être considéré comme problématique dans le cadre d'une utilisation flexible.

La définition des matériaux et de la structure manque de cohérence en ne

révélant pas les fondements conceptuels. L'image du "socle de l'édifice qui redessine le lieu" apparaît ainsi contradictoire avec le choix d'une construction mixte acier-béton revêtue de plaques de fibro-ciment. L'idée première se fragilise ainsi dans la matérialisation et l'expression architecturale.

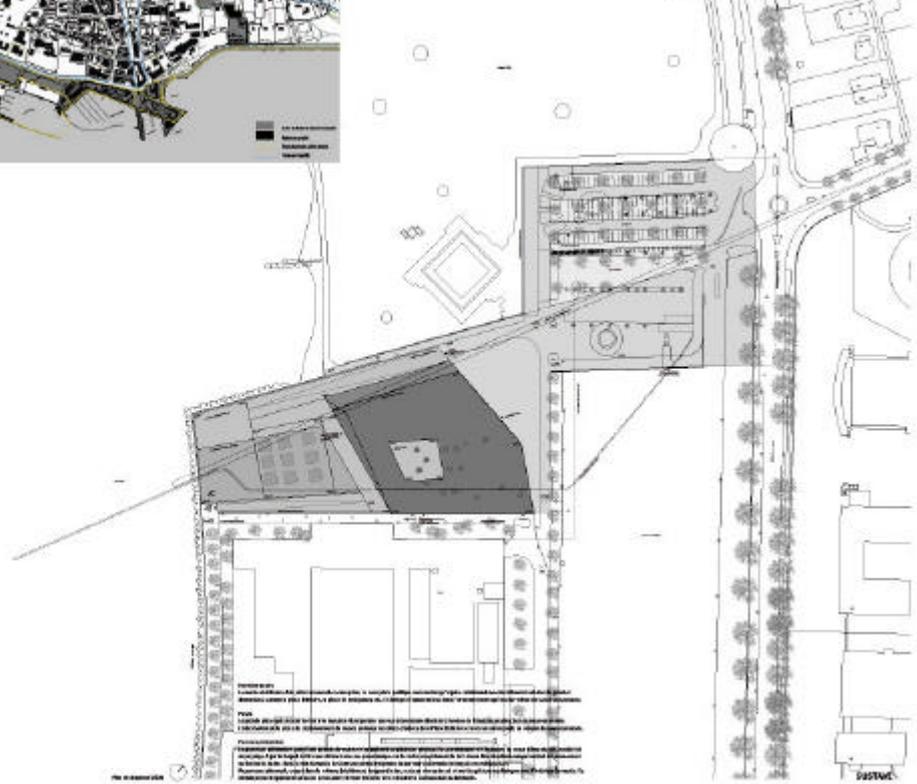
Le contrôle de la lumière naturelle n'est pas complètement assuré, les éclairages zénithaux ne disposent que de protections intérieures et la solution proposée ne prévoit aucune protection pour les vastes vitrages.

Dépassant largement les coûts prévus en impliquant des mouvements de terrain très importants (fouilles et remblais), le projet témoigne, en terme d'exploitation, de surfaces à chauffer très importantes.

Le jury intéressé par le potentiel du projet, surtout dans ses qualités urbanistiques, déplore une évolution ne répondant que partiellement aux critiques formulées.



CONCORSO AREA LA SAGUNA, SECONDO SEGRE 118



Intervento
L'edificio è stato progettato in modo da integrare l'esistente e creare un nuovo spazio pubblico, destinato a ospitare attività culturali e ricreative. L'intervento è stato realizzato in modo da integrare l'esistente e creare un nuovo spazio pubblico, destinato a ospitare attività culturali e ricreative.

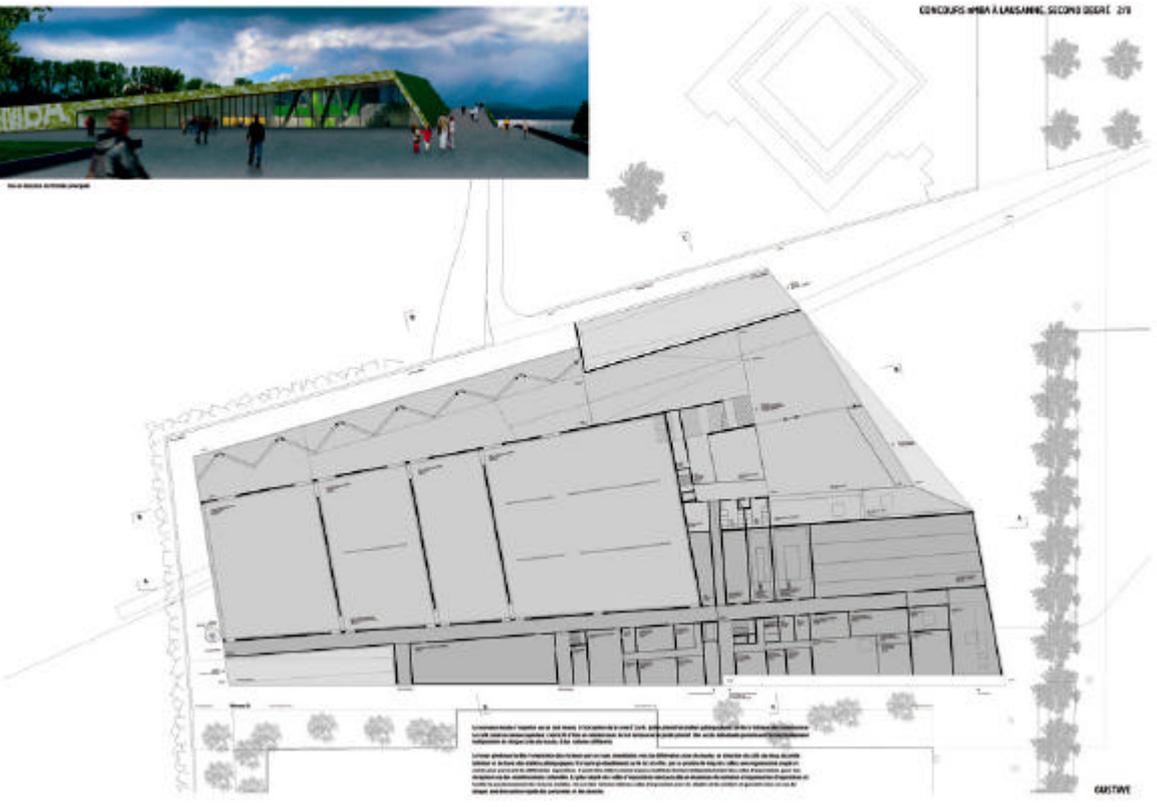
Nota
L'edificio è stato progettato in modo da integrare l'esistente e creare un nuovo spazio pubblico, destinato a ospitare attività culturali e ricreative. L'intervento è stato realizzato in modo da integrare l'esistente e creare un nuovo spazio pubblico, destinato a ospitare attività culturali e ricreative.

Prodotto da
L'edificio è stato progettato in modo da integrare l'esistente e creare un nuovo spazio pubblico, destinato a ospitare attività culturali e ricreative. L'intervento è stato realizzato in modo da integrare l'esistente e creare un nuovo spazio pubblico, destinato a ospitare attività culturali e ricreative.

CASTING



CONCORSO AREA LA SAGUNA, SECONDO SEGRE 119



Intervento
L'edificio è stato progettato in modo da integrare l'esistente e creare un nuovo spazio pubblico, destinato a ospitare attività culturali e ricreative. L'intervento è stato realizzato in modo da integrare l'esistente e creare un nuovo spazio pubblico, destinato a ospitare attività culturali e ricreative.

Nota
L'edificio è stato progettato in modo da integrare l'esistente e creare un nuovo spazio pubblico, destinato a ospitare attività culturali e ricreative. L'intervento è stato realizzato in modo da integrare l'esistente e creare un nuovo spazio pubblico, destinato a ospitare attività culturali e ricreative.

Prodotto da
L'edificio è stato progettato in modo da integrare l'esistente e creare un nuovo spazio pubblico, destinato a ospitare attività culturali e ricreative. L'intervento è stato realizzato in modo da integrare l'esistente e creare un nuovo spazio pubblico, destinato a ospitare attività culturali e ricreative.

CASTING



Photographie de l'escalier et du hall / Photographie de la salle de conférence



North 0



North 1



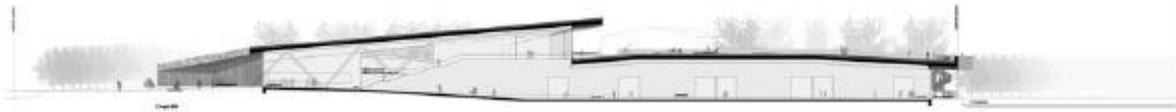
SECTION



Photographie de l'extérieur de la salle de conférence / Photographie de l'extérieur de la salle de conférence



North 2



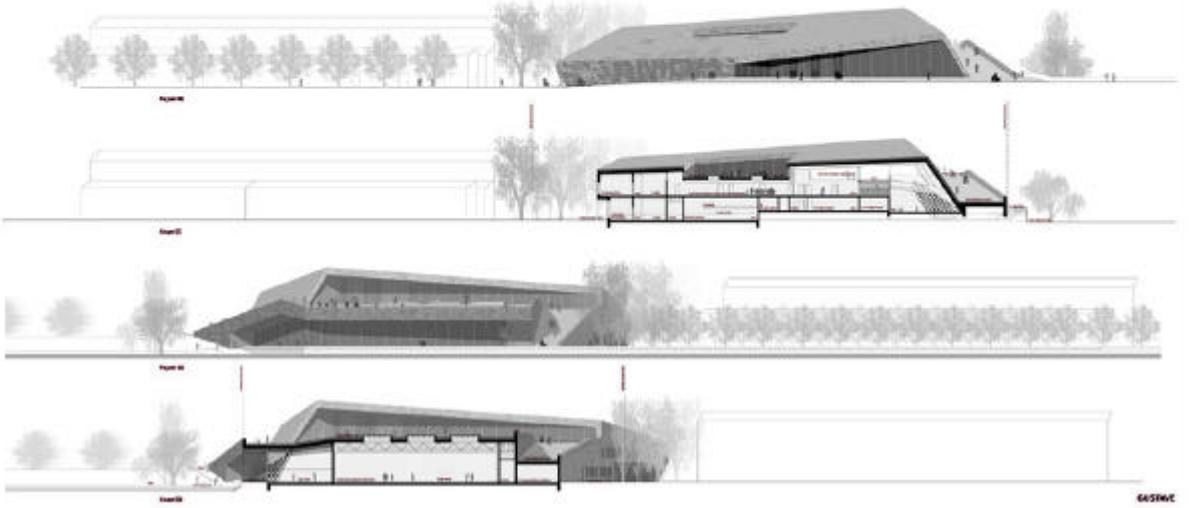
North 3



SECTION



Figure 1: Espace des interventions et des ateliers / Figure 2: Espace des ateliers



GUSTAW

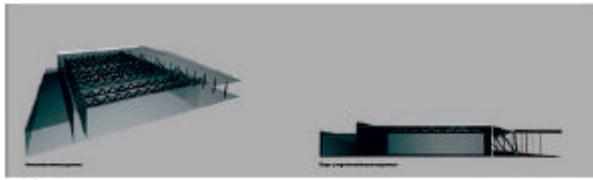
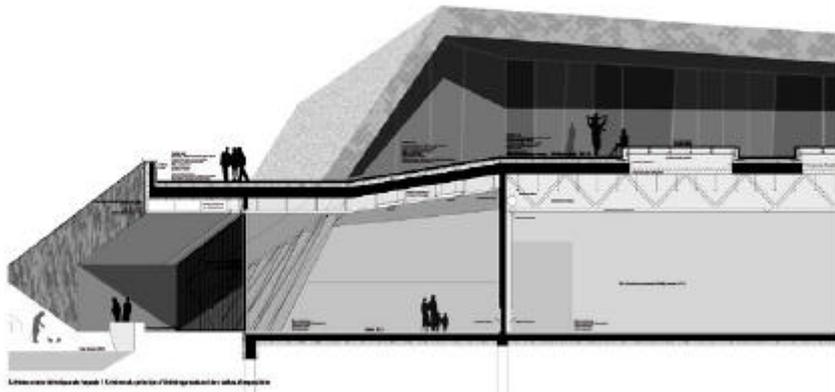


Figure 05: Facade / Figure 06: Elevation

Les interventions sont conçues pour être réalisées dans un espace de travail ouvert et flexible, capable de s'adapter à des besoins changeants. Elles sont conçues pour être réalisées dans un espace de travail ouvert et flexible, capable de s'adapter à des besoins changeants. Elles sont conçues pour être réalisées dans un espace de travail ouvert et flexible, capable de s'adapter à des besoins changeants.

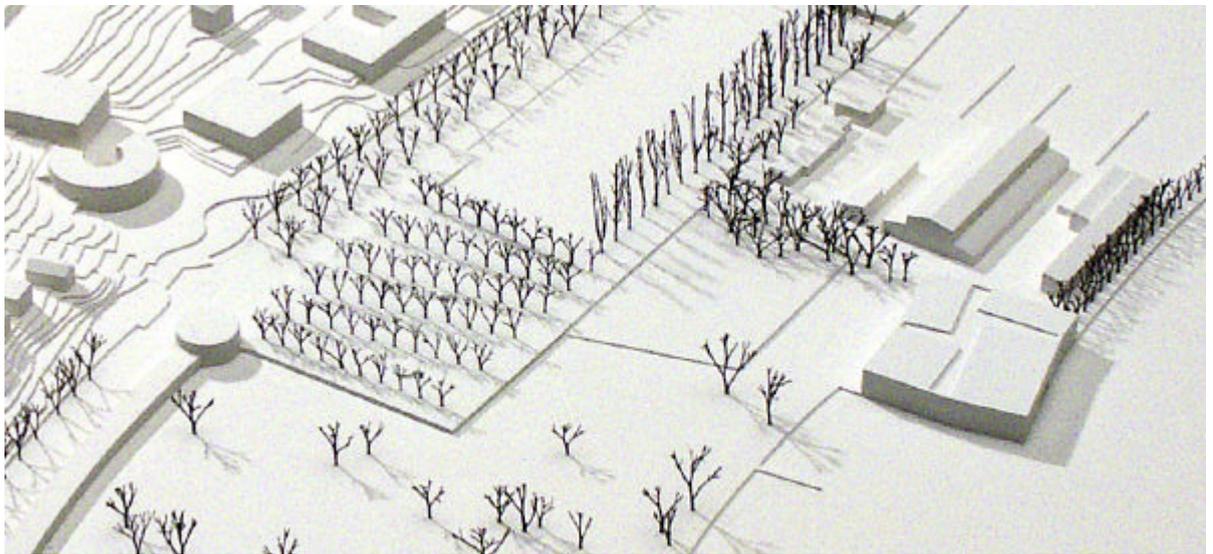
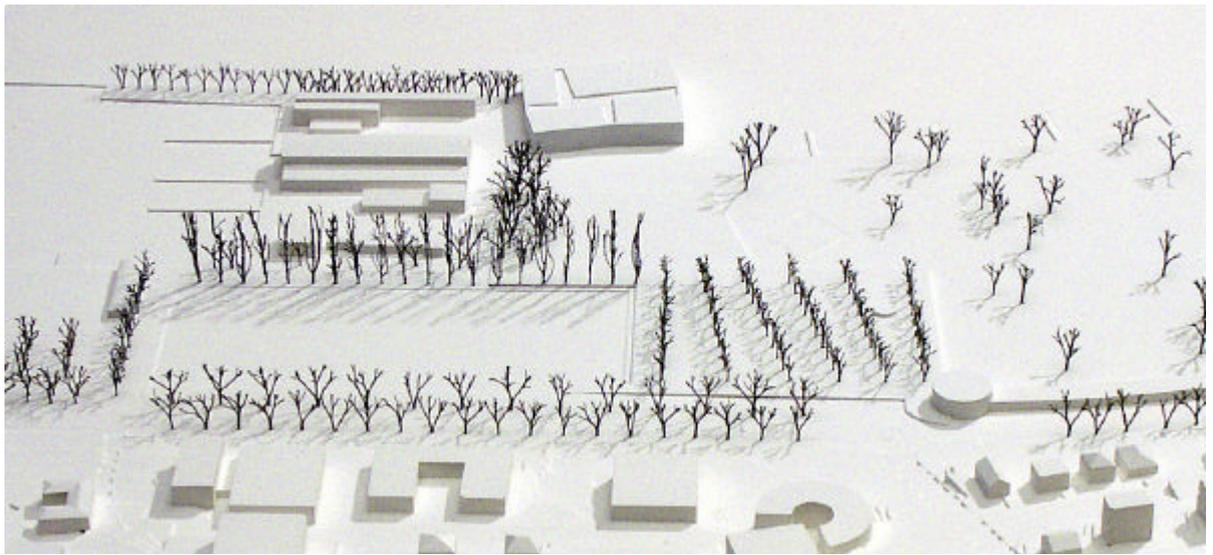
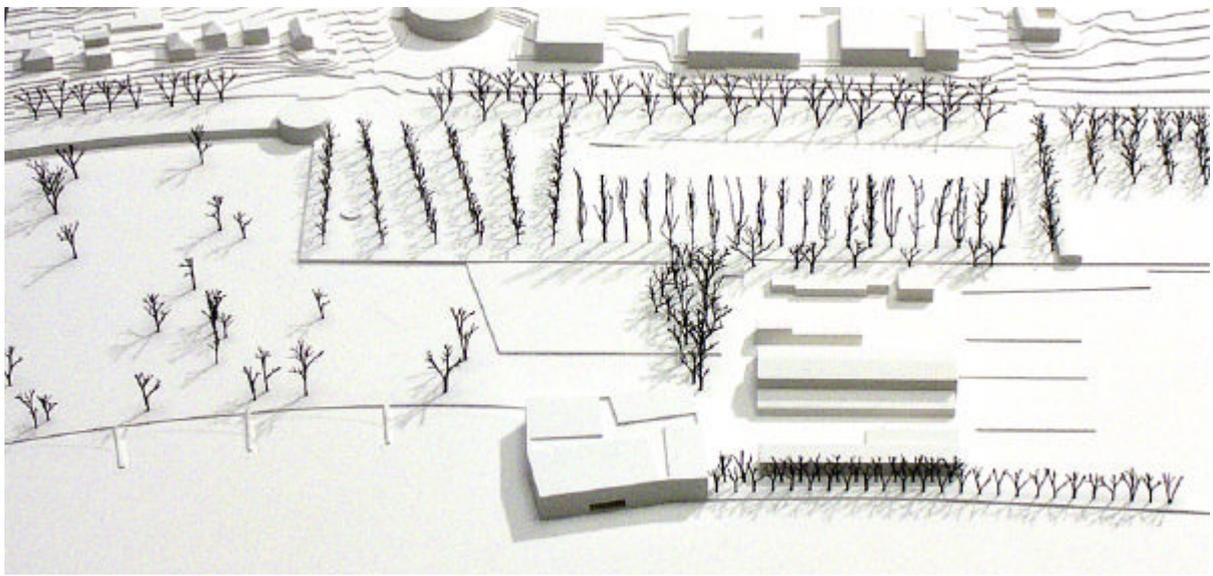


Section transversale de l'édifice montrant la structure et les niveaux.

Technical specifications and data tables for the building project.

Item	Description	Quantity	Unit
1	Structure en acier	1500	m ²
2	Isolation thermique	2000	m ²
3	Plancher en béton	1000	m ²
4	Plafond en plâtre	1000	m ²
5	Murs en brique	500	m ²
6	Fenêtres PVC	100	unités
7	Portes en aluminium	50	unités
8	Éclairage LED	5000	unités
9	Plomberie	1000	m
10	Électricité	1000	m

GUSTAW



Projet n° 136 – PAPILLON
Auteurs : Stefan Hauswirth,
Andreas Keller et Mario Branzanti,
architectes, Zürich - Suisse

La rive lausannoise est interprétée comme un vaste champ sur lequel reposent divers bâtiments emblématiques.

Le Musée, implanté dans cette logique sur les limites sud et ouest de la parcelle, génère ainsi une grande place vide légèrement en pente. Cette surface imperméable est traitée en asphalte de verre au granulé miroitant réfléchissant la lumière, comme le ferait un plan d'eau.

Le périmètre d'intervention, structuré par des alignements d'arbres denses, focalise l'attention du visiteur sur le Musée depuis l'avenue de Rhodanie. Cet aménagement présente une emprise importante sur la place de Belle-rive pouvant dissimuler le bâtiment.

Les façades sud et ouest, formant la limite de la rive du lac, rendent l'accès pour l'entretien des enrochements impossible depuis la terre. De plus, le cheminement public qui s'inscrit entre le Musée et les chantiers CGN ne présente pas d'intérêt particulier.

Afin de libérer le rez-de-chaussée de toute structure porteuse, les salles ne s'appuient que sur les façades, sur deux côtés, et semblent flotter dans le hall d'accueil. Les angles de ces parallélépipèdes sont très sollicités par les efforts statiques et les entrées prévues aux angles des salles fragilisent le système.

Le rez-de-chaussée, entièrement vitré, est conçu comme un grand lieu d'échanges qui ne profite pas, spatialement, de la liberté offerte par le système structurel.

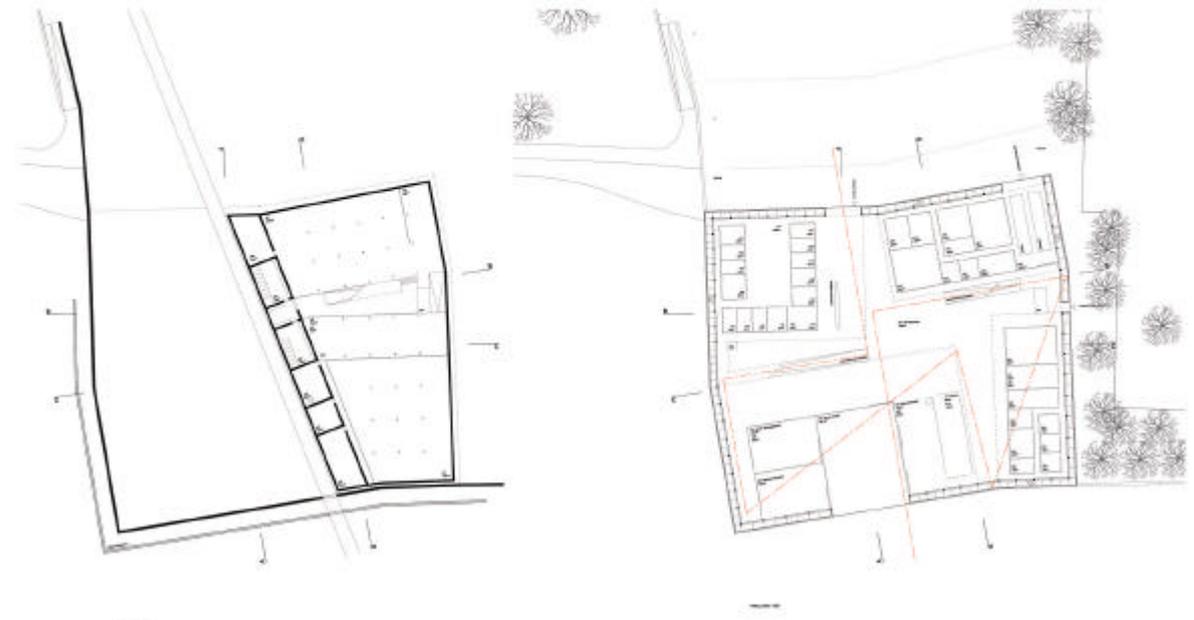
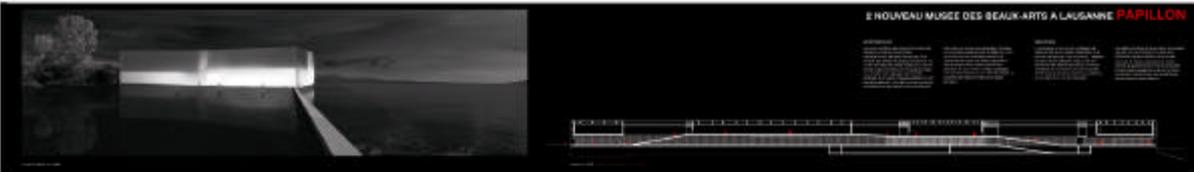
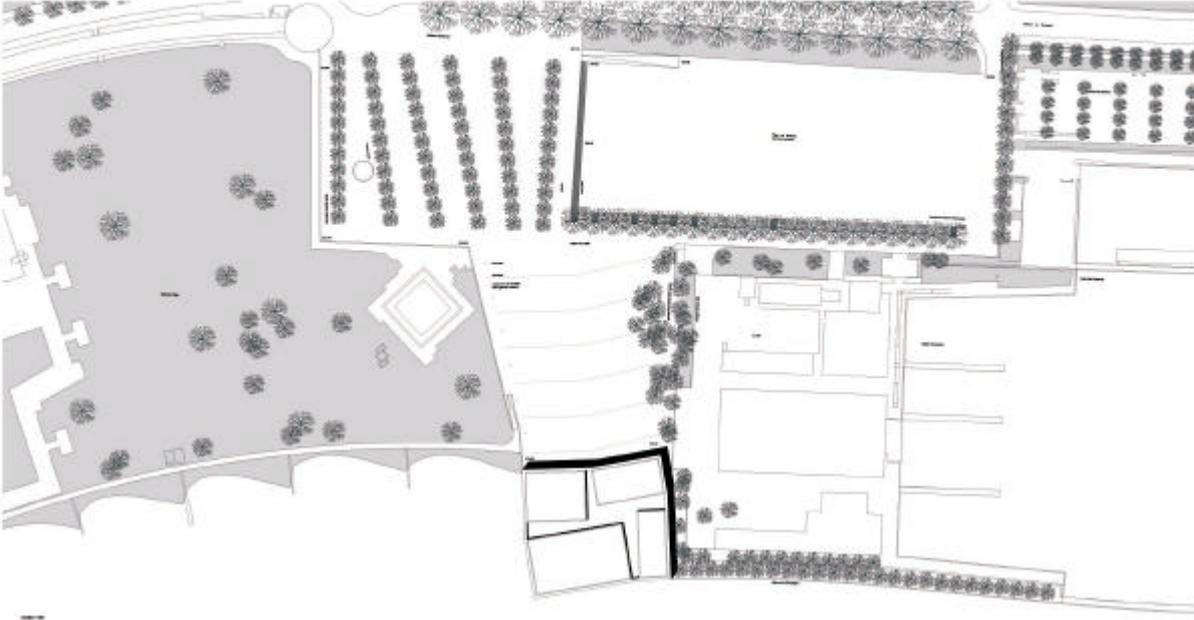
La façade, porteuse, est constituée d'une double peau composée d'un vitrage intérieur translucide et d'un vitrage extérieur sérigraphié, réfractant la lumière et le paysage environnant. A noter que le projet ne donne aucune

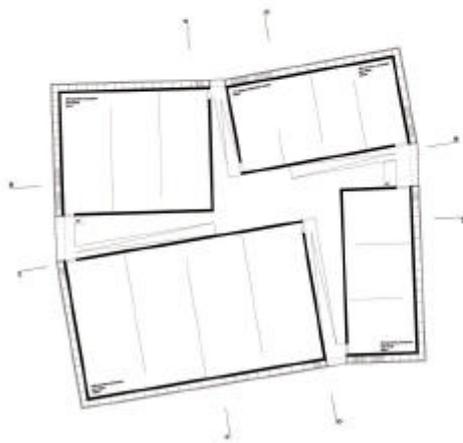
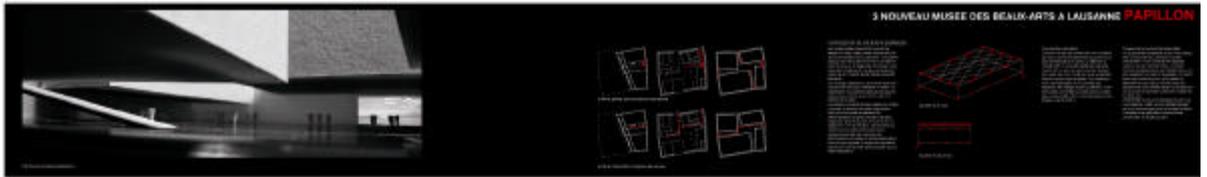
indication quant au système de protection solaire prévu.

De manière générale, il n'est pas suffisamment tenu compte des risques induits par la proximité du lac. Ainsi, par exemple, la dissipation de l'énergie de la houle arrivant contre les façades situées peu au-dessus du niveau estival moyen du lac.

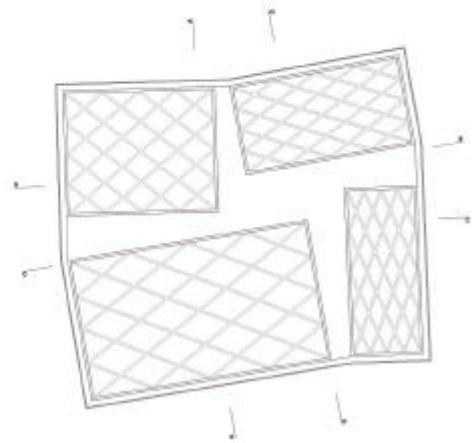
Le projet prévoit cependant un concept de brise-vague dont on peut douter de l'efficacité par hautes eaux. La houle, principalement due à l'effet du vent, frappera directement le plan vertical faisant jaillir les embruns sous ou contre le vitrage. Il en est de même au sud où la grande baie ne pourra être protégée par le pare-vague projeté.

Le bilan de l'évaluation globale du projet, insuffisant en terme de développement durable, démontre enfin que l'enveloppe budgétaire est sensiblement dépassée.





SECTION 1-1



SECTION 2-2

